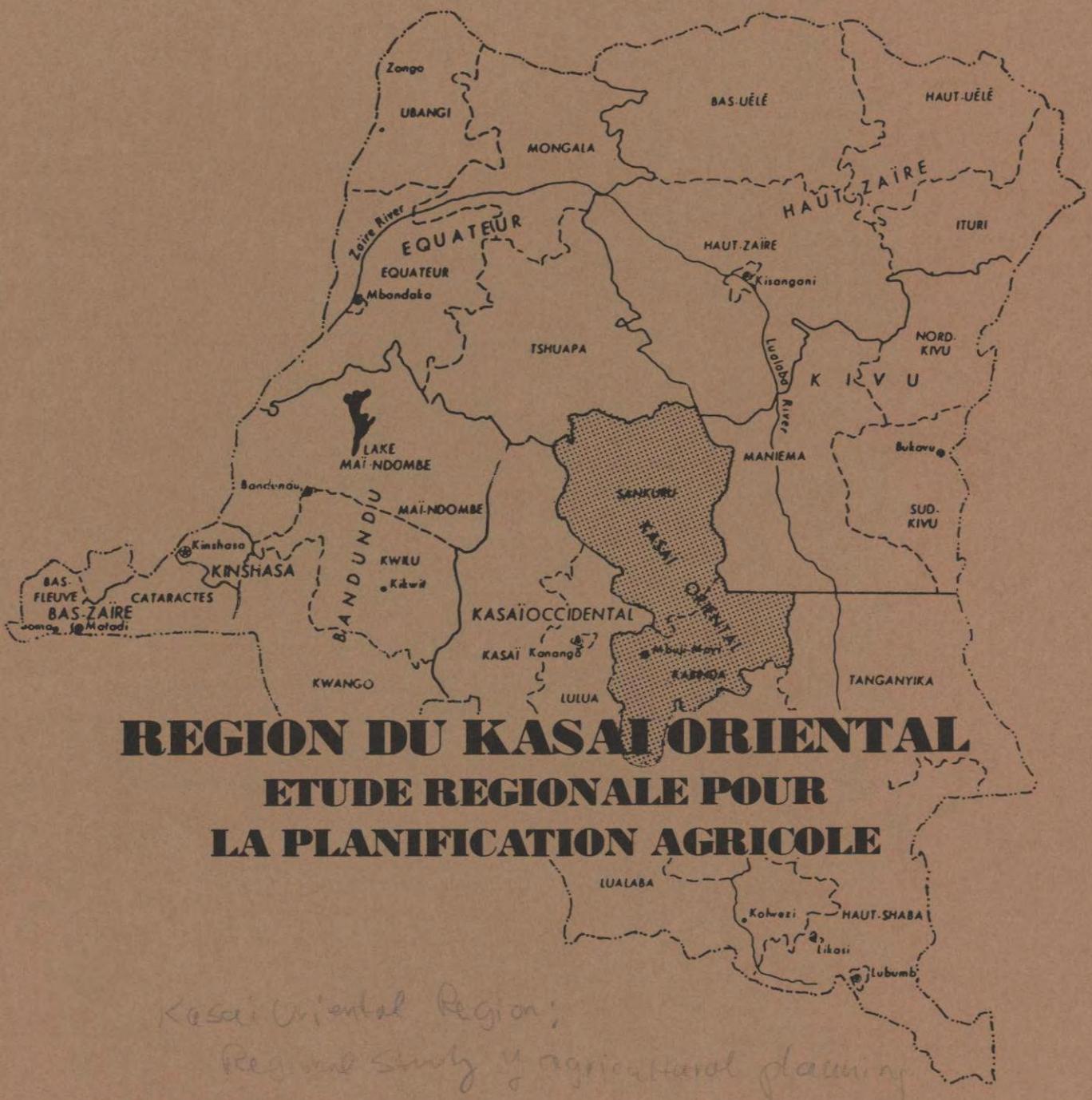


PN-AAW-615  
15N=48877  
62

Mouvement Populaire de la Révolution  
REPUBLIQUE DU ZAIRE  
Département de l'Agriculture  
et du Développement Rural

Service d'Etudes et Planification



**REGION DU KASAI ORIENTAL**  
**ETUDE REGIONALE POUR**  
**LA PLANIFICATION AGRICOLE**

Division de Stratégie  
 et de Planification Agricole  
 Bureau de Planification Agricole  
 PROJET 660-070/USAID/PRAGMA CORP.

Septembre 1986

REPUBLIQUE DU ZAIRE  
Mouvement Populaire de la Révolution

DEPARTEMENT DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL  
SERVICE D'ETUDES ET PLANIFICATION  
DIVISION DE STRATEGIE ET PLANIFICATION AGRICOLE

REGION DU KASAI-ORIENTAL  
ETUDE REGIONALE POUR LA PLANIFICATION AGRICOLE

Bureau de Planification Agricole.  
Projet 660 - 070/USAID/PRAGMA. C.5.

AFR-0070-C-00-5603-00

## A V A N T - P R O P O S

Le premier jalon pour l'élaboration de cet ouvrage a été posé à partir du mois d'août 1983 lors d'une mission conjointe composée des techniciens du Service Présidentiel d'Etudes et du Service d'Etudes et Planification du Département de l'Agriculture et du Développement Rural.

La mission a eu lieu dans la région diamantifère du Kasai-Oriental et a duré deux mois (août-octobre). Son objectif essentiel fut la récolte des données agro-économiques nécessaires pour la préparation d'un plan de développement agricole régional.

Nous osons croire que les éléments d'analyse de cette étude peuvent être de quelque utilité pour l'adoption d'une stratégie de développement agricole pouvant permettre à la région d'atteindre l'autosuffisance alimentaire.

Le Service d'Etudes et de Planification saisit cette opportunité pour adresser ses vifs remerciements :

Au Citoyen Commissaire d'Etat à l'Agriculture et au Développement Rural,

Au Citoyen Secrétaire d'Etat à l'Agriculture et au Développement Rural

Au Citoyen Secrétaire Général à l'Agriculture et au Développement Rural

Au Citoyen Gouverneur de la Région du Kasai-Oriental,  
A Mr. Ron Daniel, Gérant du Projet O70/USAID.

Au Citoyen Inspecteur Régional de l'Agriculture du Kasai-Oriental et à tous ceux qui, de loin ou de près, ont apporté leurs concours au Bureau de Planification Agricole et contribué à l'élaboration du présent rapport.

LE DIRECTEUR CHEF DE SERVICE D'ETUDES  
ET PLANIFICATION,

MUBENGA MUKENDI.-

## T A B L E   D E S   M A T I E R E S

	<u>Pages</u>
AVANT PROPOS	
ABREVIATIONS	
INTRODUCTION :	1
CHAPITRE I : ETUDES DU MILIEU	
I.1. Milieu physique .....	4
I.1.1. Situation géographique .....	4
I.1.2. Climat .....	8
I.1.2.1. Types climatiques particuliers .....	8
I.1.2.2. Précipitations .....	10
I.1.2.3. Température .....	12
I.1.2.3. Insolation .....	12
I.1.3. Végétation .....	13
I.1.4. Géologie .....	14
I.1.5. Les sols .....	16
I.1.6. Hydrographie .....	18
I.1.7. Les zones agricoles de la région .....	19
I.2. Ressources humaines .....	24
I.2.1. Données démographiques .....	24
I.2.2. Facteurs sociologiques .....	33
I.2.2.1. Groupes ethniques .....	33
I.2.2.2. Structures sociales .....	34
I.2.2.3. Structures mentales .....	36
I.2.2.4. Linéaments historiques .....	37
I.2.2.5. Régime foncier .....	43
I.2.3.6. Rôle de la femme .....	45
I.2.3.7. Habitudes alimentaires .....	46
I.2.3.8. Habitat .....	52
I.2.3.9. Culture rurale et développement .....	52
CHAPITRE II : SITUATION ACTUELLE DE LA PRODUCTION	
II.1. Généralités.....	58
II.2. Production agricole .....	68
II.2.1. Secteur traditionnel .....	68
A. Cultures vivrières .....	69
B. Autres cultures .....	86
II.2.2. Secteur moderne .....	91
A. Cultures industrielles saisonnières .....	91
B. Plantes pérennes .....	97
II.3. La production animale .....	103
II.3.1. Secteur d'élevage traditionnel .....	103
II.3.2. Secteur de l'élevage moderne .....	105
II.3.3. Santé animale .....	110

14

	<u>Pages</u>
II.4. Pêche et pisciculture .....	110
II.5. Production de la chasse .....	117
II.6. Exploitation forestière .....	122
 CHAPITRE III : LES FACTEURS DE PRODUCTION	
III.1. Le crédit agricole .....	127
III.2. Intrants agricoles .....	132
III.2.1. Petit outillage et engins agricoles	132
III.2.2. Matériel végétal et centre de mul- tiplication .....	140
III.2.3. Engrains .....	143
III.2.3. Les produits vétérinaires et les insecticides .....	148
III.3. Main-d'oeuvre agricole et technique culturale .....	148
III.4. La valeur agricole des sols .....	154
III.5. Les organismes de développement .....	154
III.5.1. Les coopératives et pré-coopératives	159
III.5.2. Les projets de développement agri- cole du Conseil Exécutif .....	164
III.5.3. Les organismes confessionnels .....	171
III.5.4. Organisation régionale du service de l'agriculture .....	174
III.6. Commercialisation des produits agric.	179
a. Structures et organisation des marchés .....	179
b. Les prix .....	187
c. La politique des prix .....	193
d. Contraintes spécifiques .....	197
III.7. Les agro-industries .....	199
III.7.1. Cotonnière .....	199
III.7.2. TABAZAIRE .....	203
III.7.3. Petites et Moyennes Entreprises .....	204
III.8. Recherche agronomique .....	207
III.8.1. INERA .....	207
III.8.2. P.N.M. ....	210
III.8.3. PRONAM .....	211
 CHAPITRE IV : SITUATION DES AUTRES SECTEURS	
IV.1. Transport et communications .....	212
IV.1.1. Le transport routier .....	212
IV.1.2. Le réseau navigable .....	221
IV.1.3. Le réseau ferroviaire .....	221
IV.1.4. Réseau aérien .....	223
IV.1.5. Poste et Télécommunications .....	224
IV.1.6. Constatations et recommandations .....	225
IV.2. Santé .....	227
IV.2.1. Infrastructures sanitaires .....	227
IV.2.2. Situation sanitaire régionale .....	229
IV.2.3. Approvisionnement en médicaments des industries médicales .....	231
IV.2.4. L'enseignement technique médical .....	231

✓

	<u>Pages</u>
IV.2.5. Constatations et recommandations	232
IV.3. Enseignement .....	233
IV.3.1. L'enseignement primaire .....	233
IV.3.2. L'enseignement secondaire .....	237
IV.3.3. L'enseignement supérieur .....	242
IV.3.4. Conclusion et recommandations .....	242
IV.4. Energie .....	243
IV.5. Les industries .....	250
 CHAPITRE V : PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE	
V.I. Plan de relance agricole 1982-1984.....	258
V.1.1. Objectifs de la production des cultures vivrières .....	258
V.1.2. Objectifs de la production animale 1092-1984 .....	260
V.1.3. Objectifs de la production agricole destinée à l'industrie .....	261
V.1.4. Les résultats du plan de relance agricole 1982-1984 .....	263
V.2. Le plan quinquennal 1986-1990 .....	268
V.2.1. Contraintes au développement agricole	271
V.2.2. Estimation des besoins préférables	273
A. Besoins alimentaires .....	274
B. Besoins en cultures industrielles	286
V.2.3. Identification des régions favorables à l'intensification agricole .....	287
A. Région de Développement Agricole - REDEAGRI K.E.1 .....	289
B. REDEAGRI K.E.2 .....	290
C. REDEAGRI K.E.3 .....	292
V.2.4. Stratégie et Programme Agricole pro- posés .....	294
 <u>SYNTHESE ET CONCLUSION</u> : .....	298
 A N N E X E S :	
1) Données agroclimatiques des stations du Kasaï-Oriental .....	302
2) Productions des cultures vivrières et industrielles (Statistiques).....	305
3) Identification des coopératives et pré- coopératives en activité.....	314
 B I B L I O G R A P H I E : .....	319

## LISTE DES ABREVIATIONS

BAD	: Banque Africaine de Développement
CABI	: Centre Agricole pour le Bien-Etre Indigène
CE	: Conseil Exécutif
CAG	: Commission Agricole de Gandajika
CAKO	: Commission Agricole du Kasai-Oriental
CAP	: Centre d'Alevinage Principal
CAS	: Centre d'Alevinage Secondaire
CCS	: Centre Chrétien de Santé
CEPLANUT	: Centre de Planification pour la Nutrition
DSA	: Division Statistiques Agricoles
FAO	: Food and Agricultural Organization
FBI	: Fonds du Bien-Etre Indigène
FIDA	: Fonds International pour le Développement Agricole
FOMECO	: Fonds Médicaux de Coordination
CSCO	: Caisse de Stabilisation Cotonnière
GER	: Groupe Economique d'Elevage Rural
INEAC	: Institut National d'Etudes Agronomiques du Congo
INERA	: Institut National des Recherches Agronomiques
KOR	: Kasai-Oriental
MIBA	: Minière de Bakwanga
OZACAF	: Office Zaïrois de Café
ONATRA	: Office National de Transport
pH	: Potentiel d'hydrogène
PMKO	: Projet Maïs au Kasai-Oriental
PNM	: Programme National Maïs
PNR	: Programme National Riz
PRONAM	: Programme National Manioc
REDEAGRI	: Région de Développement Agricole
REDEAGRI KE1	Première Région de Développement Agricole du Kasai-Oriental
REDEAGRI KE2	Deuxième Région de Développement Agricole du Kasai-Oriental
REDEAGRI KE3	Troisième Région de Développement Agricole du Kasai-Oriental
REGIDESO	Région de Distribution des eaux
RN	: Route Nationale
RSA	: République Sud-Africaine

S/R : Sous-Région  
SEDA : Service Agricole pour le Développement Agricole  
SR1 : Station terrienne régionale type 1  
SOZACOM : Société Zaïroise pour la commercialisation des minerais  
SEZA : Société d'Elevage du Zaïre  
SNEL : Société Nationale de l'Electricité  
SOFIDE : Société Financière pour le Développement  
VA : Variété Améliorée  
VL : Variété Locale

## I n t r o d u c t i o n

Le présent ouvrage se propose de mettre en relief l'étude monographique de la région du Kasai-Oriental. Région située au coeur de la République du Zaïre couvrant une superficie de 170.000 km<sup>2</sup> soit environ 7 % de la superficie nationale ou deux fois et demi la superficie réunie des pays du BENELUX (Belgique, Pays-Bas et Luxembourg).

L'agriculture a la délicate mission d'assurer la vie de la population répartie sur cette terre. Le développement de cette population exige des changements bien définis et soutenus dans le secteur de l'agriculture et de l'élevage.

Son plan de développement doit être fondé sur les ressources humaines et naturelles disponibles; pour ce faire, il est nécessaire et indispensable de les inventorier, de bien les connaître, de les analyser et enfin d'en tirer une conclusion en vue d'adopter une stratégie pour les améliorer et les développer.

Il est opportun de rappeler que l'analyse appropriée de secteur agricole impose la connaissance des autres secteurs de la vie nationale. C'est pour cette raison qu'outre les aspects de l'agriculture, l'enseignement, la santé, les infrastructures routières et tant d'autres secteurs seront brièvement exposés dans cette étude. Chacun de ces éléments influe d'une façon ou d'une autre sur le comportement du secteur agricole.

Cette étude a été élaborée sous la supervision directe du Citoyen MUBENGA MUKENDI, Directeur Chef de Service d'Etudes et Planification du Département de l'Agriculture et du Développement Rural, et de Dr. CHAN P. Nguyen, Conseiller Technique, membre de l'équipe Pragma.

Il faut également ajouter l'assistance apportée par Mr Paul De VUYST et Mr. Jacques ANNEET, tous deux conseillers techniques belges auprès du Service d'Etudes et Planification et par les Citoyens NSINGA DJOKU et IMUINE MUTSHIMA, respectivement Chef de Division et Chef de Bureau de la Planification.

Une équipe conjointe du Service Présidentiel d'Etudes et du Département de l'Agriculture et du Développement Rural composée des Citoyens :

- KABENGELE LUBAMBALA K., Chef d'Equipe, Bureau Planification Agricole, Service d'Etudes, DADR,
- MASSA MAKOMBO, Technicien auprès du Service Présidentiel d'Etudes (SPE)
- NSAVAR LEBANSA, Chef de Bureau à la Division des Statistiques Agricoles, DADR,
- PIKA HANS, Chef de Bureau à Division Production Agricole, DADR,
- KABEMBA YAMBA YAMBA, Technicien à la Division des Statistiques agricoles, DADR, a séjourné du 27 août au 09 octobre 1983 dans la région du Kasai-Oriental. L'équipe avait pour tâche de recueillir le maximum possible de renseignements par des contacts directs avec les différents services de l'Agriculture et du Développement Rural, de l'Administration du Territoire, de l'Enseignement, de Travail et de la Prévoyance Sociale, etc.

La première correction a donné lieu à une seconde mission qui a eu lieu du 27 mars au 7 avril 1984.

Outre les données disponibles, l'équipe a effectué deux enquêtes : l'une sur les habitudes alimentaires et l'autre sur la production agricole.

L'enquête sur les habitudes et les préférences alimentaires s'est déroulée dans toutes les sous-régions du Kasai-Oriental. Les ménages échantillonnés s'élèvent à :

- 30 pour la sous-région urbaine de Mbuji-Mayi,
- 32 pour la sous-région rurale de Kabinda,
- 31 pour la sous-région rurale de Tshilenge, et
- 20 pour la sous-région rurale du Sankuru.

Les enquêtes alimentaires, en ce qui concerne les sous-régions rurales, se sont déroulées plus spécialement dans les chefs-lieux des zones de Gandajika, Mwene-Ditu et Lubao pour la sous-région de Kabinda, Tshilenge, Kabeya Kamuanga, Miabi et Katanda pour la sous-région de Tshilenge et Lusambo, Lodja et Lomela pour la sous-région du Sankuru.

L'enquête agricole qui s'est déroulée dans les sous-régions rurales a permis à l'équipe de mesurer des champs échantillonnés et d'interviewer les agriculteurs afin de déterminer la superficie moyenne par champ et le nombre total moyen des champs par ménage.

Le présent travail se compose de cinq chapitres et d'une synthèse-conclusion. Le premier chapitre concerne le milieu de la région et le second donne la situation des productions de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et pisciculture, de la chasse et de l'exploitation forestière. Le troisième chapitre présente les facteurs pouvant influencer la production sur lesquels l'homme peut agir directement ou indirectement. L'avant dernier chapitre est consacré à la situation dans les autres secteurs et le dernier analyse les perspectives de développement de la région.

Nous pensons que cette étude sera de grande utilité au planificateur agricole régional et aux autres personnes intéressées au développement socio-économique de la région du Kasai-Oriental. Toutefois, étant donné que les données statistiques consignées dans cette étude proviennent de diverses sources, nous demandons aux utilisateurs éventuels de les utiliser avec précaution.

Bureau Planification Agricole.

## CHAPITRE I : LE MILIEU

### I.1. MILIEU PHYSIQUE

#### I.1.1. Situation géographique.

La Région du Kasai-Oriental est située au Centre du Zaïre, entre les parallèles 1° et 8° de latitude Sud et entre les méridiens de 22° et 26° de longitude Est.

Elle est limitée ; au Nord par les Régions de l'Equateur et du Haut-Zaïre; à l'Est par la rivière Lomami et la Région du Kivu jusqu'à hauteur du 5è parallèle, ensuite la ligne de partage Lomami-Lualaba et la Région du Shaba jusqu'au 6è parallèle, les zones de Kabongo et Kaniama de la Région du Shaba, enfin la rivière Lubilashi; au Sud par la zone de Kapanga (Shaba); à l'Ouest par les zones de Dekese, Mweka, Dimbelenge, Dibaya et Luiza du Kasai-Occidental. La majeure partie de la Région est située à une altitude variant de 450 à 900 m suivant une direction Nord-Ouest et Sud-Est.

La Région du Kasai-Oriental occupe une superficie de 168.216 Km<sup>2</sup> soit environ 7 % de la superficie totale de la République du Zaïre.

La Région est administrativement subdivisée en quatre sous-régions :

- a) Sous-Région Urbaine : Mbuji-Mayi
- b) Sous-Régions Rurales : Sankuru  
Kabinda  
Tshilenge.

Tableau I.1. : Superficie de la Région du Kasai-Oriental.

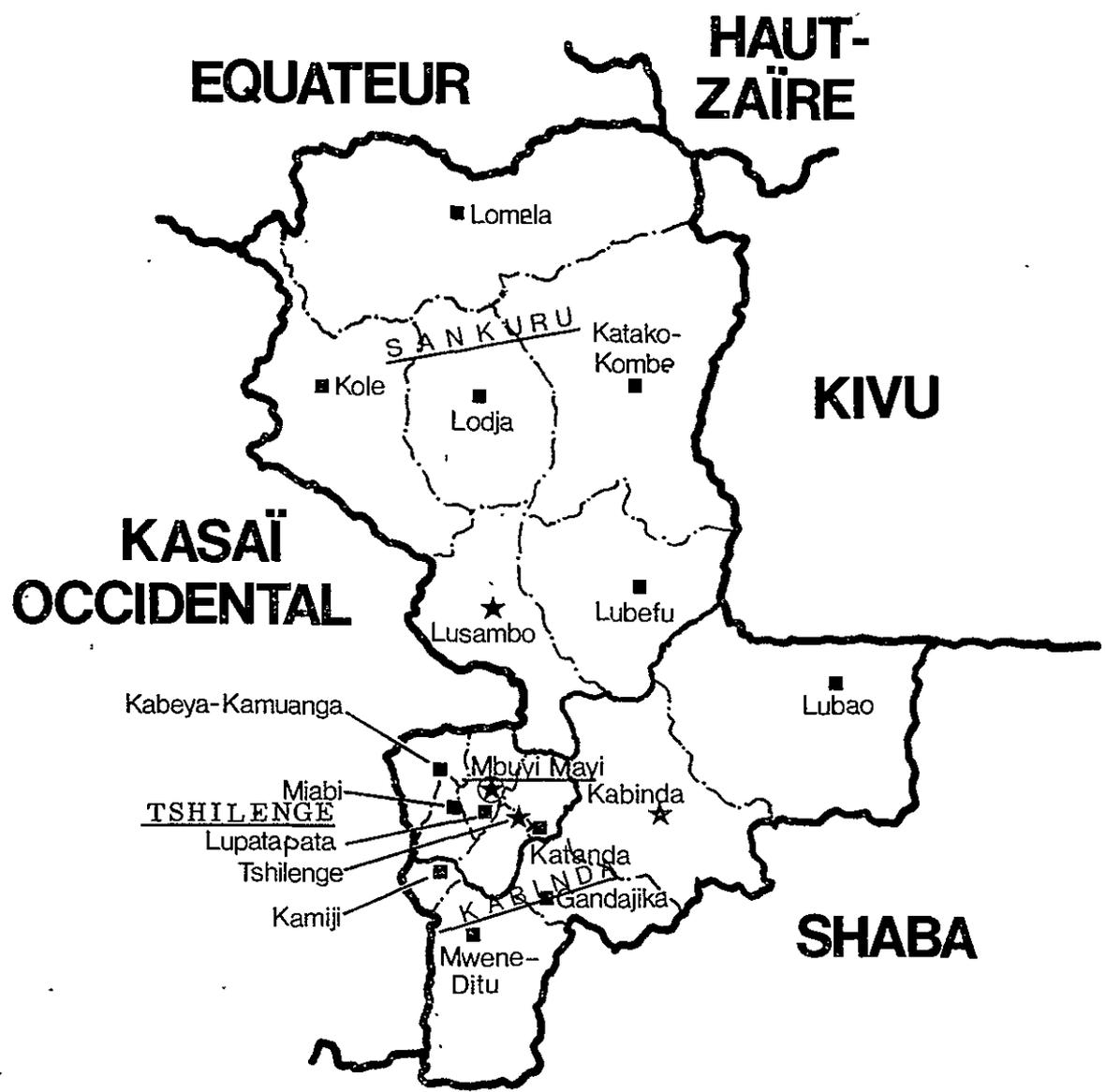
<u>A. SOUS-REGION URBAINE : 1</u>	<u>Superficie (Km2)</u>
Ville de MBUJI-MAYI	64 Km2
1. Zone de BIPEMBA	
2. Zone de DIBINDI	
3. Zone de DIULU	
4. Zone de MUYA	
5. Zone de KANSHI.	
 <u>B. SOUS-REGIONS RURALES : 3</u>	
1. <u>SOUS-REGION DU SANKURU (6 zones)</u>	104.331 Km2
Chef lieu : LUSAMBO	
- Zone de LOMELA	26.346 Km2
- Zone de KOLE	17.682 Km2
- Zone de LODJA	12.054 Km2
- Zone de KATAKO-KOMBE	25.490 Km2
- Zone de LUSAMBO	10.530 Km2
- Zone de LUBEFU	12.229 Km2
2. <u>SOUS-REGION DE KABINDA (5 zones)</u>	56.426 Km2
Chef lieu : KABINDA	
- Zone de KABINDA	14.373 Km2
- Zone de LUBAO	22.480 Km2
- Zone de GANDAJIKA	5.726 Km2
- Zone de MWENE-DITU	11.747 Km2
- Zone de KAMIJI	2.100 Km2
3. <u>SOUS-REGION DE TSHILENGE (5 zones)</u>	7.395 Km2
Chef lieu : TSHILENGE	
- Zone de TSHILENGE	1.021 Km2 (*)
- Zone de KATANDA	1.836 Km2
- Zone de MIABI	1.747 Km2
- Zone de KABEYA-KAMWANGA	1.480 Km2
- Zone de LUPATAPATA	1.311 Km2 (*)
<u>TOTAL DE LA SUPERFICIE :</u>	168.216 Km2.

Source : Institut Géographique National du Zaïre : Janvier, 1981.

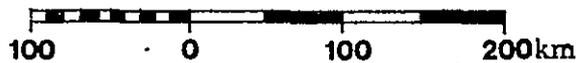
(\*) Ces chiffres ne sont pas vérifiables (Institut Géographique National du Zaïre ,1985).

# REGION DU KASAI-ORIENTAL

Division Administrative



- Chef-lieu de Zone ..... ■
- Chef-lieu de Sous Région ou Ville ..... ★
- Chef-lieu de Région ..... ⬤
- Limite de Région ..... ———
- Limite de Sous-Région ..... ———
- Limite de Zone ..... - - - -



Echelle: 1/5.000.000

Tableau I.2. : Subdivisions administratives : Collectivités rurales.

<u>SOUS-REGIONS - ZONES.</u>	<u>Nombre de Collectivités.</u>
<u>SOUS-REGION DU SANKURU</u>	49
Zone de LOMELA	5
Zone de KOLE	7
Zone de LODJA	9
Zone de KATAKO-KOMBE	9
Zone de LUSAMBO	9
Zone de LUBEFU	10
<u>SOUS-REGION DE KABINDA</u>	21
Zone de KABINDA	6
Zone de LUBAO	4
Zone de GANDAJIKA	5
Zone de MWENE-DITU	4
Zone de KAMIJI	2
<u>SOUS-REGION DE TSHILENGE</u>	23
Zone de TSHILENGE	5
Zone de KATANDA	5
Zone de MIABI	4
Zone de KABEYA-KAMWANGA	5
Zone de LUPATAPATA	4
<u>ENSEMBLE DU KASAI-ORIENTAL</u>	93

Sources : - Rapport de mission. Plan P1 à 5, 1976.  
 - Mission de l'équipe spéciale des Etudes Agricoles Régionales du Kasai-Oriental.

Dans l'ensemble, la Région du Kasai-Oriental comptait en 1984 : 2.407.000 habitants Zaïrois soit une densité moyenne de 14 habitants par Km<sup>2</sup> d'après les données communiquées par la Division Régionale de l'Administration du Territoire. Il faut noter que la population étrangère s'élevait à 1.080 personnes en 1984. (\*)

(\*) Résultats provisoires du Recensement Scientifique de la Population du 1er juillet 1984, Département du Plan, Déc.1984.

### I.1.2. C l i m a t.

Le climat de la Région du Kasai-Oriental évolue entre les types Equatorial dans le Nord et Soudanien au Sud et appartient au type A de la classification de KÖPPEN (climat tropical humide).

#### I.1.2.1. a) Types climatiques particuliers (suivant la classification de KÖPPEN).

- Climat de type Af : Caractérisé par l'absence de saison sèche (précipitations du mois le plus sec, supérieures à 60 mm), ce climat apparaît dans l'extrême Nord de la zone de Lomela, Sous-Région du Sankuru.

- Climat de type (Am)s : transition entre Af et Aw, se rencontre dans la presque totalité de la zone de Lomela, le Nord des zones de Katako-Kombe, Lodja et Kole.

- Climat de type (Aw)s : caractérisé par une saison sèche (précipitations du mois le plus sec, inférieures à 60 mm) dont la longueur augmente en descendant vers le Sud, ce climat règne sur la plus grande partie de la Région du Kasai-Oriental à partir de LODJA.

On rencontre une saison sèche d'environ 2 mois, entre Lodja et Mbuji-Mayi (Aw2)s et de 3 mois dans le Sud de la Région du Kasai-Oriental à partir de la ligne Mbuji-Mayi-Kabinda-Lubao (Aw3)s.

L'extrême Sud de la zone de Mwene-Ditu subit une saison sèche de 4 mois (Aw4)s, ainsi que l'Est de la zone de Kabinda et de Lubao.

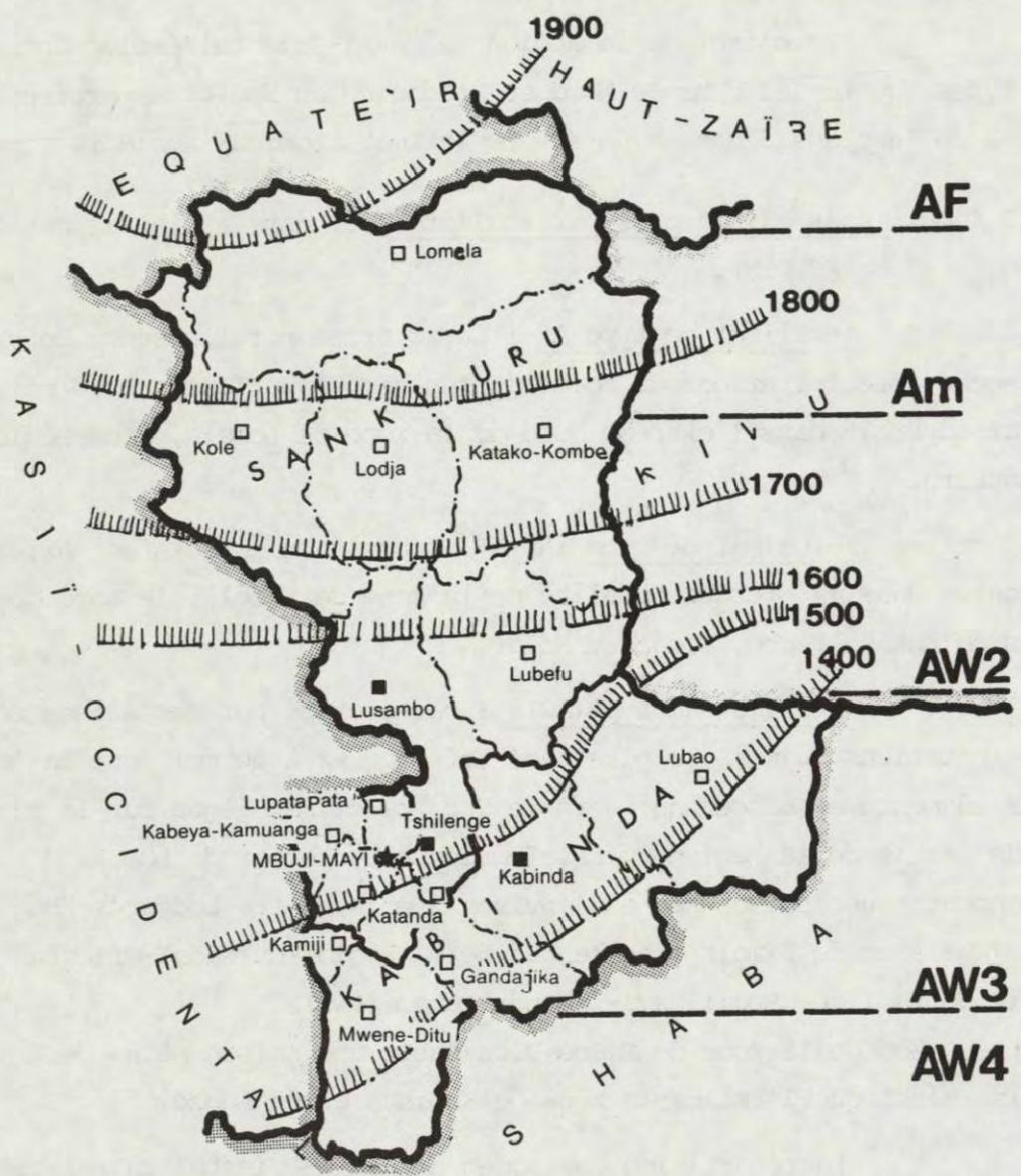
La répartition des zones du Kasai-Oriental en relation avec les types climatiques décrits est résumée dans le tableau I.3.

9

# REGION DU KASAÏ-ORIENTAL

Carte 1.2

## Types Climatiques et Hauteur Pluviométrique annuelle (mm.)



### LEGENDE

- ★ Chef-lieu de Région
- Chef-lieu de Sous-Région
- Chef-lieu de Zone
- Limite de Sous-Région
- Limite de Zone
- 1.900 Isohyètes (pluviosité)
- A Types climatiques



Echelle: 1/5.000.000

Tableau I.3 : Appartenance des zones administratives aux différents types climatiques.

Types climatiques	Zones
Af	Extrême Nord de Lomela
(Am) s	Lomela, Nord de Kole, de Katako-Kombe et de Lodja.
(Aw2) s	Sud de Kole, de Lodja et de Katako-Kombe, Lubefu, Lusambo; Nord de la Sous-Région de Tshilenge, Nord de Kabinda et Lubao.
(Aw3) s	Sud de la Sous-Région Tshilenge, Zones de Kabinda, Lubao, Gandajika et Mwene-Ditu.
(Aw4) s	Extrême Sud de la zone de Mwene-Ditu, Sud-Est des zones de Kabinda et Lubao.

Source : Les Régimes moyens et extrêmes des climats principaux du Zaïre, 1975.

D'après les critères de KÖPPEN que BULTOT a appliqué au Zaïre, le climat de la Région du Kasai-Oriental appartient à la classe A où la température diurne du mois le plus froid est supérieure à 18°C et où la hauteur annuelle des pluies (en cm) dépasse le double de la température moyenne annuelle en °C et augmentée de 14. L'indice w indique l'existence d'une saison sèche en hiver.

#### I.1.2.2. Précipitations.

Dans le sens Nord-Sud, les précipitations annuelles moyennes passent de 1.900 mm (Nord de Lomela) à 1.400 mm. L'isohyète de 1.600 mm passant approximativement à hauteur de Lusambo et Lubefu.

L'isohyète de 1.500 mm passe dans la zone de Mwene-Ditu, remonte vers le Nord-Est et délimite dans l'Est de la Région, principalement en zones de Kabinda et de Lubao, une vaste aire où les précipitations sont de l'ordre de 1.400 mm par an.

Le tableau I.4 résume les caractéristiques en matière de pluviométrie et de température relatives aux principales stations du Kasai-Oriental.

Dans les zones à climat (Aw) la saison sèche apparaît en mai, juin et se termine en août et septembre.

A titre indicatif, les dates moyennes de début de saison sèche et de saison pluvieuse et la durée moyenne de la saison sèche se présentent comme suit :

Tableau I.4. : Dates moyennes du début de la saison sèche et de la saison des pluies. Durée moyenne en jours de la saison sèche.

<u>Zones</u>	<u>Saison. sèche</u>	<u>Saison des pluies</u>	<u>Durée saison sèche.</u>
Sud Lomela	10 Juin	5 Août	50
Lodja Katako-Kombe	5 Juin	10 Août	65
Lusambo Lubefu	20 Mai	15 Août	80
Kabinda	10 Mai	20 Août	100
Gandajika	13 Mai	25 Août	105
Sud Région	10 Mai	5 Septembre	115

Source : Atlas climatique du Bassin Congolais, Bultot, INEAC, 1971.

D'une manière générale, on rencontre dans la région du Kasai-Oriental deux saisons de pluies bien marquées : de janvier - février à avril et de septembre à décembre.

Dans le Nord de la Région, un ralentissement des pluies apparaît au cours de la période de mai à juillet.

Dans les zones à climat de type (Aw) le régime des pluies autorise 2 saisons agricoles par an.

La première (saison A) débute avec la reprise des pluies en septembre pour s'achever en janvier au fléchissement des précipitations. La seconde (saison B) commence en février lorsque les pluies redeviennent plus abondantes et se termine en mai (saison sèche).

I.1.2.3. Température.

Les variations annuelles de température sont peu importantes (1,5 à 2° de différence suivant les saisons); par contre, les variations journalières présentent plus d'amplitude. Les différences entre les températures diurnes et nocturnes atteignent jusqu'à 18°C en zone de Mwene-Ditu (Luputa). La température moyenne annuelle varie de 25°C dans le Nord à 22,5°C dans le Sud de la Région.

I.1.2.4. Insolation.

L'insolation augmente du Nord vers le Sud ; la durée effective annuelle de l'insolation est de l'ordre de 1.880 heures à Mukumari, 1.874 heures à Lodja, 1.980 heures à Lusambo et 2.400 heures à Gandajika.

Tableau I.5 : Principales caractéristiques de douze stations du Kasai-Oriental.

Stations	Précipitations annuelles (mm)	Jours totaux annuels des pluies.	Température moyennes annuelle.	Saison sèche dates.	Altitude (m)
Lomela	1941,5	156	24,1		427
Mukumari	1823,5	207	24,4		535
Lodja	1747,6	151	24,1	11.6 au 26.7	479
Katako-Kombe	1854,4	116	24,0	6.6 au 31.7	585
Lusambo	1614,7	129	24,2	21.5 au 12.8	424
Lubefu	1597,2	130	24,7	20.5 au 15.8	525
Lubao	1356	114	24,1	13.5 au 14.8	694
Tshofa	1364,9	120	24,0	16.5 au 15.8	850
Kabinda	1647	136	23,7	14.5 au 15.8	862
Mbuji-Mayi	1476	136	24,3	15.5 au 20.8	677
Gandajika	1425,8	129	24,2	13.5 au 25.8	780
Luputa	1809,2	132	22,8	12.5 au 22.8	877

Sources : - Les Régimes moyens et extrêmes des climats principaux du Zaïre, Service Météorologique 1975.

- Les Paramètres Moyens...

INERA, 1974.

### I.1.3. Végétation - Les Formations végétales naturelles

Les différents types climatiques rencontrés dans la Région du Kasai-Oriental ont déterminé trois formations végétales naturelles distinctes.

Aux types climatiques Am et Af, correspondent les forêts ombrophiles sempervirentes équatoriales ; le type climatique (Aw2)s coïncide avec les forêts mésophiles semi-caducifoliées subéquatoriales et guinéennes et les types climatiques (Aw3)s et (Aw4)s avec des savanes entrecoupées de galeries forestières peu développées.

#### I.1.3.1. La région forestière (\*)

##### I.1.3.1.1. Les forêts ombrophiles sempervirentes (pluies 1700-1900 mm).

Cette formation recouvre le Nord de la sous-Région du Sankuru avec comme limite Sud la rivière LUKENIE et se rattache au massif forestier de la Cuvette Centrale. Le taux de boisement dépasse les 70 %.

##### I.1.3.1.2. Les forêts mésophiles semi-caducifoliées (pluies 1600-1700 mm).

Formation de transition comportant à la fois des essences à feuilles persistantes et les feuilles caduques. La densité des forêts est importante 60 % mais on note de vastes espaces de savanes qui cependant n'ôtent pas le caractère forestier de la région dont la limite Sud suit une ligne partant de Katako-Kombe vers le Sud et bifurquant vers l'Ouest au niveau de la séparation entre les zones de Lusambo-Lubefu et celle de Kabinda.

##### I.1.3.2. Les Savanes (pluies 1400-1500 mm).

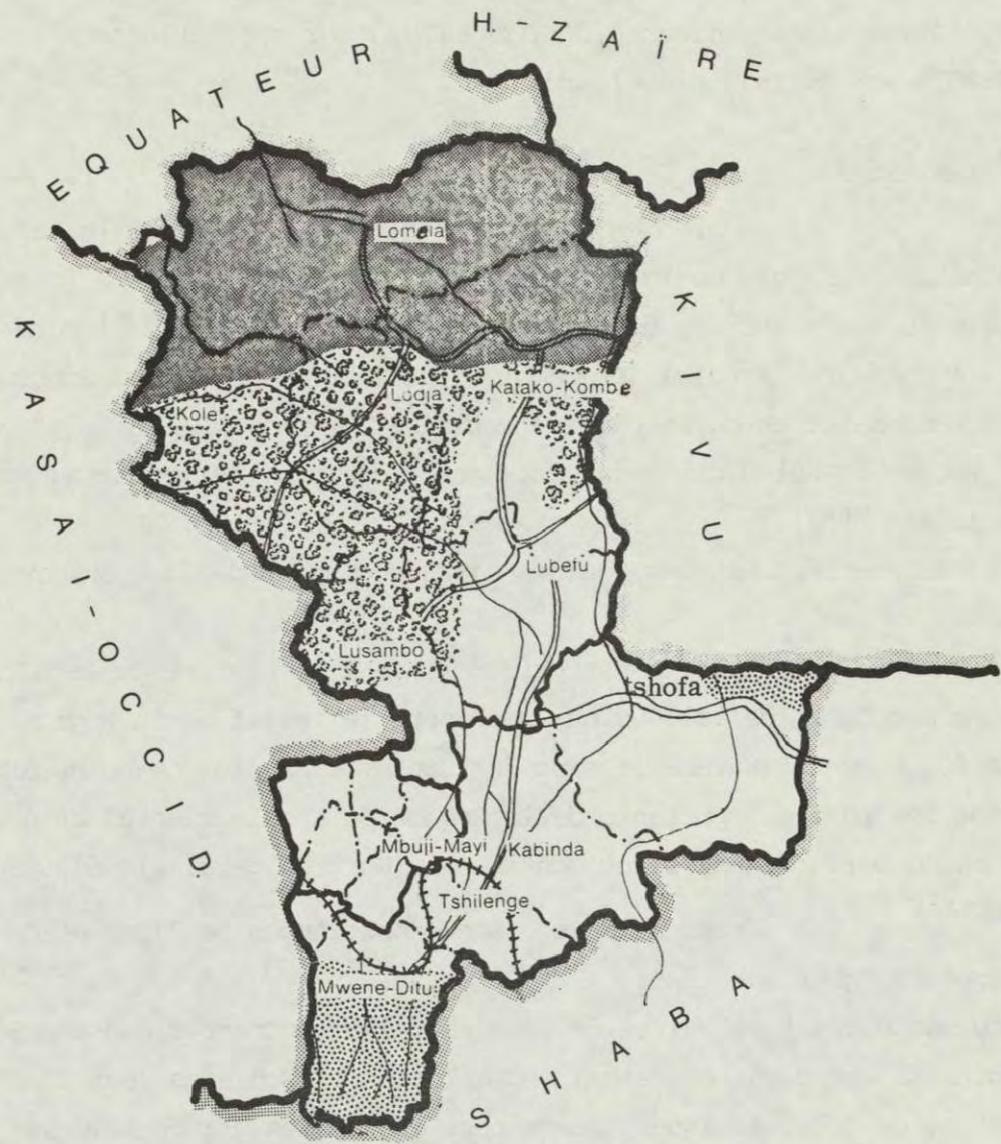
Le reste de la Région du Kasai-Oriental est couverte de savanes guinéennes entrecoupées de forêts semi-décidues, subéquatoriales et guinéennes ou périguinéennes, en galeries ou massifs isolés. Le taux de boisement est très faible.

---

Note (\*) On dit également : - Forêt dense humide sempervirente ;  
- Forêt dense humide semi-décidue.

# REGION DU KASAÏ-ORIENTAL

Carte des Formations Végétales Naturelles



- Limite de Région
- ++++ Chemin de fer
- ==== Route principale
- ==== Route secondaire
- ~ Rivière

- Forêt ombrophile
- ▨ Forêt tropophile et savanes
- Savane a Hyparrhenia
- ▩ Savane



Echelle: 1/5.000.000

Suivant la nature du terrain, on distingue deux types de savanes. La végétation est à dominance d'HYPARRHENIA, sur sol sablonneux et d'IMPERATA sur terrain plus lourd.

#### I.1.4. Géologie

Quatre grandes formations géologiques sont à la base de la formation des sols de la Région du Kasaï-Oriental.

A partir du socle ancien, ces systèmes se superposent dans l'ordre suivant : système de la Lulua (précambrien de la Bushimay), précambrien du Karroo secondaire et du Kalahari (tertiaire).

Les systèmes du Kalahari et du Post-Karroo dominent nettement au Nord du parallèle 5°30'.

Plus au Sud, affleurent les couches du Karroo, puis de la Bushimay et de la Lulua.

A partir du 7è parallèle, c'est principalement le système de la Lulua qui est apparent dans les vallées qui découpent le relief de la Région.

Les dépôts récents (Kalahari) sont des sables fins plus ou moins argileux couvrant une partie importante de la Région du Kasaï-Oriental et qui forment une couverture épaisse et continue au Nord du parallèle 5°30'Sud.

Les séries du Karroo sont constituées de limon et de sables fins appelés "grès tendres".

Les couches dites " calcaires de la Bushimay" rencontrées dans le Sud de la Région se composent de calcaires, dolomies et schistes (série supérieure) et de grès, schistes, psammites, quartzites et Conglomérats (série inférieure).

Les formations de la Lulua, se rencontrent au Sud de Kanda-Kanda et sont dominées par les schistes et quartzites.

On note également des affleurements de roches éruptives basiques entre autres au Sud de Mwene-Ditu.

### I.1.5. Les sols

Les diverses formations géologiques ont donné naissance en région forestière (forêts sempervirentes équatoriales et forêts mésophiles semi-caducifoliées) à des sols sablonneux à sablo-argileux. La teneur en éléments fins est très variable (de 7 à 45 %) avec une moyenne de 15 à 20 %. Le pH est généralement voisin de 5,2.

La valeur de ces sols dépend essentiellement de leur richesse en humus qui, cependant, est fortement exposée à être entraîné, brûlé, et lessivé, vu la nature sablonneuse du terrain, lors des déboisements et de la mise en culture. Leur réserve minérale est très faible.

En savane, on rencontre, sur les séries Kalahari et Karroo, des sols très sablonneux (8 à 10 % d'éléments fins) de valeur agricole médiocre, caractérisés par une flore à dominance d'*Hyparrhenia*; ce type de sol est situé principalement dans le Nord de la sous-région de Tshilenge, le Nord et l'Est de la zone de Lubefu, les zones de Kabinda et de Lubao, à l'exception de l'extrême Est de celle-ci.

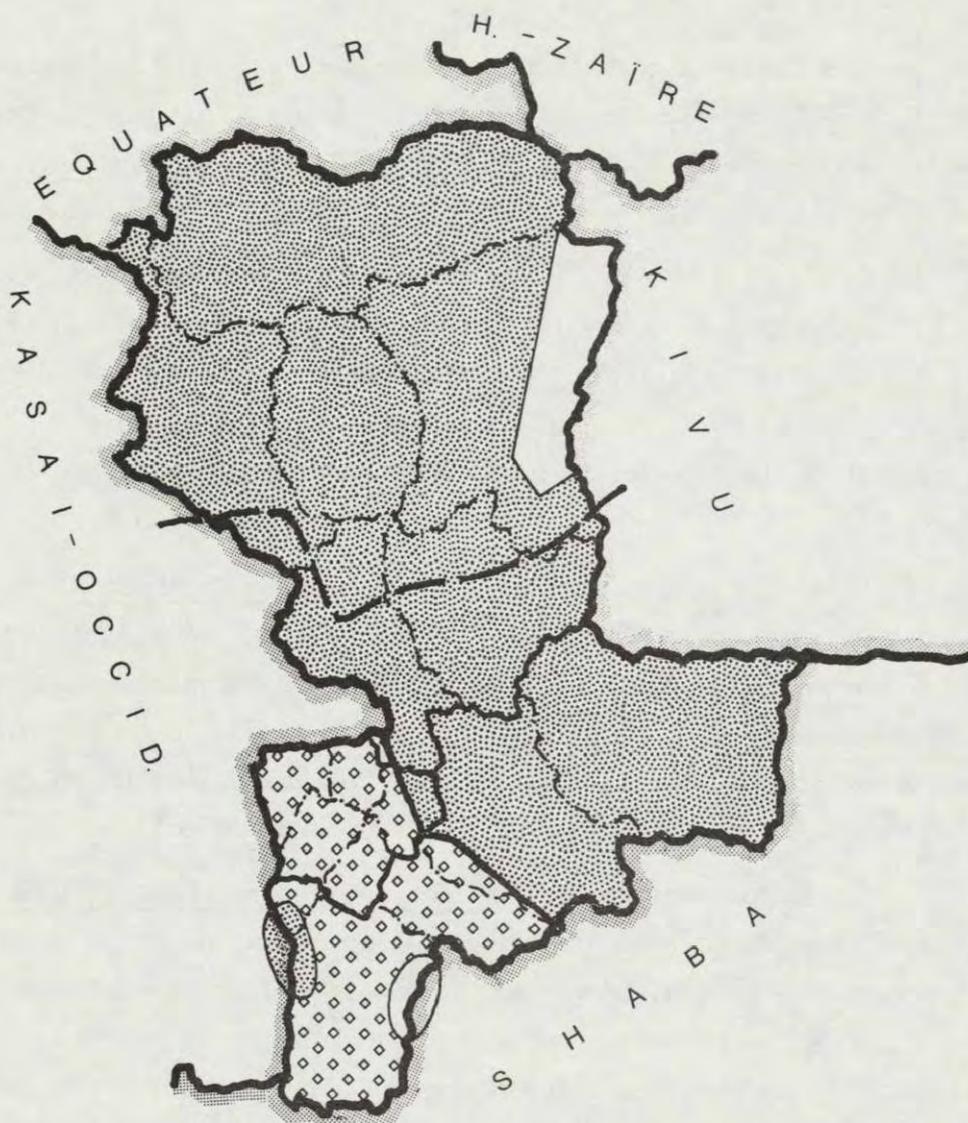
Les formations de la Lulua et les calcaires de la Bushimay sont à l'origine de sols sablo-argileux à argileux, de bonne structure, avec une économie en eau, un pH voisin de 6,8 à 7 et une coloration sous-vent rouge. Le couvert végétal est à dominance d'*Imperata*; la vocation agricole de ces sols est évidente et leur potentiel est intéressant : on les trouve principalement en zone de Mwene-Ditu, Gandajika, au Sud de la sous-région de Tshilenge et de la zone de Kabinda et à l'Est de la zone de Lubao.

Selon la classification de l'INEAC (SYS, 1961) les trois grands groupes de sols dans l'ordre des Kaolisols, sont présents au Kasai-Oriental.

Les sols de la plus grande partie de la région appartiennent au groupe des Arénoferrals (sur sables du Kalahari) : ce sont des sols avec une teneur en argile inférieure à 20 %, sans réserve minérale à rapport limon/argile faible, très acides, et profondément lessivés.

# REGION DU KASAI-ORIENTAL

Carte des Sols



-  Aréno-Ferrals sur sable Kalahari
-  Ferralsols sur roches non différenciées
-  Ferralsols sur roches non différenciées
-  Limite entre sols de la forêt dense et sols des savanes de basse altitude
-  Limite de Région

Echelle 1/5.000.000

d'après C SYS INEAC 1961

Les Ferrisols (sur roches Karroo) sont présents dans le Nord-Est (vallées de la Lomami) : ces sols ont un rapport limon-argile élevé ou moyen. Une bonne structure et ou une réserve minérale appréciable sont des caractéristiques importantes de ces sols sans pour autant être toujours associées.

Les sols du Sud de la Région appartiennent au groupe des Ferralsols (sur roches non différenciées) avec une teneur en argile de plus de 20 %, sans ou avec faible réserve minérale, sans structure et à faible rapport limon-argile.

La répartition de ces groupes de sols apparaît sur la carte n° I.4.

#### I.1.6. Hydrographie.

L'hydrographie de la Région du Kasai-Oriental est divisée en 2 principaux bassins :

- le bassin du Sankuru (affluent du Kasai) avec ses rivières orientées Sud-Nord : Mbuji-Mayi, Lubi, Luilu, Lubilashi, Lubefu. Le Sankuru est navigable jusqu'à Pania-Mutombo (zone de Lusambo) : Les deux ports importants sur le Sankuru sont LUSAMBO et BENA-DIBELE (zone de Kole); (la superficie du bassin versant du Sankuru à Bena-Dibele est de 123.210 Km<sup>2</sup>).

- le bassin de la Lukenie, dont les affluents sont nettement orientés Est-Ouest ; la Lukenie est navigable jusqu'à Kole. Aux confins Nord et Est de la Région du Kasai-Oriental, les rivières Lomela, Tshuapa et Lomami sont orientées vers le Nord-Ouest et le Nord. (la superficie du bassin versant de la Lomela (à Lomela) est de 8.550 Km<sup>2</sup>).

Le cours des rivières est tranquille pour l'ensemble des sections situées à une altitude inférieure à 500 m. Le passage à un niveau supérieur est marqué par la présence de rapides et même de chutes (ex : Lubi à Mulowaie - Nord de la Sous-Région de Tshilenge ; Sankuru-Lubilashi en amont de Pania-Mutombo).

On notera que la présence des rapides qui accompagnent le relèvement de l'altitude se situe pour le Sankuru à la hauteur du parallèle 5°30 Sud. Le régime moyen des rivières Lukenie et Sankuru, au Kasai-Oriental se présente comme suit, au cours de l'année :

<u>Rivière</u>	<u>Basses eaux.</u>	<u>Moyennes eaux.</u>	<u>Hautes eaux.</u>
Lukenie	Juin-Juillet- Août.	Mai-Septembre- Octobre.	Janvier-Février- Mars-Avril-Septembre- Octobre.
Sankuru	Juin-Juillet- Août-Septembre.	Novembre	Janvier-Février-Mars- Avril-Mai-Décembre.

#### I.1.7. LES ZONES AGRICOLES DE LA REGION DU KASAI-ORIENTAL.

Le climat, la végétation, la géomorphologie et les sols du Kasai-Oriental, dont les caractéristiques ont été esquissées plus haut, permettent de partager l'ensemble étudié en 4 Sous-ensembles. Ceux-ci apparaissent comme de grandes unités pratiques d'aménagement, en fonction de leur vocation agricole, et peuvent être considérés comme base pour une élaboration d'une planification cohérente de développement agricole.

##### I.1.7.1. Nomenclature des Sous-ensembles au Kasai-Oriental.

1. La forêt humide du Nord Sankuru,
2. La forêt entrecoupée de savanes,
3. Les savanes à dominance sablonneuse,
4. Les savanes sur sols moyens et riches.

Les limites entre sous-ensembles ne sont pas toujours nettement marquées, mais on peut rapprocher cette subdivision des formations végétales naturelles illustrées dans les tableaux I.6 a,b, c, d.

##### I.1.7.2. Tableaux des sous-ensembles.

Ces tableaux sont destinés à des fins strictement pratiques, la description des sous-ensembles permet de se faire une bonne idée de leur vocation naturelle.

Tableau I.6 : Tableau Synthétique de localisation, altitude, sols, climat, végétation et vocation agricole.

Tableau I.6a : Kasaï-Oriental; Sous-ensemble de la forêt humide du Nord Sankuru.

Localisation	Sous-Région du Sankuru : Zone de Lomela, Zone de Katako-Kombe (N), Zone de Kole (N), Zone de Lodja (N). Limite Sud : rivière Lukenie							
Altitude, relief.	Moins de 500 m d'altitude au Nord, se relevant progressivement en direction du Sud-Est, peu accidenté; dans la région de Lomela et Lodja, vallées aux versants raides, profondément encaissées au milieu d'inter-fleuves très plats.							
S o l s	Géologie		Fertilité		Texture		Commentaires.	
	Système Kalahari et post-Karoo. Dépôts sableux récents.		Sols profondément lessivés, bonnes réserves en humus, mais faible réserve minérale ; valeur moyenne. Bonne récolonisation forestière après cultures annuelles.		Sablonneux à argilo-sablonneux. - éléments fins : 10 à 15 %.		Sols convenant à des cultures pérennes et cultures annuelles mais fragilité de la couche humifère. Erosion et dégradation rapide si destruction du couvert végétal.	
C l i m a t	Stations	Altitude (m)	Nbre d'années d'observation.	Pluies moyennes annuelles	Nbre de mois à pluies (50 mm)	% des pluies totales pendant les 3 mois.	Températures moyennes annuelles	Température mensuelle moyenne minimum.
	Lomela	427	9 - 14	1941	-	36 %	24,1	18,9
	Mukumari	535	20	1823	-	33 %	24,4	17,6
Végétation	Couverture de forêts ombrophiles sempervirentes à rattacher au massif forestier de la cuvette Centrale.							
Vocation	Cultures pérennes bien adaptées : hévéa, café, cacao. Cultures annuelles : manioc, riz, arachides, coton.							

SOURCE : "Aperçu sur l'économie agricole de la province du Kasai", Direction de l'Agriculture des Forêts et de l'Elevage, Bruxelles, 1955.

Tableau I.6b : Kasai-Oriental : Sous-ensemble forêt - savanes.

Localisation	Sous-Région du Sankuru : Zone de Lodja (S), Zone de Lusambo, Zone de Katako-Kombe (W+NE), Zone de Kole (Sud), Zone de Lubefu (NW)							
Altitude, relief.	450 à 600 m. Suivant une diagonale Nord-Ouest à Sud-Est. Bas plateaux s'élevant progressivement vers l'Est.							
Sols	Géologie		Fertilité		Texture		Commentaires	
	Système Kalahari et post-Karroo. Dépôts récents.		Faibles réserves humifères. Sols forestiers moyens à faibles. Sols de savane très pauvres Rendements faibles.		Sablonneux. Eléments fins : 10 % en forêts, 5 à 10 % en savanes.		Couverture naturelle fragile gilerisque d'évolution rapide vers dominance graminées sur défrichements forestiers. Cultures annuelles préférables à cultures pérennes.	
Climat.	Stations	Altitude (m)	Nbre d'années d'observation.	Pluies moyennes annuelles (mm)	Nbre de mois à pluies (50mm)	% des pluies totales pendant les 3 mois + humides	Températures moyennes annuelles.	Température mensuelle moyenne minimum.
	Lodja Katako-Kombe Lusambo	479 585 424	9 - 20 8 10	1747 1854 1615	2 1 - 2 2	36 % 35 % 36 %	24,1 24,0 24,2	18,1 18,8 18,3
Végétation	Forêts tropophiles semi-caducifoliées : blocs forestiers importants, larges galeries forestières alternant avec des savanes à dominance d' <i>Hyarrhenia</i> .							
Vocation	Exploitation forestière ; cultures annuelles : maïs, riz, manioc, arachides, coton ; localement palmier et café, savanes à vocation pastorale.							

Source : "Aperçu sur l'économie agricole de la province du Kasai", Direction de l'Agriculture, des Forêts et de l'Elevage, Bruxelles, 1955.

Tableau I.6c : Kasai-Oriental : Sous-ensemble des savanes à dominance sablonneuse.

Localisation	Sous-Région du Sankuru : zone de Lubefu (E), zone de Katako-Kombe (SE) Sous-Région de Tshilenge (sauf SE). Sous-Région de Kabinda : zones de Kamiji et de Kabinda, zone de Mwene-Ditu (N.W), zone de Lubao (sauf N.E).							
Altitude relief.	600 à 900 m, larges plateaux, vallées étroites.							
S o l s	Géologie		Fertilité		Texture		Commentaires.	
	Séries Kalahari et Karroo. Sables fins, grès.		Valeur agricole très faible sur plateau, meilleure en vallées. Peu ou pas d'humus. Arénoferals médiocres à moyens.		Très sablonneux Eléments fins : 8 -10% Sablo-argileux dans les fonds.		Savanes pauvres et forte densité de population. Intensification possible avec utilisation de fumure minérale en particulier sur maïs. Erosion à contrôler.	
C l i m a t	Stations	Altitude (m)	Nbre d'années d'observation	Pluies moyennes annuelles.	Nbre de mois à pluies (à 50mm)	% des pluies totales pendant les 3 mois + humides.	Température moyenne annuelle .	Température mensuelle moyenne minim.
	Lubao	694	5	1356	2 - 3	38 %	24,1	18,6
	Tshofa	850	4 - 15	1365	2 - 3	40 %	24,0	15,2
	Kabinda	862	7 - 24	1647	3	39 %	23,7	18,2
	Mbuji-Mayi.	677	7	1476	3	42 %	24,3	17,3
Végétation	Savanes entrecoupées de quelques galeries forestières en vallées, Flore agrostologique de savanes composées principalement d' <i>Hyparrhenia</i> , <i>Andropogon</i> et <i>Louditia</i> .							
Vocation	Principalement vivrière : millet, voandzou, haricots, arachides, maïs, coton. Vocation pastorale à Kamiji.							

Source : "Aperçu sur l'économie agricole de la province du Kasai", Direction de l'Agriculture des Forêts et de l'Elevage, Bruxelles, 1955.

Tableau I.6d : Kasai-Oriental : Sous-ensemble des savanes sur sols moyens et riches.

Localisation	Sous-Région de Tshilenge (S) : Zones de Tshilenge, Katanda, Sous-Région de Kabinda : Zone de Mwene-Ditu (N), Gandajika (W); Zone de Lubao (NE).							
Altitude relief	700 à 900 m. Au Sud de la Sous-Région de Tshilenge, relief déchiqueté, localement accidenté; Zone de Gandajika : peu accidentée.							
S o l s.	Géologie		Fertilité		Texture		Commentaires	
	Système de la Bushimay - Schistes et quartzites, grès. - Calcaires, dolomies, Schistes. Les meilleurs sols sont d'origine basique.		Ferralsols sur roches non différenciées. Terrain supportant 4-5 ans de 2 saisons culturales. Bonne réponse aux engrais mais peu de matière organique. Potentiel intéressant sur sols argilo-sableux.		Sablo-argileux à argileux éléments fins jusqu'à 35 %; Sableux sur plateau. PH voisin de 6, bonne structuré et économie en eau. Très bons sols le long des rivières Luilu et Lubilashi.		Bonne vocation agricole meilleurs sols du Kasai-Oriental. Terroir apte à l'intensification (notamment fumure minérale). Risques d'érosion sur sols légers en pente et peu profonds.	
C l i m a t	Stations	Altitude (m)	Nbre d'années d'observation.	Pluies moyennes annuelles	Nbre de mois à pluies (50 mm)	% des pluies totales pendant les 3 mois humides	Températures moyennes annuelles.	Température moyenne mensuelle minimum.
	Gandajika	780	6 - 40	1425.8	3 - 4	44 %	24,2	15,8
	Luputa	877	9	1809.2	3	43 %	22,8	14,9
	Kalénda-Kashile.	-	6	1312	3	43 %	-	-
Végétation	Savane Guinéenne à dominance d'Imperata.							
Vocation	Bonne vocation agricole (plantes annuelles) en particulier maïs. Zone d'influence du Projet maïs Kasai-Oriental (PMKO) Terroir prioritaire pour la poursuite de mise en oeuvre des moyens d'intensification (semences sélectionnées, engrais, techniques culturales). Bonne valorisation des produits vivriers (proximité de Mbuji-Mayi et du rail). Rotation à base coton et vivres.							

Source : "Aperçu sur l'économie agricole de la province du Kasai", Direction de l'Agriculture des Forêts et de l'Élevage, Bruxelles, 1955.

## I.2. RESSOURCES HUMAINES

### I.2.1. Données démographiques

#### a) Population

La population de la région du Kasai-Oriental a triplé en passant de 885.312 habitants en 1956 à 2.407.000 habitants en 1984 soit un accroissement de 1.521.688 dans une période de 28 ans. Ce chiffre indique un accroissement relativement élevé de la population à partir de 1956. Le taux de croissance démographique régional est de 3,6 % pour la période précitée.

Lorsqu'on compare l'évolution de la population totale du Kasai-Oriental avec celle de l'ensemble du Zaïre (3 %), on constate une vitesse de croisement démographique régional sensiblement élevé. Ceci s'explique en partie par le retour des originaires suite à des troubles de 1960-1965. Cette population régionale représentait successivement 7 % de la population nationale en 1956 et 8 % en 1984 dont la situation est résumée par le tableau I.7.

Il y a lieu de conclure que la croissance démographique du Kasai-Oriental accuse un rythme supérieur à celle du Zaïre (taux de 3 % approximatif). Si ce rythme continue, la population totale de la région pourrait atteindre environ 2,7 à 2,8 millions d'habitants en 1990 (tableau I.9).

Tableau I.7 : Evolution de la population de 1956-1984 (en 1000 habitants)

Année	République du Zaïre.	% (par rapport à 1956)	Région du Kasai-Oriental	%	En % par rapport à la population du Zaïre.
1956 (1)	12.954	100	885	100	7
1984 (2)	29.671	229	2.407	272	8

Sources : (1) Perspectives démographiques régionales 1975-1985, page 8, Département du Plan, 1978.

(2) Résultats provisoires du Recensement scientifique de la population du 1er juillet 1984, Institut National de la Statistique, Département du Plan, décembre 1984.

Note : Ces statistiques sont basées sur les documents du Plan. Elles sont inférieures à celles du Département de l'Administration du Territoire (voir tableau en annexe).

Tableau I.8 : Population résidente de la région, sous-régions et zones répartie par sexe (Kasaï-Oriental) en 1984.

Entité administrative	Total	Hommes	Femmes	%
Total région	2.407.006	1.180.894	1.226.112	100
Ville de Mbuji-Mayi	423.363	215.576	207.787	17,5
Zone de Kanshi	49.846	26.387	23.459	
Bipemba	73.745	36.863	36.882	
Diulu	68.409	34.643	33.766	
Muya	107.946	54.649	53.297	
Dibindi	123.417	63.034	60.383	
S/R de Tshilenge	529.637	262.955	266.682	22,0
Zone de Miabi	114.747	58.797	55.950	
Kabeya-Kamuanga	68.780	33.711	35.069	
Lupata-pata	77.143	38.234	38.909	
Katanda	108.819	53.616	55.203	
Tshilenge	160.148	78.597	81.551	
S/R de Sankuru	662.959	320.959	342.000	27,5
Zone de Lusambo	57.133	28.070	29.063	
Kole	82.865	40.539	42.326	
Lomela	70.676	34.136	36.540	
Katako-Kombe	149.349	71.551	77.798	
Lubefu	77.755	37.399	40.356	
Lodja	225.181	109.264	115.917	
S/R de Kabinda	791.047	381.404	409.643	33
Zone de Kabinda	175.488	84.138	91.350	
Lubao	134.988	66.250	68.738	
Ngandajika	196.617	94.779	109.838	
Mwene-Ditu	264.102	126.626	137.476	
Kamiji	19.852	9.611	10.241	

Source : Résultats provisoires du recensement scientifique de la population du 1er juillet 1984, Institut National de la Statistique, Département du Plan, Décembre 1984, page 14 (après la correction des données de la S/R de Sankuru).

Tableau I.9 : PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES REGIONALES ET SOUS-REGIONALES 1984 - 1991  
(Population au milieu de l'année)

Entité administrative	A n n é e									
	1984	(1 + r) *		1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
Mbuji-Mayi	423.363	a	1,0310	436.487	450.018	463.969	478.352	493.181	508.469	524.232
		b	1,0380	439.451	456.150	473.484	491.476	510.152	529.538	549.660
S/R de Tshilenge	529.637	a	1,0128	536.416	543.282	550.237	557.280	564.413	571.637	578.954
		b	1,0198	540.124	550.818	561.724	572.847	584.189	595.756	609.552
S/R de Sankuru	662.959	a	1,0147	672.704	682.592	692.626	702.807	713.138	723.621	734.258
		b	1,0217	677.345	692.043	707.060	722.403	738.079	754.095	770.458
S/R de Kabinda	791.047	a	1,0161	803.783	816.724	829.873	843.234	856.810	870.605	884.621
		b	1,0231	809.320	828.015	847.143	866.712	886.733	907.216	928.173
Kasaï-Oriental	2.407.006	a	1,0177	2.449.610	2.492.968	2.537.093	2.581.999	2.627.700	2.674.210	2.721.543
		b	1,0246	2.466.218	2.526.886	2.589.047	2.652.737	2.717.994	2.784.856	2.853.363

(\*) a : hypothèse faible

b : hypothèse forte

Source : Institut National de la Statistique, Département du Plan.

b) Composition.

b.1. Répartition par Sous-Région et par Zone.

Selon le recensement scientifique de la population du 1er juillet 1984 du Département du Plan, la population (Zaïroise et étrangère) du Kasai-Oriental se répartit de la manière suivante:

- La sous-région urbaine de Mouji-Mayi : 423.363 habitants, soit 17,5 % du total.
- La sous-région de Tshilenge : 529.637 habitant ou 22 % du total.
- La sous-région de Kabinda : 791.047 habitants (33 % de la population globale) et la sous-région du Sankuru : 662.959 habitants soit 27,5 % du total de la région.

En terme absolu, la sous-région de Kabinda a été la plus peuplée. Une analyse démographique des zones a donné lieu à des observations suivantes :

La zone de Mwene-Ditu (S/R de Kabinda) passe en tête avec une population de 264.102 habitants suivie de Lodja (S/R de Sankuru) : 225.181 habitants et de Gandajika (S/R de Kabinda) : 196.617 habitants, ceci bien entendu d'une façon absolue, car l'étude sur les densités donne des résultats différents (voir tableau I.10 sur les densités).

b.2. Répartition de la population par sexe et par âge.

D'après le Département de l'Administration du Territoire, la population de la région du Kasai-Oriental se composait en 1970 de 899.000 hommes contre 973.000 femmes soit un sexe ratio de 92 hommes/100 femmes.

Les résultats provisoires du recensement scientifique de la population du 1er juillet 1984 a donné la composition suivante : 1.180.894 hommes contre 1.226.112 femmes soit un sexe ratio de 96 hommes/100 femmes. Le rapport hommes/femmes a donc relativement varié pendant cette période (1970-1984).

C. Densité

C.1. Au niveau régional

Calculée globalement sur le plan de la Région, la densité de la population a évolué de 11 habitants par Km<sup>2</sup> en 1970 à 14 habitants/Km<sup>2</sup> en 1984. Toutefois, la densité moyenne à l'échelon régional est plus indicative que réelle. Une analyse au niveau des zones donnerait une idée plus proche de la réalité (tableau I.10).

C.2. Densité par sous-régions et par zones en 1984.

La Ville de Mbuji-Mayi passe en tête avec 6.615 habitants/Km<sup>2</sup> suivie de Tshilenge avec 71,6 habitants/Km<sup>2</sup>. Le Sankuru est le moins dense de la région avec 6 habitants/Km<sup>2</sup>.

Tableau I.10: Densité par sous-régions en 1984

S/R ET ZONES	SUPERFICIES (Km <sup>2</sup> )	POPULATION	DENSITE/MOYENNE
<u>S/R MBUJI-MAYI</u>			6,615
1. Bipemba			
2. Dibindi			
3. Diulu			
4. Kanshi			
5. Muya			
Total :	64	423.363	6,615
<u>S/R TSHILENGE</u>			
1. Tshilenge	1.021	160.148	157
2. Katanda	1.836	108.819	59
3. Lupatapata	1.311	77.143	59
4. Miabi	1.947	114.747	66
5. Kabeya-Kamuanga	1.488	68.780	46
Total :	7.395	529.637	71,62

Tableau I.10 :(suite)

S/R ET ZONES	SUPERFICIE (Km <sup>2</sup> )	POPULATION	DENSITE
<u>S/R KABINDA</u>			
1. Kabinda	14.373	175.488	12
2. Kamiji	2.100	19.852	9
3. Gandajika	5.726	196.617	34
4. Mwene-Ditu	11.747	264.102	22
5. Lubao	22.480	134.988	6
Total :	56.426	791.047	14
<u>S/R SANKURU</u>			
1. Katako-Kombe	25.490	149.349	6
2. Kole	17.682	82.865	5
3. Lodja	12.054	225.181	19
4. Lomela	26.346	70.676	3
5. Lubefu	12.229	77.755	6
6. Lusambo	10.530	57.133	3
Total :	104.331	662.959	6

D'après les estimations les plus récentes du Département du Plan (tableau comparatif Inter-régional de principaux indicateurs socio-économiques), la structure de la population du Kasai-Oriental en 1984 se présente de la manière suivante :

- Population totale : 2.407.000
- Population active : 1.230.000
- Population rurale : 1.959.000
- Population urbaine : 448.000
- Population agricole: 1.206.000

Il faut noter que la population vivant dans les trois sous-régions rurales était d'environ 82,5 % tandis que la population dans la sous-région urbaine de Mbuji-Mayi a été estimée à 17,5 % de la population totale en 1984.

Tableau I.11 : Estimation des planteurs

Campagne agricole	Planteurs réels*	Planteurs recensés**
1980-1981	303.000	418.000
1981-1982	232.000	416.000
1982-1983	231.000	331.000
1983-1984	243.000	336.000
1984-1985	289.000	403.000

Source : Rapports de la Conférence Agricole Régionale tenue à Kabinda du 26 au 29 juin 1983 et à Lodja du 8 au 12 juillet 1985.

e) Ménage agricole

Tableau I.12 : Evolution du nombre des ménages agricoles dans le Kasai-Oriental de 1970-1980

1970 (1)	1977 (2)	1980 (E)
238.579	176.674	165.747

Sources : Département de l'Agriculture : Division des Statistiques Agricoles dans "Agriculture Estimation 1980".

1) Recensement Agricole 1970

2) Enquête Aréolaire de 1977

E) Estimation.

Le nombre des ménages agricoles a diminué de 59.905 ménages soit - 25 % entre 1970 et 1977 en passant de 238.579 à 178.674.

Selon la Division des Statistiques Agricoles (dans "Agriculture Estimation") il y aurait en 1980, 10.927 ménages agricoles de moins qu'en 1977 soit - 6 %. Ce ralentissement du rythme de la baisse des ménages agricoles serait probablement l'impact de la libéralisation de l'exploitation artisanale du diamant.

(\*) P.R. sont des planteurs qui participent effectivement aux activités agricoles.

(\*\*) Planteurs recensés sont les hommes adultes disponibles aux travaux agricoles.

\* D'après les résultats de l'enquête aréolaire, les ménages ruraux se répartissaient en 1977 de la manière suivante dans le Kasai-Oriental :

62 % = Ménages agricoles

38 % = Ménages non-agricoles

et les ménages agricoles se regroupaient en :

29 % = Ménages faisant l'agriculture seulement

1 % = Ménages pratiquant l'élevage seulement

70 % = Ménages pratiquant à la fois l'agriculture et l'élevage.

\* Le nombre moyen des membres d'un ménage agricole est d'environ de 7 à 8

## 1.2.2. Facteurs sociologiques.

### 1.2.2.1. Groupes ethniques (selon Boone et Vansina)

Des premiers occupants connus de la région subsistent quelques petits groupements de pygmées chasseurs et nomades sur les bords du Sankuru (à l'est de Lusambo), de la Lukenie (à l'est de Loḍja) et de la Lomami (zone de Lubao).

La population du Kasai-Oriental est essentiellement composée de bantous à succession patrilinéaire et à résidence viri-locale dont les migrations se sont échelonnées dès la fin du premier millénaire de notre ère. Ce mouvement d'invasions bantoues, successives, enchevêtrées et venues du nord-est, continua pendant tout le deuxième millénaire.

Par exemple, les actuels Luba, descendants des Pemba, occupaient le territoire compris entre les rivières Lubilashi et Mbuji-Mayi dès avant l'an 1.700. Par après ils ont poussé plus à l'ouest jusqu'à la Lubi et au-delà dans l'actuelle région du Kasai-Occidental où ils se mélangèrent au substrat Kete et Twa pour former les Luluwa; le substrat fut acculturé par les envahisseurs, le tshiluba s'imposa et reste actuellement la seule langue en usage. Le mélange étant relativement ancien et l'invasion luba ayant marqué un temps d'arrêt, les actuels Luluwa ont pu suivre une évolution propre et actuellement ils se considèrent comme tout à fait distincts des Luba dont ils parlent la langue avec seulement une légère intonation distincte et ont adopté la plupart des us et coutumes.

Le mouvement migratoire des peuples bantous existait encore lorsqu'à la fin du XIXème siècle les Belges occupèrent le pays et stabilisèrent les populations quoique de nouveaux courants humains soient nés de l'industrialisation (construction du chemin de fer) et de l'urbanisation. Il faut aussi noter, au début des années soixante, le retour sur leurs terres des Luba réfugiés (de Kananga, Lubumbashi, Luebo et Lusambo) suite aux troubles politico-ethniques.

La sous-région urbaine de Mbuji-Mayi ainsi que la sous-région de Tshilenge sont peuplées essentiellement des Luba.

La sous-région de Kabinda est composée des Luba (zone de Gandajika), de Songye (zone de Kabinda et de Lubao), de Kanyok (zone de Mwene-Ditu) et de Kete (zone de Kamiji). De nombreux Luba, anciens chefs relégués avec leurs sujets, cohabitent avec des Songye dans la zone de Lubao.

La sous-région du Sankuru est principalement occupée par les Mongo du Sud-Est comprenant les Tetela (zone de Katako-Kombe, Lodja, Lubefu, Lusambo, Kole et Lomela), les Hamba (zones de Katako-Kombe, de Lomela), les Kela (zone de Lomela), les Basongo-Meno (zone de Kole), les Nkutshu (zones de Kole et de Lomela), les Kutu (zone de Lomela) ainsi que par les Songye (zones de Lusambo et de Lubefu), les Mputu (zone de Lusambo) et les Binji (zone de Lusambo).

Pour la région du Kasai-Oriental, les langues parlées sont : le tshiluba dans les sous-régions de Mouji-Mayi, de Tshilenge et de Kabinda ainsi que dans la zone de Lusambo; l'otetela dans la sous-région du Sankuru; le kisonge dans les zones de Kabinda, Lubao, Lubefu et Lusambo; le swahili sur les bords de la rivière Lomami (qui au début de l'occupation européenne formait en quelque sorte frontière entre les influences arabe et belge) et donc essentiellement dans les zones de Katako-Kombe et de Lubao; le lingala dans les zones de Kole et de Lomela.

#### 1.2.2.2. Structures sociales (selon Beguin et Vansina)

Les structures sociales des groupes ethniques du Kasai-Oriental comprennent deux ensembles de groupes, les uns liés au temps : clan, famille; les autres liés à l'espace : village, groupe foncier, groupement. Ces deux ensembles de groupes coïncident assez souvent quant à leur contenu, mais le cas est loin d'être général. Ainsi donc un même individu fait partie d'une famille et d'un clan de par son ascendance, d'un village et d'un groupe foncier de par sa résidence, d'un groupement de par son allégeance politique. De chaque appartenance à un groupe découlent, pour l'individu, des droits et des devoirs spécifiques. Les relations entre ces divers groupes ont un degré de complexité très variable selon les cas.

Le schéma de relations le plus simple est le suivant : les différentes familles d'un même clan résident en un ou plusieurs villages voisins; avec d'autres villages voisins, résidences d'autres familles et clans, ils forment un groupement; chaque famille ou chaque clan est un groupe foncier. Ce schéma de relations le plus simple est le plus fréquent chez les groupes ethniques relativement purs de tout mélange avec d'autres.

Cependant il n'est pas rare d'observer un clan fractionné dans l'espace et dont les familles font partie de villages et de groupes fonciers différents et éloignés les uns des autres. La dispersion des familles dans l'espace et l'hétérogénéité clanique d'un groupe foncier ne sont pas exceptionnelles. Ainsi un village formant un groupe foncier peut être composé des familles appartenant à des clans différents et même à deux groupes ethniques tout en dépendant politiquement d'un même groupement.

La dispersion des familles dans l'espace se comprend aisément lorsque l'on sait que l'invasion des groupes ethniques s'est souvent opérée par vagues successives et dans des circonstances variées. Les envahisseurs ne se présentaient pas toujours en clans entiers; certaines familles ont poussé plus loin que d'autres du même clan; l'industrialisation, l'urbanisation et les mesures administratives de relégation ont également entraîné des mélanges de populations. Par ce fait même, l'hétérogénéité des villages est plus grande. Même au sein des familles, l'unité d'origine n'est souvent que partielle puisque des éléments du substrat ont été absorbés par elles, d'autres y ont été attachés par des liens contractuels (adoptés, clients) ou des obligations imposées par la force (assujettis, esclaves domestiques, relégués). Dès lors n'ayant pas toujours le soutien que constitue un lien de parenté étroit et ancien, les groupes fonciers semblent moins cohérents et moins distincts les uns des autres.

D'ailleurs la dislocation de maints villages en hameaux séparés dans l'espace témoigne d'une cohésion et d'une organisation assez faibles.

1.2.2.3. Structures mentales (selon Beguin, de Schlippe, Gourou, Herskovits et Rouamba).

" Il faut retenir combien le paysan noir est habitué à vivre et à penser en groupe". (Richard-Molard J.p. 107).

Le manque de travaux spécialisés sur les structures mentales des peuples de la région, étude pourtant essentielle, nous oblige de dégager seulement quelques attitudes générales communes.

Dès lors il semble certain que les intérêts des individus soient subordonnés à ceux de la communauté. L'importance accordée au groupe est à l'origine de la forme revêtue par le régime des terres (voir 1.2.2.5. Régime foncier). C'est un groupe qui possède un terroir. En agriculture on a pu constater que c'est par groupe (généralement des villages entiers) que les cultivateurs continuent, cessent ou adoptent une culture, qu'ils acceptent ou refusent la réforme agraire du paysan- nat, qu'ils sont utilisateurs ou non d'intrants tels les engrais ou les pesticides, qu'ils adoptent la mécanisation des labours, etc...

Au-delà de la satisfaction de besoins individuels assez peu nombreux et de niveau assez élémentaire, l'intérêt de tous passe avant celui d'un individu. Toute augmentation de biens d'un individu au- delà d'un certain minimum doit être profitable à tous les membres du groupe. Il s'agit là d'une tendance au nivellement des individus. Cette attitude est profondément enracinée et reste vivace chez la plupart des ressortissants de la région vivant à Kinshasa.

La tendance au nivellement des individus au sein du grou- pe ne signifie pas pour autant que les individus ne soient pas sensibles à l'élévation de leur niveau de vie, mais l'essentiel est l'obligation de cession de biens non indispensables aux proches. Cette obligation so- ciale n'est pas une contrainte, l'individu attache normalement plus de prix au prestige qu'il en tire qu'à la valeur économique des biens qu'il perd.

Bien sûr dans un village il y a des plus riches et des plus pauvres mais le village est composé de plusieurs groupes (voir 1.2.2.2. Structures sociales) et ce qui compte c'est qu'il y ait égalité de situation entre membres d'un même groupe.

Le nivellement des individus au sein du groupe s'oppose à l'apparition de paysans pilotes soi-disant "élites" au sein de leur milieu. Même si le paysan quitte son village pour un autre, il aura besoin d'une terre et d'une résidence qui lui seront accordées par le nouveau groupe dont il deviendra membre. Le cultivateur ne pourra se dégager de toute contrainte imposée par le groupe qu'en s'installant en solitaire sur des terres vierges. Ces terres sont pratiquement inexistantes et la vie de pionnier solitaire est impossible pour un homme bien élevé suivant les normes de comportements, d'idéologies et croyances de son milieu. Le paysan dynamique, désireux de se libérer de la contrainte sociale et par conséquent marginal, devra quitter le monde rural et venir s'établir dans un milieu offrant moins d'obstacles à la réalisation de ses ambitions personnelles (ville, mission, entreprise moderne). Voilà pourquoi l'école de type occidental et qui concerne l'individu est nuisible au monde rural, elle n'est qu'un moyen de promotion individuelle et une voie d'exode rural. Le développement rural en général et l'agriculture en particulier sont donc les premiers intéressés à une réforme de l'enseignement.

Après l'importance accordée au groupe et le nivellement des individus au sein du groupe, un troisième trait, moins spécifique à la région car assez répandu dans le monde, est l'importance attachée par l'individu à la productivité de son travail. Le cultivateur ne produira un effort supplémentaire que s'il l'estime rentable, il sera rebelle à toute technique qui lui demanderait plus de travail pour une augmentation de production qu'il juge non équivalente. C'est ainsi que l'on peut observer le désintéressement de la culture du cotonnier au profit de celle du maïs, le refus d'adopter la longue rotation du paysannat, la destruction des galeries forestières par la remise trop rapide de la jachère (encore que cette destruction peut également être le fait d'un manque de bonnes terres)

#### 1.2.2.4. Linéaments historiques (selon Cornevin et Willame)

##### L'histoire précoloniale

L'histoire précoloniale du Kasaï-Oriental a vu fleurir plusieurs organisations étatiques basées sur un territoire commun et englobant des groupes ethniques différents. Tels furent les anciens royaumes

de la savane : l'empire luba, l'empire lunda, le royaume de Ngongo Leteta et le royaume de Msiri (ce dernier ne concerne qu'indirectement le Kasai-Oriental). Trois caractéristiques définissent sommairement le système politique de ces sociétés : le rôle essentiel et dynamique du chef, la fragilité du système de succession et la pratique de la domination indirecte.

#### Les négriers.

Il n'est pas possible de savoir dans l'actuelle connaissance des choses si la région actuelle du Kasai-Oriental fut ou non atteinte par les négriers européens dont les navires déportèrent du XV<sup>ème</sup> au XIX<sup>ème</sup> siècle des esclaves noirs du bassin du Congo vers l'Amérique.

Par contre le Kasai-Oriental fut certainement touché par les razzias arabes de la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle, la pression arabe à cette époque s'étendait tout au long de la rivière Lomami et Nyangwe (première capitale arabe du Maniema) fondée en 1860 est distante de + 250 km de Lubefu et de + 450 km de Lusambo.

#### La pénétration européenne.

L'exploration européenne dans la région actuelle du Kasai-Oriental s'effectua au cours des vingt-cinq dernières années du siècle dernier.

En 1874-75, l'anglais Cameron, après avoir traversé le Lualaba et atteint Nyangwe, explora le cours supérieur de la rivière Lomami.

En 1886, le Dr. Wolf (allemand) reconnaît le Sankuru et ses affluents la Lubi et la Lubefu (les chutes en amont de Pania-Mutombo portèrent son nom durant toute la période coloniale).

En 1889, les belges Le Marinel et Gillain construisèrent à Lusambo (chef-lieu du Kasai jusqu'en 1950) un camp retranché pour contenir la poussée arabe.

Le 23 août 1890, le capitaine Descamps attaqua le chef d'origine tetela et allié des Arabes, Ngongo Leteta qui se dirigeait sur Lusambo. Ngongo Leteta était venu dans la région à la suite de Tippu

(\*) selon d'autres : Ngongo Lutete.

Tib<sup>(\*)</sup> et y avait fondé un royaume songye (comparable à celui de Msiri) et dont la capitale était Kitenge.

En mai 1892, Ngongo Leteta marchait à nouveau sur Lusambo mais fut battu par Dhanis. Il fit alors sa soumission ainsi que ses vassaux les chefs songye Lumpungu et Pania Mutombo.

En novembre 1892, c'est de Tshofa que partirent le capitaine Scheerlinck et le Dr. Hinde pour Ikere (sur la rive droite du Lomami en face de Bindjiri) où se trouvait le sergent De Bruyne demandant une entrevue au nom du chef arabe Sefu (fils de Tippu Tib) dont il était le prisonnier avec le capitaine Lippens.

Le 27 novembre 1892, les troupes de Dhanis passant à l'offensive franchirent le Lomami non loin de Gandu qui était à l'époque une base arabe.

La révolte des soldats tetela, commencée en 1895 à Lulua-bourg et dont une des causes fut la condamnation à mort et l'exécution en septembre 1893 de leur ancien chef Ngongo Leteta (accusé de trahison par ses anciens sujets), incendia le pays songye jusqu'en 1900, ne s'éteignant dans un endroit que pour se rallumer ailleurs. Cette révolte ne fut définitivement réduite qu'en 1907.

La pénétration européenne se fit généralement par les rivières qui furent autant de voies d'accès. C'est ainsi que pour la région du Kasaï-Oriental les premiers postes d'occupation furent Bena Dibele, Lusambo et Pania Mutombo sur le Sankuru, Kole et Lodja sur la Kuenie, Lomela et Lubefu sur les rivières de même nom, Tshofa sur le Lomami.

Quant aux premiers postes missionnaires, ce furent Tshilundu (ex-Merode) en 1898, Tshumbe Ste Marie en 1910, Kabinda St Martin et Katako St Martin en 1913, Lodja St Désiré et Lubefu St Jean Baptiste en 1916.

Des insurrections contre les établissements européens eurent lieu en 1920 et 1921 dans les territoires de Kole, Lomela et Lodja du fait de populations Hamba habitant les forêts.

La "pax belgica" ne fut totalement achevée au pays songye qu'en 1922 et sans doute est-ce notamment à cause des difficultés rencontrées par les Belges auprès de ces groupes ethniques que l'administr-  
(\*) selon d'autres : Tipu-Tipo.

tration y appliqua une politique de division laissant l'ethnie songye répartie en trois entités administratives, les actuelles régions du Kasai-Oriental, du Kivu et du Shaba. L'unité du pays ne put se réaliser que dans l'éphémère province du Lomami (fondée le 14 août 1962 et voulue plus par l'élite politique urbaine de 1960 que par une conscience populaire songye).

Le "Congrès des Ankutshu-Anamongo" de Lodja tenu du 9 au 13 mars 1960 marqua le regroupement politique des intellectuels du San-kuru à la veille de l'indépendance; leurs principales revendications y furent la révalorisation culturelle de l'ethnie tetela et l'essor socio-économique de leur pays.

### Les provinces

La Constitution du 1er août 1964 dont le projet fut préparé à Luluabourg par la Commission constitutionnelle et soumis au référendum en juin 1964, consacra le morcellement des six anciennes provinces entrepris depuis la loi du 9 mars 1962 qui modifiait l'article 7 de la loi fondamentale du 19 mai 1960. Dès lors le pays se composait outre la capitale de 21 provinces autonomes dont 3 recouvraient l'actuelle région du Kasai-Oriental : les provinces du Lomami (chef-lieu Kabinda), du San-kuru (chef-lieu Lodja) et du Sud-Kasai (chef-lieu Bakwanga). Cette subdivision correspondait aux aires géographiques des plus grands groupes ethniques de la région : les Songye, les Tetela et les Luba. Les limites de chacune d'entre elles ne correspondaient nullement aux actuelles sous-régions.

La multiplication des provinces trouve son origine dans les luttes politico-tribales qui ont suivi l'indépendance et tout particulièrement pour la région qui nous concerne ici dans la sécession du Sud-Kasai.

La sécession du Sud-Kasai avait été proclamée le 9 août 1960; elle faisait suite aux luttes tribales entre Lulua et Luba (depuis 1959) et à la position politique minoritaire du M.N.C. Kalonji, tant sur le plan provincial (province du Kasai) que sur le plan national. Le Sud-Kasai, originellement appelé "Etat Minier" puis "Etat Autonome" du Sud-Kasai et enfin "Royaume Fédéré" fut érigé en province par les Chambres législatives nationales le 14 août 1962 mais le Gouvernement central ne

repris le contrôle de la province dissidente qu'en septembre 1962 à la faveur d'une mutinerie de la gendarmerie locale.

La multiplication des provinces fut saluée comme un moyen d'apaiser les querelles tribales mais elle affaiblissait le pouvoir central. De plus les mouvements particularistes furent exacerbés et se transformèrent en querelles de fractions dans les nouvelles capitales provinciales. Au Sud-Kasaï, les gens du bas (les Bena Tshibanda ou Bena Mpuka) s'opposèrent aux gens du haut (les Bena Mutu wa Mukuna). Au Sankuru, la forêt (les Ekonda) entra en lice contre la savane (les Eswe). Lorsque l'on se met à diviser, la logique veut que l'on continue jusqu'à l'absurde : "dikosoloka kadiena ndekelu" (Kalanda).

Le nombre des provinces, déjà ramené de 21 à 12 le 6 avril 1966, fut fixé à 8 depuis le 27 avril 1967. De plus contrairement à la Loi Fondamentale du 19 mai 1960 et à la Constitution du 1er août 1964 qui prévoyaient toutes deux une séparation des pouvoirs entre organes centraux et provinciaux, la nouvelle Constitution promulguée le 5 août 1967 fit depuis lors du pays un Etat unitaire et centralisé.

Dirigé par Soumialot depuis mai 1964, la grande rébellion de 1964-1965, dont les premières manifestations apparurent au Kwilu au début 1964 sous la conduite de Mulele, gagna le nord de l'actuelle région du Kasaï-Oriental de juillet à octobre 1964. L'infiltration des insurgés au Sankuru eut lieu à la mi-juillet 1964, déguisés en réfugiés les rebelles montèrent un camp d'entraînement à Wembonyama (zone de Katakombé). Les premières attaques eurent lieu les 1er et 2 août, elles aboutirent à la prise de Lubefu. Les insurgés entrèrent à Lodja le 8 août et à Lusambo le 11 août. La contre-offensive de l'A.N.C. débuta vers la fin août. Le 24 août Lusambo était repris, les insurgés se replièrent sur Lodja et arrivèrent le 3 septembre à Kole où l'armée revint le 5 septembre. Cependant l'ensemble du pays tetela ne fut repris par l'A.N.C. (\*) qu'à la fin du mois d'octobre 1964.

La rébellion a fanatisé les populations contre un ordre bureaucratique et néo-colonial caractérisé par un dualisme entre deux univers sociaux de plus en plus imperméables l'un à l'autre; d'une part la classe politique née d'une décolonisation imprévue, qui détient le monopole de la puissance administrative et partage avec les étrangers le

(\*) A.N.C. Armée nationale Congolaise.

pouvoir économique et commercial; d'autre part la masse avec ses "jeunesses" incapables d'exprimer clairement leur mécontentement contre la pérennité d'un système colonial de domination et vivant dans un monde de symbole, d'espoir et de rêve magico-religieux.

Le 19 juillet 1972 le Bureau politique du M.P.R. décide le changement d'appellation des entités administratives qui prirent nom de région, sous-région, zone, collectivité et localité. La nouvelle ici portant organisation territoriale et administrative de la République est proclamée le 5 janvier 1973.

Tableau I.13 : Groupes ethniques, aires culturelles et zones de localisation principales.

<u>Groupes ethniques</u>	<u>Aires culturelles.</u>	<u>Zones.</u>
Basongo Meno.	Mongo sud-est	Kole
Binji	Luba-Kasaï	Lusambo
Ekiye (Beneki)	Songye	Kabinda
Hamba	Mongo sud-est	Lomela, Lodja, Katako-Kombe.
Ikelebwe (Bekalebwe)	Songye	Lubao
Ilande (Belande)	Songye	Kabinda
Jonga	Mongo sud-est	Lomela
Kanyok (Kanioka)	Luba-Kasaï	Mwene-Ditu, Gandajika
Kete	Luba-Kasaï	Kamiji
Kutu	Mongo nord-ouest	Lomela
Luba	Luba-Kasaï	S/R. Mbuji-Mayi, S/R. Tshilenge, Gandjika, Lubao, Lusambo.
Lunda	Lunda	Mwene-Ditu
Mbulu	Mongo sud-est	Katako-Kombe
Milembwe	Songye	Kabinda
Mputu	Luba-Kasaï	Lusambo
Nkutshu	Mongo sud-est	Kole, Lomela, Lodja
Sambala (Aseka Gongo)	Mongo sud-est	Katako-Kombe
Songye (Bayembe, Basonge)	Songye	Lubao, Kabinda, Lusambo Lubefu.

Tetela	Mongo sud-est	Katako-Kombe, Lodja, Lubefu Lusambo, Kole, Lomela, Lubao
Twa	Songye Mongo sud-est	Lusambo, Lubao, Lodja
Yela (Kela)	Mongo nord-est	Lomela
Yenge	Mongo sud-est	Katako-Kombe

#### 1.2.2.5. Régime foncier (selon Beguin et Biebuyck)

Aux termes de la loi Bakajika, le seul propriétaire du sol et du sous-sol est l'Etat qui peut concéder à des particuliers des concessions temporaires ou perpétuelles. Ce principe fondamental prévoit la consultation et l'accord des communautés.

Selon la coutume les droits fonciers sont détenus et exercés par des groupes au sein desquels les individus ont des droits et des devoirs. Les groupes se partagent l'espace et les ménages l'exploitent.

Les groupes "propriétaires" des terres sont généralement petits; il s'agit le plus souvent d'un village, parfois de plusieurs petits villages ou d'une partie d'un gros village. Les droits fonciers sont donc détenus par des groupes à base territoriale et non pas des groupes à base de parenté. Si de nombreux auteurs ont pu dire que la terre appartient au clan, c'est que souvent le groupe à base de parenté et le groupe à base territoriale coïncident; dans ces cas les liens de parenté contribuent à renforcer la cohésion du groupe détenteur des droits fonciers.

L'espace sur lequel le groupe détient et exerce des droits est son domaine. L'étendue des divers domaines est très variable. La précision des limites est également variable. Les limites entre groupements sont toujours plus précises que celles entre villages. Les limites des domaines villageois sont cependant toujours très précises là où la population est dense ainsi que sur les meilleurs sols.

L'essentiel des terres exploitées par les ménages composant le groupe est le terroir. En règle générale propriété et exploitation concer-

nent la même étendue, le domaine et le terroir coïncident. Cependant il y a des groupes dont le terroir est entièrement ou partiellement situé dans un domaine étranger. Cette dissociation entre terroir et domaine procède du fait qu'un groupe cède à un autre l'utilisation de ses terres. C'est par exemple dans l'amenée des villages à la route qu'il convient de chercher l'origine du développement du régime de l'exploitation du domaine d'autrui.

C'est de son appartenance à un groupe que l'individu tire les droits qu'il détient. On peut même affirmer qu'il n'y a pas de distinction réelle entre la nature des droits exercés par les individus et la nature des droits exercés par le groupe. L'individu acquiert des droits par le fait qu'il réside avec un groupe (quels que soient les motifs de cette résidence : parenté, lieu de travail, fuite ou exil) et s'acquitte de ses devoirs sociaux envers ce groupe.

Au sein du terroir de son village, l'individu ou plus précisément le ménage peut librement choisir l'emplacement de ses champs dans la mesure où il n'empiète pas sur les droits des autres individus, il exploite toute la surface qu'il désire sans limitation. Il garde la jouissance de son champ aussi longtemps qu'il le met en valeur. Les produits de son champ lui appartiennent en propre. L'exécution en commun de certains travaux agricoles, par exemple le défrichement en forêt, n'est qu'une forme d'entraide et non une forme directe ou indirecte de collectivisation, l'exploitation reste individuelle ou micro-familiale.

En savane le droit de propriété d'un individu à remettre sa jachère en valeur n'est pas toujours utilisé, ni même exprimé sauf là où la terre est relativement rare compte tenu d'une forte densité de population. En forêt par contre ce droit est habituellement respecté car la remise en culture d'une jachère forestière demande toujours moins de travail qu'un premier abattage.

Dans le terroir de leur village, les ménages jouissent donc d'une grande liberté quant à la pratique de l'agriculture. Des limites n'interviennent que lorsque la terre est rare ou pour sauvegarder des droits acquis par un dur labour en forêt.

Là où la densité de la population et la rareté des bonnes terres posent des problèmes fonciers, il s'avère indispensable

que les procédures d'enquêtes de vacances de terres se fassent avec rigueur. En certains endroits, où la population s'est considérablement accrue, il pourrait être utile de rétrocéder aux villageois des anciennes concessions.

Pour conclure, il y a lieu de retenir que le régime de terres revêt une grande signification sociale. Dans toute la région il apparaît spécialement déterminé par les structures sociales et organisé en relation avec le milieu géographique. Les droits fonciers sont essentiellement détenus par un groupe local et concernant un espace; aussi la topographie, la qualité du sol et la végétation ont autant d'influence sur le régime foncier que les structures sociales et mentales, les déplacements et la densité de la population.

#### 1.2.2.6. Rôle de la femme.

L'agriculture au Kasai-Oriental comme dans tout le Zaïre repose essentiellement sur le travail féminin en ce qui concerne l'auto-suffisance alimentaire. L'homme intervient seulement pour les travaux préculturaux ainsi que pour les cultures de rapport. La production vivrière intéresse donc les hommes là où elle peut entraîner des rentrées monétaires intéressantes, c'est le cas des paysans encadrés par le PMKO et le PNR.

Si d'une manière générale les hommes sont engagés dans la chasse, la pêche, le défrichement des champs, la construction des cases et éventuellement l'élevage, les femmes font tout le reste, elles sèment, sarclent, moissonnent ; transportent les récoltes et les commercialisent.

Le ravitaillement en eau potable, le conditionnement des produits agricoles vivriers et la préparation culinaire sont également du ressort exclusif des femmes.

Il serait utile d'alléger le travail féminin en milieu rural par l'approvisionnement en eau potable et l'apport d'un petit outillage approprié pour l'agriculture et la transformation des produits alimentaires.

#### 1.2.2.7. Habitudes alimentaires.

Dans la région du Kasai-Oriental, les produits vivriers de base sont le maïs, le manioc, le haricot et l'arachide pour l'ensemble de la région ainsi que le riz et la banane plantain pour la Sous-région du Sankuru.

Les farines de manioc et de maïs (qui pourraient facilement être enrichies de soja) sont mélangées de cuites à l'eau. C'est le "bidia" base de tout repas des habitants de la région (à l'exception des consommateurs de riz et de bananes).

La base de l'alimentation est végétale. Les aliments d'origine animale proviennent principalement de la chasse et de la pêche et à l'occasion des fêtes, de l'élevage du petit bétail et de la basse-cour. Le petit bétail et la volaille n'ont pas uniquement un but alimentaire, ils ont également un rôle social, ils sont donnés en cadeau (une chèvre notamment est donnée à la maman de la fille déflorée par son beau-fils chez les Luba et les Songye). En général la quantité de protéines semble faible. Les hydrates de carbone prédominent largement. La nourriture peut être caractérisée comme faible en éléments protéiques et par conséquent insuffisamment équilibrée.

Les principaux légumes sont les feuilles de manioc, l'amarante (tshiteku), les hibiscus (gombo, busé, mulemwe), les épinards, les tomates et les piments.

Les fruits consommés sont les agrumes, les ananas, les bananes, les mangues et les papayes.

Le vin de palme est apprécié partout mais la bière de maïs le remplace chez les Luba et les Songye où le premier est moins répandu. Au nord Sankuru en zone forestière la bière de bananes est également consommée et a une importance dans la vie sociale (entraide villageoise).

L'équipe spéciale de la planification agricole a dû effectuer quelques enquêtes sur les habitudes alimentaires dont les résultats sont exposés dans les tableaux 14 et 15 et la figure I.1 du présent chapitre. Il faut signaler que l'échantillonnage pris dans chaque sous-région géographique est aléatoire.

Tableau I.14a: Quantité moyenne d'aliments consommés quotidiennement par un ménage observé

TYPES D'ALIMENTS	S/R KABINDA		S/R MBUJI-MAYI		S/R SANKURU		S/R TSHILENGE		MOYEN K.ORIENTAL	
	Qté (g)	%	Qté (g)	%	Qté (g)	%	Qté (g)	%	Qté (g)	%
<u>I. Aliments glucidiques</u>		<u>86,48</u>		<u>80,94</u>		<u>77,75</u>		<u>85,77</u>		<u>81,49</u>
Céréales	2.846		2.198		4.695		2.694		3.108	
. Maïs	2.574	27,07	1.890	39,15	274	2,68	2.517	36,85	1.814	23,11
. Riz	272	2,86	308	6,38	4.421	43,26	177	2,59	1.294	16,49
Féculents	4.963		1.857		4.163		2.879			
. Manioc (*)	4.588	48,24	1.781	36,90	2.222	21,74	2.878	42,14	2.867	36,53
. Igname	211	2,22	30	0,62	1.734	16,97	-	-	494	6,29
. Pomme de terre	39	0,41	-	-	-	-	-	-	10	0,12
. Banane plantain	125	1,31	46	0,95	207	2,03	1	0,01	95	1,2
Fruits	-	-	67	1,39	72	0,71	7		37	
Légumes (feuilles de manioc plus de 80%)	1.525	16,04	582	12,06	1.287	12,59	1.165	17,06	1.140	14,53
Autres (beignet, pain)	176	1,85	123	2,55	2	0,02	85	1,25	97	1,24
Sous-Total	9.510	100	4.827	100	10.213	100	6.830	100	7.848	100
<u>II. Aliments Lipidiques</u>		<u>2,64</u>		<u>3,50</u>		<u>2,91</u>		<u>1,67</u>		<u>2,68</u>
Arachides	24	7,79	34	16,79	64	16,71	55	41,35	44	17,05
Huile de palme	284	92,21	176	83,81	319	83,29	78	58,65	214	82,95
Sous-total	308	100	210	100	383	100	133	100	258	100

Tableau I.14a(suite)

	S/R KABINDA		S/R MBUJI-MAYI		S/R SANKURU		S/R TSHILENGE		MOYEN K. ORIENTAL	
	Qté (g)	%	Qt (g)	%	Qté (g)	%	Qté (g)	%	Qté (g)	%
III. <u>Aliments protidiques</u>		15,88		16,06		19,33		12,56		16,39
Haricots	299	16,14	173	16,95	-	-	493	49,30	241	15,17
Poisson	484	26,12	352	36,51	402	15,82	192	19,20	358	22,53
Viande bovine	358	19,32	170	17,63	-	-	51	5,10	145	9,13
Viande porcine	113	6,10	39	4,05	132	5,19	-	-	71	4,47
Volaille	338	18,24	111	11,52	15	0,59	13	1,30	119	7,49
Insectes et larves	61	3,29	100	10,37	492	19,36	251	25,10	226	14,22
Gibiers et autres viandes**	200	10,79	19	1,27	1.500	59,03	-	-	429	27,00
Sous-total	1.853		964		2.541		1.000		1.589	
Total (I+II+III)	11.671		6.001		13.143		7.963		9.695	

\* Le manioc est généralement consommé sous forme de chikwange dans la sous-région de Sankuru et de farine "fufu" dans les autres sous-régions.

\*\*Gibiers dans la sous-région de Sankuru.

Source : Résultats des enquêtes alimentaires supervisées par le Bureau Planification Agricole, DADR, dans la région du Kasai-Oriental.

Remarques tableau I.14b : Caractéristiques de l'échantillon observé pour les enquêtes alimentaires dans la région du Kasai-Oriental se présentent de la manière ci-après :

<u>Echantillon observé</u>	<u>S/R Kabinda</u>	<u>S/R Mbuji-Mayi</u>	<u>S/R Sankuru</u>	<u>S/R Tshilenge</u>	<u>Total Région.</u>
Nombre de ménages observés	32	30	20	31	113
Composition totale ménage	237	245	148	260	890
Nombre total enfant (< 15 ans)	128	132	59	134	453
Nombre total femmes adultes	57	54	44	62	217
Nombre total hommes adultes	52	59	45	64	220
Composition moyenne/ménages.	7	8	7	8	8

Tableau I.15b: Origines en % des apports en calories par groupe d'aliments au Kasai-Oriental

	S/R KABINDA		S/R MBUJI-MAYI		S/R SANKURU		S/R TSHILENGE		MOYEN K. ORIENTAL	
	Cal/J/Mng	%	Cal/J/Mng	%	Cal/J/Mng	%	Cal/J/Mng	%	Cal/J/Mng	%
A. Aliments à prédominance glucidique		<u>81</u>		<u>79</u>		<u>72</u>		<u>84</u>		<u>79</u>
Céréales										
. Maïs	9.035	31	6.634	44	962	4	8.835	42	6.366	29
. Riz	966	3	1.093	7	15.695	67	628	3	4.595	21
Féculants	16.471	57	6.393	42	3.777	16	10.332	49	9.244	42
. Manioc (*)	16.106	50	6.311	42	2.127	9	10.331	49	8.720	39
. Igname	169	1	24		1.387	6	-	-	395	2
. Pomme de terre	37	.	-	.	-	-	-	-	9	.
. Banane plantain	159	1	58	.	263	1	1	.	120	1
Légumes (feuille de manioc en général)	1.556	5	594	4	1.313	6	1.188	6	1.163	5
Autres (Pain, beignet)	466	2	326	2	5	.	225	1	255	.
Fruits	-	-	30	.	32	.	3	.	16	.
Sous-total (A)	28.859	100	15.152	100	23.434	100	21.212	100	22.163	100
B. Aliments à prédominance lipidique		<u>7</u>		<u>9</u>		<u>11</u>		<u>6</u>		<u>8</u>
Arachides	127	5	180		338	9	290		234	10
Huile de palme	2.485	95	1.540		3.351	91	1.164		2.135	90
Sous-total (B)	2.612	100	1.720		3.689	100	1.444		2.369	100

Tableau I.15b (suite) : Origines en % des apports alimentaires en calories par groupe d'aliments

Groupe d'aliments	S/R KABINDA		S/R MBUJI-MAYI		S/R SANKURU		S/R TSHILENGE		MOYEN K.ORIENTAL	
		%		%		%		%		%
C. Aliments à prédominance protéidique		12		12		17		10		13
Haricot	936	21	541	23	-	-	1.543	58	755	20
Poisson	1.278	29	929	40	1.061	19	507	19	944	26
Viande bovine	437	10	207	9	-	-	62	2	177	5
Viande porcine	533	12	184	8	623	11	-	-	335	9
Volaille (chair)	679	16	223	10	30	1	26	1	240	7
Insectes + larves	123	3	201	9	989	18	504	19	455	12
Gibiers, mouton et chèvre	368	9	35	2	2.760	51	-	-	791	21
Sous-total (c)	4.354	100	2.320	100	5.463	100	2.642	100	3.695	100
Total (A+B+C)	35.825	100	19.192	100	32.586	100	25.308	100	28.229	100

.Inférieur à une unité (quantité)

Evaluation calorique moyenne par personne :

- S/R Kabinda : 3.981 cal/jour
- S/R Mbuji-Mayi : 2.399 cal/jour
- S/R Sankuru : 2.716 cal/jour
- S/R Tshilenge : 2.301 cal/jour

Moyenne Région de : 2.849 cal/jour

N.B. Normes de la FAO préconisent pour

- un homme adulte : 3.000 cal/jour (43 %)
- une femme adulte : 2.200 cal/jour (31 %)
- un enfant : 1.830 cal/jour (26 %)

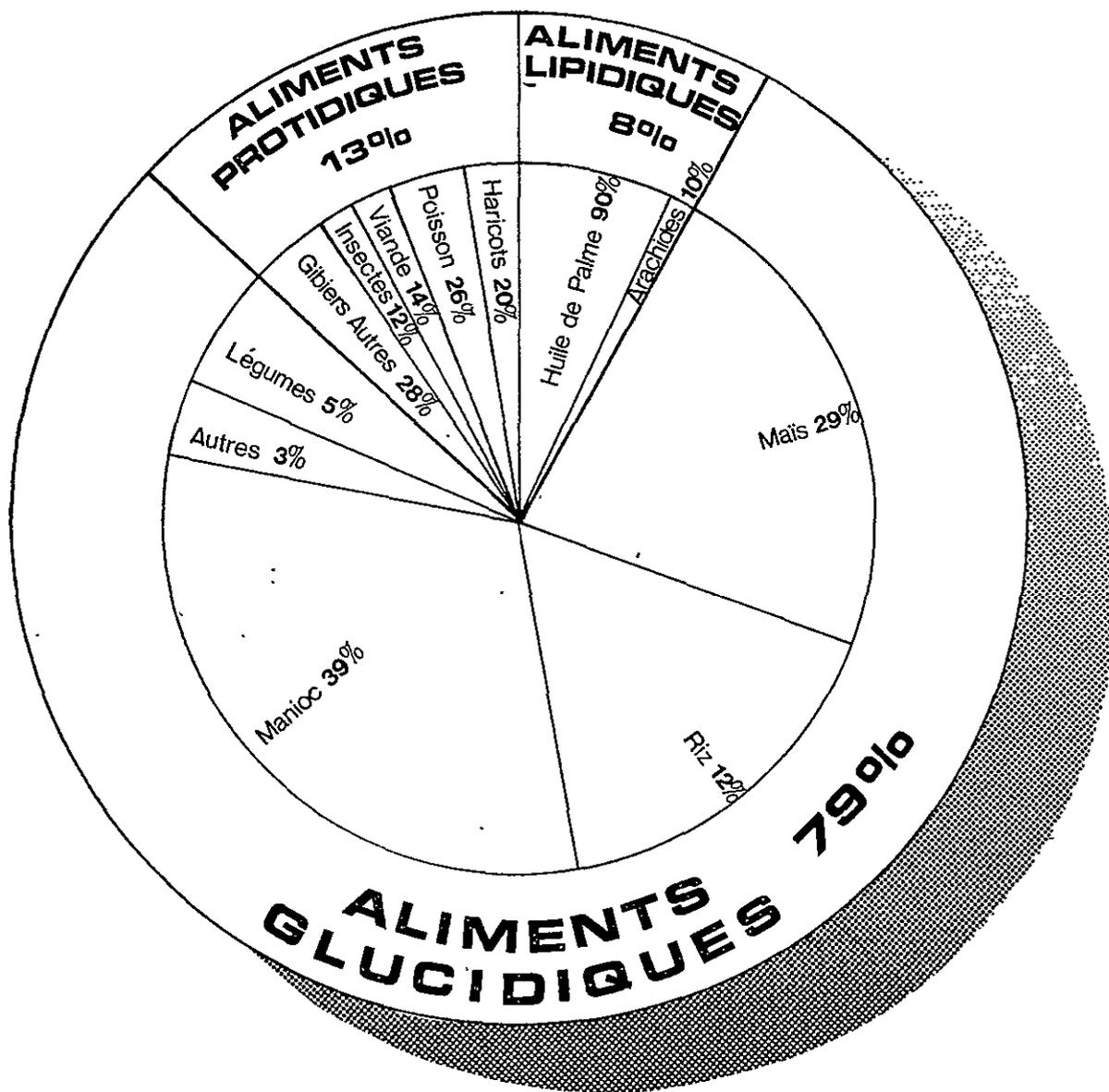
soit une moyenne

de : 2.343 cal/jour/personne

Source : Résultats des enquêtes alimentaires supervisées par le Bureau de la Planification Agricole, DADR, dans la région du Kasai-Oriental, 1983.

Figure I.1

# PRINCIPALES COMPOSANTES DE L'ALIMENTATION DU KASAI-ORIENTAL



#### 1.2.2.8. H a b i t a t.

Le type d'habitat concentré est la règle, le village domine. Bien sûr la grandeur des lieux habités est fort variable : depuis le hameau de quelques ménages comptant quelques dizaines d'habitants jusqu'au gros village de 600 ménages et 3.000 habitants.

En savane les villages luba et songye sont le plus souvent des villages importants; par contre dans la forêt de la sous-région du Sankuru les villages sont habituellement plus petits.

Les petits hameaux qu'on peut cependant rencontrer partout sont constitués par un petit groupe, une famille, un ménage, qui se sépare du village pour un motif social (une mésentente) ou magico-religieux.

La forme des villages est généralement la même : les cases sont généralement disposées le long de la route. Il n'est cependant pas rare dans un village de distinguer plusieurs quartiers où se groupent les membres d'une même famille.

Depuis que l'administration a obligé les villages à s'établir le long des routes qui suivent généralement les crêtes pour éviter les pentes et les ponts dans les vallées, les lieux habités ne sont à proximité ni de l'eau ni des bons sols. Parfois certains hameaux secondaires retournent se fixer aux anciens sites généralement plus fertiles.

#### 1.2.2.9. Culture rurale et développement.

Malgré la richesse des gisements diamantifères de la région, l'agriculture reste le moyen de subsistance de la majeure partie de la population du Kasai-Oriental; de plus l'agriculture n'y est pas seulement une activité économique, c'est un mode de vie, une civilisation, une culture, aussi son développement est moins que, tout autre, un simple problème technique et économique, c'est un problème de transformation culturelle.

Bien qu'hétérogène sur le plan ethnique et différencié quant à son environnement physique, le Kasai-Oriental possède une certaine unité culturelle tenant essentiellement à un seul genre de vie ancestral fondamental " la ruralité" et à l'appartenance à une seule unité politico-administrative depuis bientôt un siècle.

Dans la société traditionnelle certains facteurs humains s'avèrent peu propices ou s'opposent au développement de la production, même si les populations restent inconscientes de ces éléments d'opposition.

En milieu rural le travail continu et le plus important est à charge de la femme : l'agriculture vivrière, le petit commerce occasionnel, la cueillette, le transport, la transformation des produits, la préparation de la nourriture et de la boisson. Ce travail régulier de la femme assure la subsistance et la survie du groupe. L'homme, quant à lui, a des occupations intermittentes qui ne touchent pas directement à la survie du groupe : déboisement, défrichement, chasse, pêche, habitation. Cette inégalité dans la division du travail se fonde sur la considération que la femme est inférieure à l'homme.

De plus à l'intérieur des groupes, une division du travail est établie sur une hiérarchie basée sur le principe de séniorité, les plus jeunes font les tâches les plus exigeantes. Le principe de séniorité met tout le monde dans une position de supériorité vis-à-vis de certains membres du groupe, et d'infériorité vis-à-vis d'autres.

La division traditionnelle du travail permet de dégager le principe suivant : " la quantité de travail à effectuer est déterminée par la valeur sociale et la position généalogique qui coïncide le plus souvent avec l'âge". Les membres les moins dignes de la société, les femmes et les jeunes, ont à effectuer une plus grande charge de travail.

Un autre obstacle au progrès économique réside dans le système traditionnel de division des bénéfices qui tourne au désavantage du producteur puisque le partage est lié au principe de séniorité. On peut simplifier la règle de la répartition des bénéfices en disant : " qui travaille le plus gagne le moins".

Le principe de séniorité ne se limite pas à l'établissement d'une hiérarchie dans le domaine économique (travail et répartition des bénéfices) mais réside également dans l'ordre magico-religieux. Chaque supérieur a une main mise magico-religieuse sur la vie de ses inférieurs. La malédiction ou même l'attitude non favorable envers l'inférieur peut causer des malheurs très sérieux ou même la mort. La contrainte magico-

religieuse n'est pas la seule motivation du partage, mais elle compte certainement.

Le principe de séniorité ne peut se détacher de l'ensemble de la conception de vie : la société traditionnelle croit que la vie est transmise aux plus jeunes par les anciens et que ceux-ci ont en conséquence le pouvoir de mettre fin à la vie transmise. Les anciens se trouvent plus près de la source, les ancêtres. Sans les ancêtres pas de vie, aussi le monde des ancêtres s'impose aux vivants par les anciens.

La colonisation introduisit une profonde transformation dans la société ancestrale au niveau des relations entre personnes. Le chef traitait chacun de ses sujets en tenant compte de sa place à l'intérieur du groupe social. Pour l'administration tous deviennent des individus identifiés par une fiche. Le fonctionnaire ignore le réseau complexe des relations entre personnes et les explications tendant à minimiser ou à rejeter la responsabilité individuelle.

La société nouvelle permet aux éléments dynamiques, entrepreneurs, de quitter leur clan, leur village et d'échapper ainsi aux tendances égalisatrices du milieu. Elle encourage et produit des marginaux. Certains groupes ethniques qui vivaient sous la domination d'autres au moment de l'arrivée du colonisateur, s'empressèrent de saisir l'occasion qui leur était offerte pour s'émanciper et cherchèrent plus vite que d'autres le contact avec l'étranger, firent ainsi les Luba du Kasai attaqués à l'est par les Songye et à l'ouest par les Tshokwe qui avaient traversé les terres kanyok. Firent de même les Boa de l'Uélé sous la pression des Zande et des Mangbetu. Le nouvel idéal de vie est basé sur la promotion personnelle : les écoles, les missions, les entreprises concernent l'individu et le tiennent pour responsable de ses actes.

Néanmoins quand bien même les structures ancestrales sont attaquées, elles résistent cependant. Les populations continuent malgré une acculturation extérieure souvent superficielle à vivre une organisation sociale traditionnelle. Une société dualiste où coexistent les structures sociales et mentales, ancestrales et modernes, a vu le jour tant dans le lieu rural que dans les centres urbains. Par exemple, si certains individus parviennent à se libérer de la mentalité générale et tentent

d'échapper à l'emprise de leur milieu et de son égalitarisme; ils sont l'objet de jalousie. "Le bananier qui se met en tête de dépasser les autres attrape le vent en rafales".

Les conceptions traditionnelles relevées ci-dessus et les comportements humains qui en découlent semblent peu conciliables avec un développement économique moderne de type habituel. Ainsi l'Administration, quand elle veut assurer la promotion du monde rural, se trouve souvent amenée à utiliser des méthodes paternalistes et autoritaires visant à briser l'opposition des structures ancestrales. Cette manière d'agir ne peut engendrer un processus autonome de développement et est par conséquent totalement à bannir.

Il n'y a pourtant aucun doute que la transition des cultivateurs des tropiques humides de l'agriculture itinérante à l'agriculture intensifiée et mécanisée se fera mais à condition de respecter, à chaque étape, les liens culturels et écologiques du système coutumier d'agriculture (sans doute sera-t-il utile de résoudre d'abord les problèmes de mécanisation des travaux, de conditionnement et du transport des produits agricoles). "Le maintien des institutions qui règlent l'activité agricole coutumière, et leur ajustement aux conditions nouvelles, est une tâche d'assistance sociale infiniment plus importante que la création d'institutions nouvelles". (de Schlippé, p.94). Tout comme dans les villes l'urbanisation rapide crée le danger de destruction sociale, la ruine du système d'agriculture coutumière mettrait en danger les forces de cohésion socio-écologiques du monde rural.

Le progrès social en milieu rural n'est pas séparé des réformes agraires. La vie sociale doit s'adapter harmonieusement au progrès technique et économique. Les innovations agricoles doivent devenir des institutions sociales autour desquelles s'organisent des rapports donnés entre individus, s'ajustent les structures sociales. L'action sociale consiste dans le fait même de l'introduction psychologique des innovations techniques; elle est conditionnée par une connaissance pratique de l'anthropologie agricole acquise par des études locales préalables.

L'écoute de la tradition toujours actuelle dans la société rurale d'aujourd'hui peut inspirer un projet de transformation sociale.

"Ce que la tradition a réalisé dans la société agraire d'autrefois, il faut chercher à le réaliser dans la société en développement d'aujourd'hui. L'idéal de la tradition peut ainsi guider la réflexion et l'action dans tous les domaines de la vie sociale" (C.I.D., n° 18 p.51) (\*) Il appartient à l'homme d'action d'en prendre conscience et d'en tirer les leçons nécessaires.

"Avant de lancer un projet de développement rural, il faut se demander non seulement s'il permet d'augmenter la production de tel ou tel produit, mais aussi s'il permettra aux villageois de rester responsables de leur travail et de leur production, de continuer à vivre leur solidarité traditionnelle dans des formes nouvelles et avec des moyens nouveaux. Une telle réflexion amène peut-être à donner la préférence à des opérations modestes, employant des techniques appropriées que les paysans peuvent maîtriser, plutôt qu'à favoriser des opérations employant de gros moyens techniques où les paysans ne peuvent participer qu'en devenant des manoeuvres salariés". (C.I.D., n° 18, p.53).

Toute action de développement doit tenir compte des réalités sociales; toute action doit répondre à un besoin ressenti par les intéressés eux-mêmes; l'animation devra précéder l'action et cette animation devra concerner à la fois les hommes et les femmes, les anciens et les jeunes.

Toute action de développement doit nécessairement être entreprise avec la participation active de la population concernée et s'inscrire dans une politique coordonnée et systématique tendant à organiser le progrès global d'un territoire bien délimité.

Toute action de développement véritable et durable ne peut pas, compte tenu des réalités sociales, rester circonscrite à des individus, fussent-ils clairvoyants, honnêtes et même généreux, mais à des groupes humains volontaires, conscients et entraînés par leurs chefs véritables. Il faut privilégier le crédit agricole collectif au lieu du crédit individuel, en vue du développement harmonieux des collectivités plutôt que de l'enrichissement de quelques individus. Ces conclusions tirées des comportements toujours actuels de la société rurale nous interpellent tous et nous entraînent à des revirements déchirants et vers des programmes audacieux. Précisons encore que le progrès du monde rural

(\*) Cours d'initiation au développement, fascule n° 18 INADES formation, Abidjan, 1978.

n'est pas celui de quelques chefs d'entreprises à la tête de quelques dizaines ou centaines d'ouvriers agricoles mais celui de l'ensemble des sociétés villageoises composées d'hommes libres et organisés. Une reconversion des mentalités dans ce domaine ne doit pas être demandée aux paysans qui généralement rejettent tout individu s'élevant et se déchant de la masse mais cette reconversion s'impose à tous les niveaux des responsables du développement rural du pays.

Un usage critique de la tradition et de la modernité doit constamment guider le développement. "Ainsi se consommerait le bon usage de la tradition qui conjoiendrait l'exercice précis de l'intelligence à la puissance du rêve et de l'imagination et à la vigilance que donne l'expérience et la conscience historique". (Elboussi-Boulaga, p. 160).

CHAPITRE II : SITUATION ACTUELLE DE LA PRODUCTION AGRICOLE.

## II.1. GENERALITES.

### A. Production agricole régionale.

Bien que généralement appelée région diamantifère, le Kasai-Oriental dispose d'énormes potentialités agricoles. Outre la sous-région de Tshilenge, les autres sous-régions rurales sont essentiellement agricoles.

La sous-région de Tshilenge est à la fois agricole et minière. La société minière de Bakwanga exploite le diamant à ciel ouvert. Depuis 1983, la population s'est mise à cette oeuvre officiellement.

La disponibilité du sol arable, la présence d'un climat favorable, la forte concentration de la population dans la ville de Mbuji-Mayi et dans ses zones limitrophes, la présence des stations de recherches agronomiques (INERA, PNM et PRONAM) etc... constituent autant des facteurs en faveur du développement du secteur agricole dans la région.

Jadis grenier du Shaba, la région du Kasai-Oriental est à présent tributaire des autres régions (Shaba, Kasai-Occidental et Bandundu) et de l'étranger (Afrique du Sud, Zambie) pour nourrir sa population.

Sur le plan national, le Kasai-Oriental se classe 7ème pour la production du maïs ; 6ème pour la production de manioc, 4ème pour la production du riz, et 3ème pour la production de haricot. (\*) Le secteur agricole régional joue un rôle moins important ; sa participation au P.I.B. est faible.

Les principaux produits vivriers de la région sont : le maïs, le manioc, l'arachide, l'haricot et le riz. Comparée aux besoins réels de la région, la production de presque toutes ces cultures reste insuffisante sinon déficitaire.

(\*) Zaïre Economique, Bureau du Président Fondateur, 1984, page 61 .

Le maïs, le manioc et le riz sont les principaux aliments de base de la région. Le riz est fortement consommé dans la sous-région de Sankuru, et dans les grands centres urbains. Le maïs est consommé sous diverses formes, bouilli, grillé et sous forme de farine. Il est utilisé pour la consommation humaine en combinaison avec le manioc dans les sous-régions de Kabinda, Tshilenge et Mbuji-Mayi. Rarement on l'utilise pour aliment de bétail mais très fréquemment pour la préparation de l'alcool communément appelé "Maluvu à Kapia".

Le manioc est utilisé sous des diverses formes à savoir : carotte fraîche bouillie ou grillée, chikwangué (sous-région de Sankuru) et sous forme de farine. Dans les sous-régions de Kabinda, Tshilenge et Mbuji-Mayi, on mélange la farine de maïs et de manioc pour la consommation humaine et pour la préparation de l'alcool dont il est question ci-dessus.

La consommation des légumes, fruits, arachides et haricot est limitée. Ces produits constituent les aliments secondaires. La forte consommation de maïs, manioc et riz comme aliments de base justifie leur forte demande et une augmentation excessive des prix pendant les périodes de soudure ou face à une baisse de production.

En vue d'accroître la production et stabiliser les prix, le Conseil Exécutif a mis sur pieds une série de programmes agricoles. Ces programmes ont pour finalité la promotion de cultures vivrières de base et autres cultures qui entrent dans la rotation culturale.

1. L'INERA Station Gandajika fait la recherche agronomique appliquée.
2. Le Programme National Maïs (P.N.M.) Station Gandajika s'occupe de la recherche de meilleurs cultivars de maïs à haut rendement et résistants aux maladies, et à l'amélioration de techniques culturales à diffuser.
3. Le Programme National Manioc (PRONAM) Station Gandajika fait la recherche de clones de manioc à haut rendement et résistants aux maladies.

4. Le Projet Maïs au Kasai-Oriental (PMKO) vulgarise les semences améliorées de maïs, dispense la formation de pratiques culturales modernes aux paysans de sa zone d'action et distribue les intrants agricoles.
5. Le Programme National Riz/Mission Agricole Chinoise (MAC) a introduit la culture du riz irrigué dans la région.

Le caféier, l'hévéa, le palmier élaeïs, le tabac et le coton sont les principales cultures de rapport. Le tabac bénéficie de l'encadrement de TABAZAIRE tandis que le coton celui de la COTONNIERE. Le caféier, l'hévéa et le palmier élaeïs sont l'adage de la seule sous-région du Sankuru.

Les enquêtes menées sur terrain par l'équipe spéciale de la Planification Agricole révèlent que la dimension moyenne régionale d'un champ est de 40 ares par ménage agricole. Le nombre des champs par ménage agricole est de 4 tandis que la taille moyenne du ménage est d'environ 7 unités. Sur sept personnes que compose un ménage, 3 seulement participent aux travaux de champs et 77 % de ménages ont des cultures autour des cases.

La région du Kasai-Oriental est propice à l'élevage de gros-bétail. En effet, les zones de Lodja, Miabi, Kabeya Kamuanga, Lubao, Kamiji sont favorables à l'expansion de l'élevage bovin. On y trouve un grand nombre de fermes privées disséminées dans la région. L'élevage de petit bétail est presque exclusivement laissé dans les mains des petits paysans. La place de la région à l'échiquier national est la 1ère pour le cheptel caprin, 4ème pour le cheptel ovin, 7ème pour le cheptel porcine et 8ème pour le cheptel bovin (\*).

La pêche est moins développée au Kasai-Oriental. On pratique la pêche artisanale et rurale le long de quelques cours d'eau. La production de poissons est faible.

La pisciculture se développe mieux dans la sous-région de Kabinda spécialement dans les zones de Gandajika et de Kabinda. Ce programme bénéficie de l'encadrement technique du Projet Pisciculture Familiale, financé conjointement par le Conseil Exécutif et l'USAID.

---

(\*) Zaïre Economique, Bureau du Président-Fondateur, page 61, 1984.

B. Production des sous-régions et des zones (carte II.1 et tableau II.1).

a) La sous-région de Kabinda.

La sous-région de Kabinda est la plus grande pourvoyeuse de la région en produits vivriers à l'exception du riz. D'après la moyenne des productions des années comprises entre 1980 et 1983 de l'Inspection Régionale de l'Agriculture, elle a produit environ 51 % de maïs, 47 % de manioc, 57 % d'arachides et 59 % de haricots.

Les principales zones productrices sont Gandajika, Kabinda et Mwene-Ditu. Elles produisent ensemble 44 % de maïs et 41 % de manioc de la production régionale. La zone de Gandajika est première productrice régionale du maïs et 2ème productrice de manioc. La zone de Kabinda est première productrice régionale du manioc, d'arachides et d'haricots. La zone de Mwene-Ditu est la seule productrice régionale du tabac, 2ème productrice d'arachides et de maïs.

La superficie moyenne d'un champ est de 51 ares tandis que le nombre de champs par ménage agricole est de trois. (résultats des enquêtes de l'équipe spéciale des études régionales).

La zone de Kabinda est première productrice de manioc, d'arachide et de haricot au niveau sous-régional. Toujours à ce niveau, elle est 3ème productrice de maïs après Gandajika et Mwene-Ditu et 4ème productrice de riz.

La zone de Lubao produit le coton, le maïs, le manioc, l'arachide et le haricot. Elle est 1ère productrice de riz de la sous-région.

La zone de Gandajika est la plus productrice de la sous-région. Elle est 1ère productrice de maïs, 2ème productrice de manioc et de haricot, et 4ème productrice d'arachide de la sous-région.

La zone Kamiji produit le maïs, le manioc, l'arachide, le haricot, le voandzou et la patate douce.

La zone de Mwene-Ditu est 2ème productrice sous-régionale d'arachide et de maïs. Elle produit également de la pomme de terre, de tabac, de manioc, des arachides et des haricots.

b) La sous-région de Tshilenge.

Située à la porte d'entrée de la ville de Mbuji-Mayi, la sous-région de Tshilenge a la délicatesse mission d'approvisionner cette ville en produits vivriers. Elle est deuxième productrice régionale de maïs, coton et haricot après la sous-région de Kabinda.

Selon l'Inspection Régionale de l'Agriculture, elle a produit 33 % de la production totale régionale de maïs. Pour cette culture les zones les plus productrices de la sous-région sont Tshilenge (37 %) et Lupatapata (27 %). La sous-région a produit 17 % de manioc, 17 % d'arachides et 27 % de haricots.

La zone de Tshilenge est première productrice de maïs, de manioc, deuxième productrice des haricots, et troisième productrice des arachides de la sous-région. Elle produit également le coton, le voandzou, la banane, la patate douce, la courge et les légumes.

La zone de Katanda se classe troisième productrice de maïs, de manioc et de haricot au niveau sous-régional. Elle produit également du coton, de la patate douce, des fruits et de légumes.

La zone de Lupatapata est deuxième productrice de manioc et de maïs après la zone de Tshilenge au niveau de la sous-région ; elle se classe 1ère productrice de haricots et d'arachides. Elle produit aussi des légumes, la patate douce et le voandzou.

La zone de Miabi est productrice de manioc, de maïs et de haricot, sans oublier la patate douce et le voandzou.

La zone de Kabeya-Kamuanga est deuxième productrice d'arachides après la zone de Tshilenge. Elle produit également le maïs, le manioc, l'arachide et le haricot.

Les enquêtes menées sur le terrain dans cette sous-région révèlent les résultats suivants :

- superficie moyenne par champ : 43 ares
- nombre moyen de champs par ménage : 4
- superficie moyenne par ménage : 172 ares.

c) La sous-région de Sankuru.

Les principales cultures de la sous-région sont le riz, le maïs, le manioc, l'arachide, le haricot, le café robusta, l'hévéa, le palmier élaeïs.

La sous-région a produit 96 % de la production totale régionale du riz entre 1980 et 1983. Les principales zones productrices sont Katako-Kombe (32 %), Lubefu (15 %), Lomela (12 %) et Lodja (22 %). La sous-région de Sankuru se classe 2ème productrice de manioc (33 %) après la sous-région de Kabinda. Les zones les plus productrices sont Lodja (32 %), Kole (14 %), Katako-Kombe (17 %) et Lubefu (13 %) dans la sous-région.

La zone de Lubefu est première productrice de haricots de la sous-région. Elle produit également le maïs, le manioc et l'arachide.

La zone de Katako-Kombe est première productrice de céréales (riz et maïs) et 2ème productrice de manioc de la sous-région. Elle produit également les arachides et les haricots.

La zone de Lodja est première productrice de manioc et d'arachide. Elle est 3ème productrice de maïs et 2ème productrice de riz.

La zone de Lomela est classée 3ème productrice de maïs ; elle produit aussi le riz, le manioc et les arachides.

La zone de Kole cultive le manioc, le maïs et l'arachide. Elle est deuxième productrice sous-régionale de maïs (13 % de la production sous-régionale).

Les enquêtes menées sur le terrain ont donné les résultats suivants :

- superficie moyenne sous-régionale d'un champ : 27 ares
- nombre moyen des champs par ménage agricole : 4
- superficie moyenne par ménage : 108 ares.

d) La sous-région de Mbuji-Mayi

C'est la sous-région la moins importante de la région du point de vue agricole. Quelques cultures de maïs, de manioc, des haricots et des arachides se pratiquent autour de la ceinture verte de la ville. Leur impact est relativement faible. Entre 1980 et 1983, la périphérie de la ville a contribué pour la région à environ:

- 4% pour la production de maïs et des haricots;
- 3% pour la production de manioc et des arachides.

Il est également important de signaler la pratique des cultures maraîchères et de l'élevage piscicole dans cette périphérie. L'intensification de ces activités serait de très grande utilité dans ce grand centre de consommation et minier.

On estime que la production de maïs va augmenter jusqu'à 5.000 T en 1985; contre 1.400 T de haricot, 2.000 T d'arachides, tandis que la production de manioc se maintient à 44.000 T.

Tableau II.1a: L'évolution et proportion de la production des principales denrées alimentaires  
par sous régions du Kasai-Oriental  
( en tonnes)

Principales cultures	S/R Mbuji-Mayi	%	S/R Kabinda	%	S/R Sankuru	%	S/R Tshilenge	%	Total 1980-1983
1. Maïs	1980		65.781		17.726		39.926		520.512
	1981		53.053		20.329		25.103		
	1982		68.528		13.249		48.550		
	1983		78.115		9.551		60.333		
	1980-1983	20.258	4	265.477	51	60.855	12	173.922	
2. Manioc	1980		692.335		500.520		303.018		5.193.137
	1981		630.970		515.327		146.844		
	1982		433.520		357.972		195.635		
	1983		650.275		328.940		260.816		
	1980-1983	176.965	3	2.407.100	47	1.702.759	33	906.313	
3. Riz	1980		1.320		17.364		7		95.131
	1981		455		24.421		8		
	1982		694		23.992		20		
	1983		1.214		25.458		17		
	1980-1983	161	*	3.683	4	91.235	96	52	
4. Arachide	1980		20.589		8.402		5.249		125.271
	1981		17.758		6.238		4.449		
	1982		16.739		7.355		5.331		
	1983		16.342		6.347		6.494		
	1980-1983	3.978	3	71.428	57	28.342	23	21.523	
5. Haricot	1980		18.512		3.399		9.762		132.862
	1981		20.586		3.570		6.885		
	1982		18.998		2.710		7.854		
	1983		20.377		3.051		11.433		
	1980-1983	5.725	4	78.473	59	12.730	10	35.934	

Source : Statistiques basées sur les données de l'Inspection Régionale de l'Agriculture du Kasai-Oriental, Mbuji-Mayi, 1984.

Note : Ces statistiques sont données purement à titre indicatif. Leur utilisation doit donc être faite avec beaucoup de précaution (BPA).

(\*) moins de 0,5 %.

Tableau récapitulatif II.1b: Niveau de production de la sous-région et de la zone par rapport à la Région entre 1980 - 1983.

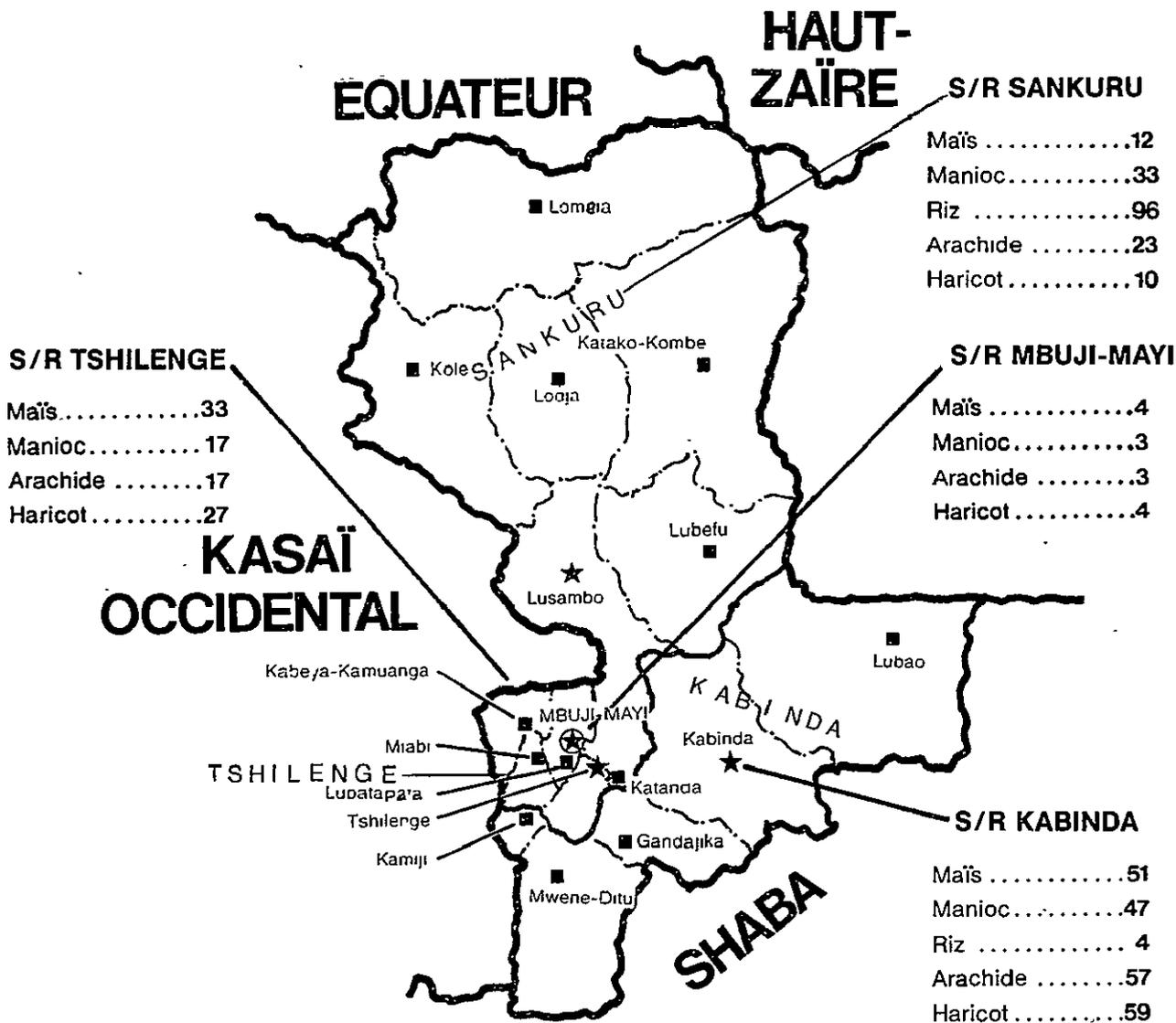
	Maïs	Manioc	Riz	Arachide	Haricot	Coton
<u>S/R. KABINDA</u>	<u>1</u>	<u>1</u>	<u>2</u>	<u>1</u>	<u>1</u>	<u>1</u>
Z/ Kabinda	4	1		1	1	3
A/ Lubao				3	3	1
Z/ Kamiiji						
Z/ Gandajika	1	2		5	2	2
Z/ Mwene-Ditu	2	4		2	4	4
<u>S/R. SANKURU</u>	<u>3</u>	<u>2</u>	<u>1</u>	<u>2</u>	<u>3</u>	
Z/ Lusambo						
Z/ Iodja		3	2	4		
Z/ Iomela			5			
Z/ Kole			4			
Z/ Katoko-Kombe		5	1			
Z/ Lubefu			3			
<u>S/R. TSHILENGE</u>	<u>2</u>	<u>3</u>		<u>3</u>	<u>2</u>	<u>2</u>
Z/ Tshilenge	3				5	
Z/ Kabeya-Kamuanga						
Z/ Miabi						
Z/ Lupatapata	5					
Z/ Katanda						

1, 2, 3, 4, 5 : Ordre de classement.

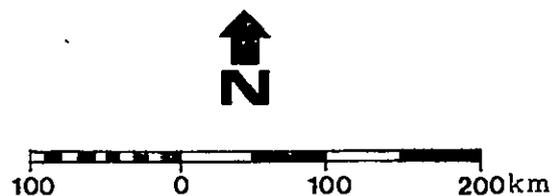
Source : Bureau de Planification Agricole sur la base des données de l'Inspection Régionale de l'Agriculture du Kasai-Oriental pour la période.

# REPARTITION GEOGRAPHIQUE DE LA PRODUCTION DES PRINCIPALES DENREES ALIMENTAIRES PAR SOUS-REGION DU KASAÏ-ORIENTAL

(en pourcent)



- ★ (with star in circle) Chef-lieu de Région
- ★ Chef-lieu de Sous Région ou Ville
- Chef-lieu de Zone
- Limite de Région
- Limite de Sous-Région
- - - Limite de Zone



Echelle 1/5 000 000

## II.2. PRODUCTION AGRICOLE.

Le présent paragraphe se propose de mettre en évidence la situation de la production agricole régionale. L'analyse portera sur l'évolution des productions ainsi que des superficies de principales cultures vivrières et industrielles réalisées dans la région. Les sources des statistiques agricoles sont diverses : Inspection Régionale de l'Agriculture et du Développement Rural, Annuaire des Statistiques Agricoles et autres rapports ou ouvrages concernant la région.

Deux secteurs d'exploitation agricole seront explicités : secteur traditionnel et secteur moderne.

### II.2.1. Secteur traditionnel.

Au Kasai-Oriental comme partout au Zaïre, l'agriculture traditionnelle conserve encore sa caractéristique itinérante. Les superficies emblavées par les paysans sont faibles à cause de l'outillage archaïque ; l'utilisation des engrais et le recours à la mécanisation restent limités aux environs immédiats de quelques projets agricoles. Les rendements obtenus par superficies cultivées restent faibles.

Le paysan fait toujours appel à une longue période de la jachère pour reconstituer la fertilité du sol. Ceci l'oblige à changer constamment de terrain.

Les cultures les plus couramment rencontrées sont le maïs, le manioc, le haricot, l'arachide, le coton, le tabac, le riz, la palme élaeïs, l'hévéa et le caféier. Il est difficile de parler d'un calendrier agricole rigoureusement suivi et respecté par les paysans. Les services régionaux de l'agriculture ont cependant conçu un calendrier des travaux agricoles dont le résumé sera proposé au chapitre suivant.

## A. Cultures vivrières

### a. Cultures vivrières recommandées

#### 1. Le maïs

Le maïs constitue la base alimentaire de la population du Kasai-Oriental. Il est souvent mélangé avec le manioc dans des proportions variables suivant les habitudes alimentaires et le stock disponible.

Le maïs est cultivé en région de savanes en monoculture ou en cultures intercalaires avec le manioc, l'arachide et le haricot sur des superficies de 0,25 à 0,77 ha par paysan. Vu son importance, la plupart de projets agricoles et certains privés en ont fait la spéculation principale (PMKO, PNM, etc...) de la région.

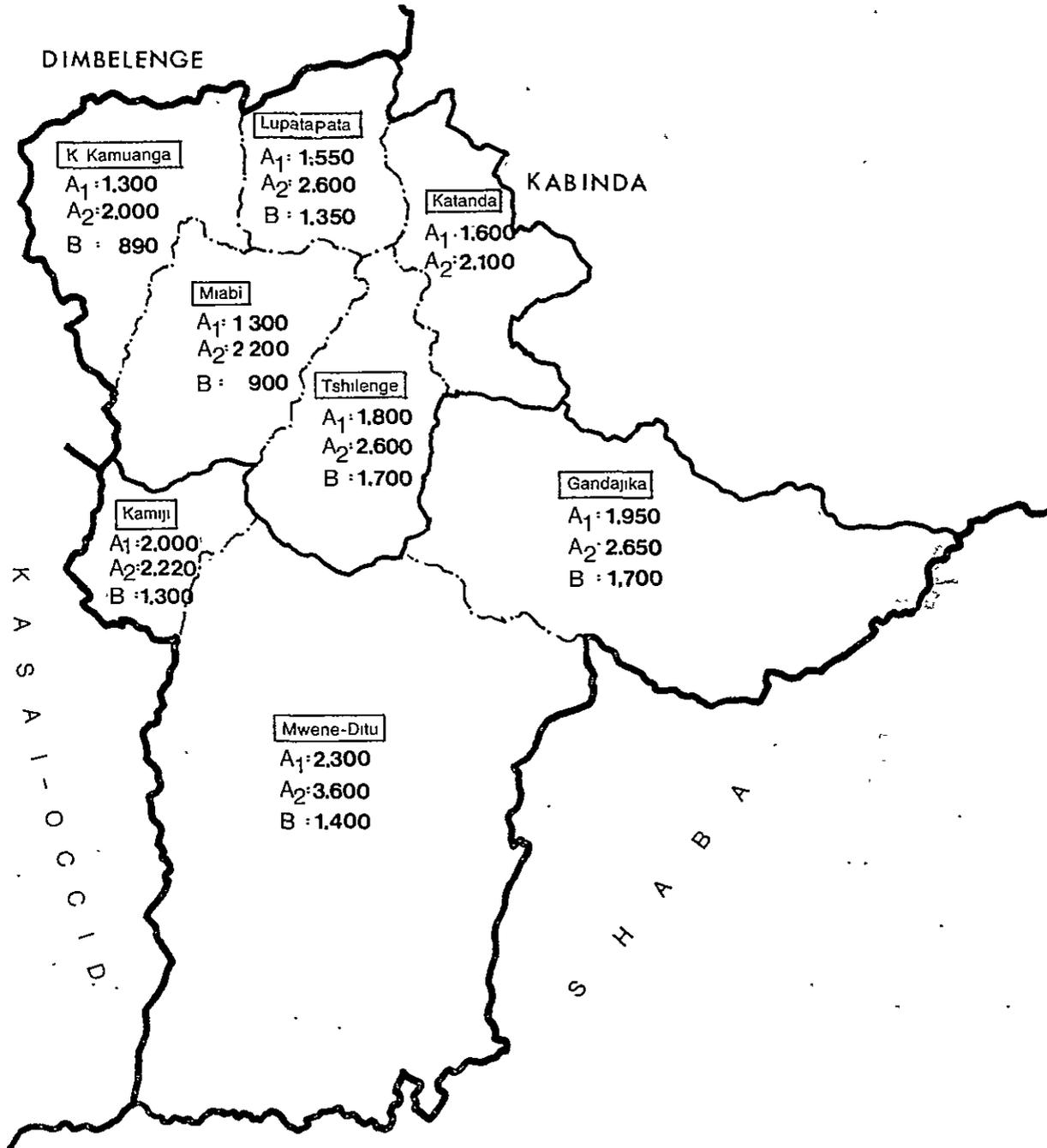
La sous-région de Kabinda reste sans aucun doute la première sous-région productrice du maïs avec 51 % de la production régionale et Gandajika comme première zone productrice avec 21 % de la production régionale suivie par la zone de Mwene-Ditu avec 14 %. Tandis que la sous-région de Tshilenge se classe 2ème avec 33 % de la production (tableau II.1a).

Le surplus de maïs produit par les paysans dans les sous-régions rurales est commercialisé dans la ville de Mbuji-Mayi. Le tableau 20 du troisième chapitre donne les prix moyens annuels de ce produit.

Les variétés utilisées dans le milieu rural sont généralement du type local; le PMKO assure la distribution de certaines variétés améliorées telles que Salongo 2 et Kasai I. Les rendements obtenus sont pratiquement inférieurs à 1.000 Kg/ha de maïs grains avec les variétés locales et sans engrais et de 1.800 Kg/ha avec engrais et semences améliorées au minimum (carte II.2)

L'évolution des superficies et productions réalisées est présentée à titre indicatif dans le tableau II.2 et la figure II.1 (les autres détails peuvent être trouvés dans l'annexe II).

# EVOLUTION DE RENDIMENT/HA PAR ZONE - (MAÏS GRAIN) CAMPAGNE 1983-1984



Source. Département de L'Agriculture et du Développement Rural, PMKO  
Rapport mi-parcours 1981-1984, p. 30

- A: 1 ère Saison:
  - A1: Rendement moyen sans tenir compte de la variété ni intrants
  - A2: Rendement moyen avec intrant (engrais et semences)
- B: 2 ème Saison

Tableau II.2 : Evolution de la production et de la superficie  
du maïs au Kasai-Oriental, 1978 - 1984.-

	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Production en 1.000 T(1)	51,2	58,0	75,2	84,0	100	98	126,8
Superficie 1.000 Ha (2)	52,2	59,2	76,7	85,7	102,0	100,0	129,4

Sources : (1) Production 1978 - 1980 : Plan de Relance Agricole 1982-1984, page 44.

1981 - 1984 : Evaluation du Plan de Relance Agricole 1982-1984, Décembre 1984, page 14.

(2) Superficie emblavée est estimée par le Bureau de Planification Agricole selon le rendement moyen approximatif obtenu au cours de la période 1980-1983, soit 0,98 T/ha.

Remarques : Selon le rapport de l'Inspection Régionale, la situation de la culture de maïs peut se présenter de la manière suivante :

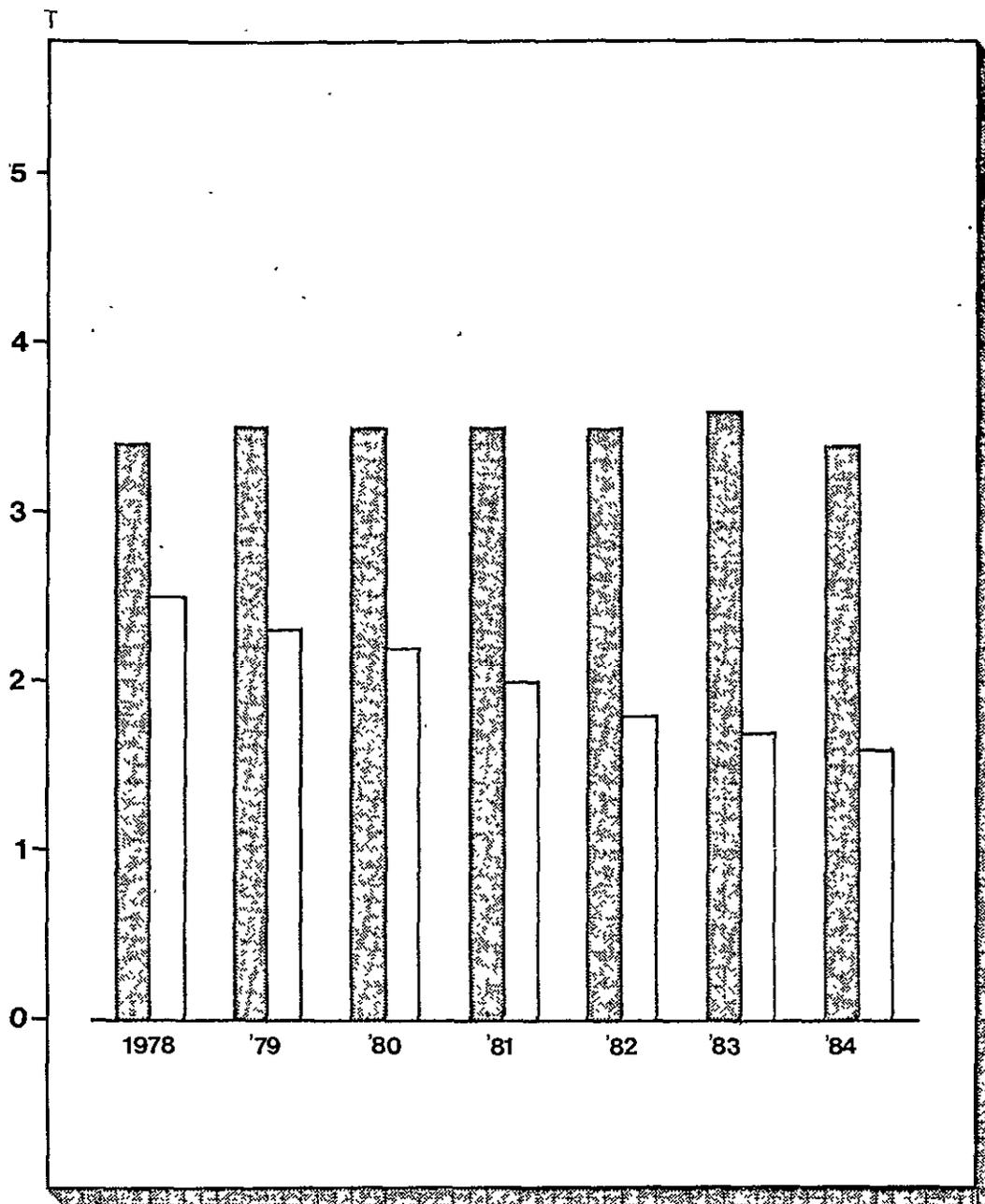
	1980	1981	1982	1983
Production en 1.000 T	129,4	104,2	134,5	152,5
Superficie 1.000 Ha.	158,1	116,6	133,5	123,6
Rendement/Ha	0,82	0,89	1,00	1,23

Sources : Note de travail de l'Inspection régionale de l'Agriculture remise à l'équipe spéciale de la Planification Agricole, Mbuji-Mayi, 1983.

N.B. : - Pour la période 1980-1983, le rendement moyen est de 0,98 T/ha  
- Dans la zone du Projet Maïs au Kasai-Oriental (PMKO) le rendement s'est amélioré grâce à l'usage d'engrais chimiques, les techniques culturales modernes et des semences améliorées

Figure II.8

## EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE CAFE MARCHAND ROBUSTA ET DE L'HEVEA DU KASAÏ-ORIENTAL, 1978-1984



-  Evolution de la production du Café marchand (1.000 T.)
-  Evolution de la production de l'Hévéa (1.000 T.)

### II.3. Production animale.

La région du Kasai-Oriental dispose d'énormes potentialités pastorales. La sous-région de Kabinda et de Tshilenge renferment des zones d'immenses plaines et plateaux de savanes favorables à l'expansion de l'activité pastorale. L'élevage de la volaille et du petit bétail est l'apanage du secteur traditionnel tandis que l'élevage du gros-bétail est surtout du type moderne.

Au Kasai-Oriental, la population est plus agricole que pastorale. On y trouve cependant quatre catégories d'éleveurs :

- les fermes d'Etat,
- les entreprises privées et missionnaires,
- les éleveurs individuels et
- l'élevage indigène dans les milieux ruraux.

Les fermes d'Etat, les entreprises privées, les missionnaires et quelques éleveurs individuels constituent le secteur moderne.

#### II.3.1. Secteur d'élevage traditionnel.

Dans le secteur de l'élevage traditionnel, la notion technico-économique n'est pas prise en considération. Les animaux domestiques ne reçoivent aucune ration alimentaire. Ils ne bénéficient d'aucun soin vétérinaire. Ils sont abandonnés à la merci de la nature. Celle-ci les nourrit, les soigne et règle le taux de croissance.

Les paysans éleveurs disposent de presque la totalité de la volaille et du petit bétail. Selon les résultats des enquêtes effectuées par l'équipe spéciale des études régionales, il a été constaté qu'un ménage sur cinq dispose d'un petit bétail (porcin ou caprin).

Dans le domaine d'élevage de la volaille et du petit bétail, le secteur traditionnel est le plus important par son nombre. Le total des cheptels ovins et caprins a évolué de 243.900 têtes à 361.000 têtes entre 1982 et 1984. En ce qui concerne les porcs, une augmentation du cheptel a été observé : de 52.900 têtes en 1982 à 64.400 têtes en 1984 (voir le tableau II.17a ci-dessous).

Tableau II.17.a : Evolution du cheptel de bovin, de porcin, de caprin, de lapins, de cobayes et de la volaille au Kasai-Oriental de 1982 à 1984 (1000 têtes)

<u>Types du cheptel</u>	<u>1982</u>	<u>1983</u>	<u>1984</u>
Bovin	36,1	32,1	25,4
Ovin et caprin	243,9	292,16	361,0
Porcin	52,9	52,44	64,4
Volaille	2.589,3	2.641,3	2.694,7
Lapin	56,7	60,1	63,3
Cobaye	33,7	40,1	43,9

Source : Inspection Régionale de l'Agriculture et du Développement Rural, Document de Travail de la Conférence Agricole tenue à Lodja, 1985, page 27, 33 et 34.

Tableau II.17.b : Evolution de la production de viande au Kasai-Oriental de 1981 à 1984.

(Poids vif - Tonnes)

	<u>1981</u>	<u>1982</u>	<u>1983</u>	<u>1984</u>
Bovins	1.846	1.899	1.976	2.045
Porcins	1.428	1.499	1.574	1.653
Ovins & caprins	6.629	7.291	8.020	8.742
Volailles	1.959	2.938	4.406	6.609

Source : Evaluation du Plan de Relance Agricole, DADR/SEP, Avril 1985, page 33.

Bien que les résultats enregistrés pour l'année 1984 soient satisfaisants (tableaux II.17a et b) pour l'évolution du cheptel petit bétail et volaille, cela par rapport aux années 1982 et 1983, la région demeure en déficit chronique par rapport aux besoins de la population en protéines d'origine animale (le constat fait par l'Inspecteur régional de l'agriculture et du développement rural, le citoyen BOKONGO BOKANGA SAYIDU).

### II.3.2. Secteur de l'élevage moderne.

Au Kasai-Oriental, l'élevage moderne est comme dans d'autres régions du Zaïre, l'apanage de grandes sociétés. Il se caractérise par des infrastructures sanitaires et une organisation moderne. Il dispose de pâturages améliorés, d'un personnel qualifié et assure un supplément alimentaire aux troupeaux.

#### 1. Elevage des bovins

Le secteur moderne s'occupe surtout du gros-bétail. Il est l'apanage des missionnaires, fermes d'Etat et privées éparpillées dans la région. Les fermes les plus importantes de la région sont :

##### - Sous-région de Tshilenge

ferme de SEZA à Mudiba, Mulunguyi, Mutokoyi et Kanthsia  
ferme d'Etat à Bena Mbuyi  
ferme du petit séminaire de Lukelenge  
ferme de TSHIKAS à Kabeya-Kamuanga.

##### - Sous-région de Kabinda

ferme de Kalundwe Musoko  
ferme de Kuluyi - non en activité  
ferme de Sangwa - non en activité  
ferme de l'INERA - Gandajika  
ferme de la mission à Kamiji.

##### - Sous-région de Sankuru

ferme CABI à Lodja

##### \* Les pâturages

La région du Kasai-Oriental dispose d'immenses plaines et plateaux de savanes propices à l'élevage en ranching, mais inexploités ou sous exploités. Le bétail trouve presque la totalité de leurs besoins alimentaires sur ces pâturages.

Ce pâturage est composé généralement de l'hyparrhénia ruffa et mutica, le panicum maximum, le cynodon dactylon, le paspalum dilatatum et le polybotici.

Les pâturages artificiels représentent 2 % de la superficie totale des pâturages soit 4.559,5 ha. Sur ces pâturages, on trouve le *bracchiaria mutica*, *bracchiaria ruziziensis* et le *stylosanthes gracilis*.

Les pâturages naturels jouent un rôle très important dans l'alimentation de gros bétail mais il faut encourager le développement des pâturages améliorés.

Les prairies naturelles et les pâturages sont répartis de la manière suivante :

Prairies naturelles et pâturages permanents estimés en 1984 :

- SEZA	:	164.810 ha
- Kamiji	:	23.000 ha
- INERA	:	2.100 ha
- Etat	:	39.376 ha.

Pâturages clôturés :

- SEZA	:	210 ha
- INERA	:	119 ha
- Etat	:	330 ha

\* Les maladies principales

Les maladies les plus fréquentes dans le troupeau bovin sont (statistiques de leur importance non disponibles) :

- dermatose
- gale
- trypanosomiase
- piroplasmose
- tuberculose
- verminose
- diarrhée d'origines diverses.

Pour faire face à ces maladies, le secteur élevage dispose de quatre méthodes ou moyens de lutte : il s'agit de la vaccination, du dipping, de l'abattage et du traitement curatif selon les cas et les circonstances. Il est difficile de préciser la quantité et le genre des produits vétérinaires utilisés ainsi que l'importance des maladies précitées faute des données statistiques.

\* Infrastructure Sanitaire.

L'Inspection Régionale de l'Agriculture dispose du personnel qualifié jusqu'au niveau de la collectivité. Ce personnel est dépourvu de matériel, de produits vétérinaires et de moyens de déplacement.

L'infrastructure sanitaire est très pauvre, il y a :

- un laboratoire de recherche et de diagnostic à Luputa, zone de Mwene-Ditu (non en fonctionnement).
- une station de recherches zootechniques à Gandajika/INERA.
- une clinique vétérinaire à Mbuji-Mayi.
- deux dispensaires vétérinaires.
- 12 dipping-tanks et 12 couloirs d'aspersion.

\* Evolution du cheptel bovin.

L'évolution du cheptel bovin, est donnée par le tableau II.17a. Le cheptel est passé de 26,1 mille têtes en 1970 à 25,4 mille têtes en 1984 (voir annexe et tableau II.17a).

En 1984, on a recensé des sociétés pastorales de plus de 100 têtes bovines. Le tableau II.18 reprend les éleveurs de la région.

Tableau II.18 : Liste de grande entreprise pastorale régionale et leur cheptel bovin, 1984.-

<u>Dénomination</u>	<u>Zone</u>	<u>Effectif bovin</u>
1. TSHIKAS	Kabeya-Kamuanga	850
2. F.A.I.M.	. Lupatapata	1.580
	. Mwene-Ditu	500
3. Société d'Elevage du Zaïre (S.E.Z.A)	. Tshilenge	1.842
	. Mwene-Ditu	5.586
4. NGOYI TSHIOTA	Gandajika	160
5. INERA	"	180
6. Concession Mulungu	"	432
7. Concession Mikong	"	272
8. Diocèse de Mbuji-Mayi	Kamiji	4.364
9. Ferme CABI	Lodja	-
10. Ferme OKOLO	Lodja	-
11. Ferme de la COTONNIERE	"	-
12. Ferme MUKANYA	"	-

N.B. Les effectifs des fermes suivantes : ferme CABI, ferme OKOLO, ferme de la COTONNIERE et ferme MUKANYA ne sont pas disponibles.

2. Elevage de la volaille :

Ferme présidentielle de la Lukelenge, DAIPN Mbuji-Mayi.

Elle joue un rôle de premier plan à ce qui concerne l'élevage moderne de la volaille dans cette région de la République. Ce projet est le fruit de l'extension du domaine Agro-Industriel Présidentiel de la N'Sele. Elle est située à Lukelenge soit à environ 13 km de la ville de Mbuji-Mayi.

\* Les activités de la ferme.

Elles englobent deux types d'activités :

- l'activité avicole et
- l'activité de fabrication d'aliments.

\* L'infrastructure existante

- On trouve :
- 3 bâtiments d'élevage des poules pondeuses d'une capacité de 3.000 têtes par bâtiments ;
  - 8 bâtiments d'élevage des poulets de chair d'une capacité de 4.000 poules par bâtiment ;
  - 2 bâtiments pour la fabrication des aliments ;
  - 1 centre de vente dans la ville de Mbuji-Mayi.

\* Le personnel

La ferme utilise 45 personnes dont 3 cadres tous nationaux et 42 ouvriers.

\* Les réalisations

Elles se résument en :

- la production de 3.600 oeufs par jour à 5,50 Z l'oeuf (prix unitaire) depuis juin 1985.
- l'élevage de 5.880 poussins de chair (735 poussins par bâtiment).
- vente de 100 poulets de chair par jour depuis mi-septembre 1984.
- la production de 3 tonnes d'aliments pour volaille par jour.

\* Les difficultés.

La ferme se bute à des problèmes suivants :

- l'évacuation difficile des produits avicoles à cause du mauvais état des routes qui occasionne des cassures très importantes d'oeufs.
- l'insuffisance de charroi automobile, il n'y a que 2 véhicules : 1 camion MAN et 1 Jeep.
- l'approvisionnement difficile en carburant.

### II.3.3. Santé animale.

D'une manière générale, la santé des animaux est assez satisfaisante sur l'ensemble de la région du Kasai-Oriental; quoique ce secteur pose beaucoup de problèmes non résolus d'approvisionnement en produits pharmaceutiques à usage vétérinaire en région. Ainsi, cette situation perpétuelle de manque d'équipement et de moyen thérapeutique, même de première nécessité, met la région dans une position assez critique en cas d'une surprise épizootique d'une ou de plusieurs maladies redoutables.

Il convient, cependant à signaler ici que la région du Kasai-Oriental est constamment attaquée par quelques affections parasitaires, acariennes, bactériennes et même virales parmi lesquelles nous citons notamment : la trypanozomiose, la tuberculose, la distomatose hépatique, la verminose, l'anaplasmose, la piroplasmose bovine, la gale, les distocies diverses, le coryza contagieuse de poule, la typhose aviaire, la pleuropneumonie, la pullorose, la pseudo-pesté aviaire et la rage canine. Cette situation est souvent signalée dans nos différents rapports et aucune solution satisfaisante n'a été trouvée jusqu'à présent.

### II.4. Pêche et pisciculture.

La pêche aussi bien que la pisciculture fournissent des protéines animales essentielles pour le développement harmonieux de l'organisme humain et animal. Le paragraphe en cours donnera le niveau actuel de la situation de pêche et de l'élevage piscicole régional.

#### a. La pêche

Les renseignements au sujet de la pêche sont très réduits pour la région du Kasai-Oriental. Les ressources hydrologiques y existent et elles y sont généralement sous-exploitées.

Le tableau II.19 dénombre les principaux biefs par sous-région du Kasai-Oriental et les pêcheurs recensés pour l'année 1980. Il faut noter qu'aucun pêcheur industriel n'a été observé dans la région.

Tableau II.19 : Nombre des pêcheurs du Kasai-Oriental par leurs biefs, 1980.

<u>Dénomination biefs.</u>	<u>Pêcheurs artisa-</u> <u>naux.</u>	<u>Pêcheurs ruraux</u>	<u>Totaux</u>
<u>S/R. Tshilenge</u>			
01. Lubilanji	35	11	46
02. Mbuji-Mayi	36	-	36
03. Kalelu	40	-	40
04. Lubilanji	142	269	411
05. Malengu	-	36	36
06. Lubombabo	-	9	9
07. Mbuji-Mayi	11	34	45
08. LUKELENGE	9	82	91
09. Kunduyi	-	19	19
10. Nomo	-	30	30
11. Mbuji-Mayi	19	9	28
12. Lubilanji	30	60	90
13. Mbuji-Mayi	19	9	28
14. Lubi	8	20	28
15. Lubi	8	20	28
16. Luanga	15	-	15
17. Lukula	10	16	26
18. Lac Munkamba	4	40	44
19. Lac Fwa	20	200	220
SOUS/TOTAL	400	723	1.123
<u>S/R. Kabinda</u>			
01. Tshiofa	16	41	57
02. Lomani	-	-	-
03. Mbuji-Mayi	128	-	128
04. Luilu	194	520	842
05. Lubilanji	31	24	55
06. Luilu	17	12	29
07. Luembe	3	16	19
08. Tshinene	-	10	10
09. Lubi	1	8	9

10. Luekeshi	1	8	9
11. Ludimbi	-	-	-
12. Lomani	10	158	158
Sous/Total	401	787	1.188
<u>S/R. SANKURU</u>			
01. Londeke	-	-	-
02. Balaiti.	58	5	63
03. Sankuru Lukeni	-	-	-
04. Lubefu	490	174	664
05. Lomela-Tshuapa	78	42	120
06. Lukenyi	8	1	9
07. Lubefu	49	-	49
08. Sankuru-Lubi	135	146	281
Sous/total	818	368	1.186
Total Région	1.619	1.878	3.497

N.B. : On trouve un seul pêcheur sportif enregistré dans le bief de Luilu.

Source : Rapport de la Division Régionale de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme du Kasaï-Oriental.

Il a été recensé 3.498 pêcheurs dont 1.619 artisanaux, 1.878 ruraux et 1 sportif pour la région du Kasaï-Oriental. Parmi ces pêcheurs :

- 32 % dans les biefs localisés dans la sous-région de Tshilenge ;
- 34 % dans les biefs localisés dans la sous-région de Kabinda et
- 34 % dans les biefs de la sous-région de Sankuru.

Les pêcheurs industriels sont inexistant dans la région ; par contre les pêcheurs ruraux qui représentent 53 % sont les plus importants suivis des pêcheurs artisanaux.

En comparant ces statistiques aux résultats de 1975 (Rapport de la Division Régionale de l'Agriculture de 1975, page 212) la région comptait au total 2.330 pêcheurs dont 675 artisanaux et 1.655 occasionnels. La production moyenne est de 0,850 Kg par jour et par pêcheur.

Les résultats de recensement des pêcheurs de 1984 représentent plus de 33 % de l'effectif par rapport à l'année 1975.

La pêche piroguière utilisant des filets et hamençons est de pratique dans la région. Les actionnaires de la société PLANTALU viennent de mettre à la disposition de leur société un moteur hors-bord à mazout de 12 HP pour l'exploitation poissonneuse dans le bief de Lomami à Lubao.

Le tableau 20 de ce chapitre donne la situation de la production des poissons par bief. et par sous-région.

Tableau II.20 : Production de poissons du Kasai-Oriental par sous-région et par bief, 1984 (en Kg).

<u>Dénomination biefs.</u>	<u>Poissons frais</u>	<u>Poissons fumés</u>	<u>Poissons salés séchés.</u>	<u>Total.</u>
<u>S/R. Tshilenge</u>				
01. Lubilanji	10.257	2.564	3.419	16.240
02. Mbuji-Mayi	8.540	2.135	2.846	13.521
03. Lubilanji	12.752	3.188	4.250	20.190
04. Mbuji-Mayi	5.578	1.042	1.859	8.479
05. Lubilanji	1.406	679	468	2.553
06. Lubi	180	50	150	380
07. Lukula	200	100	-	300
08. Lac Munkamba	290	100	-	390
09. Lac Fwa	-	-	-	-
S/Région	39.203	9.858	12.992	62.053
<u>S/R. Kabinda</u>				
01. Tshiofa	35.596	20.770	11.732	67.692
02. Luilu	13.271	10.366	4.423	28.060
03. Luilu	29.220	7.303	9.740	46.265
04. Luekeshi	500	200	160	860
05. Lomami	1.117	280	370	1.767
S/Région	79.304	38.919	26.425	144.648

<u>S/R. Sankuru.</u>	<u>Poissons frais</u>	<u>Poissons fumés</u>	<u>Poissons salés</u>	<u>total.</u>
01. Balaiti	7.200	945	2.400	10.545
02. Lubefu	6.624	1.656	2.208	10.448
03. Lomela-Tshuapa	3.708	927	1.236	5.871
04. Lukenyi	-	6.338	2.112	8.450
05. Lubefu-Iomami	6.258	2.958	2.086	11.302
06. Sankuru-Lubi	11.180	9.600	3.726	24.506
S/Région	34.970	22.424	13.768	71.162
Région.	153.477	71.201	53.185	277.863

Source : Service régional de l'Environnement du Kasai-Oriental, Mbuji-Mayi, 1983.

C'est à titre indicatif que ce tableau est donné. Du point de vue de la production se référant aux statistiques du tableau II.20 du service de l'Environnement, les biefs poissonneux de la sous-région de Kabinda sont plus importants, ils représentent 52 % de la production totale régionale en poisson. Il est suivi par les biefs de la sous-région de Sankuru avec 26 % et de la sous-région de Tshilenge avec 22 %. L'évolution estimée jusqu'en 1983 est donnée par le tableau annexe sur base des résultats de 1980. Le taux d'accroissement annuel moyen utilisé est de 1 %.

#### Problèmes rencontrés.

- Manque de matériel de pêche sur place pouvant permettre la promotion rapide de la pêche ;
- Présence remarquée des hyppopotames dans presque toutes les rivières de la sous-région de Tshilenge empêche de travailler en paix (Rapport de Coordinateur sous-région de Tshilenge) ;
- Relevé des statistiques est difficile à cause de l'absence des moyens de transport du personnel de l'administration publique.

b) La pisciculture

De nos jours, la pisciculture est exercée par les fermiers qui sont encadrés par les animateurs ruraux du Projet pisciculture familiale, USAID (voir détail de ce projet à la page 164).

La situation du secteur piscicole est présentée par le tableau suivant pour l'année 1983.

Tableau II.21 : Réalisations dans le secteur élevage piscicole dans la région du Kasai-Oriental, 1983.

<u>Localisation</u>	<u>Nombre de fermiers</u>	<u>Superficie sous eau (Ha)</u>	<u>Production en tonne (*)</u>
S/R Kabinda	1.161	27,95	58,695
S/R Tshilenge	734	4,83	10,143
Région	1.895	32,78	68,838

Source : - Conférence Agricole du Kasai-Oriental tenue à Kabinda, 1983, page 27.

(\*) Estimation du Bureau Planification Agricole sur base de rendement moyen de 2,100 tonnes par hectare.

La sous-région de Kabinda est la plus importante du point de vue nombre de fermiers, superficie sous eau et production des poissons. La région couvre une superficie totale de 32,78 hectares sous eau contre 434 hectares il y a de cela des dizaines d'années. Il y a lieu de signaler aussi quelques étangs individuels disséminés dans les zones de Lodja et de

Lubefu non signalés dans le rapport de la conférence agricole de Kabinda; leurs impacts économiques sont très négligeables.

Les espèces généralement rencontrées et exploitées dans la région sont le *Tilapia nigra*, le *T. nilotica* et le *T. melanopeura*. L'alimentation des poissons se fait généralement avec des débris végétaux.

#### Centre d'Alevinage Principal (C.A.P.)

Le centre d'alevinage principal situé à Gandajika comportait 62 étangs durant l'époque coloniale. Ce centre a pour finalité de fournir des alevins aux fermiers locaux. De nos jours, ce centre est sous le contrôle du Projet Pisciculture Familiale et procède à la réhabilitation des étangs abandonnés.

#### Centre d'Alevinage Secondaire (C.A.S.)

Le Kasai-Oriental compte depuis la période coloniale trois centres d'alevinage secondaires situés à Mudiba (zone Lupatapata), Kabinda et Lodja. Les deux derniers centres sont en inactivité pour le moment.

#### C. Observations et recommandations.

La pêche et l'élevage piscicole contribuent beaucoup dans l'amélioration du régime alimentaire des populations locales par la fourniture des protéines d'origine animale. Les nutritionnistes enseignent qu'une meilleure croissance humaine et une performance corporelle constituent la résultante d'une combinaison des protéines végétales et animales.

Le poisson sous toutes ses formes (frais, fumé et salé) est l'une des sources des protéines animales à bon marché, disponible et le plus consommé par les Kasaiens. Certes, la pêche est jusqu'ici sous-exploitée dans la région malgré le potentiel existant et les besoins toujours croissants de la population. De son côté, l'élevage piscicole qui avait connu un rythme d'accroissement très rapide et remarquable depuis des années connaît une baisse très significative dans la région malgré la présence de nouvelles institutions précitées et du personnel très qualifié.

Afin d'améliorer le niveau de la production de poissons, il est recommandé :

- primo : de procéder à une prospection détaillée des ressources régionales sur Lubi, Lubilanji et Lomami en vue d'évaluer les potentialités de ces rivières.
- secundo : établir une évaluation des institutions piscicoles et réhabiliter toutes les infrastructures existantes et adopter une nouvelle stratégie pour promouvoir la pisciculture.
- tertio : accorder aux animateurs ruraux du service étatique les moyens et autres facteurs de motivations pour l'accomplissement de leur tâche dans les sites propices pour l'amplification de ces activités. Il faut prévoir aussi leur formation.

#### II.5. Production de la chasse.

La chasse constitue certes une source des protéines animales naturelles après celle de la pêche pour la population du Kasai-Oriental.

La région dispose d'une faune variée où le gibier est abondant. Du point de vue cynégétique, elle compte quatre principaux ensembles naturels ayant chacun sa faune :

1. la forêt ombrophyte ou équatoriale dans la partie extrême nord avec une faune variée ;
2. les galeries forestières, domaine de l'éléphant, du buffle de forêt, de l'antilope des marais et du singe de forêt ;
3. la savane boisée, bordée et entrecoupée d'étendues de savanes herbeuses ; habitat naturel de toutes les espèces d'antilopes à moeurs grégaires, du buffle des plaines et d'une multitude de carnivores et des singes.
4. la savane herbeuse des plateaux habitat de plusieurs espèces d'antilopes.

La législation sur la chasse spéciale à la région porte sur :

- a. la fermeture de la chasse à certaines périodes de l'année : la réglementation de la période de la chasse est :
  - du 20 février au 20 mai pour la sous-région de Tshilenge;
  - du 20 décembre au 20 avril pour la sous-région de Kabinda
  - du 20 février au 20 mai pour la sous-région de Sankuru.
- b. l'interdiction d'emploi des engins destructeurs ;
- c. la limitation ou l'interdiction de la chasse de certaines espèces animales :
  - protégés partiellement : hyppopotames, crocodiles
  - protégés totalement : éléphants.
- d. la création de réserves partielles de chasse ;
- e. la création des domaines de chasse ;
- f. la création de réserves totales de chasse.

La chasse se pratique avec fusil et pièges. Les pièges sont généralement constitués de fosse avec ou sans épieu, des barrages, des lacets et d'assomoirs, de filets de chasse et dans certains coins des arcs et des flèches.

Les chasseurs sont en général regroupés en nombre d'un village et rarement solitaires pour effectuer la chasse. Ils sont souvent accompagnés par leurs chiens. Le nombre de chasseurs avec permis de chasse est donné dans le tableau II.22.

Tableau II.22 : Nombre de chasseurs par sous-région du Kasai-Oriental détenteurs d'un permis de chasse, 1983

<u>Localisation</u>	<u>Chasseurs sportifs</u>	<u>Chasseurs ruraux</u>	<u>Chasseurs collectifs</u>	<u>Total S/R. et région</u>
S/R Kabinda	75	120	500	695
S/R Tshilenge	-	15	-	15
S/R Sankuru	-	-	288	288
Total	75	135	788	998

Sources : - Note des services sous-régionaux de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme de Kabinda et Tshilenge remise à l'équipe de la planification agricole, 1983.

- Note de service de l'Environnement de la sous-région de Sankuru, 1983.

Le tableau II.22 montre un effectif total de 998 chasseurs ayant le permis de chasse pour la région du Kasai-Oriental. Les chasseurs collectifs sont les plus importants ; ils représentent 79 % de l'effectif régional. Ils sont suivis par les chasseurs ruraux qui sont très nombreux à Luputa, dans la zone de Mwene-Ditu et de chasseurs sportifs rencontrés spécifiquement dans la sous-région de Kabinda.

La production de la chasse est donnée à titre indicatif par le tableau 23 du présent chapitre. Un tonnage total de 24 tonnes de viande fraîche et 31 tonnes de viande fumée et boucanée a été enregistré pour la région en 1983. La carte II.4, localise les zones importantes du point de vue production de la viande et chasse enregistrées en 1983.

Tableau II.23 : Production de la chasse enregistrée par sous-région du Kasai-Oriental en Kg, 1983.

<u>Localisation</u>	<u>Viande fraîche</u>	<u>Viande fumée et boucanée.</u>
S/R. Kabinda	5.873	5.500
S/R. Tshilenge	2.505	1.997
S/R. Sankuru	15.979	23.458
Total	24.357	31.005

Source : Note de service des sous-régionaux de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme de Tshilenge, Kabinda et Sankuru 1984.

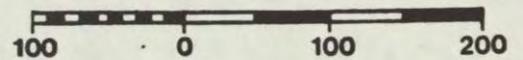
La production de la viande de chasse représentée dans le tableau ci-dessus constitue les données des produits récoltés aux marchés ruraux par les agents du Service de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme. Ces statistiques concernent uniquement les petits gibiers tels que gazelle, singe, sanglier et antilope. La vente des grands gibiers prohibés par la loi pour la chasse se fait généralement à domicile pour échapper au contrôle des agents territoriaux.

La sous-région de Sankuru est la plus importante du point de vue gibier suivie de celle de Kabinda. Les zones de Lodja et Lomela pour la sous-région de Sankuru et de Lubao et Mwene-Ditu pour la sous-région de Kabinda sont les plus importantes du point de vue potentiel (carte II.5).

# LOCALISATION DE ZONES IMPORTANTES DU POINT DE VUE PRODUCTION DE LA VIANDE DE CHASSE ENREGISTREES 1983.

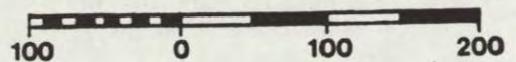


 Zones importantes du point de vue production de la viande de chasse.



Echelle: 1/5.000.000

# LOCALISATION DES ZONES A HAUT POTENTIEL EN GIBIER DU KASAÏ-ORIENTAL



 Zones à haut potentiel en Gibier

Echelle: 1/5.000.000

## II.6. Exploitation forestière.

La forêt joue un rôle non négligeable dans la vie de l'homme sur cette planète.

Elle a une influence directe sur le climat, fournit de l'oxygène indispensable à la respiration de l'homme, absorbe les gaz carboniques et stabilise les sols.

### a. Situation du domaine forestier.

Le Kasai-Oriental jouit également d'une superficie non négligeable de la forêt. Cette dernière s'étend spécifiquement dans la sous-région de Sankuru et dans la zone de Mwene-Ditu, sous-région de Kabinda, comme son nom l'indique en Tshiluba. L'aire de la forêt peut être évaluée à plus de 44.000 km<sup>2</sup> soit environ plus de 26 % de la superficie régionale.

Le domaine d'exploitation forestière est sous le contrôle du service régional de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme suivant le décret du 11 avril 1949 portant sur le régime forestier.

Depuis l'accession de notre pays à la souveraineté nationale, la région du Kasai-Oriental n'a pas été épargnée par la destruction massive et illicite de la forêt comme c'est le cas des autres régions du pays.

Ainsi, les forêts jadis classées et protégées sont transformées soit en champs de cultures vivrières soit encore en bois de chauffage. Tel est le cas de la zone de Mwene-Ditu.

Selon les responsables politico-administratifs de la région\*, (rapport de la conférence agricole de Kabinda page 28), plusieurs facteurs sont à la base de cette déforestation, notamment :

- une forte demande de bois de chauffage, de construction, de menuiserie et d'ébenisterie suite à la croissance démographique ;
- la non application des textes légaux relatifs à la protection de la nature.

---

(\*) Rapport de la Conférence Agricole Régionale tenue à Kabinda du 26 au 29 juin 1983, Cabinet du Gouverneur, Région du Kasai-Oriental, page 28.

Les principaux exploitants forestiers de la région jouissant d'un permis officiel, leur localisation et leur mode d'exploitation sont donnés par le tableau suivant :

Tableau II.24 : Liste des exploitants forestiers avec permis d'exploitation du Kasai-Oriental, 1983.

<u>Dénomination</u>	<u>Localisation</u>	<u>Mode d'exploitation</u>
INERA	Lomela	Sciage manuel
COTONNIERE	Lomela	Sciage manuel
SAMA	Lomela	Sciage manuel
SOFIDIKA	Lusambo	Sciage mécanique
Mission	Katako	Sciage manuel
DIOCESE KABINDA	Kabinda	Sciage manuel
COOPERATIVE YANGA	Lubefu	Sciage manuel
MUKEBA KAYUWA	Mwene-Ditu	Sciage mécanique
BUKASA MBAMUA	Mwene-Ditu	Sciage mécanique
YOMBO KADILU	Mwene-Ditu	Sciage mécanique
NSENDI MUJANA	Mwene-Ditu	Sciage mécanique en montage.

Il relève de cette liste un total de onze exploitants forestiers dont six localisés dans la sous-région de Sankuru, quatre dans la zone de Mwene-Ditu et un à Kabinda. Seuls quatre exploitants utilisent le sciage mécanique dont trois dans la zone de Mwene-Ditu et un dans la zone de Lusambo. Les six autres exploitants utilisent la scie ordinaire pour l'obtention de bois de vente.

Les essences forestières communément rencontrées sont :

- Chlorophora exc
- Milragyna
- Entandrophragma
- Staudia
- Kaya
- Meterophragma.

La production de bois est donnée par le tableau II.25 par les deux sociétés d'exploitation rationnelle de bois régional : Mukeba-Kayuwa et Yombo Kadilu. La production totale s'élève à 704.849 m3.

Tableau II.25 : Production de bois régionale enregistrée, 1983.

Noms des exploitants	VOLUME DE GRUMES EXPLOITES EN M3												TOTAL
	Ier Trimestre			IIème Trimestre			IIIème Trimestre			IVème Trimestre			
	1ère Cl	2è Cl	3è Cl	1ère Cl	2è Cl	3è Cl	1ère Cl	2è Cl	3è Cl	1ère Cl	2è Cl	3è Cl	
MUKEBA-KAYUWA	37.139	13.101	11.480		14.208	22.019	15.284	8.297	79.270	3.121	6.084	27.456	237.459
YOMBO-KADILU	13.851	79.361	-	-	140.603	-	40.833	92.669	-	-	99.533	-	466.850
TOTAL	50.990	92.462	11.480		154.811	22.019	56.117	100.966	79.270	3.121	105.617	27.456	704.309

N.B. : L'exploitation forestière rationnelle se fait exclusivement dans la zone de Mwene-Ditu pour toute la région du Kasai-Oriental.

Source : Note du Service Régional de l'Environnement du Kasai-Oriental, Mbuji-Mayi, 1983.

Reboisement forestier.

Le reboisement constitue la restitution de la forêt par l'homme après son exploitation. C'est une opération d'importance capitale pour le maintien de l'équilibre biologique et la constitution des réserves pour les générations à venir.

Seule la zone de Mwene-Ditu couvre quelques superficies de forêts reboisées par le Service public. La zone compte au total 7 forêts reboisées d'une superficie de 1.270 ha. le tableau II.26 donne la dénomination de la forêt, la localisation et la superficie totale selon le rapport de la zone de Mwene-Ditu exposé à la conférence agricole du Kasai-Oriental tenue à Kabinda.

Tableau II.26 : Dénomination, localisation et superficie des forêts reboisées dans la zone de Mwene-Ditu.

<u>Dénomination</u>	<u>Localisation</u>	<u>Superficie (ha)</u>
Forêt Madiku	Collectivité de Mulundu	250
Forêt Katu	" "	180
Forêt Divuka	" "	130
Forêt Kansengu	" "	150
Forêt Tshilembelembe	" de Katanda	225
Forêt Kabondo	" "	160
Forêt Nsengelu	" "	175
Total.		1.270

Source : Rapport de la zone de Mwene-Ditu exposé à la conférence agricole du Kasai-Oriental tenue à Kabinda du 26 au 29 juin 1983.

Législation en matière forestière.

- Décret du 11 avril 1949 portant sur le régime forestier
- Arrêté n° 0036 du 13 juillet 1973 du Commissaire de région du Kasai-Oriental relatif au reboisement avait rendu obligatoire le reboisement dans les milieux ruraux à savane. Au terme de cet arrêté, tout homme adulte et valide est tenu de planter 100 plants comprenant des arbres fruitiers et des essences forestières.

- Ordonnance n° 79 - 244 du 16 octobre 1970 fixant les taux et règles d'assiette et de recouvrement des taxes et redevances en matière administrative, judiciaire et domaniale perçues à l'initiative du Département de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme.
- Note circulaire n° 0489/S.G./PAS/DECNT/79 du 20 février 1979 du Secrétaire d'Etat à l'Economie Nationale adressée à tous les exploitants forestiers.

b. Observations et recommandations.

Malgré la multitude des lois en ce qui concerne le régime d'exploitation forestière, les forêts régionales subissent quotidiennement une destruction massive. Par conséquent, il est recommandé :

primo : aux dix exploitants forestiers régionaux de procéder au reboisement des superficies déjà exploitées sous contrôle du Service Régional de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme.

secondo : procéder aux reboisements des zones des savanes avec des espèces fruitières afin d'éviter la désertification de la région.

tertio : doter le Service de l'Environnement des moyens nécessaires pour reboiser avec des essences forestières les zones de savanes et faciliter le contrôle et accomplir la tâche assignée dans le secteur forêt.

Ce service doit présenter un document de travail et son programme d'action.

CHAPITRE III : LES FACTEURS DE PRODUCTION

### III. Les facteurs de production.

Les deux chapitres précédents ont mis en relief le milieu physique et les ressources humaines de la région du Kasai-Oriental ainsi que le niveau de la production agricole, d'élevage, de pêche et de forêt. La production agricole est le résultat de la combinaison de différents facteurs de production dans laquelle l'homme peut apporter certaines améliorations pour augmenter la productivité. Le présent chapitre mettra en évidence certains apports capables de changer la situation actuelle de la production régionale. Il s'agit du crédit agricole, des intrants, de la main-d'oeuvre, des techniques d'exploitation, de la valeur agricole des sols, des organismes de développement et de recherches agronomiques ainsi que de la commercialisation.

#### III.1. Le crédit agricole.

Le crédit agricole a pour finalité de financer les exploitations agricoles. Deux principaux types de crédits agricoles sont accordés dans la région du Kasai-Oriental : crédit à la production à court terme octroyé aux paysans et crédit d'investissement à moyen terme octroyé au secteur moderne.

Le crédit agricole à la production à court terme est fourni sous forme des engrais chimiques, semences améliorées généralement de maïs, produits phytosanitaires et petit outillage agricole. Ce crédit de campagne est récupérable à la récolte.

Deux principaux organismes s'occupent de la distribution de ce crédit dans la région : l'Inspection régionale de l'agriculture et du développement rural pour le petit outillage agricole et le P.M.K.O. pour les engrais chimiques et les semences améliorées de maïs.

Le tableau III.1 donne l'évolution de crédit agricole à la production en quantité et en valeur monétaire octroyé aux paysans dans la région. La valeur monétaire totale de crédit à la production agricole sous forme des intrants est passée de 3.113.269 Z en 1981 à 11.817.107 Z en 1983.

Le taux de récupération de ce crédit auprès des paysans dépasse en général 86 % à la période prévue. La récupération des crédits est effectuée par le biais des chefs de groupes ayant donné pleine satisfaction. Les intrants sont confiés à des groupes de planteurs représentés par des chefs librement choisis par eux-mêmes. Chaque groupe comprend au maximum 50 planteurs coresponsables du crédit accordé. A la réception, le chef de groupe signe 5 copies de contrat qui doivent être contresignées également par le responsable logistique, le chef de secteur et le Commissaire de zone ou son proposé.

En ce qui concerne le crédit d'investissement dans le secteur moderne, il existe plusieurs organismes privés, étatiques et paraétatiques qui financent les activités agricoles dans la région. Ce sont par exemple les banques privées telles que Banque du Peuple (BDP), Banque de Kinshasa (BK), Banque Commerciale Zaïroise, Coopérative d'Epargne et de Crédit et certaines institutions publiques comme la CADEZA, SOFIDE, BCA, auxquelles s'ajoutent les interventions directes de l'Etat : Fonds de Convention de Développement, etc...

Il apparaît à l'analyse des interventions de ces organismes pour la promotion du secteur agricole que seule la SOFIDE a mené jusqu'à présent des actions significatives dans la région.

Ainsi, les interventions de la SOFIDE ont représenté 4,05 % en 1983 et 1,60 % en 1984 du total de crédits consentis par cet organisme dans l'ensemble du pays contre 10 % d'un financement global accordé en 1980. Le tableau III.2 donne l'évolution des participations de la SOFIDE dans la région du Kasai-Oriental de 1975 à 1983. Le crédit régional est comparé chaque fois au crédit global du Zaïre par la figure III.1 (en pourcent) et le tableau III.2. Ce tableau donne également la participation de la BCA dans la région.

Il est sans contexte que les bénéficiaires de crédits octroyés par la SOFIDE et la BCA avec un pourcentage d'intérêt annuel allant de 12 à 30 % sont des entreprises accomplissant les conditions hypothécaires ou une partie d'autofinancement.

Tableau III.1 : Evolution de crédit agricole à la production en quantité et valeur monétaire octroyé aux paysans dans la région, 1981-1983.

FORME DE CREDIT	Quantité intrants distribuée			Montant total à rembourser (Z)		
	1981	1982	1983	1981	1982	1983
. Engrais chimiques.	1.427 T	2.358 T	2.674 T	2.393.017	8.192.650	10.239.932
. Semences de maïs.	339 T	293 T	279 T	720.252	730.450	837.205
. Produits phytosanitaires.	-	-	34.632 T	-	-	173.160(*)
. Petit outillage agricole :						
- houe .....	-	8.805	19.960	-	228.930	
- machette ....	-	1.500	4.270	-	31.500	
Crédit total région.				3.113.269	9.183.530	11.817.107

\* Estimation Bureau d'Etudes, Département de l'Agriculture, 1984.

Sources : - Rapports annuels du P.M.K.O. 1981-1984, p. 43

- Conférence Agricole du Kasai-Oriental tenue à Kabinda, 1983, p.6.

# Evolution comparée des interventions de la SOFIDE dans la Région par rapport à l'ensemble de ses interventions, 1975-1983

Figure III.1

(en pour cent)

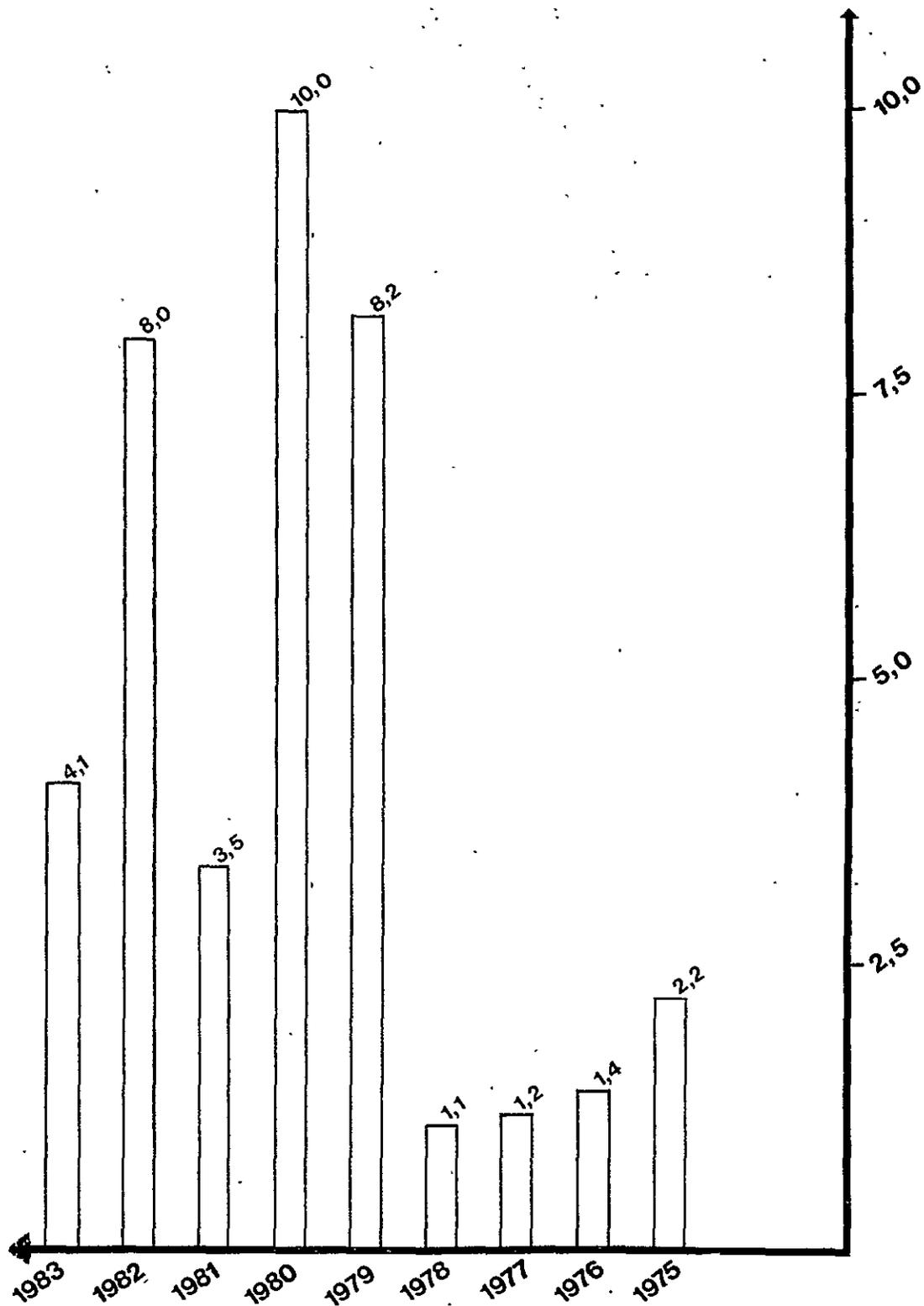


Tableau III.2 : Evolution des interventions de la SOFIDE et de la BCA dans la région du Kasai-Oriental, 1975-1984. (Unité = 1.000 Z).

DESIGNATION	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
<b>A. SOFIDE</b>										
Agriculture				-	3.720	-	2.795	8.261	12.009	
Elevage et pêche				240	-	-	-	-	-	
Exploitation forestière				-	-	-	-	-	-	
Agro-Industrie				-	-	6.635 (*)	-	**	3.677	
Autres secteurs				-	530	-	1.924	-	1.162	
Total Intervention K.Or.	110	140	240	240	4.250	6.635	4.719	8.261	16.848	15.125
Intervention Zaïre	5.010	10.101	19.687	22.613	51.664	66.130	134.873	103.475	416.007	944.810
Projet intervenu K.Or.				1	4		7	7	5	8
Projet intervenu Zaïre				46	63	36	113	94	59	70
Ratio(1) /(2) en %	2,2	1,4	1,2	1,1	8,2	10	3,5	8,0	4,1	1,6
<b>B. B.C.A.</b>										
Montant autorisé(région)									1.446	604
Nombre de projet/région									2	1

\* Agro-industrie + bâtiment

\*\* Inclu dans l'agriculture.

Sources : Rapports annuels de la SOFIDE, 1975-1984.

Rapport de la BCA.

### III.2. Intrants agricoles.

Dans ce paragraphe, il sera question d'évoquer les intrants agricoles d'usage dans la région du Kasaï-Oriental, petit outillage et engins agricoles, animaux de trait, matériel de multiplication et centres de multiplication des semences, fumure minérale et produits vétérinaires.

#### III.2.1. Petit outillage et engins agricoles.

##### a. Petits outillages agricoles.

Par le canal du Département de l'Agriculture et du Développement Rural, le Conseil Exécutif a mis à la disposition des paysans, une quantité considérable de petits outillages agricoles dont les houes, et les machettes. Ces petits outillages ne sont pas gratuits, ils sont distribués aux paysans sous forme de crédits remboursables à court terme à la fin de la campagne agricole en cours. La distribution a été confiée au Projet Maïs au Kasaï-Oriental (P.M.K.O.), à la COTONNIERE et aux responsables politico-administratives de différentes zones non encadrées par ces deux institutions de la région.

Les conditions d'acquisition de ces matériels agricoles ont été abordables et quelque peu adaptées à la redistribution du revenu dans la région. En effet, d'après les calculs, nous pouvons évaluer différentes assiettes de prix du matériel en rapport avec le niveau de vie à l'échelon sous-régional. Dans la sous-région urbaine de Mouji-Mayi par exemple, les prix des houes et des machettes ont varié respectivement aux environs de 27 Z pour la houe et de 22 Z pour la machette pendant la campagne 1982/1983 ; alors que dans la sous-région de Kabinda où les distributeurs étaient la COTONNIERE pour les zones de Kabinda et de Lubao et le P.M.K.O. pour les zones de Gandajika, de Mwene-Ditu et de Kamiji, les prix ont oscillé entre 24 et 26 Z environ par houe et entre 19 et 22 Z par machette. Un tableau synthétique est dressé ci-dessous, reprenant tous les matériels distribués dans la région et leurs valeurs correspondantes redevables au trésor.

Tableau III.3 : Petits outillages agricoles distribués  
campagne 1982/1983

S/REGIONS	Z O N E S	DISTRIBU- TEURS	QUANTITE		VALEUR GLOBALE A VERSER (Z)
			Houes	Machettes	
Mbuji-Mayi	Bipemba	Zone	650	60	18.160
	Dibindi	"	850	70	22.570
	Diulu	"	400	60	11.660
	Kanshi	"	850	60	23.570
	Muya	"	250	70	7.860
	Total S/R.	5	3.000	320	83.820
Tshilenge	Tshilenge	PMKO	1.345	200	36.080
	Katanda	"	940	150	25.410
	Lupatapata	"	815	125	21.935
	Miabi	"	860	140	23.300
	Kabeya Kamuanga	"	850	135	22.965
	Total S/R.	1	3.465	550	93.610
Kabinda	Kabinda	COTON- NIERE	1.455	250	39.670
	Lubao	"	1.200	200	32.600
	Gandajika	PMKO	2.280	300	60.420
	Mwene-Ditu	"	1.440	350	41.210
	Kamiji	"	275	100	8.500
	Total S/R.	2	6.650	1.200	182.400
Sankuru	Lusambo	Zone	575	280	19.120
	Lubefu	"	1.220	330	35.550
	Kataka-Kombe	COTON- NIERE	1.495	380	43.100
	Londja	"	1.030	430	32.890
	Lomela	"	620	300	20.580
	Kole	"	560	280	18.760
	Total S/R.	3	5.500	2.000	170.000
Total Région	21	11	18.615	4.070	529.830

Source : Conférence des Commissaires de Zones tenue en juin  
1983 à Kabinda, Cabinet du Gouverneur de Région, p.6-7.

Comme on peut le constater, les deux sous-régions du Kabinda et du Sankuru ont reçu plus de 65 % des houes (12.150) distribuées dans la région (18.615) et environ 79 % des machettes (4.070) mises à la disposition des paysans du Kasai-Oriental (4.270 machettes).

Cette situation s'explique par le fait que l'agriculture est pratiquée à une large échelle surtout dans ces deux entités administratives. La sous-région du Kabinda avait reçu, seule, un lot de 6.650 houes, représentant plus d'un tiers du matériel aratoire distribué dans l'ensemble de la région ; cela pour la simple raison que, dans cette partie du pays, l'agriculture se pratique surtout en savane où la houe est beaucoup plus utilisée qu'en forêt. Alors que le Sankuru avec sa forêt assez dense sur la majeure partie de son territoire (Iomela, Lusambo, partie de Kole et de Iodja ainsi que ça et là dans les zones de Katako-Kombe et de Lubefu), avait plus besoin de machettes que de houes. C'est pourquoi près de la moitié des machettes (2.000) distribuées dans la région (4.070) a été confiée aux paysans du Sankuru.

En plus de la contribution du Conseil Exécutif en outillages agricoles au Kasai-Oriental, les paysans utilisent aussi des houes, machettes et haches fabriquées localement dans des ateliers traditionnels.

#### b. Engins agricoles

Outre l'utilisation du petit outillage agricole dans le labour manuel, le paysan du Kasai-Oriental connaît également le labour mécanique effectué par les tracteurs. L'action a commencé à prendre succès dans la zone de Gandajika dès 1954-1955. Avant 1960 les labours dans les environs de Gandajika étaient effectués par une vingtaine de tracteurs des sociétés cotonnières pour environ 5.000 planteurs sur une superficie d'environ 2.500 hectares.

Il a été recensé en 1972 un nombre de 22 tracteurs agricoles pour la Commission Agricole du Kasai-Oriental (CAKO). L'évolution des superficies travaillées mécaniquement pour les paysans à la CAKO est donnée par le tableau suivant :

Tableau III.4 : Evolution des superficies travaillées mécaniquement pour les paysans par la CAKO, 1968-1975 (en ha)

<u>Type des travaux</u>	<u>68/69</u>	<u>69/70</u>	<u>70/71</u>	<u>71/72</u>	<u>72/73</u>	<u>73/74</u>	<u>74/75</u>
Essouchage	-	-	220	600	863	1.149	419
Labour	549	5.722	6.361	5.892	6.331	7.003	5.625
Hersage		-	252	576	328	465	337
Superficie totale	549	5.722	6.833	7.068	7.522	8.617	6.381

Source : - DADR, Service d'Etudes et Planification, Bureau Planification Agricole, Situation Actuelle de l'Agriculture Zaïroise, 1982.

- Rapport Annuel de la Division Régionale de l'Agriculture.

Actuellement, la contribution de la MIBA pour la pratique des labours auprès de la masse paysanne est très significative avec ses 10 tracteurs, 6 charrues et 6 herses.

La liste suivante donne le nombre des tracteurs par zone et par organisme :

- Gandajika : 20 tracteurs, dont	- C.A.G.	: 6
	- PRONAM	: 1
	- P.N.M.	: 2
	- INERA	: 3
	- MPINGA KASENDA	: 2
	- MULUMBA LUKOJI	: 1
	- Communauté ILUNGA MUSU-NGULA	: 5
- Mwene-Ditu : 9 tracteurs, dont	- A.E.Z.E.R.D.	: 6
	- F.A.I.M.	: 2
	- Privé	: 1

- Tshilenge : 7 tracteurs, dont
  - P.E.N. : 1
  - MAKANDA. : 3
  - KABEYA TSHIK. : 1
  - Paroisse Christ Roi : 1.
  
- Lupatapata : 1 tracteur - Abbé ILUNGA
  
- Kabeya-Kamuanga : 2 tracteurs - Paroisse Kena-Nkuna : 1
  - P.M.K.O. : 1.

A cette liste de 39 tracteurs, il faut ajouter 10 tracteurs de la MIBA, et 5 tracteurs du Conseil Exécutif gérés par le P.M.K.O. soit un total régional de 54 tracteurs agricoles. Une superficie totale de 1.580 ha a été labourée mécaniquement (exclu labour mécanique du P.M.K.O.). La MIBA seule a labouré 757 ha dans les zones de Miabi (30 ha), Lupatapata (94 ha), Katanda (115), Tshilenge (358), Gandajika (114) et Mwene-Ditu (46 ha).

Le prix à l'hectare auprès des paysans pour le labour + hersage a évolué de 170 Z en 1981, de 3.600 Z en 1983 et de 3.800 Z en 1984. Si le client fournit du carburant, le prix devient 900 Z/ha pour le labour contre 675 Z/ha pour le hersage (1984).

En ce qui concerne le rendement de la mécanisation des travaux agricoles, le nombre d'hectares labourés par tracteur a été de 303 ha en 1970 et 268 ha en 1971 soit une moyenne par tracteur de 286 ha. Le nombre d'heures de travail moyen par jour a été 11 h 45'. Le nombre d'hectares labourés par jour et par tracteur a été de 2,34 ha. Il a été relevé que le temps consacré aux divers déplacements représente 16,5 % du temps consacré au travail effectif. Les dépôts de mazout et ingrédients divers ne peuvent être faits dans les blocs de labour à cause de nombreux vols ; ce qui oblige les tractoristes de rentrer chaque soir à la base.

Outre cet inconvénient, le rendement des travaux mécanisés pour la culture de maïs par hectare est évalué à :

Tableau III.5 : Rendement des travaux agricoles mécanisés par hectare

<u>Type de travaux</u>	<u>Nombre d'heures</u>
. Labour	4 h 20'
. Hersage : 1er passage	1 h 20'
2ème passage	40'
. Epandage engrais	30'
. Semis	1 h 00'
. Pulvérisation herbicide	20'
. Récolte maïs	46'

Source : C.E.P.S.E, Service P.R.A., Lubumbashi, août 1982.

Observations:

Les tracteurs agricoles sont sous-exploités et ils sont utilisés sans un plan de travail. Il a été constaté malheureusement que les tracteurs sont plus utilisés pour le déplacement du gérant ou famille du propriétaire que pour les travaux agricoles. Les tracteurs sont souvent amortis sans que l'acheteur en tire profit. Il serait demandé aux utilisateurs de réaliser les fiches d'utilisation de tracteur et de calculer chaque fois le prix de revient horaire des travaux agricoles et d'établir le bilan pour l'entrepreneur ou utilisateurs

C/ Animaux de trait

En plus des labours effectués à l'aide de la houe et des engins mécaniques, la région connaît quelques noyaux disséminés de pratiques de la traction animale (traction bovine).

Il a été recensé 15 paires de boeuf soit 30 bêtes affectées -au labour et autres travaux de transport de récolte. Les bêtes sont entraînées par des responsables du Projet UNICOOP, en collaboration avec le -Diocèse de Mbuji-Mayi dont la principale activité, est la vulgarisation de la culture attelée.

Le tableau III.6 donne la situation de la traction animale par zone, lieu, paire des boeufs, utilisateurs et superficie labourée :

Tableau III.6 : Situation de la traction bovine régionale, 1983.

<u>Zone</u>	<u>Lieu</u>	<u>Paire de B.</u>	<u>Utilisateurs</u>	<u>Superficie labourée (ha)</u>
K. Kamuanga	Kena Nkuna	1	SEDA	1,00
Iupatapata	Tshibombo	1	Coop. de sione	- (*)
Tshilenge	Lac Ndinga	2	Coop. Agric.	4,50
	Bakwa Malaba	1	Coop. Ndinga	4,00
	Bena Manda	1	COOPAM	0,10
	Kamenga	2	COOPAGRISA	16,00
	Buzangu Luaba	1	Communauté Cath.	6,00
Gandajika	Kanyama	1	Groupe de paysans	4,00
	Kalambayi	1	"	1,50
	Ntite	1	"	1,00
	Mpoyi	1	"	-
Mwene-Ditu	Mahumbu	2	SOCODEA	<u>3,70</u>
Total : .....				41,80

Source : Rapport Annuel P.M.K.O., 1983, p.42

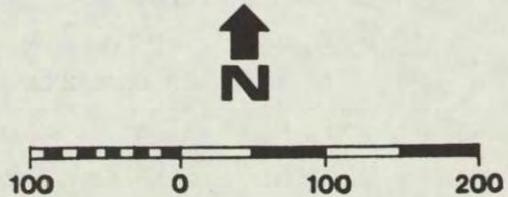
(\*) Donnée non disponible.

# LOCALISATION PRATIQUE DE LA TRACTION MECANIQUE ET BOVINE

Région du Kasai-Oriental



 Pratique de la traction bovine et mécanique



Echelle: 1/5.000.000

La zone de Tshilenge est la plus importante de la région par son nombre de boeufs affectés aux travaux agricoles (14) et par la superficie labourée par traction bovine (30,6 ha soit 73 du total carte III.1). Elle est suivie par la zone de Gandajika dont 6,50 ha (15 % du total) ont été labourés par 4 paires de boeufs.

En général, la moyenne quotidienne de 25 à 30 ares par paire de boeufs pendant 3 heures a été enregistrée. Le prix actuel d'une paire de boeufs est d'environ 80.000 Z.

#### Difficultés rencontrées

- Ration alimentaire incomplète pour les animaux de trait.
- Soins médicaux déficients par manque de spécialistes pouvant les assurer
- Fragilité du matériel d'attelage.

### III.2.2. Matériel végétal et centre de multiplication

#### a. Matériel végétal

Les semences ou clones améliorés contribuent à l'augmentation de rendement des cultures. Comme semences distribuées dans la région, on rencontre les semences de maïs, de coton et rarement celles de riz.

#### a.1. Semences améliorées de maïs

Le P.M.K.O reste le seul grand distributeur des semences de maïs dans la région. Son rayon d'action est décrit au point 5.2 de ce chapitre.

Les semences de maïs habituellement distribuées aux paysans sont le Kasaï et le Salongo 2. Les semences de fondation proviennent du Programme National Maïs (P.N.M.). Les tonnes de semences améliorées de maïs distribuées aux paysans sont consignés dans le tableau III.7.

Tableau III.7 : Semences de maïs distribuées entre 1983 et 1985 dans la région

S/REGIONS	Z o n e s	Quantités en T		
		1983	1984	1985
Kabinda	Gandajika	57,920	38,500	49,370
	Mwene-Ditu	40,480	30,320	106,070
	Kamiji	1,680	7,200	2,240
Total partiel	3	100,080	76,020	157,680
Tshilenge	Tshilenge	51,280	37,200	34,720
	Katanda	34,720	19,200	14,800
	Lupatapata	27,520	5,120	6,800
	Miabi	43,060	16,400	18,080
	Kabeya Kamuanga	22,640	9,600	8,818
Total partiel	5	179,200	87,520	83,218
Total Général	8	279,300	163,540	266,489*

(\*) Plus 25,591 tonnes dont le lieu de vente n'a pas été spécifié.

Source : - Conférence agricole tenue à Kabinda en juin 1983.

- Conférence agricole du Kasai-Oriental tenue à Lodja, juillet 1985, p.8.

Le prix d'un sac de semences de maïs de 80 kg est de 240 Z (1983).

#### a.2. Semences de coton

L'unique distributeur des semences de coton est la COTONNIERE qui reste d'ailleurs la principale société à s'occuper de cette culture dans la région. Les variétés distribuées aux paysans lors de la campagne 1982/83 étaient N.C. 8 et variété Zaïre. La variété N.C.8 est la plus diffusée, mais expérimentalement il a été constaté que la variété Zaïre présente un meilleur résultat à l'hectare (constation faite à la Direction de la zone de Lodja dans le Sankuru). En effet, la variété N.C.8 a été introduite en 1969 et depuis lors les semences n'ont jamais été renouvelées. Ainsi, elle présente actuellement beaucoup de cas de dégénérescence

Le Service de la COTONNIERE chargé de la production cherche à assurer maintenant une large diffusion de la variété Zaïre, celle qui offre un bon rendement à l'hectare.

Tableau III.8 : Semences de coton distribuées, campagne agricole 1982/83

Direction de la Zone cotonnière	Secteur de la COTONNIERE	S/Régions administratives	Zones administratives	Variété	Quantité en Tonnes
Kabinda	Gandajika	Kabinda	Gandajika (3/4)	N.C.8	285,175
	Katanda	Kabinda	Kabinda (1/4) Gandajika (14)	N.C.8	102,920
		Tshilenge	Tshilenge Katanda		
	Kamukungu	Kabinda Tanganyika (au Shaba)	Kabinda (3/4) Lubao Kabongo (Shaba)	Zaïre	329,726
Mwene-Ditu	Kabinda	Mwene-Ditu	N.C.8	221,230	
Lodja	-	Sankuru	Lodja	N.C.8 Zaïre	364,980 61,690
Total de la Région			7	2	1.365,721

Sources : - Direction générale de la COTONNIERE à Kinshasa et  
- Direction de la Zone Sankuru

a.3. Semences de riz

Le seul organisme qui s'occupe de la recherche des variétés de riz irrigué et pluvial à haut rendement reste le Programme National Riz (P.N.R). Dans ses objectifs, il prévoit également la multiplication des meilleures variétés de semences et leur diffusion en milieu paysan. Mais jusqu'ici les variétés cultivées dans la région, plus précisément dans le Sankuru, Lomela, Lodja et Katako-Kombe, sont du type local et le R66. Des semences améliorées ne sont pas distribuées ni par PNR, ni par l'INERA. A la récolte, les paysans choisissent eux-mêmes de bonnes semences qu'ils conservent pour la campagne prochaine.

#### b. Centre de multiplication des semences

Les centres de multiplication des semences visent trois objectifs principaux :

- multiplier les semences sélectionnées par l'INERA, P.N.M et autres institutions de recherches en vue d'obtenir une quantité suffisante à diffuser enfin en milieux ruraux ;
- remplacer systématiquement les variétés locales à faible productivité ;
- pratiquer différents types d'essais visant à développer d'avantage l'agriculture en milieux ruraux.

Considérant ce qui précède et les besoins considérables en semences, le service régional de l'agriculture a créé trois centres de multiplication :

- Centre de Mpoyi, zone de Gandajika, sous-région de Kabinda ;
- Centre de Kabeya Kamuanga, sous-région de Tshilenge ;
- Centre d'Ipami, sous-région de Sankuru.

Il faut ajouter à cette liste le P.N.R. à Lodja.

Présentement, seul le centre de Mpoyi est opérationnel.

#### III.2.3. Engrais

Les engrais sous toutes leurs formes constituent un facteur essentiel d'accroissement de rendement des cultures. La majorité de la production vivrière (plus de 75 %) provient du secteur traditionnel à faible superficie par unité d'exploitation.

Dans le contexte actuel d'exploitation agricole, il sera plus facile d'agir sur la productivité en utilisant en plus des semences améliorées les fertilisants chimiques ou organiques.

a. Fumure minérale

L'utilisation de la fumure minérale ou engrais chimiques introduite depuis 1949 par l'ex-INEAC à partir de sa station de recherche à Gandajika, a gagné de plus en plus du terrain dans la région. Son usage se pratique plus spécialement dans le secteur agricole traditionnel de la partie sud de la région :

- toute la sous-région de Tshilenge et
- les zones de Mwene-Ditu, Gandajika et Kamiji.

La consommation régionale en engrais chimiques a évolué de la manière suivante :

Tableau III.9 : Evolution de la consommation régionale en engrais

<u>Campagne agricole</u>	<u>Consommation en tonnes</u>	<u>Indice 1979 = 100</u>
1956/57	111	4
1969/70	200	7
1970/71	416	15
1974/75	26	1
1975/76	76	3
1976/77	240	9
1977/78	1.400	50
1978/79	2.800	100
1979/80	-	-(*)
1980/81	1.427	51
1981/82	2.358	84
1982/83	2.674	96
1983/84	1.228	44
1984/85	396	14

Sources : - Ministère du Congo Belge et du Rwanda-Urundi, Promotion de la société rurale du Congo-Belge et du Rwanda-Urundi, 1958, p. 41.

- Note de Service du Programme National Engrais.

- Rapports annuels P.M.K.O., p.154-156.

- Bureau Planification agricole, SEP, DADR

- Rapport annuel de la Division de l'Agriculture, 1971,p.13

- Conférence agricole du Kasai-Oriental tenue à Lodja, 1985,p.9

- Rapport annuel, PMKO, 1984, page 177

(\*) Donnée non disponible.

L'indice de la consommation en engrais comme l'indique le tableau 9 de ce chapitre accuse une régression considérable. La consommation est passée d'indice 4 en 1957 à 100 en 1978, puis de 14 en 1985. La consommation des engrais chimiques est généralement en fonction directe des quantités fournies.

En 1979, il y a eu 2.800 tonnes d'engrais chimiques distribuées par le Conseil Exécutif aux paysans en vue d'améliorer la productivité. Cette quantité a été consommée dans la région.

Il a été relevé dans le rapport annuel du Projet Maïs au Kasai-Oriental de 1983 que 17 % des planteurs pour la première saison et 8 % des planteurs pour la deuxième saison ont été servis en engrais chimiques. La superficie fumée de maïs représente une moyenne annuelle de 13 % pour la même année. Ces statistiques démontrent une consommation potentielle plus importante que la consommation actuelle.

Les besoins en engrais chimiques se basant sur le nombre des planteurs recensés (partie sud de la région) en fonction de 50 ares de maïs par an et par paysan pour un dosage de 150 kg amèneront aux résultats suivants :

Tableau III.10 : Estimation des besoins en engrais chimiques du secteur traditionnel et moderne du Kasai-Oriental

<u>Zones</u>	<u>Nombre des planteurs</u>	<u>Besoins en tonnes d'engrais</u>
Z/Kabeya Kamuanga	7.103	1.065
Z/Miabi	8.152	1.223
Z/Lupatapata	8.916	1.337
Z/Kamiji	977	147
Z/Katanda	8.116	1.217
Z/Tshilenge	10.748	1.612
Z/Mwene-Ditu	13.964	2.095
Z/Gandajika	<u>16.123</u>	<u>2.418</u>
Total paysan	74.099	11.114
Secteur moderne	-	<u>500</u>
TOTAL REGION		11.614

La consommation potentielle en engrais dans la région du Kasai-Oriental peut être estimée à 11.614 tonnes arrondies à 12.000T/an. Le secteur traditionnel représente 96 % de la consommation contre 4 % du secteur moderne. Un accroissement quantitatif de plus de 315 % s'impose pour satisfaire ces besoins annuellement. Ces besoins comme il a été constaté sont minima. Ils peuvent être accrus dans les deux secteurs précités.

En effet, il ne faut pas seulement accroître les importations en engrais en vue de satisfaire les besoins des utilisateurs, il faudra que la demande réponde aux prix proposés.

L'évolution des prix des engrais chimiques se présente de la manière suivante par saison et par an :

Tableau III.11 : Evolution de l'indice des prix des engrais chimiques d'un sac de 50 kg dans la région du Kasai-Oriental, 1978-1984.

<u>Année et mois</u>	<u>Prix (Z)</u>	<u>Indice: janvier 1978 = 100 (15 Z)</u>
1978 : janvier	15	100 (1US vs 1,56 Z)
septembre	15	100
1979 : janvier	20	133
septembre	45	300 (1US vs 2,05 Z)
1980 : janvier	45	300 (1US vs 2,92 Z)
septembre	75	500
1981 : janvier	85	567 (1US vs 5,14 Z)
septembre	85	567
1982 : janvier	140	933
septembre	175	1.167
1983 : janvier	175	1.167
septembre	180	1.200 (1US vs 29,13 Z)
1984 : janvier	285	1.900
septembre	875	5.833 (1US vs 33,00 Z)

Source : Bureau Planification Agricole à partir des données recueillies des rapports annuels du P.M.K.O et des rapports du P.N.E.

L'analyse synoptique de ce tableau (III.1) démontre une évolution exorbitante des prix des engrais chimiques dans la région du Kasai-Oriental. Les fluctuations sont d'abord saisonnières puis annuelles. Le prix a été multiplié par dix neuf depuis 1978 où le prix a été de 15 Z le sac de 50 kg. Et en 1984, le même sac d'engrais est vendu à 875 Z vente cash contre 975 à crédit. Quoique le prix évolue vite, les paysans achètent encore les engrais tout en augmentant le prix des produits récoltés.

### Observations

L'analyse de la situation actuelle de l'approvisionnement des paysans en engrais chimiques mérite une attention particulière. La vulgarisation de cette matière chimique a été très réceptive auprès des paysans et elle a créé un besoin à satisfaire. Cette <sup>situation</sup> différente grandement des paysans des autres régions du Zaïre du point de vue utilisation des engrais chimiques.

La prudence doit être faite pour orienter de nouvelles vulgarisations de cette matière dans le cadre de la région du Kasai-Oriental car jusqu'ici les besoins en engrais n'ont jamais été satisfaits. C'est pourquoi il serait indispensable et ingénieux d'arrêter toute action vulgarisatrice des engrais dans les autres points de la région.

### b. Engrais organiques

Les engrais organiques contiennent de l'azote, du phosphate et de la potasse qui sont indispensables pour l'accroissement des plantes cultivées. C'est depuis des années que les paysans connaissent l'utilité de ces fertilisants. Ils pratiquent parfois l'épandage et même l'enfouissement des résidus des légumineuses telles que les arachides et les haricots ainsi que ceux des céréales (rafles et tiges de maïs par exemple). En effet, généralement après la récolte, ces résidus (ou cette taille) sont rassemblés en tas dans le champs ou laissés éparpillés çà et là. Lorsqu'une autre culture est mise en place telles que le maïs ou le coton, la matière putréfiée ou en décomposition est enfouie autour des buttes ou arrangée dans les interlignes.

Dans des jardins potagers ouverts autour des cases, l'épandage des crottes et certains produits des ordures et même des cendres s'y pratiquent quelquefois.

Il faut noter que l'absence dans la région des agro-industries telles que les usines de torréfaction de café et les meuneries ainsi que le non développement de l'élevage dans ce milieu, ne favorisent pas l'utilisation à grande échelle des engrais organiques dans cette partie de la République. Il faudra donc encourager les investissements dans l'élevage et vulgariser dans les milieux paysans l'usage des composts.

#### Observations

La fumure organique jointe à l'élevage pourrait présenter de bonnes perspectives de l'amplification du secteur agricole régional en attendant l'établissement d'une usine de fabrication des engrais chimiques dans notre pays. Quoique cette usine serait implantée, le combinat fumure minérale et organique présentera beaucoup d'efficacités pour le rendement cultural.

#### III.2.4. Les produits vétérinaires et les insecticides

L'utilisation des produits vétérinaires est presque inexistante dans le secteur traditionnel. La région dispose de quelques cliniques vétérinaires non équipées et non approvisionnées en médicaments. L'ONDE n'a pas une agence dans la région et les détenteurs des animaux du secteur moderne s'approvisionnent à partir de Kinshasa et de Lubumbashi.

Il est demandé aux opérateurs économiques de la région d'y songer et d'ouvrir quelques magasins de vente de ces produits.

#### III.3. Main-d'oeuvre agricole et techniques culturales

##### III.3.1. Main-d'oeuvre agricole

Selon le recensement scientifique, la population du Kasai-Oriental s'élevait à 2.407.000 âmes (1984). Environ 82,5 % d'habitants vivaient dans les sous-régions rurales en 1984.

Utilisant les estimations de Perspectives Démographiques Régionales 1975-85 publiées par le Département du Plan (Kasaï-Oriental, 1985, page 55), les pourcentages de la population non productrice pourraient être résumés de la façon suivante :

A g e	Pourcentage de la population agricole non productive	Population non productrice dans les trois sous-régions rurales en 1984
0 à 14 ans	46,24 %	917.236
60 et plus	4,30 %	85.297
Total	50,54 %	1.002.533

La population agricole potentielle et active dans les trois sous-régions rurales peut atteindre 981.110 personnes (1.983.643 - 1.002.533) qui s'adonnent directement ou indirectement aux activités agricoles.

En ce qui concerne l'évolution de la population agricole au cours des dernières années, le tableau suivant indique une réduction en nombre et en proportion (%) de la population agricole par rapport à la population totale. Cette régression évaluée à 1,3 % annuellement de la population agricole peut être attribuée à la libéralisation de l'exploitation artisanale du diamant et à la prolifération du petit commerce en milieux ruraux.

Tableau III.12 : Evolution de la population agricole potentielle comparée à la population totale, 1970 et 1984

Année	Population totale	Population agricole	%
1970(1)	1.872.000	1.452.000	77,56 %
1984(2)	2.407.000	1.206.110	50,11 %

Sources : 1) Recensement de l'Agriculture 1970, Résultats définitifs, 2ème partie, p.1, 1970

2) Recensement scientifique de la population, 1984.

### III.3.2. Les techniques culturales

Les techniques d'exploitation agricole, en addition à la qualité des intrants agricoles utilisés, influencent directement la productivité; ainsi que la texture et la structure des sols exploités.

La pratique culturale paysanne est du type itinérant. Le paysan est à la recherche des sols vierges ou ayant bénéficié d'une jachère plus ou moins longue. Les techniques de conservation des sols ainsi que de leur protection contre les érosions sont généralement ignorées par les paysans. Ces derniers s'occupent du présent et non de son avenir. D'où l'importance du service de l'agriculture au niveau de la production pour la sauvegarde du patrimoine national.

Les méthodes culturales se différencient en fonction du type de végétation naturelle au départ et des facteurs climatiques locaux. Mais quelle que soit la culture envisagée et quelle que soit la méthode d'établissement mise en oeuvre, il y a lieu de tenir compte et de s'inspirer de quelques principes essentiels.

Les cultures ou plantations sont substituées à deux faciès de végétaux naturels distincts dans la région du Kasaï-Oriental : la savane et la forêt.

Dans la savane plus ou moins arbustive ou nue, le travail d'aménagement des champs soit l'abattage des arbres ou arbustes est manuel. Après incinération, l'appropriation du sol se fait à la houe. Le plus souvent les arbres et arbustes coupés sont mis en tas pour fabriquer du charbon dans le secteur moderne traditionnel.

Dans le secteur moderne, en plus de ces opérations, l'extirpation s'impose pour l'utilisation d'engins motorisés. Le labour plus ou moins profond incorpore généralement le tapis herbacé.

Dans le cas de la végétation ligneuse ou terrain forestier, les arbres sont abattus manuellement. Par dessiccation, les couronnes sont dégarnies de leur feuillage et on procède ainsi à un débitage du bois abattu.

La rotation des cultures se pratique selon les différentes zones à vocation agricole de la région :

a. Zones à vocation cotonnière dans le Sud de la région

Nous avons groupé dans cette catégorie les zones de :

- Kabinda, Lubao, Gandajika et Mwene-Ditu (S/Région de Kabinda)
- Katanda (Baluba-Lubilanji) et Tshilenge (Kalonji-Sud, Kalelu et Lukalaba) dans la S/Région de Tshilenge.

Dans ces zones la rotation des cultures s'effectue de la manière suivante :

- 1ère année : défrichement à partir du 15 octobre, semis du coton en culture pure du 15 décembre au 15 janvier.
- 2ème année : en 1ère saison on fait le semis de maïs en culture pure ou en association avec une légumineuse  
en 2ème saison : semis maïs + légumineuse
- 3ème année : bouturage de manioc
- 4ème année : récolte de manioc
- 5ème année : jachère de 8 à 12 ans.

Les cultures vivrières généralement pratiquées dans cette partie de la région sont le maïs, le manioc, le haricot, l'arachide, le voandzou, la banane et comme cultures industrielles, le coton et le tabac.

b. Zones à vocation non cotonnière dans le Sud de la région

Il faut préciser qu'il s'agit ici des zones où la culture du coton n'est pas économiquement rentable; mais lesquelles zones sont favorables à d'autres cultures vivrières. Ce sont donc les zones de Kamiji et Kabinda (collectivités Kabinda et Ludimbi-Lukala) dans la S/Région de Kabinda - Miabi, Lupatapata, Kabeya Kamuanga; Katanda (collectivités Sanga et Tshitolo) et Tshilenge (collectivités Kampatshi et Tshipuka) dans la S/Région de Tshilenge.

Les paysans de ces zones pratiquent la rotation des cultures de la manière suivante :

1ère année : - en 1ère saison : défrichage en savane (mai-juin) suivi de semis de maïs en culture pure ou en association avec une légumineuse

- en 2ème saison : semis de maïs en culture pure ou avec une légumineuse.

2ème année : - semis de maïs suivi de bouturage de manioc en 1ère saison

- bouturage de manioc en 2ème saison

3ème année : - récolte de manioc

4ème année : on laisse le terrain en jachère.

En plus des cultures vivrières pratiquées dans les zones à vocation cotonnière du Sud de la région, on cultive aussi le millet dans ces zones à vocation non cotonnière.

c. Zones rizicoles dans le Nord de la région.

Nous avons classé dans cette catégorie les zones de :

Lodja, Lomela, Kole, Katako-Kombe, Lubefu (collectivité Ndjovu) et Lusambo (collectivités Batetela et Basonge).

La rotation des cultures est pratiquée comme suit :

1ère année : abattage de bois et de sous-bois suivi de semis de riz en culture pure de 1ère saison

2ème année : maïs + légumineuse en 1ère saison

maïs + autre légumineuse en 2ème saison

3ème année : bouturage de manioc

4ème année : récolte de manioc

5ème année : jachère.

Ici les paysans font la culture de maïs, manioc, riz, arachide, haricot, millet.

d. Zones favorables à la culture de coton dans le Sankuru.

Il s'agit dans cette rubrique d'une partie des zones de Kole, Lodja et Katako-Kombe. Les paysans font la rotation de la manière suivante :

1ère année : Abattage de bois et de sous-bois suivi de semis de coton en culture pure du 20 décembre au 15 janvier.

2ème année : en 1ère saison : Maïs + arachides

en 2ème saison : Maïs + haricot suivis de bouturage de manioc.

3ème année : Bouturage de manioc

4ème année : récolte de manioc

5ème année : Jachère.

Les cultures généralement rencontrées dans ces zones sont : le coton, le maïs, le manioc, le haricot, l'arachide.

Le calendrier agricole de la région est donnée par le tableau III.13. Le calendrier agricole aussi bien que les rotations culturales exposées ne sont pas toujours respectés par les agriculteurs surtout en ce qui concerne les périodes de travaux ainsi que les cultures à exploiter sur un sol. Il faut signaler aussi les circonstances comme celles de mariage, arrivée du passage des autorités politiques ou administratives, funérailles et tant d'autres bouleversent souvent l'application de calendrier agricole.

Les besoins en semences et bouture par hectare pour les espèces végétales communément rencontrées dans la région sont donnés par le tableau III.14.



Calendrier agricole du Kasai-Oriental (suite).

MOIS	QUINZAINE	COTON	MAIS	ARACHIDES	MANIOC	HARICOT	PADDY	MILLET	VOANDZOU	CAFE	TABAC
FEV-RIER	1ère	Démariage- Entretien couptage frisolée & germination	Fin semis 2è saison gar- diennat de 1ère saison	Gardiennat de la 1ère saison, se- mis 2è sai- son sur le champs.	Bouturage sur coton II Relevé emb- lavure-son- dage er ren- dement ter- miner.	Terminer se- mis 2è sai- son.	Semis paddý Récolte.		Récolte et marché.	Entretien	
	2ème	Poudrage, Sarclage, couptage lignes.	Démariage, Entretien étendue re- levé embla- vure.	Entretien.	-					idem	marché
MARS	1ère	Poudrage en- retien.	Entretien gardiennat de la 1ère saison.	Entretien terminer gardiennat arachide de 1ère saison	Entretien Bouturage et sondage.	Entretien	Délimitation des abatta- ges, marché de paddý.	Semis	Récolte et marché.	-	Marché
	2ème	Entretien Poudrage- couptage ca- psules.	Marché maïs	Marché ara- chide 1ère saison;	Fin boutu- rage surveill- lance marché sondage ren- dement.	-	-	-	-	-	-
AVRIL	1ère	Rebuttage Entretien Poudrage	Surveillance marché.	Surveillance marché, En- retien ara- chide 2è saison	Entretien.	-	Abattage s/ bois, marché paddy.	Entretien	-	Récolte	Marché
	2ème	Début ré- colte coton sondage ren- dement.	Piquetage champs, sur- veillance marché.	Parcellation champs ara- chides.	Entretien- relevé son- dage rende- ment.	Début pique- tage.	-	-	-	-	Marché



CALENDRIER AGRICOLE DU KASAI-ORIENTAL. (suite).

AOÛT	1ère	! Récolte et ! triage ! marché co- ! ton.	! Préparation ! champs, in- ! cinération.	! Préparation ! champs, in- ! cinération.	! Débroussail- ! lement. ! Surveil- ! lance mar- ! ché.	! Préparation ! champs, in- ! cinération.	! Incinéra- ! tion des ! abattages.	!	-	!	-	! Entretien ! séchoir.	! Construction
	2ème	! Arrachage ! des coton- ! niers. ! Inciné- ! ration.	! Semis maïs.	! Semis ara- ! chides.	! Incinération!	-	!	-	!	!	!	! Semis	! Entretien ! défrichage- ! ment ! des premières ! pluies.

SAISONS CULTURALES : - D'AOÛT À JANVIER = 5 1/2 mois (campagne A)

- DE JANVIER À JUIN = 4 1/2 mois (campagne B).

Tableau III.14 : Besoins en semences et bouture par hectare des espèces végétales communément rencontrées

<u>Type de cultures</u>	<u>Matériel de multiplication</u>	<u>Besoins par hectare</u>
Maïs	Semences	25-35 Kg
Manioc	Bouture	3000 m
Banane plantain	Rejet	625-1000
Paddy (riz)	Semences	30-50 Kg
Haricots	Semences	20-30 Kg
Arachide	Semences	60 Kg (100) graines
Soja	Semences	20-50 Kg
Palmier	Graines	300 graines
Coton	Graines	20-30 Kg
Tabac	Graines	30 Kg
Millet	Semences	6-8 Kg

#### III.4. La valeur agricole des sols

La valeur agricole des sols de la région du Kasai-Oriental est variable. Elle est déterminée par des diverses formations géologiques donnant naissance en région forestion à des sols sablonneux à sablo-argileux et en savane à des sols très sablonneux et sablo-argileux. Les détails ont été donnés dans le premier chapitre de cette étude (I.1.4. et I.2.5).

Cette valeur dépend essentiellement de la richesse des sols en humus qui est reflété par le rendement des plantes cultivées. Les sols très sablonneux sont de valeur agronomique médiocre. Ils sont caractérisés par le lessivage et par faible teneur en matière organique. Leur localisation géographique dans la région est donnée au point 1.5 du premier chapitre. Les sols argilo-sableux de la zone agricole de savane sont de bonne structure avec économie en eau et un potentiel d'hydrogène (pH) voisin de la neutralité. Cette portion des terres est relativement moindre comparée à la superficie totale de la région qui est de 170.302 km<sup>2</sup>.

La valeur agricole des sols ne doit pas constituer une entrave à la promotion du secteur agricole régional. Cette valeur doit être conservée et protégée, et elle peut aussi être améliorée. Tout dépend de la volonté et de la conviction qu'on peut y mettre pour le secteur agricole. On peut aussi changer des orientations pour des spéculations agricoles plus rentables pour la population locale.

### III.5. Les organismes de développement

Les institutions de développement rural sont :

1. les associations coopératives ;
2. les projets du Conseil Exécutif ;
3. les organismes confessionnels et
4. le service régional de l'agriculture.

#### III.5.1. Les coopératives et pré-coopératives

Une coopérative est un corps constitué de personnes physiques ayant des intérêts communs. Ils se joignent pour atteindre ces objectifs difficilement réalisables par des seuls individus. Pour progresser et être fort il faut s'unir et travailler. Toute coopérative vise deux objectifs : social (association des personnes) et économique (entreprise).

Le mouvement des associations coopératives dans la région du Kasai-Oriental remonte à 1949. Deux coopératives "SOCOLA et SOCO-PLANTHE" à la fois actives et importantes au niveau national ont été enregistrées. Ces coopératives unissaient les planteurs d'hévéa localisés dans la zone de Lomela.

En 1975, la région comptait 34 coopératives agréées sous régime du décret loi du 24 mars 1956 contre 32 l'année précédente regroupant 9.234 membres.

Actuellement, la région compte 55 coopératives et précoopératives avec 13.829 membres. Le tableau III.15 donne le nombre d'associations par caractère d'intervention, nombre de membre et par sous-région.

Le tableau II.15 révèle que les associations ayant la production agricole (agriculture et élevage) comme activité principale sont les plus importantes du point de vue de leur nombre (34) et de leurs membres effectifs (3.030). La zone de Tshilenge regroupe 5 associations avec 131 membres, Kabeya Kamuanga, 5 coopératives avec 122 membres, celle de Miabi 5 coopératives avec 133 membres et celle de Gandajika 6 associations avec 7.887 membres (57 % du total régional) voir liste tableau de l'annexe III).

Tableau . III.15 : Nombre d'associations coopératives par leur objectif principal d'existence, nombre des membres et par sous-région du Kasai-Oriental, 1983.

Objectif principal d'exploitation.	S/R Tshilenge		S/R Kabinda		S/R Sankuru		Mbuji-Mayi		Kasai-Oriental	
	Associat°	Membres	Associat°	Membres	Associat°	Membres	Associat°	Membres	Associat°	Membres
<u>Coopérative :</u>										
1. Agricole	20	596	11	2.337	2	67	1 (*)	30	34	3.030
2. Agricole et commerciale	7	181	3	7.888	1	40	-	-	11	8.109
3. Commerciale	3	2.079	1	20	-	-	-	-	4	2.099
4. De Pêche	-	-	-	-	1	49	-	-	1	49
5. Artisanale	-	-	-	-	-	-	1	16	1	16
6. D'Epargne et de Crédit	-	-	-	-	-	-	1	480	1	480
7. Artisanale et Agricole	-	-	-	-	2	23	1	23	3	46
8. De consommation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
T o t a l	30	2.856	15	10.245	6	179	4	549	55	13.829

\* Coopérative des maraîchers (Zone de Dibindi)

Sources : Classification Bureau Planification Agricole, Dpt. Agriculture 1983.

- Inspection Régionale de l'Agriculture et au Développement Rural du Kasai-Oriental, 1983

- Rapport annuel du P.M.K.O., 1983, page 19.

Les associations mixtes c'est-à-dire de production et commercialisation des produits agricoles, sont au nombre de 11 avec 8.109 membres pour la région. Elles sont plus importantes du point de vue nombre dans la sous-région de Tshilenge mais du point de vue membres effectifs dans la sous-région de Kabinda (zone de Gandajika).

Les coopératives de commercialisation sont au nombre de 4 avec 2.099 membres. Seule la sous-région de Tshilenge regroupe 3 unités avec 2.079 adhérents. La zone répondant au même nom est la plus importante pour les deux variables en question.

Contrairement aux coopératives agricoles et commerciales qui sont concentrées dans les sous-régions de Tshilenge et Kabinda, les coopératives mixtes artisanales et agricoles sont au nombre de 3 dont 2 dans la sous-région de Sankuru et 1 dans la ville de Mbuji-Mayi.

La seule coopérative de pêche au niveau régional est localisée à Lusambo dans la sous-région de Sankuru. Cette coopérative regroupe 49 pêcheurs.

La coopérative d'épargne et de crédit qui regroupe 480 membres a son siège à Mbuji-Mayi.

Il est signalé que la coopérative des maraîchers est localisée dans la zone urbaine de Dibindi dans la Ville de Mbuji-Mayi. Cette coopérative regroupe 30 membres.

Il a aussi été relevé dans ce tableau (Tableau III.15 et carte III.2) que 93 % de coopératives sont localisées dans les zones rurales de la région, zones généralement avec des infrastructures (sanitaires, médicales, commerciales et autres) moins développées.

#### Observations

Le renforcement des associations coopératives pourrait être un moyen efficace de concilier la tradition avec les exigences d'une production moderne. L'objectif des coopératives rurales englobe des aspects à la fois économiques et sociaux. Il s'agit d'un moyen visant l'amélioration des conditions de vie de milieux ruraux; cette amélioration s'intensifie jusqu'au delà des simples aspects matériels.

Les associations coopératives datent d'avant l'indépendance, mais il faudra les réorganiser afin de les relancer avec une équipe des gens capables et sérieux. Il est inutile de confier cette action de grande envergure des sociétés coopératives à des irresponsables.

Néanmoins, il serait indiqué que le technicien ayant en main la relance des coopératives se charge d'éduquer les membres de la coopérative de façon à ce qu'ils puissent valablement un jour prendre la direction de leur société.

Les genres de coopératives à relancer sont de coopératives d'achat des intrants et des ventes des produits agricoles, de production ainsi que de transport (commercialisation des produits agricoles et achat des produits manufacturés pour les coopératives) Dans l'avenir, il faut songer à celles de conditionnement et de transformation des produits agricoles.

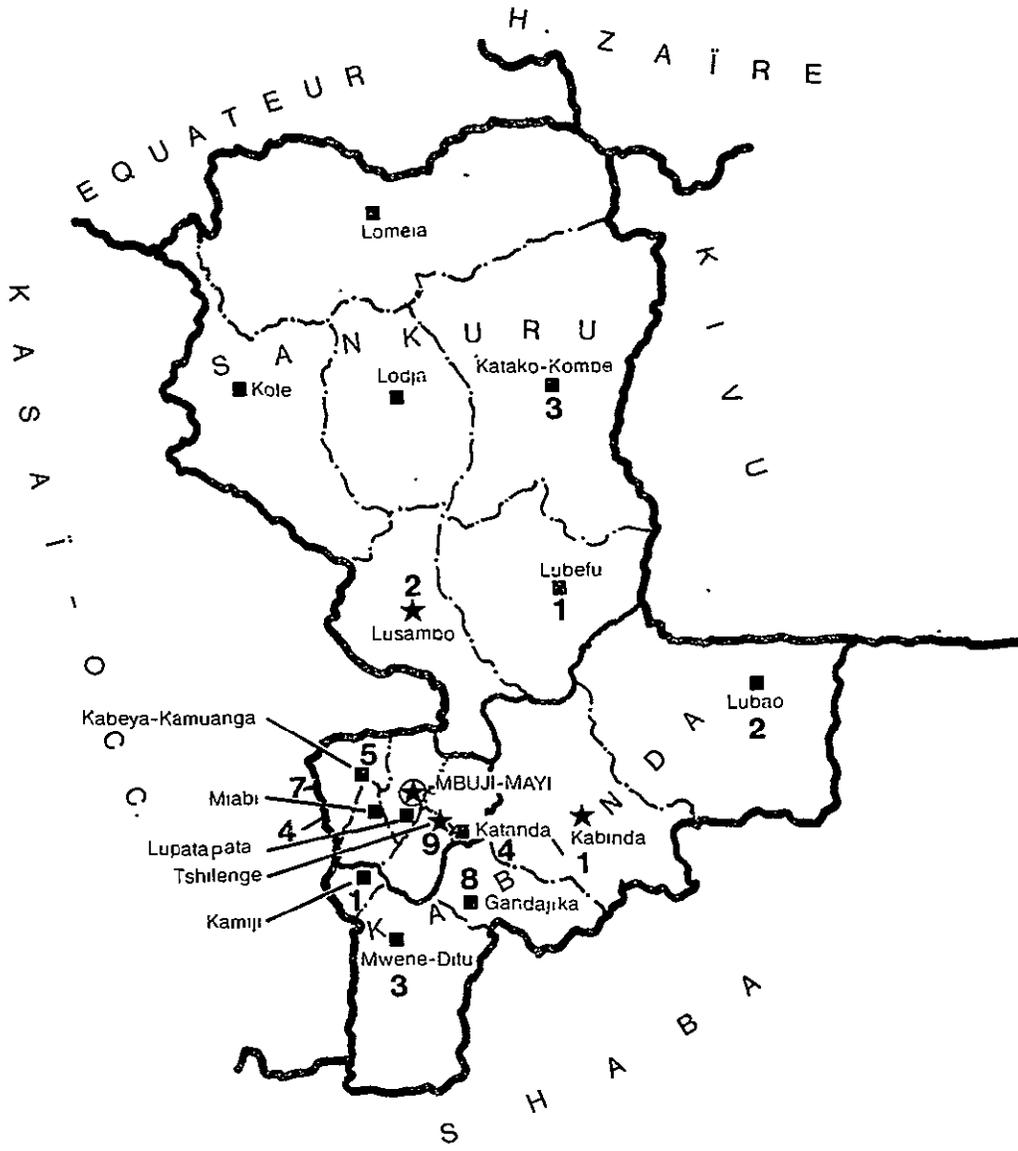
Il est sans contexte que l'histoire des associations coopératives bien que constituant un milieu propice pour les interventions de l'Etat tant de la région du Kasaï-Oriental que du Zaïre présente beaucoup de vicissitudes. Beaucoup de coopératives disparaissent après quelques jours de fonctionnement et certaines sont organisées tout simplement avec l'espoir d'obtenir un crédit sans pour autant être viable.

Les raisons des échecs de mouvement coopératif sont nombreuses, il faut citer :

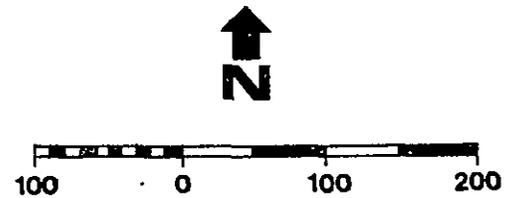
- manque d'éducation en matière coopérative
- insuffisance de fonds de roulement et manque de source de financement
- incompétence des gérants et comptables.
- manque des capitaux nécessaires pour s'acheter les moyens de transport pour la coopérative ou d'autres moyens de production (tracteur agricole ...)
- malversation financière par le comité de gestion
- absence ou incompétence des cadres chargés de veiller à la bonne marche de ces associations.

# LOCALISATION DES COOPERATIVES ET PRE-COOPERATIVES PAR LEUR NOMBRE

Région du Kasai-Oriental



Légende. Chiffre=nombre de coopérative et précoopérative.



Echelle: 1/5.000.000

III.5.2. Les projets de développement agricole du Conseil Exécutif.

Dans le souci permanent de promouvoir l'agriculture et le niveau de vie de la masse paysanne, le Conseil Exécutif du Zaïre par le truchement du DADR et quelques organismes internationaux et pays partenaires ont initié un certain nombre des projets de développement agricole dans la région du Kasai-Oriental.

Au cours de l'exercice sous revue, quatre projets agricoles sont effectivement en fonctionnement dans la région du Kasai-Oriental.

Détails sur projet.	DENOMINATIONS		
	a. Projet Maïs au Kasai-Oriental (P.M.K.O.)	b. Projet Pisciculture Familiale.	c. Projet National Riz.
1. Type de projet	- Encadrement technique axé sur la culture de maïs.	- Encadrement technique axé sur l'élevage piscicole.	Encadrement technique axé sur la culture du riz.
2. Responsable de l'exécution.	- Banque Mondiale (IDA) - Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA) - Banque Africaine de Développement (BAD). - Conseil Exécutif du Zaïre.	- USAID (Corps de la paix). - Conseil Exécutif.	Mission agricole Chinoise. Conseil Exécutif.
3. Période de démarrage.	- Mai 1981	- 1ère phase: 15 sept. 1978 2è phase: 01.04.1984	1ère phase: 1973 2è phase: 1979
4. Période de projet	- 1981-1987	- 1981-1981	1979-1990
5. Objectifs.	- Vulgarisation des techniques culturales modernes pour la promotion du maïs et des autres cultures entrant dans la rotation. - Amélioration des routes de desserte agricole. - Approvisionnement en eau potable, appui à la commercialisation et recherche appliquée.	- Créer un centre de formation et de recherche à la station piscicole de Gandajika. - Etablissement et opérations des centres d'alevinage et de distribution sous-régionaux. - Créer le système de vulgarisation piscicole. Développer une capacité institutionnelle au sein du Développement Rural pour diriger l'ensemble des activités.	Recherche expérimentale de nouvelles variétés locales et étrangères ; Vulgarisation des techniques rizicoles appropriées et encadrement des paysans en culture du riz; Orientation des opérateurs économiques vers les centres de collecte de paddy. Introduction d'autres spéculations en de suppléer les coûts de la riziculture: cultures maraîchères élevage bovin et porcin

6. Rayon d'action (Carte III.4)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- S/R de Tshilenge</li> <li>- Zones de Mwene-Ditu, Kamiji et Gandajika (S/R de Kabinda) (voir carte III)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Kalenda gare</li> <li>- Luputa</li> <li>- Katanda</li> <li>- WIKONG</li> <li>- Gandajika</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- S/R de Sankuru le siège est à Lodja.</li> </ul>
7. Coûts estimés	38.500 \$ (USA)	4.931.000 Z (*)	
- C.E.	6.100 \$ (16%)	2.516.000 Z	
- Autres	32.400 \$ (84%)	2.415.000 Z	
8. Réalisations 1983.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le projet encadre 74.099 paysans qui exploitent une superficie de 37050 ha (Détail annexe)</li> <li>- Expérimentation agricole en champs sur les dosages d'engrais, d'essai d'écartement, formule d'engrais et période d'épandage, date de semis, suivi de stockage et multiplication des semences.</li> <li>- Vente des intrants agricoles auprès des paysans (semences améliorées de maïs, engrais chimiques et petit outillage agricole, voir détail paragraphe 1 de ce chapitre sur le crédit).</li> <li>- Infrastructure               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien routes, remise en état de 14 ponts dont 7 à Mwene-Ditu.</li> <li>• Mécanisation agricole acquisition de 5 tracteurs.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le projet encadre 246 fermiers et supervise deux centres d'alevinage et de recherche situés respectivement à Mudiba, zone de Lupatapata et à Tshikaji, zone de Gandajika.</li> <li>- Le projet compte 382 étangs piscicoles d'une superficie totale de 720 ares pour une production de 23.854 kg, soit un rendement moyen de 33.13 kg/a/an.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 4,5 ha de riz irrigué pour la production des semences ont produit 8,36 T.</li> <li>- Encadre environ 132 paysans pour la culture du riz irrigué qui ont emblavé 15 ha et 20.203 paysans pour le riz pluvial qui ont emblavé 8.151 ha.</li> </ul>

\* Pour l'ensemble des projets au Zaïre.

d. Projet hydraulique rurale

Les objectifs visés par le projet hydraulique rurale de Gandajika concernent l'alimentation régulière de la population rurale en eau potable.

Le projet a pour mission, d'abord la remise en état des anciens ouvrages laissés par le F.B.I. (Fonds du Bien-Etre Indigène), et ensuite l'aménagement et le captage des sources d'eau.

Avec les moyens de bord mis à sa disposition, la brigade hydraulique a remis en état :

- 4 adductions motorisées dans la zone de Gandajika, respectivement à Gandajika, Bakwa-Mulumba, Mande-Kaseki, et une pompe béliet à Tshieji;
- 1 adduction motorisée à Miabi ;
- 2 adductions d'eau à Lukalaba et à Tshitandayi dans la zone de Tshilenge.

e. Projet de l'élevage

Le service de l'agriculture régionale détenait :

- 4 stations de l'élevage à Kaluie et Sangwa dans la zone de Lubao (ex-Sentery) et à Muya et Kalundwe-Musoko dans la zone de Gandajika.
- 2 centres d'amélioration de bétail indigène (CABI) à Luputa et à Wetshindjadi (Lodja).

Outre le centre de l'élevage bovin de Wetshindjadi qui a été privatisé, les autres unités sont abandonnées.

Les centres d'amélioration avaient pour finalité la multiplication du bétail en vue de son expansion dans les milieux ruraux par le système de métayage. Contrairement à cette finalité, les stations visaient la production de la viande bovine pour la population locale.

Les infrastructures existantes pour les fermes abandonnées sont :

1. Ferme de Kaluie-Lubao
  - superficie 2.000 ha dont 12 ha clôturés
  - 1 dipping-tank

- 1 pompe d'aspersion
- 1 bascule
- 1 couloir d'aspersion
- 1 tuerie
- 1 maison de boucherie
- 1 kraal de nuit
- 2 magasins dépôt
- 6 maisons des travailleurs
- 1 bureau
- 1 maison du gérant
- 1 gîte.

2. Ferme de Sangwe-Lubao.

- Superficie 30.000 ha dont 600 ha occupés.
- 1 dipping - tank
- 1 dispensaire vétérinaire
- 1 maison du gérant
- 4 maisons des travailleurs
- 1 bascule
- 1 tuerie
- 1 kraal de la nuit
- 1 maison de boucherie

3. Ferme de la Muya-Gandajika

- Superficie 600 ha dont 21 ha occupés
- 1 pompe d'aspersion
- 1 kraal de la nuit

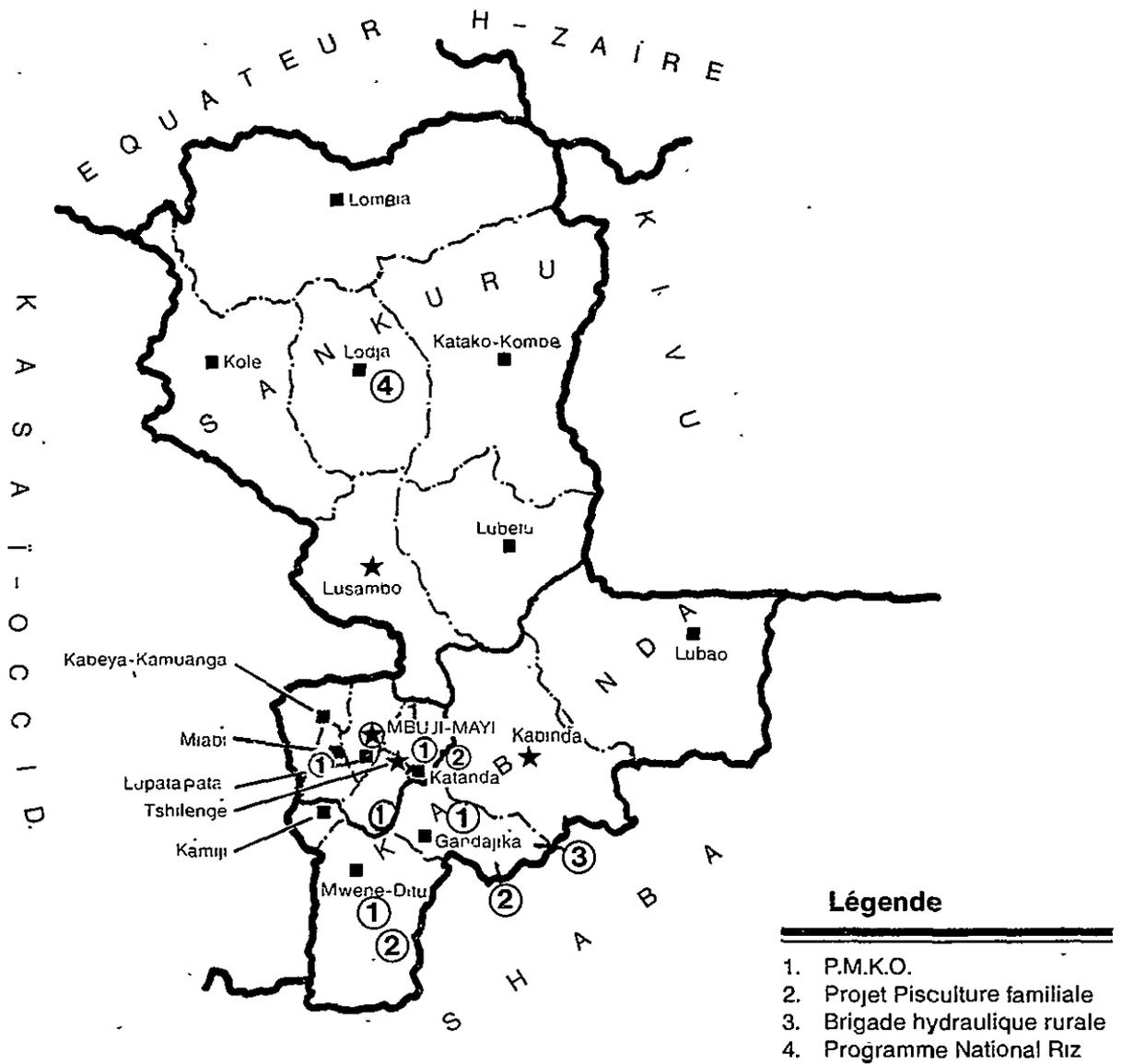
4. Ferme de Kalundwe-Musoko (Gandajika)

- Superficie totale : 111 ha
- 1 pompe d'aspersion
- 1 maison du gérant
- 1 couloir d'aspersion
- 1 kraal de nuit.

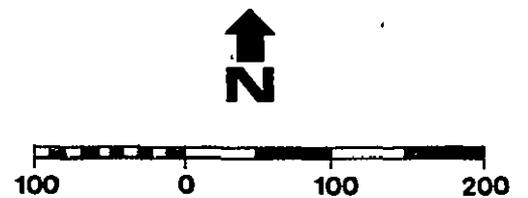
# PROJETS DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DU C.E.

Region du Kasai-Oriental

Carte III 3



- Chef-lieu de Zone ..... ■
- Chef-lieu de Sous Région ou Ville ..... ★
- Chef-lieu de Région ..... ⊙
- Limite de Région ..... ———
- Limite de Sous-Région ..... ———
- Limite de Zone ..... - - - - -



Echelle: 1/5 000.000

# Zone d'action du Projet Maïs au Kasai-Oriental (P.M.K.O.), 1983



### Observations

A l'accession de notre pays à sa souveraineté nationale, les structures d'encadrement, de la vulgarisation, de la logistique en input agricole, de multiplication des semences, des statistiques agricoles tant dans le domaine de l'agriculture que celui de l'élevage avaient été assurées par le personnel des services de l'Agriculture, Développement Rural et des Eaux et Forêts. Cette gestion était héritée du système colonial.

La production intérieure en produits vivriers de base était suffisante pour satisfaire les besoins locaux.

La population a accru, l'exploitation de diamant a été libéralisée et tant d'autres facteurs conjoncturels et structurels sont intervenus dans la région. Pour parer aux importations de denrées alimentaires qui jadis étaient produites dans la région, plusieurs stratégies ont été envisagées.

La réalisation des projets comme institution de développement agricole qui se situe vers les années 1970 dans la région du Kasai-Oriental en vue d'établir un lien entre les orientations générales d'une politique agricole et les objectifs opératoires urgents marque une étape très importante.

Les travaux jadis effectués par les services spécialisés cités précédemment ont été confiés à certains projets pour raison d'efficacité, de réhabilitation et de continuité.

A titre indicatif, la vulgarisation et l'usage des engrais chimiques et des semences améliorées ont été entrepris avant 1950 dans la région par l'ex-INEAC et le personnel régional des services de l'agriculture. De même les centres de multiplication de semences comme celui de Mpoyi à Gandajika ont été en activité depuis l'époque coloniale.

#### III.5.3. Les organismes confessionnels

Ce paragraphe recense et donne un aperçu des réalisations des organismes confessionnels régionaux. Ces organismes ont un objectif commun qui est le bien être social et matériel de la masse paysanne.

Huit organismes ont été recensés :

a. Ange de l'Eternel au Zaïre, Eglise du Royaume de Dieu (AEZERD)

Siège d'exploitation : Luputa, zone de Mwene-Ditu  
 créé : 1980

Financement : Fonds et matériel proviennent à titre de dons de l'église  
 mère ayant son siège en Suisse, Genève

Effectif personnel : 200

<u>Objectifs</u>	<u>Réalisations-82/83</u>		<u>Moyens mis en oeuvre</u>
- Relever le moral et le social de toute personne	<u>Culture Sup. Ha Prod(T)</u>		- 6 tracteurs agricoles
1 Action principale	Maïs 60	80	- 6 remorques
- Culture de terre	Manioc 13	-	- 4 charrues à disques
2 Action secondaire	Riz 8	10	- 3 herbes à disques
- Encadrer des jeunes désœuvrés en les encourageant au travail	Arachides 5	3	4 sous-soleuses
	Soja 3	1	- 1 cultivateur
	Patate douce 2	-	- 2 broyeurs
- Garantir les besoins nutritionnels de tous	Bananier -	-	- 1 semoir à maïs
	Ananas 12	-	- 1 moissonneuse batteuse
- Aider la population de l'environnement selon les possibilités.	Labour mécanique des privés : 60 ha		- 4 égreneuses à maïs
			- 1 groupe électrogène

b. Communauté ILUNGA MUSUNGULA

Siège d'exploitation : Bena Mpiana, Col. Tshiyamba, Gandajika  
 créé : 1977

Financement : Autofinancement (secte religieuse authentiquement locale)

<u>Objectif</u>	<u>Réalisations 82/83</u>	<u>Moyens mis en oeuvre</u>
Bien-être de ses membres qui vivent dans la communauté	- 100 ha de maïs pour récolter 120 tonnes maïs grain	- 2 tracteurs à chenilles - 2 charrues à disques - 1 tracteur à roue
1. Actions principales		- 1 remorque
- Agriculture		
2. Actions secondaires		
- Elevage petit bétail (caprin et ovin)		

C. Centre Pastoral Diocésain de Mbuji-Mayi

Cet organisme compte plusieurs volets à tendance religieuse. Le siège est à Mbuji-Mayi. Ce centre ravitaille les dispensaires catholiques en produits pharmaceutiques et procède à l'animation agricole en milieu rural (Miabi, Kabeya Kamuanga, Lupatapata, Katanda, Tshilenge, Gandajika et Kamiji).

d. Groupe Technique d'Encadrement Rural (G.T.E.R.)

Son siège est à Mbuji-Mayi. Il compte deux postes principaux à Kamuanga et à Kabinda avec des animateurs. Ce groupe s'occupe plus d'approvisionnement des dispensaires protestants en produits pharmaceutiques.

e. Service pour le Développement de l'Agriculture (SEDA)

Siège : Mbuji-Mayi

Création en 1974 (Kabeya-Kamuanga)

Secteur d'activités : élevage et agriculture

Financement : - Premier temps: "Voisins Mondiaux" (organisme international)

- Actuellement : Communauté protestante Mennonite

Objectif

Réalisations 1982/83

- Développement des milieux ruraux par l'élevage aviaire moderne

- Labour d'un ha par traction bovine à Kamuanga

- Développement de labour attelé

- Vente poules races amélioré: 350 têtes

- Vente pondeuses, aliments pour volaille et lapins (300 clients).

Le service compte une paire de boeufs de trait, un broyeur pour la préparation d'aliments, une camionnette et des couveuses.

f) Projet Rural (UNIOCCOP)

Origine : le projet a été créé en 1978 par un organisme belge dénommé

COPIBO en collaboration avec le diocèse de Mbuji-Mayi.

Financement : 70 % Gouvernement Belge

30 % Autofinancement

Réalisations agricoles en 1983 :

- Introduction de 5 nouveaux attelages des boeufs dans les zones de Gandajika et Tshilenge (au total 11 boeufs).

- Essais des sarclages et buttages par traction bovine
- Formation 18 bouviers
- Vente de 1.200 poussins à partir de 120 pondeuses
- Approvisionnement des comités et coopératives en produits pharmaceutiques vétérinaires ;
- Vaccination de 4.159 poules contre la pseudo peste aviaire (P.P.A.)
- Captage des sources d'eau dont : 8 dans la zone de Miabi
  - : 3 dans la zone de Gandajika
  - : 3 dans la zone de Tshilenge
- Labour de 41,5 ha par traction animale

g) Centre Chrétien de Santé (C.C.S.)

Organisme confessionnel protestant de développement dont le programme embrasse les domaines nutritionnel, agricole et santé.

Son siège est à Mbuji-Mayi.

Réalisations :

- 1 ha de maïs
- Vente semences des cultures potagères (tomates et amarante).

h) Centre de Développement Diocésain à Kabinda

Siège d'exploitation : Zone de Kabinda, S/R de Kabinda

Création : 1978

L'objectif principal du centre vise la formation des masses rurales laborieuses à la base. Cet objectif se réalise :

- la vulgarisation des méthodes agronomiques modernes susceptibles de relever les rendements des cultures et la rentabilité de l'élevage ;
- l'apprentissage dans le domaine artisanal de divers métiers aux personnes demeurant dans le milieu rural en vue d'améliorer leurs conditions de vie et celles de leurs concitoyens.
- éveil de conscience de la population dans le domaine de la santé publique sur les conditions hygiéniques et sanitaires.

Réalisations :

- Formation d'une vingtaine d'animateurs ruraux pour la promotion du milieu rural en général.

Observations générales

Parmi les huit organismes confessionnels établis dans la région convergeant vers un seul objectif qui est le développement des masses rurales, notons que l'A.E.Z.R.D. et la communauté ILUNGA sont au stade de production pour la commercialisation.

La seule entreprise qui est arrivée au stade de son autofinancement est celle de : ILUNGA MUSNGULA, qui par ailleurs, est l'unique sans aide étrangère..

III.5.4. Organisation régionale du service de l'agriculture

Ce paragraphe nous donne l'organisation du service régional selon les ordonnances-lois de 1973, 1980 et de 1982.

L'organisation du service régional de l'agriculture selon l'ordonnance-loi de 1973 était composée d'une Direction Provinciale constituée d'un Directeur, de trois sous-Directeurs et d'un Chef de Bureau du personnel assisté par un secrétaire de Direction, et de trois sections : Agronomie, Eaux et Forêts et Développement Rural.

L'ordonnance-loi de 1980 mettait une dénomination et certains amendements à la structure existante en remplacement de la Direction provinciale par Division régionale de l'Agriculture.

L'ordonnance présidentielle n° 82-027 du 19 mars 1982 mettait sur pied une nouvelle organisation et un nouveau cadre organique fusionnant les divisions de l'Agriculture, Développement Rural et Production Animale en une organisation appelée "INSPECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL".

Cette nouvelle organisation, comme l'indique la figure 2 de ce chapitre, est composée de cinq bureaux :

- Bureau des Services Généraux ;
- Bureau Etudes et Planification Régionale ;

- Bureau de Production et Défense des Végétaux ;
- Bureau de Production et Santé Animales ;
- Bureau de Développement Rural.

Au niveau des sous-régions et des zones, l'Inspecteur sous-régional et de zone sont prévus suivant le même organigramme pour superviser les activités agricoles. L'ordonnance présidentielle de 1982 est en vigueur jusqu'à présent.

En ce qui concerne le personnel, on comptait un effectif de 1.055 personnes en 1975 comme l'indique le tableau ci-dessous :

<u>Désignation</u>	<u>Nombre</u>
Agronome des zones	14
Agronome des collectivités	24
Auxilliaire et moniteur agricole	929
Vétérinaire et agent vétérinaire	88

L'effectif actuel du Service de l'Agriculture et du Développement Rural s'élève à 1.100 agents selon les résultats de la conférence agricole du Kasai-Oriental tenue à Kabinda en 1983, soit 4 % supérieurs à l'effectif de 1975.

Ces 1.100 agents se répartissent de la manière suivante :

- Région (Chef-lieu)	:	45 unités
- S/Régions	:	61 unités
- Zones	:	84 unités
- Collectivités	:	255 unités
- Localités	:	655 unités

Cet effectif ne comprend pas le personnel des projets agricoles d'encadrement. Comme il est constaté, l'encadrement des paysans est assuré par les 655 unités des localités tandis que les autres unités s'occupent de la supervision.

Cet encadrement est insuffisant pour 330.581 planteurs recensés en 1983; une unité encadre 504 planteurs. Ceci ne répond pas aux normes de la FAO qui sont de l'ordre de 150-300 planteurs par encadreur.

Le besoin en personnel tant administratif que technique défini par l'ordonnance précitée de 1982, est présenté par le tableau 16 de ce chapitre.

Tableau III.16 : Effectif prévu par l'Ordonnance présidentielle du 19-03-1982

Grade	Régions	S/Régions	Zones	Collectivités	Localité	Total
Chef de Division	1	0	0	0	0	1
Chef de Bureau	7	4	0	0	0	11
Attaché de B1	10	12	21	0	0	43
Attaché de B2	6	4	0	0	0	10
Agent de B1	10	12	63	279	0	364
Agent de B2	2	4	63	0	0	69
Agent Aux.1	8	12	0	0	1.860	1.860
Agent Aux.2	0	0	0	0	0	0
Huissier	2	12	63	0	0	77
<b>T o t a l</b>	<b>46</b>	<b>60</b>	<b>210</b>	<b>279</b>	<b>1.860</b>	<b>2.455</b>

Nombre total des sous-régions .....: 4  
 Nombre total des zones .....: 21  
 Nombre total des collectivités .....: 93 (exclut Mouji-Mayi)  
 Estimation des localités (B.P.A.) : 2.790 (20 localités moyennes par collectivité rurale)

Remarque :

Le nombre de base a été multiplié par le nombre des sous-régions, zones, collectivité et localité de la région.

La dernière mise en place publiée au cours du mois de mars 1984 par le Département de la Fonction Publique prévoyait pour le fonctionnement de l'Inspection Régionale de l'Agriculture et du Développement Rural un effectif global de 1.275 fonctionnaires et agents y compris ceux des Projets spécifiques (rapport de la conférence agricole du 8 au 12 juillet 1985 à Lodja.

Cependant, compte tenu des vides créés notamment : par les agents qui n'ont pas répondu à leur mutation, des cas de double affectation, des cases vides des agents décédés figurant sur la mise en place et enfin les deux dernières mises en retraite des agents, l'effectif réel et actualisé de l'Inspection est actuellement de 955 fonctionnaire et agents dont 331 moniteurs agricoles.

C'est cet effectif de 331 unités qui assure réellement l'encadrement technique des cultivateurs. Le rapport actuel entre cultivateurs et moniteurs agricoles fait ressortir que chaque moniteur agricole encadre actuellement  $288.731 : 331 = 872$  cultivateurs, ce qui est contraire aux normes internationales,

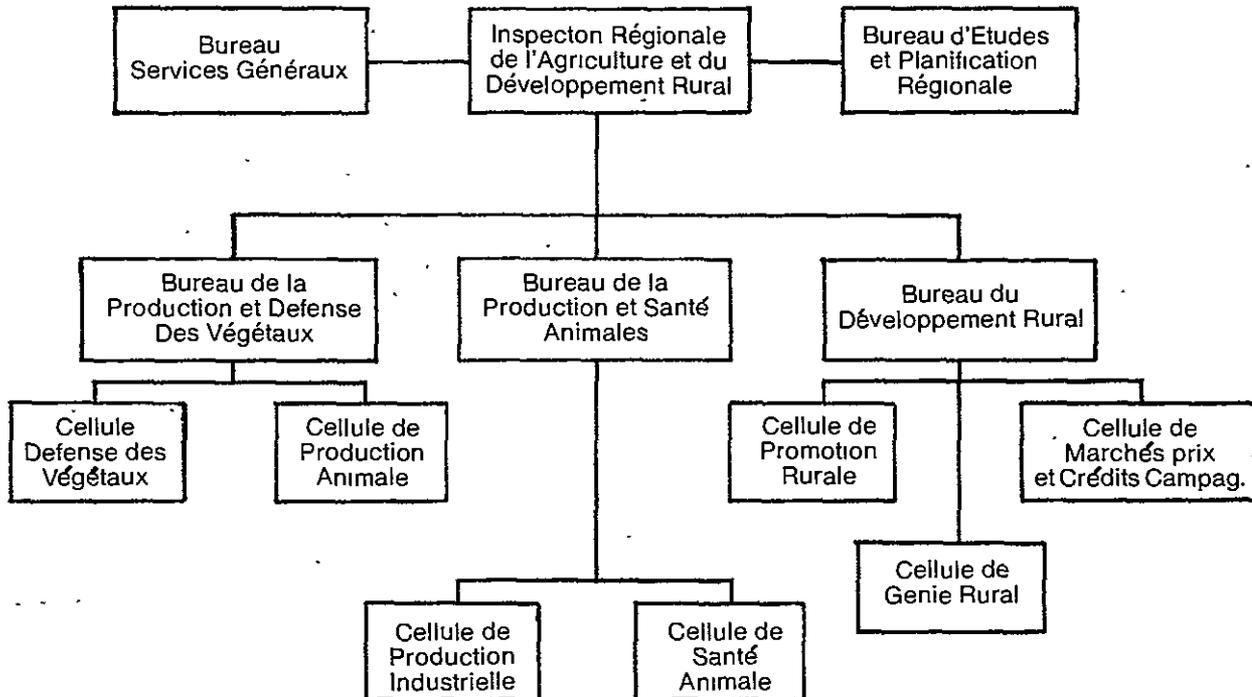
Les difficultés rencontrées par le service technique sont certainement nombreuses. Parmi les principales on peut citer :

- l'insuffisance des moyens logistiques. Faute de matériel et moyens de déplacement, les agronomes et agents techniques ne peuvent pas rendre aux cultivateurs des services efficaces ;
- formation insuffisante des agents encadreur et manque de matériel nécessaire pour le travail (mesurage et pesage) ;
- manque de motivation des agents suite au salaire trop bas ne répondant pas au pouvoir d'achat local.
- non recyclage des agents de supervision et d'encadrement ;
- l'utilisation des moyens logistiques de l'agriculture par les territoriaux.

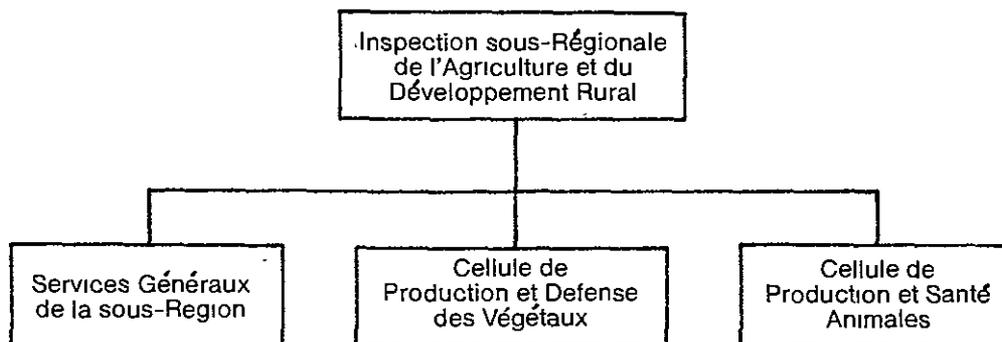
Figure III.2

# ORGANIGRAMME DES SERVICES REGIONAUX DU DEPARTMENT DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL 1982.

## NIVEAU REGION



## NIVEAU SOUS-REGION



### III.6. Commercialisation des produits agricoles

Le présent paragraphe concerne la commercialisation d'une part des produits vivriers, de l'élevage, des produits agro-industriels.

Les principaux produits vivriers communément rencontrés dans la région et faisant objet d'un commerce intense sont pour :

- les céréales : le maïs et le riz
- les tubercules : le manioc
- les légumineuses : les arachides et les haricots
- les légumes : feuilles de manioc, biteku-tekku,
- les lipides : huile de palme.

Les spéculations agro-industrielles telles que le coton fibre, le tabac et le café marchand qui sont aussi produites par la masse paysanne en général font objet d'un commerce différent des autres produits.

#### a. Structures et organisation des marchés

##### a.1. Produits agricoles vivriers

La région est dotée d'une bonne infrastructure des marchés ruraux. Les calendriers sont élaborés par le Commissaire de zone en collaboration avec des Chefs des collectivités, des agronomes et les membres de l'ANEZA.

L'infrastructure établie permet aux producteurs représentés par plus de 75 % de la masse rurale de se concentrer dans un lieu donné et d'écouler leurs produits. Elle favorise aussi aux commerçants de trouver un marché organisé des produits agricoles et de l'élevage en grande quantité. Normalement, les commerçants fournissent aux ruraux des produits manufacturés de première nécessité. Ce qui favorise ainsi la circulation monétaire dans les zones rurales.

Le commerce des produits vivriers et de l'élevage comme l'indique la figure III.3 est généralement assuré par les petits commerçants individuels sans moyen de locomotion. Ces commerçants achètent quelques sacs des produits agricoles et quelques têtes ovines, caprines et aviaires pour les revendre à Mbuji-Mayi (circuits a et c).

Au niveau de centre minier et de consommation de Mbuji-Mayi, les commerçants vendent soit aux demi-grossistes (circuit e) soit aux détaillants (circuit f) soit directement aux consommateurs (circuit d).

A la fin de la campagne agricole, les commerçants sillonnent la région à la recherche des produits à acheter. Les renseignements statistiques pouvant constituer l'outil de base d'orientation de marchés ne sont pas exploités par les commerçants dans leurs activités.

Le mouvement de trafic des produits à l'intérieur de la région se fait exclusivement par route pour de longues distances. La direction régionale de l'ANEZA a enregistré jusqu'ici 23 établissements qui assurent le transport des biens et des personnes.

La liste des transporteurs est évoquée au point 2 du chapitre quatre. Le nombre des camions pour toute la région s'élève à 100 et leur état actuel de fonctionnement n'est pas bien connu.

Les tonnages de principaux produits vivriers commercialisés dans la partie sud de région (zones de Tshilenge, Kabeya Kamuanga, Gandajika, Mwene-Ditu, Miabi, Kamiji, Lupatapata et Katanda) ont évolué de la manière suivante :

Tableau III.17 : Tonnages des produits commercialisés dans les zones rurales du sud de la région, 1981-1983 (tonnes)

Types des produits	1981		1982		1983	
	Product° réalisée	Product° commer.	Product° réalisée	Product° commer.	Product° réalisée	Product° commer.
Maïs grain	87.300	8.283	119.475	9.401	117.467	9.751
Manioc	238.800	12.129	448.000	16.296	475.500	16.038
Arachide	10.190	1.312	14.600	3.070	16.107	2.200
Haricots	12.033	934	18.055	1.314	19.950	1.257

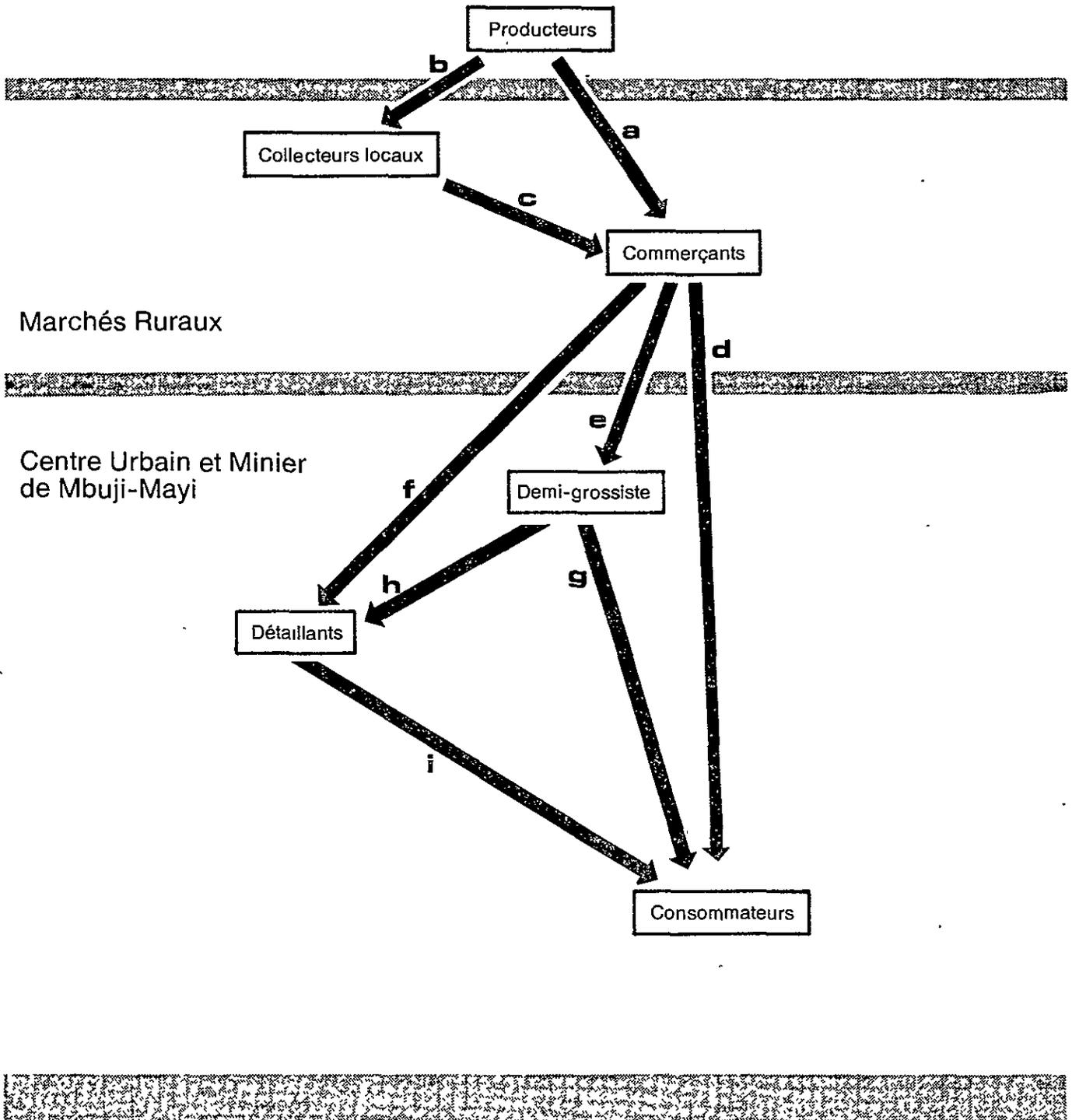
Source : Rapports annuels du PMKO, 1983, p. 183

- 1981, p. 125-131

- 1982, p. 111, 115, 119 et 123.

Figure III.3

# CIRCUITS DE LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES VIVRIERS ET DE L'ELEVAGE TRADITIONNEL DANS LA REGION DU KASAÏ-ORIENTAL



Le tableau III.17 renseigne sur l'évolution des productions de maïs, manioc, arachides et haricots réalisées et commercialisées dans la partie sud de la région. C'est bien cet espace qui est beaucoup affecté par l'offre qui ne répond pas à la demande alimentaire.

Tableau III.18 : Evolution des tonnages de maïs importés pour la région, 1978-1983

<u>Origine de maïs</u>	<u>1978</u>	<u>1979</u>	<u>1980</u>	<u>1981</u>	<u>1982</u>	<u>1973</u>
. Hors Kasai-Oriental						
Bandundu	-	-	-	24	299	26
Kasai-Oriental	198	-	736	418	2.102	450
Shaba	5.866	4.700	5.907	7.452	574	1.959
Kivu	-	-	-	6.062	867	95
Kinshasa	-	-	-	41	28	31
Sous-total	6.064	4.700	6.643	13.997	3.870	2.561
. Hors Zaïre						
R.S.A.	-	-	-	-	7.200	1.710
Zambie	-	-	-	130	4.500	-
Sous-total	-	-	-	130	11.700	1.710
Total importé	6.064	4.700	6.643	14.127	15.570	4.271

Sources : - Conférence agricole du Kasai-Oriental tenue à Kabinda

- Rapport annuel du projet PMKO, 1983, p.200

La région du Kasai-Oriental qui est à prédominance diamantifère est tributaire des régions voisines et de l'extérieur du pays pour satisfaire sa demande intérieure. Cette situation concerne plus particulièrement le maïs pour les produits agricoles.

La situation quantitative des importations de maïs grain et farine par origine est donnée dans le tableau III.18 de 1978 en 1983. Par ordre d'importance, le Shaba constitue le principal fournisseur du maïs à la région suivi présentement de la région du Kivu pour la République du Zaïre. La R.S.A. et la Zambie constituent une

autre sortie des devises pour l'achat de maïs (fig.III.4).

Il est indispensable et impérieux de faire savoir que la MIBA a importé en 1982 un tonnage de 7.200 de maïs d'une valeur de 1.779.949 dollars U.S.A. Ce maïs est généralement importé pour son personnel qui est évalué à plus de 5.000 ménages.

Les données évoquées pour les importations du maïs plus spécialement hors région sont pratiquement inférieures à la réalité. Beaucoup d'intermédiaires dans le circuit de la commercialisation ne sont pas recensés par le service régional de l'économie nationale et industrie et entrent régulièrement avec les produits à partir de la région du Shaba et du Kasai-Occidental. L'évolution de circuit de commercialisation est donnée par le diagramme de la figure III.4.

Quoique la région soit tributaire des régions voisines et des autres pays, il est paradoxal d'évoquer que certains produits agricoles de la région sont acheminés vers Kinshasa et vers Kananga (tableau III.19).

L'évolution des produits agricoles commercialisés vers Kinshasa est passée de 12.988 tonnes en 1960 à 1.921 tonnes en 1983. Le tableau III.19 donne l'importance du mouvement des produits commercialisés vers Kinshasa. Ces produits sont enregistrés à partir de l'ONATRA qui est le plus gros transporteur fluvial de la région.

Figuré III.4

# CIRCUITS DE COMMERCIALISATION DE MAÏS DANS LA REGION DU KASAÏ-ORIENTAL

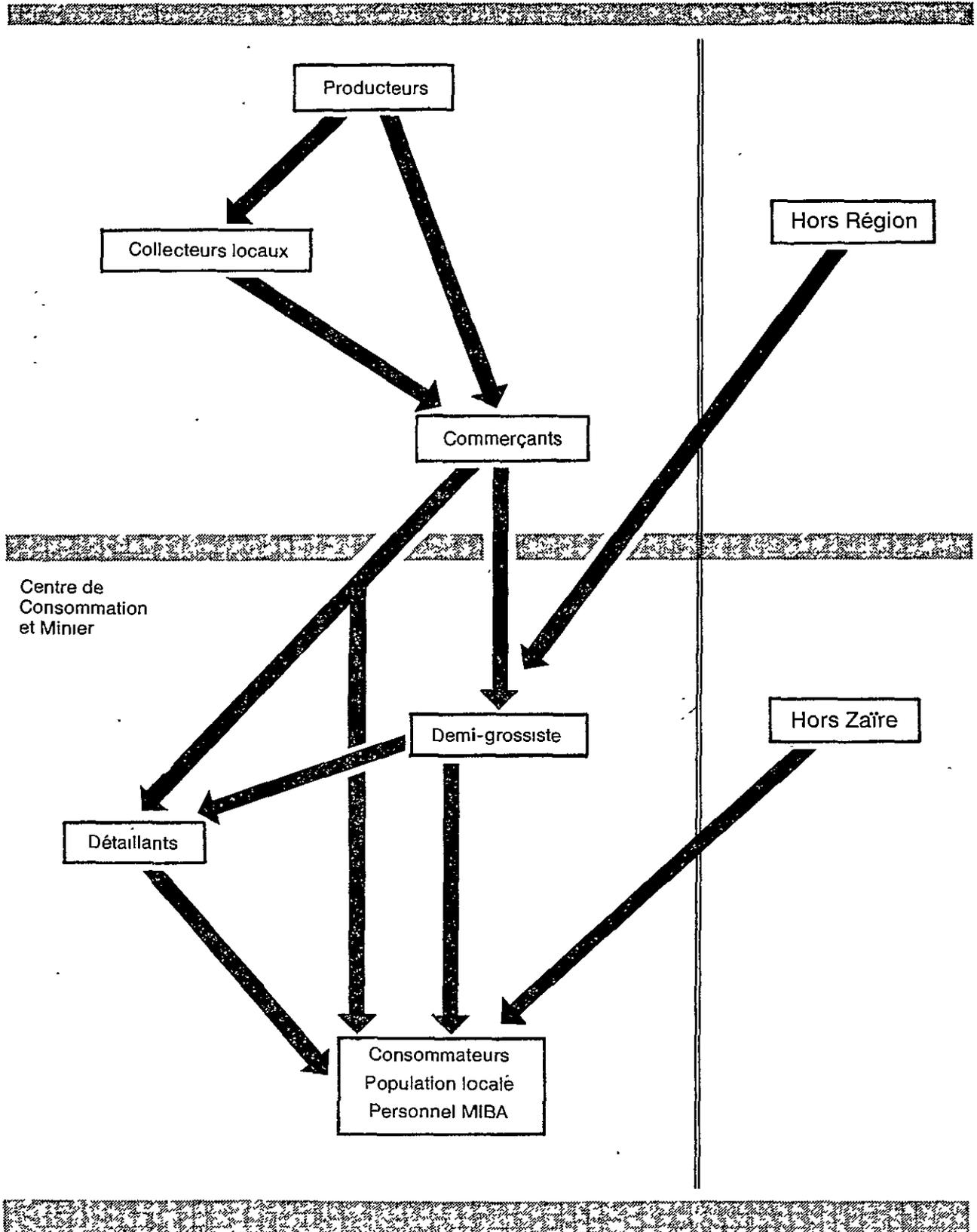


Tableau III.19 : Indice et statistiques des produits agricoles acheminés vers Kinshasa  
par la rivière Sankuru, Kasai Oriental

<u>I T E M</u>	<u>Unité = tonne</u>							
	<u>1969</u>	<u>1971</u>	<u>1983</u>	<u>1975</u>	<u>1977</u>	<u>1979</u>	<u>1981</u>	<u>1983</u>
Manioc	1	3	12	249	130	643	378	362
Maïs-grain	-	-	2	7	7	82	66	55
Arachides gousses	2	-	270	97	-	8	-	-
Riz	330	8	4	24	8	102	175	122
Café robusta	1.056	1.003	1.059	665	825	806	923	776
Coton fibre	390	358	405	307	185	230	485	530
Palmiste et huile de palme	33	26	28	-	-	-	-	-
Copal .....	-	19	1	-	-	-	-	-
Cacao .....	-	-	-	2	-	-	-	-
Caoutchouc .....	4	-	1	-	-	-	-	-
Tourteau	-	1	40	-	-	-	-	-
Produits agricoles divers	<u>121</u>	<u>36</u>	<u>42</u>	<u>34</u>	<u>56</u>	<u>34</u>	<u>83</u>	<u>71</u>
	1.938	1.461	1.864	1.409	1.211	1.908	2.110	1.921
INDICE 1963 = 100 (*)	55	42	53	40	34	55	60	55

N.B. : 12.988 tonnes des produits agricoles ont été enregistrés en 1960 (voir p.222)

SOURCES : - ONATRA, Bureau Mouvement Trafic

- Bureau Planification Agricole, 1984.

(\*) Quantité, Chapitre IV.

La plus importante partie est représentée par l'ordre d'importance quantitative décroissante de café marchand, coton fibre, manioc, riz et maïs. Cette situation est généralement due à la coupure de communication entre la partie sud et nord de la région.

En ce qui concerne les voies d'entrée et de sortie des produits agricoles et des intrants, le Kasai-Oriental détient :

- les voies routières (carte IV.1) mettant la région en communication avec les régions du Kasai-Occidental, du Shaba, du Kivu et de l'Equateur ;
- la voie ferroviaire Sakania - port Ilebo traversant la région dans sa partie sud-ouest par la gare de Mwene-Ditu ;
- la voie navigable (carte IV.2) constituée principalement de la rivière Sankuru jusqu'à Pania-Mutombo et d'une voie secondaire de la rivière Lubilanji jusqu'au lac Fwa, collectivité du lac Munkamba dans la zone de Kabeya Kamuanga (voie jadis exploitée par l'ex-COTONGO abandonnée aujourd'hui). La correspondance à Ilebo avec les trains S.N.C.Z./Sud vers Kananga-Kamina-Likasi-Lubumbashi et S.N.C.Z./Est vers Kabalo-Kalemie passe par Mwene-Ditu.
- la voie aérienne

#### a.2. Produits agricoles industriels.

La structure de commercialisation des produits agro-industriels tels que le coton fibre et le tabac est bien définie et ne fait pas objet d'une concurrence sur le marché. Les acheteurs sont connus. Ce sont :

- la COTONNIERE pour le coton graine et
- TABAZAIRE pour le tabac qui se pratique exclusivement dans la collectivité de Luputa, zone de Mwene-Ditu.

Ces sociétés achètent directement aux producteurs. Les paysans n'ont pas d'autres marchés pour influencer le prix.

En plus de ces deux produits, un commerce remarquable de café marchand type robusta se pratique dans la partie nord de la région. La présence de l'agence de l'OZACAF à Lodja justifie la situation. Il n'existe pas de marchés organisés pour le café. L'achat se fait d'un planteur à l'autre pour aboutir à l'OZACAF Lodja. Présentement, certains opérateurs économiques s'occupent de la commercialisation du café.

b. Les prix

b.1. Les prix aux marchés ruraux

La région du Kasai-Oriental présente une situation particulière du point de vue prix aux producteurs dans ces zones rurales. L'exploitation artisanale de diamants par la population tant rurale qu'urbaine a provoqué une circulation importante de la masse monétaire.

C'est pourquoi il a été jugé nécessaire de donner un tableau synoptique des relevés des prix moyens mensuels des produits vivriers aux différents marchés du Kasai-Oriental (tableau III.20).

L'analyse succincte de tableau renseigne le prix le plus bas des produits vivriers dans les zones nord de la région (sous-région de Sankuru) suivi de la zone de Lubao et des autres zones rurales non exploitatrices des pierres précieuses.

Quoique certaines zones telles que Lupatapata, Miabi et Tshilenge sont considérées comme rurales, dans la pratique les prix aux producteurs sont comparables à ceux des centres urbains et même à la ville de Kinshasa. Par conséquent, les produits alimentaires sont directement achetés aux producteurs par les exploitants artisanaux de diamants durant leurs travaux dans différents villages. Ce qui permet les planteurs d'élever leurs prix pour pouvoir s'acheter les produits manufacturés et autres produits.

Au cours de nos différentes investigations, il a aussi été constaté que certains exploitants (homme et femme) consacrent souvent les avant-midi pour les travaux agricoles et les après-midi voire même toute la nuit pour l'exploration de diamant. Il a été aussi constaté qu'une plus grande énergie physique est dépensée pour le diamant que pour les activités agricoles.

Tableau III20 :Relevé des prix moyens mensuels des produits vivriers aux différents marchés ruraux du Kasai-Oriental, 1982-83 (Indice 1982 = 100)

Zones	Maïs		Arachides		Haricots		Manioc		Paddy	
	1982	1983	1982	1983	1982	1983	1982	1983	1982	1983
Kabeya-K.	3,40	7,20	4,60	10,00	5,00	10,00	3,60	7,40	-	-
Miabi	5,70	10,00	7,00	17,20	6,20	16,50	8,10	11,90	-	-
Lupatapata	9,80	10,30	9,00	23,80	8,20	9,00	8,00	14,50	-	-
Katanda	4,50	9,00	4,50	19,20	10,00	14,40	4,40	7,10	-	-
Kamiji	3,90	6,00	4,86	17,40	4,70	9,20	5,00	6,80	-	-
Tshilenge	4,00	8,10	6,50	13,65	6,50	13,45	3,50	6,40	-	-
Gandajika	4,80	6,40	5,60	9,60	7,80	11,30	2,50	4,50	-	-
Mwene-Ditu	3,85	6,00	6,20	12,00	10,00	11,20	2,50	4,50	-	-
Kabinda	3,25	5,50	3,00	7,00	4,30	9,00	2,60	4,00	-	-
Lubao	2,50	4,50	2,00	6,00	3,90	8,00	1,90	3,00	-	-
Autres zones	1,50	3,20	1,58	4,00	3,00	7,00	1,90	3,00	3,70	4,10
Moyen régional	4,29	6,92	4,99	12,71	6,33	10,82	4,00	6,65	3,70	4,10
Indice régional	100	166	100	255	100	171	100	166	100	111

Sources : - Rapports annuels, PMKO, et de la sous-région de Sankuru, des zones de Katanda et de Lubao  
 - Bureau Planification Agricole, S.E.P, Département de l'Agriculture et du Développement Rural, 1984.

Le résumé de l'indice de prix régional pour l'an 1983 a évolué de la manière suivante (indice 1982 = 100) pour :

- le maïs	:	161
- les arachides	:	255
- les haricots	:	171
- le manioc	:	166
- le paddy	:	111

L'accroissement des prix a été plus important pour les arachides suivis des haricots et de manioc.

Il a été relevé par l'équipe spéciale de la planification du Kasai-Oriental les prix de certains produits autres que vivriers dans les zones rurales sud de la région (1983).

<u>Spécification</u>	<u>Unité</u>	<u>Prix (Z)</u>
Huile de palme	1 bouteille (73 cl)	18
Sucre	1 Kg	40
Sel de cuisine	1 Kg	20
Poisson salé (*)	1 Kg	78
Poisson fumé (*)	1 Kg	146
Pétrole	1 bouteille (73 cl)	25
Savon de toilette	1	12
Boîte de sardine		13
Boîte de corned beef		45
Boîte de lait	400 g	85
Ndakala (*)	1 Kg	90

N.B.: \* Les poissons commercialisés sous toutes leurs formes proviennent en grande partie de la région du Shaba.

#### Variation saisonnière et mensuelles des prix

Les variations des prix des produits alimentaires de base ne sont pas seulement enregistrées dans le grand centre de consommation tel que Mbuji-Mayi.

L'analyse des statistiques de variations des prix moyens mensuels aux différents marchés ruraux prouve le contraire (tableau III.21).

Tableau III.21 : Variations des prix moyens mensuels des principaux produits vivriers aux marchés ruraux (Zone Sud) 1983.

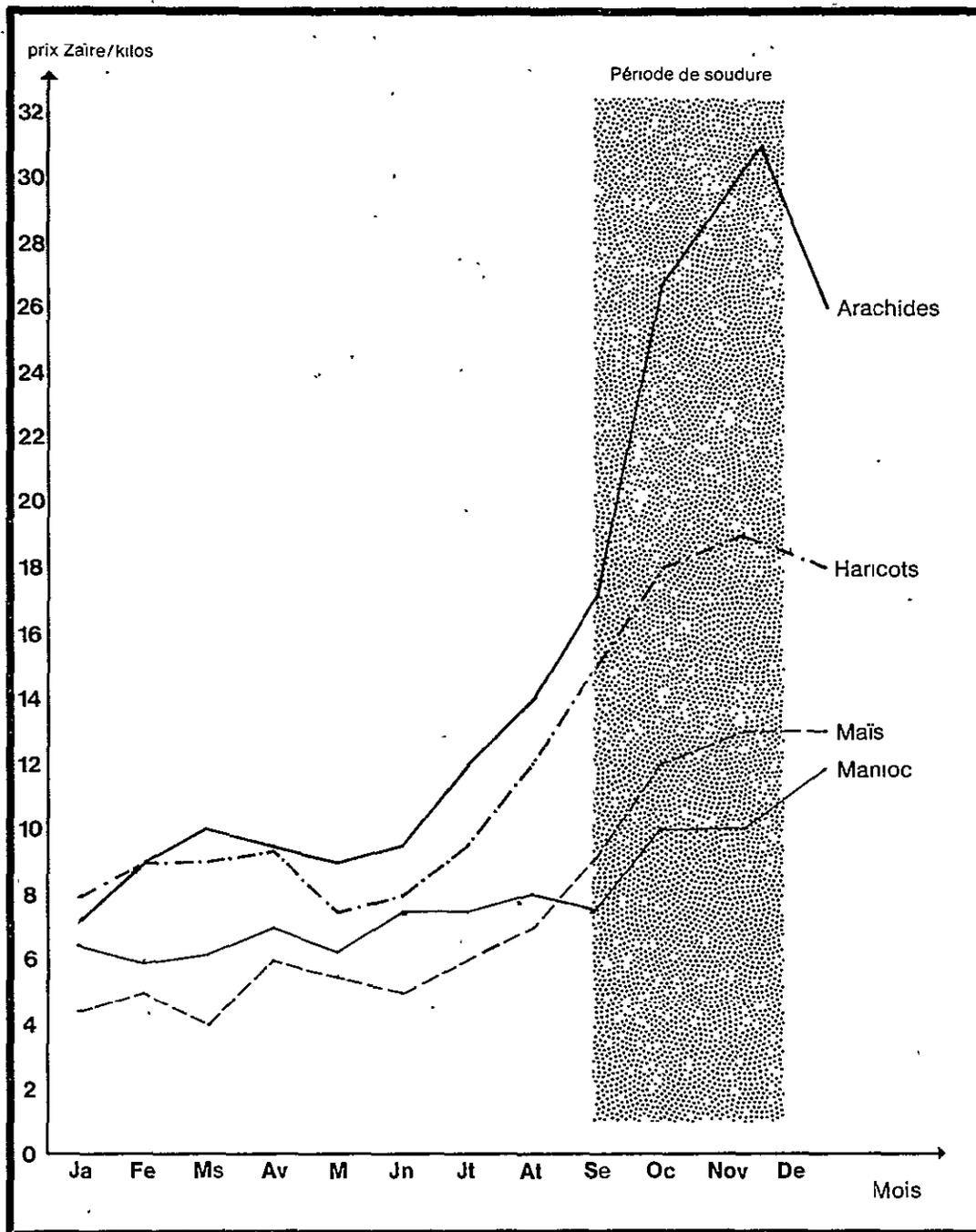
Unité = Zaïre/Kg

M o i s	S p é c u l a t i o n s			
	Maïs	Arachides	Haricots	Manioc
Janvier	4,10	7,10	7,80	6,25
Février	5,00	9,00	9,00	6,00
Mars	4,00	10,00	9,00	6,00
Avril	6,00	10,00	8,90	7,00
Mai	5,10	9,00	7,50	6,10
Juin	5,00	9,40	8,00	7,50
Juillet	6,00	12,00	9,60	7,50
Août	7,00	14,00	12,00	8,00
S e p t e m b r e	9,40	17,30	15,00	7,10
Octobre	12,00	26,60	18,00	10,00
Novembre	13,00	31,10	19,00	10,00
Décembre	13,00	26,00	18,00	11,80
Moyen annuel	7,60	15,10	11,80	8,00
Range des prix	13-4=9	31-7,10=23,9	19-7,50=11,50	11,80-6,00=5,80
Ecart type moyen	8	17,8	13	8,33
Coef.Variation	1,06	1,18	1,11	1,04

Sources : - Bureau Planification agricole, Dpt Agriculture, 1984  
 - Rapport annuel du P.M.K.O, 1983, p.184,190,194 et 198

Figure III.6

# EVOLUTIONS MENSUELLES DES PRIX AUX MARCHES RURAUX, 1983



Les écarts types moyens annuels des prix calculés ont révélé un écart de 8 pour le maïs, 17,8 pour les arachides, 13 pour les haricots et 8,33 pour le manioc. Les coefficients de variations ont été supérieurs à 100 % pour les quatre produits agricoles analysés.

Les prix maxima des produits agricoles comme la figure III.6 l'indique apparaissent durant ce qu'on appelle la période de soudure lorsque la récolte précédente est presque épuisée et le début de la prochaine récolte.

Dans le cas spécifique du Kasai-Oriental (Fig. III.6), le début de la flambée des prix commence au mois de juillet-août avec la première campagne agricole. Les sommets de prix sont atteints au mois de novembre avant la récolte à la mi-décembre-janvier. Le manioc qui se récolte durant toute l'année subit la moindre fluctuation par rapport aux autres cultures.

Le tableau III.22 donne l'évolution des prix moyens annuels aux producteurs des produits agricoles industriels. Se basant sur l'année 1982, le prix de coton a progressé successivement de 94 à 289 % pour 1983 et 1984 contre 80 à 340 % pour le tabac. Le café baie qui est vendu dans la partie nord est monté à 33 et 133 %.

Tableau III.22 : Evolution des prix moyens annuels aux producteurs des produits agricoles industriels..

CAMPAGNE	Coton (*)		Tabac (*)		Café Baie	
	Prix Z/Kg	Indice	Prix Z/Kg	Indice	Prix Z/Kg	Indice
1978/1979	0,90	50			1,80	60
1979/1980	1,15	64			1,90	63
1980/1981	1,15	64			2,00	67
1981/1982	1,80	100	5,00	100	3,00	100
1982/1983	3,50	194	9,00	180	4,00	133
1983/1984	7,00	389	22,00	440	7,00	233

\* 1ère qualité

Indice 1982 = 100

Sources : - Direction Générale de la COTONNIERE, Kinshasa

- Rapport annuel P.M.K.O, 1983
- Rapport de la sous-région de Sankuru remis à l'équipe régionale de la planification agricole, 1983
- Bureau Planification Agricole, 1984.

b.2. Les prix à la consommation : Ville de Mbuji-Mayi

Le tableau III.23 donne les prix moyens mensuels des principaux produits vivriers au marché de la Ville de Mbuji-Mayi en 1984.

On constate que le prix de maïs-grain est très bas après la grande récolte (février, mars, avril, mai, juin).

Pour le manioc tubercule, le prix se stabilise à un niveau bas durant 6 mois, de janvier en juin.

En ce qui concerne le prix d'arachide décortiquée, il est relativement variable et bas pendant les 6 premiers mois; puis accuse une nette augmentation à partir de juillet jusqu'à la fin de l'année.

Quant au prix de haricot rouge, tandis qu'il présente des légères fluctuations de février en juin, il s'avère très variable de juin en décembre.

c. La politique des prix

La politique des prix des produits agricoles est un facteur non négligeable pour stimuler les activités des masses laborieuses paysannes. Elle constitue un outil fondamental pour l'amélioration de leur bien être social et matériel ainsi que de leur environnement.

Jadis, le Département de l'Economie Nationale (DEN) en collaboration avec le Département de l'Agriculture et du Développement Rural (DADR) fixait les prix minima aux producteurs (prix planchers) pour les produits agricoles de production locale tels que le paddy, le maïs, les arachides, les haricots, le bétail sur pied et les spéculations agricoles d'exportation (café, cacao...).

TABLEAU III.23: PRIX MOYEN MENSUEL DES PRODUITS VIVRIERS AUX CONSOMMATEURS  
(VILLE DE MBUJIMAYI EN 1984) Zaïres/Kg.

! Produits vivriers	! Janvier			! Février			! Mars			! Avril			! Mai			! Juin		
	! m.	! M.	! Moy.	! m.	! M.	! Moy.	! m.	! M.	! Moy.	! m.	! M.	! Moy.	! m.	! M.	! Moy.	! m.	! M.	! Moy.
! Maïs - grains	! 14,0!	! 15,0!	! 14,5	! 8,0!	! 10,0!	! 9,0	! 8,5!	! 8,5!	! 8,5!	! 8,0!	! 7,5!	! 7,5!	! 7,5!	! 7,5!	! 9,0!	! 11,0!	! 10,	
! Maïs - farine	! 20,0!	! 21,0!	! 20,5	! 12,5!	! 13,0!	! 12,5	! 11,5!	! 11,5!	! 11,5!	! 11,0!	! 11,0!	! 11,0!	! 11,5!	! 11,5!	! 11,5!	! 13,0!	! 15,0!	! 14,
! Maïs - germé ( malte )	! 19,5!	! 20,0!	! 19,5	! 16,0!	! 18,0!	! 17,0	! 14,0!	! 14,0!	! 14,0!	! 13,0!	! 15,5!	! 15,0!	! 15,5!	! 15,5!	! 15,0!	! 17,0!	! 20,0!	! 18,
! Manioc - Tubercule	! 7,5!	! 7,5!	! 7,5	! 7,5!	! 7,5!	! 7,5	! 7,5!	! 8,0!	! 7,5!	! 7,5!	! 8,0!	! 7,5!	! 7,0!	! 8,0!	! 7,5!	! 7,5!	! 8,5!	! 8,
! Manioc - Cossette	! 9,0!	! 9,5!	! 9,0	! 9,0!	! 9,5!	! 9,0	! 9,0!	! 10,0!	! 9,5!	! 9,5!	! 10,0!	! 9,5!	! 9,5!	! 9,5!	! 9,5!	! 9,5!	! 10,5!	! 10,
! Manioc - Farine	! 14,0!	! 14,0!	! 14,0	! 13,0!	! 14,0!	! 13,5	! 12,0!	! 12,5!	! 12,0!	! 12,5!	! 12,5!	! 12,5!	! 12,0!	! 12,5!	! 12,5!	! 12,0!	! 13,0!	! 12,
! Manioc - Feuille	! -!	! -!	! -	! -!	! -!	! -	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -
! Arachique Coque	! 26,0!	! 27,0!	! 26,5	! 27,0!	! 27,5!	! 27,0	! 24,0!	! 25,0!	! 24,5!	! 27,0!	! 27,5!	! 27,0!	! 30,0!	! 31,0!	! 30,5!	! 31,0!	! 33,0!	! 32,
! Arachide décortiqué	! 32,0!	! 33,0!	! 32,5	! 33,0!	! 36,0!	! 34,5	! 27,0!	! 29,0!	! 28,0!	! 30,0!	! 31,5!	! 31,0!	! 30,0!	! 30,5!	! 30,0!	! 30,5!	! 32,0!	! 31,
! Haricot Rouge (coloré)	! 23,0!	! 24,0!	! 23,5	! 17,0!	! 18,0!	! 17,5	! 16,0!	! 16,5!	! 16,0!	! 14,5!	! 15,5!	! 15,0!	! 15,5!	! 16,0!	! 15,5!	! 16,0!	! 18,0!	! 17,
! Haricot blanc	! 23,0!	! 23,0!	! 23,0	! 17,5!	! 18,5!	! 18,0	! 14,0!	! 15,0!	! 14,5!	! 13,5!	! 13,5!	! 13,0!	! 14,0!	! 14,5!	! 14,0!	! 15,0!	! 17,0!	! 16,0

( - ) = Renseignements non disponibles  
 m. = Minimum  
 M. = Maximum  
 Moy. = Moyenne.

Source : Bureau Suivie et Evaluation, P.M.K.O., 1985

TABLEAU III.23 (Suite) PRIX MOYEN MENSUEL DES PRODUITS VIVRIERS AUX CONSOMMATEURS  
(VILLE DE MBUJIMAYI EN 1964) Zaïres/Kg. suite.

! Produits vivriers	! Juillet			! Août			! Septembre			! Octobre			! Novembre			! Décembre		
	! m.	! M.	! Moy.	! m.	! M.	! Moy.	! m.	! M.	! Moy.	! m.	! M.	! Moy.	! m.	! M.	! Moy.	! m.	! M.	! Moy.
! Maïs - grains	! 13,0!	! 16,0!	! 14,5!	! 13,0!	! 14,0!	! 13,5!	! 13,0!	! 15,0!	! 14,0!	! 13,0!	! 14,0!	! 14,5!	! 13,0!	! 14,0!	! 13,5!	! 11,5!	! 12,5!	! 12,0!
! Maïs - Farine	! 16,0!	! 18,0!	! 17,0!	! 18,0!	! 20,0!	! 19,0!	! 17,5!	! 20,0!	! 19,0!	! 18,0!	! 20,0!	! 19,0!	! 16,5!	! 19,0!	! 18,0!	! 16,0!	! 18,5!	! 17,0!
! Maïs germé (malte)	! 18,0!	! 18,0!	! 18,0!	! 18,0!	! 18,0!	! 18,0!	! 18,0!	! 18,0!	! 18,0!	! 18,0!	! 19,0!	! 18,5!	! 18,0!	! 21,5!	! 20,0!	! 18,0!	! 21,5!	! 20,0!
! Manioc - Tubercule	! 12,0!	! 14,0!	! 13,0!	! 13,0!	! 16,0!	! 14,5!	! 15,0!	! 15,0!	! 13,0!	! 13,0!	! 13,0!	! 13,0!	! 15,0!	! 22,0!	! 18,0!	! 16,0!	! 21,0!	! 18,5!
! Manioc - Cossette	! 12,0!	! 15,0!	! 13,5!	! 15,0!	! 18,0!	! 16,5!	! 17,0!	! 17,0!	! 17,0!	! 12,0!	! 14,0!	! 13,0!	! 14,5!	! 17,5!	! 16,0!	! 14,5!	! 16,0!	! 15,0!
! Manioc - Farine	! 13,0!	! 14,0!	! 13,5!	! 18,0!	! 19,0!	! 18,5!	! 19,0!	! 20,0!	! 20,0!	! 20,0!	! 21,5!	! 21,0!	! 18,0!	! 25,0!	! 21,5!	! 16,5!	! 19,0!	! 18,0!
! Manioc - Feuille	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! 6,5!	! 16,5!	! 11,5!	! 9,0!	! 18,5!	! 14,0!
! Arachide coque	! 40,0!	! 40,0!	! 40,0!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! 27,0!	! 35,0!	! 31,0!	! 27,0!	! 32,0!	! 29,5!
! Arachide décortiqué	! 39,0!	! 45,0!	! 37,0!	! 40,0!	! 43,0!	! 41,5!	! 44,0!	! 48,0!	! 46,0!	! 40,0!	! 42,0!	! 41,0!	! 39,0!	! 42,0!	! 40,5!	! 37,5!	! 40,0!	! 39,0!
! Haricot rouge (coloré)	! 28,0!	! 32,0!	! 30,0!	! 32,0!	! 35,0!	! 33,5!	! 36,5!	! 36,5!	! 36,5!	! 30,5!	! 31,5!	! 31,0!	! 28,5!	! 30,0!	! 29,0!	! 22,5!	! 27,5!	! 25,0!
! Haricot blanc	! 26,0!	! 32,0!	! 29,0!	! 30,0!	! 30,0!	! 30,0!	! 32,0!	! 33,0!	! 32,5!	! 26,0!	! 26,5!	! 26,0!	! 23,5!	! 26,5!	! 25,0!	! 25,0!	! 22,0!	! 23,5!
! Riz - Local	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! 29,0!	! 32,0!	! 30,5!	! 29,5!	! 31,5!	! 30,5!
! Riz importé	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! 35,0!	! 44,0!	! 39,5!	! 36,5!	! 45,0!	! 41,0!
! Banane Plantain	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!
! Banane de Table	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! 10,0!	! 24,0!	! 17,0!	! 10,0!	! 25,0!	! 17,5!
! Patate douce	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! 7,0!	! 7,0!	! 7,0!	! 10,0!	! 10,0!	! 10,0!
! Tomato (Fruit)	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! 21,0!	! 23,0!	! 22,0!	! 20,0!	! 22,5!	! 21,0!
! Amarante (Bitekuteku)	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! 10,0!	! 20,0!	! 15,0!	! 8,0!	! 24,0!	! 15,0!
! Ngai-Ngai (Busa)	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! 8,0!	! 17,0!	! 12,5!	! 8,0!	! 20,0!	! 14,0!
! Courge coque	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! 16,0!	! 20,0!	! 18,0!
! Courge décortiqué	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! 32,0!	! 34,0!	! 33,0!	! 41,5!	! 47,5!	! 44,5!
! Courge feuille	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! 10,0!	! 20,0!	! 15,0!	! 12,0!	! 20,0!	! 16,0!
! Piment	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!	! -!

(-) = Renseignements non disponibles  
m. = Minimum

M. = Maximum  
Moy. = Moyenne

Le Gouverneur de région pouvait fixer le prix minimum aux producteurs égal ou supérieur à celui fixé par le DEN. Il pouvait également fixer les prix planchers des produits non concernés par la législation du DEN sur les prix.

Les prix maxima de gros c'est-à-dire les prix plafond ex-usine des produits tels que riz, huile de palme, sucre, farine de maïs et bétail étaient établis par le DEN. Les marges de commercialisations et le taux de profit aux niveaux de vente en gros et au détail ont été fixés en pourcentage par rapport au prix.

A la longue, ni le DEN ni le Gouverneur de région n'était pas à mesure de contrôler et d'adapter les prix en fonction des hausses des coûts des intrants agricoles (input agricole), des produits manufacturés et d'autres articles sur le marché. Les paysans comme les commerçants voulaient sans cesse réajuster les prix en fonction du pouvoir d'achat et d'approvisionnement du nouveau stock.

Arrêtés sur les prix aux producteurs (1979 au 31/05/81)

- Cossettes de manioc : 0,22 Z/Kg Arrêté BCE/ENI/0052/78 du 6.6.78 réglementant le marché des cossettes de manioc sur toute l'étendue du Territoire National.
- Maïs grain : 0,40 Z/Kg Arrêté régional n° 291/ENI/0010/80 du 1.4.1980.
- Riz paddy : 0,50 Z/Kg Arrêté BCE/0072/79 du 30.11.1979 fixant les prix minima d'achat aux producteurs du riz paddy sur toute l'étendue de la République.
- Café
  - a) Café robusta
    - en baie sèche : 1,50 Z/Kg Arrêté DENIC/BCE/070/79 du 30.11.1979.
    - décortiqué : 4,00 Z/Kg fixant les prix d'achat du café aux producteurs en République du Zaïre.

b) Café arabica

- en baies sèche : 2,00 Z/Kg
- décortiqué : 4,00 Z/Kg
- Coton graine
  - 0,45 Z/Kg de 1ère qualité Arrêté BCE/ENI/0065/78 du 25.6.1978 .
  - 0,35 Z/Kg de 2ème qualité fixant les prix minima d'achat aux producteurs du coton graine sur toute l'étendue du Territoire National.
- Fruits de palme
  - 0,05 Z/Kg des fruits Arrêté BCE/0062/78 du 25.8.1978 fixant les prix minima d'achat des fruits aux producteurs en République du Zaïre.

Conséquence de cette situation du marché, les paysans ne voulaient plus vendre leurs produits aux prix fixés par le Conseil Exécutif et les commerçants devaient acheter aux prix proposés par les producteurs sous peine d'être poursuivis par les agents économiques.

Dans son souci permanent de promouvoir les zones rurales pauvres, le Conseil Exécutif par l'entremise de son DADR a adopté une nouvelle stratégie dans la matière par la libéralisation des prix des produits agricoles. Ce fut par son arrêté départemental n° 000110/BCE / AGRIDRAL.82 du 29 mai 1982.

d. Les contraintes spécifiques.

Les coercitions qui affectent spécifiquement la commercialisation des produits agricoles du Kasai-Oriental peuvent se regrouper en quatre principaux points, à savoir :

- La population s'intéresse au trafic du diamant qui est plus rémunérateur que les produits agricoles périssables.
- Détérioration des infrastructures routières dans la région et de communication entre la partie nord et sud de la région.

- l'insuffisance des moyens de transport limite le marché régional (100 camions pour toute la région).
- l'approvisionnement généralisé des transporteurs du Kasai en gasoil sur le marché noir affecte grandement les prix de transport et des produits à commercialiser.

### III.7. Les Agro-Industries

Il n'existe pas un grand nombre de sociétés privées qui contribuent au développement agricole au Kasai-Oriental. La COTONNIERE est la seule société qui mène des activités de grande envergure dans la région. Nous pouvons citer aussi la TABAZAIRE, Station de KANIAMA dont le rayon d'action s'étend à Luputa dans la zone de Mwene-Ditu et d'autres petites et moyennes entreprises locales. (voir tableau III.30 page 204).

#### III.7.1. COTONNIERE

La COTONNIERE en tant que l'émanation de l'ex-COTONGO et de l'ex-COLOCOTON et très récemment de l'ex-ONAFITEX, est une unité d'encadrement d'une très grande importance au Kasai-Oriental. Son rayon d'action s'étend sur deux principaux axes :

##### a. Direction de Zone Kabinda avec ses quatre secteurs

- Secteur Gandajika qui correspond presque aux 3/4 de l'étendue de la zone administrative de Gandajika ;
- Secteur Katanda qui couvre les zones administratives de Katanda et de Tshilenge ainsi qu'une partie des zones de Gandajika et de Kabinda ;
- Secteur Kamukungu qui s'étale sur une partie des zones Kabinda, Lubao et Kabongo (au Shaba) ;
- Secteur Mwene-Ditu qui couvre l'entité administrative de Mwene-Ditu.

##### b. Direction de Zone Lodja comprenant cinq secteurs :

- Secteur Principal de Kutusongo et secteur de Pelenge qui couvrent la zone administrative de Lomela ;
- Secteur de Lodja et celui de Katako-Kombe correspondant respectivement aux territoires administratifs de Lodja et de Katako-Kombe ;
- Secteur de Bena-Dibela qui s'étale sur la zone de Kole.

Il faut signaler par ailleurs que la Direction de Zone Kasongo qui s'étend sur une partie du Kivu et du Shaba couvre aussi une partie de la zone de Lubao, sous-région de Kabinda, région du Kasai-Oriental.

Il convient de rappeler brièvement que la COTONNIERE exerce ses activités au Kasai-Oriental dans les zones administratives de :

- Kabinda, Lubao, Gandajika et Mwene-Ditu (S/Région de Kabinda) ;
- Tshilenge et Katanda (S/Région de Tshilenge) ;
- Lodja, Lomela, Katako-Kombe et Kole dans le Sankuru.

L'importance de la COTONNIERE n'est pas à démontrer. Nous savons que la production cotonnière a une place de choix parmi les autres produits agro-industriels du pays, elle intéresse les industries textiles locales. Déjà vers les années cinquante le coton constituait environ 30 % des exportations agricoles à côté des huiles de palme et palmistes, du café, du caoutchouc, du cacao, du thé ainsi que des plantes médicinales.

Au lendemain de l'indépendance vers les années soixante, la production du coton connut une baisse très sensible due à une perturbation du système de production, lequel système était basé sur le paysannat en certains endroits et sur l'encadrement efficace des paysans par le service de l'agriculture avec l'appui et le concours de la territoriale. Cette recrudescence renforcée par l'effondrement de tout le processus de vulgarisation et d'encadrement n'a pas tardé à affecter l'ensemble des exportations agricoles du pays.

A l'heure actuelle la culture du coton est sérieusement menacée au Kasai-Oriental à la suite de la hausse des prix du café et surtout à la libéralisation de l'extraction des pierres précieuses ainsi qu'à la multiplication des comptoirs d'achat de ces produits en plusieurs endroits. Il va sans dire que le pouvoir d'achat du paysan est certainement compromis du fait de faibles revenus qu'il tire de la vente de coton, revenus qui ne lui permettent pas de se procurer des biens de première nécessité.

En effet le prix de coton est passé de 1,80 Z le kilo en 1982, 3,50 Z en 1983 à 9,00 Z le kilo en 1984.

Ainsi, le pouvoir d'achat du paysan pratiquant la culture de coton se trouve soutenu par l'exploitation artisanale du diamant, la culture de maïs, la caféiculture (nord) et d'autres cultures vivrières qui sont beaucoup plus rentables et donc plus rémunératrices que le coton. Le danger est sans doute éminent : on assiste actuellement soit à cette reconversion des cultures soit à l'abandon total des activités agricoles en quelques milieux au profit d'autres activités purement commerciales, soit à l'exode rural des jeunes vers les centres urbains et extra-coutumiers. C'est ce qui se fait remarquer depuis bientôt trois ans par la réduction du nombre des planteurs, la régression des superficies emblavées de coton et par la baisse continue de la production cotonnière dans la région.

Au niveau de la société, l'assistance du pouvoir public consistera en son intervention auprès de la Banque Zaïre pour une libération en temps opportun des fonds nécessaires à l'organisation des marchés de coton, auprès de la C.S.C.O. (Caisse de Stabilisation Cotonnière) pour un relèvement du quota des produits phytosanitaires et auprès d'autres organismes de financement comme la Banque Mondiale pour une accélération du renouvellement des équipements.

Il convient cependant de signaler que la campagne 1972-73 a été considérée comme modèle par la COTONNIERE. La production du coton a enregistré un tonnage jamais atteint depuis l'accession du pays à l'indépendance en 1960. Tous les efforts de la COTONNIERE tendent à reconquérir la production de 1972 - 1973.

Tableau III.24 : Organisation de l'encadrement agricole à la COTONNIERE

Direction de zone de la COTONNIERE	S e c t e u r
Un directeur de production agricole Un directeur adjoint de production agricole	Un chef de secteur Des auxiliaires agricoles Des moniteurs agricoles.

Tableau III.25 : Personnel d'encadrement de la COTONNIERE

Direction de zone	Nombre d'agents (auxiliaires agricoles et moniteurs agricoles).
Kabinda	290
Kasongo	813
Lodja	non communiqué

Source : Direction Générale de la COTONNIERE.

N.B. : La direction de zone Kasongo est à cheval entre le Kasai-Oriental, le Kivu et le Shaba. Lubao, un des quatre secteurs de cette direction de zone, s'étend sur une bonne partie de Kabongo au Shaba.

Tableau III.26 : Planteurs encadrés par la COTONNIERE (campagne 82-83).

Direction de la zone COTONNIERE	Zones administratives du Kasai-Oriental encadrés.	Nombre de Planteurs encadrés
Kabinda	Mwene-Ditu	10.597
	Gandajika	6.328
	Kabinda	8.667
	Lubao	3.242
	Katanda	950
	Tshilenge	747
Total	6	30.531
Lodja	Lodja	10.122
	Lomela	3.734
	Katako-Kombe	3.270
Total	3	17.126
Kasongo	Lubao	6.227
Total Général	10	53.884

Source : Direction Générale de la COTONNIERE.

Il faut signaler ici que le nombre de planteurs encadrés de la zone administrative de Kole (Secteurs de Pelenge et de Bene-Dibele) n'a pas été communiqué.

Tableau III.27 : Evolution de prix d'achat au producteur.

Campagne	Coton	1ère Qualité	2ème Qualité
1978/79		0,90	0,60
1979/80		1,15	0,90
1980/81		1,15	0,90
1981/82		1,80	1,20
1982/83		3,50	1,90
1983/84		9,00	6,00

Source : Direction Générale de la COTONNIERE.

On constate l'amélioration sensible des prix quoique cette culture est en voie de disparition dans la région.

Tableau III.28 : Evolution de prix de vente du coton fibre ex-usine de 1978 à 1983.

Année	Balle de	Prix (Zaires)
1978	100 Kg	180
1979	100 Kg*	215
	100 Kg**	234
1980	100 Kg*	340
	100 Kg**	752
1981	100 Kg*	980
	100 Kg**	1.323
1982	100 Kg*	1.426
	100 Kg**	1.430
1983	100 Kg	1.500

N.B. : \* Première qualité. \*\* Deuxième qualité.

Source : Direction Générale de la COTONNIERE.

En comparant les données de ces derniers tableaux (prix d'achat au producteur et prix de vente de coton), tableaux III.27 et 28 on peut facilement constater le niveau impressionnant des marges bénéficiaires de la COTONNIERE au détriment des masses laborieuses; malgré les diverses charges que la société doit couvrir (salaires, impôts, taxes, frais de fonctionnement des usines d'égrenage, etc).

Parmi les facteurs qui peuvent susciter de l'intérêt auprès des paysans, on devra insister sur l'élément "prix au producteur"; celui-ci doit être rémunérateur sans quoi on assistera toujours à une baisse progressive de la production cotonnière dans la région au profit d'autres cultures et surtout à l'exploitation artisanale de diamant. il est important de signaler que la COTONNIERE comme TABAZAIRE ne s'occupent pas de production mais de l'encadrement des paysans.

### III.7.2. TABAZAIRE.

TABAZAIRE est présent au Kasai-Oriental, dans la sous-région de Kabinda. Le rayon d'action de TABAZAIRE Station de Kaniama couvre en effet une grande partie de la zone de Kaniama au Shaba et s'étale sur une petite portion de la zone de Mwene-Ditu, plus précisément la collectivité de Luputa.

Les localités environnantes du centre extra-coutumier de Luputa pratiquent la culture du tabac avec beaucoup d'intérêt du fait que ce produit est financièrement plus rentable que d'autres cultures faites dans la collectivité.

Le souhait des paysans de cette contrée est de voir TABAZAIRE élargir son champ d'action au-delà de ses limites actuelles.

Contrairement à Kaniama-Kasese, les travaux agricoles ne sont pas mécanisés à Luputa.

Un tableau III.29 donne l'évolution des planteurs de tabac encadrés par TABAZAIRE.

Tableau III.29 : Evolution des planteurs encadrés par TABAZAIRE, 1980-1983.

<u>Campagne agricole</u>	<u>Nombre des cultivateurs.</u>	<u>Superficies réalisées (Ha)</u>
1979/80	998	216
1980/81	1.034	213
1981/82	2.020	280
1982/83	1.102	150

Source : Cabinet du Gouverneur de Région, Conférence agricole du Kasai-Oriental, tenue à Kabinda, p. 12.

III.7.3. Petites et Moyennes Entreprises

Tableau III.30 : Liste de petites et moyennes entreprises agro-industrielles ( 1985 )

a)	AGRICULTURE	VIVRIERE	ZONE D'EXPLOITATION
Ferme	BUTALALE (Dr. KALALA KIZITO)		MPOYI - GANDAJIKA
"	MULUMBA LUKOJI		" "
"	MPINGA KASENDA		" "
"	MULUMBA NKOLO de		" "
"	KANENA (NGOYI TSHIOTA		KALAMBAYI - KATANDA
	MPINDU BWABWA		BAKWA NDABA "
"	BASHALA (KA. MI.)		BAKWA KANDA
"	CISUMPA NTAMBWE		TSHIYAMBA GANDAJIKA
"	CIONYI		" "
"	MUKADI NTUMBA		BAKWA MULUMBA "
"	BUSAMBWA MUTAMBA		LUBAO
"	MUKANGA & FRERES		" "
"	PLANTALU		" (NYANI)
"	EL. AGRI		KABINDA
"	MILONDO		LUBAO
"	MPOSHI EBONDO GNOY		BENA ESHADIKA - LUBAO
"	ELEVAGRIKA		MWENE-DITU
"	AGRICOLE LUENYI (KABEYA MBANGU)		"
"	KAKULU (3 PAILLOTTES)		LUPUTA - MWENE-DITU
"	OMNIMBU		" "
"	OPEDU / C.A.I.S.A.		LODJA "
"	WELO - COM.VE.P.A.		DJALO - KATAKO KOMBE
"	MENDAKU - MPUIU		LUBAO
"	LAGONAI		"
	COOPERATIVE DE YANGA		YANGA - LUBEFU
"	du 3ème TESTAMENT		KANKELENGE - LUPATAPATA
b)	AGRICULTURE NON VIVRIERE		
	LA COTONNIERE		KABINDA, GANDAJIKA, LUBAO , LODJA
	O.PE.DU / C.A.I.S.A		LODJA
	IKUTUA - MELEKANGA		KOLE
	WETSHIONGA		"
	LOMBEKOLA		"

EKELE DJIMANDJA (E.DIM.)	LODJA
ONIA TSHIULA	"
WAMU SASE (WA.SA.)	"
ODIVOSENGE OYAMBALE	"
SHOSOLA UNYUMBI	"
ONGEND - NGENDA	"
OTSHUDI OKATSHUMBA	LOMELA
TUMBAKOLE	"
NSANDJA ESAKO	"
ELOKO EKANGA	"
PLANTATION WYENGELE	LUSAMBO
VALE NOGUEIRA ET Cie	"
MUKANGA & FRERES	LUBAO
FERME MILONDO	"
MPOSHI EBONDO NGOYI	ESHADIKA - LUBAO
E. M. Z.	KABINDA
Coopérative YANGA	YANGA - LUBEFU

c) EXPLOITATION FORESTIERE

YOMBO KADILU	MWENE - DITU
MUKEBA KAYUWA	" "

d) ELEVAGE

F.A.I.M (TSHILOMBO NSHIMBA)	MWENE - DITU
KABEYA NIAMBWE	Bena MANDA (GANDAJIKA)
IWERA	Gandajika
NGOYI KALOMBO	KALAMBAYI - GANDAJIKA
S.E. / KAMBAYE	KAMBAYE - MWENE-DITU
PAROISSE DE MULUNDU	MULUNDU - MWENE-DITU
" DE KAMIJI	KAMIJI
" D'OKOLO	OKOLO - LODJA
O.PE.DU / C.A.B.I	WETSHINDJADI - LODJA

Ferme KAHUDI	WEMBO NYAMA - KATAKO KOMBE
Paroisse de DINGELE	DINGELA " "
Ferme WOOTO	LOMELA
Diocèse de KABINDA	KABINDA
TSHIKAS	KABEYA KAMUANGA
Ferme DITUNGA	KATENDE - MIABI

e) INDUSTRIES ALIMENTAIRES

BOUCHERIE DE MBUJI-MAYI	KANSHI - MBUJI-MAYI
" TSHIKAS	MUYA "
LAITERIE DE SEZ - KAMBAYE	KAMBAYE - MWENE-DITU
KALO - ZAIRE	DIULU - MBUJI-MAYI
KAMWI - ZAIRE	BIPEMBA "
LA COTONNIERE	MWENE-DITU
U P M - KAMPUMBULUILA	MUYA - MBUJI-MAYI
OKI " MU	LODJA
S.A.COM.I	"
O.P.E.DU	"
VAUTHIER	KOLE
PANIMBU - BOULANGERIE	DIBINDI, MBUJI-MAYI
SETRACO "	MUYA , MBUJI-MAYI
FABOUCO "	DIBINDI
PAMEDI "	MWENE-DITU

f) INDUSTRIES DES CORPS GRAS

LA COTONNIERE	KATANDA
HUILERIE SANGALE (NGALULA)	LUSAMBO
FABRICATION DES BOUGIES (FABOUM)	MWENE-DITU
PLANTALU	LUBAO

g) INDUSTRIES DU BOIS

SCIERIE MUKEBA KAYUWA	MWENE-DITU
" MBAMVU	"
" YANGA	YANGA - LUBEFU
" NDUMBA	LUSAMBO

### III.8. Recherche agronomique.

La recherche agronomique est le point de départ et la sève du développement de l'agriculture.

Dans la région du Kasai-Oriental existent deux organismes de recherches agronomiques; il s'agit de l'Institut National de Recherche Agronomique INERA en sigle (ex-INEAC) et du Projet R.A.V. (Recherche agronomique appliquée et vulgarisation) qui comprend en son sein, P.N.M. et PRONAM.

La tâche primordiale assignée à ces institutions est la fourniture du matériel végétal à haut rendement cultural, s'adaptant aux conditions éco-climatiques locales; et l'élaboration des règles d'exploitation les plus rémunératrices pour chaque culture et pour chaque zone agricole. Bien qu'elles concourent au même but, ces institutions ont chacune des objectifs spécifiques à réaliser.

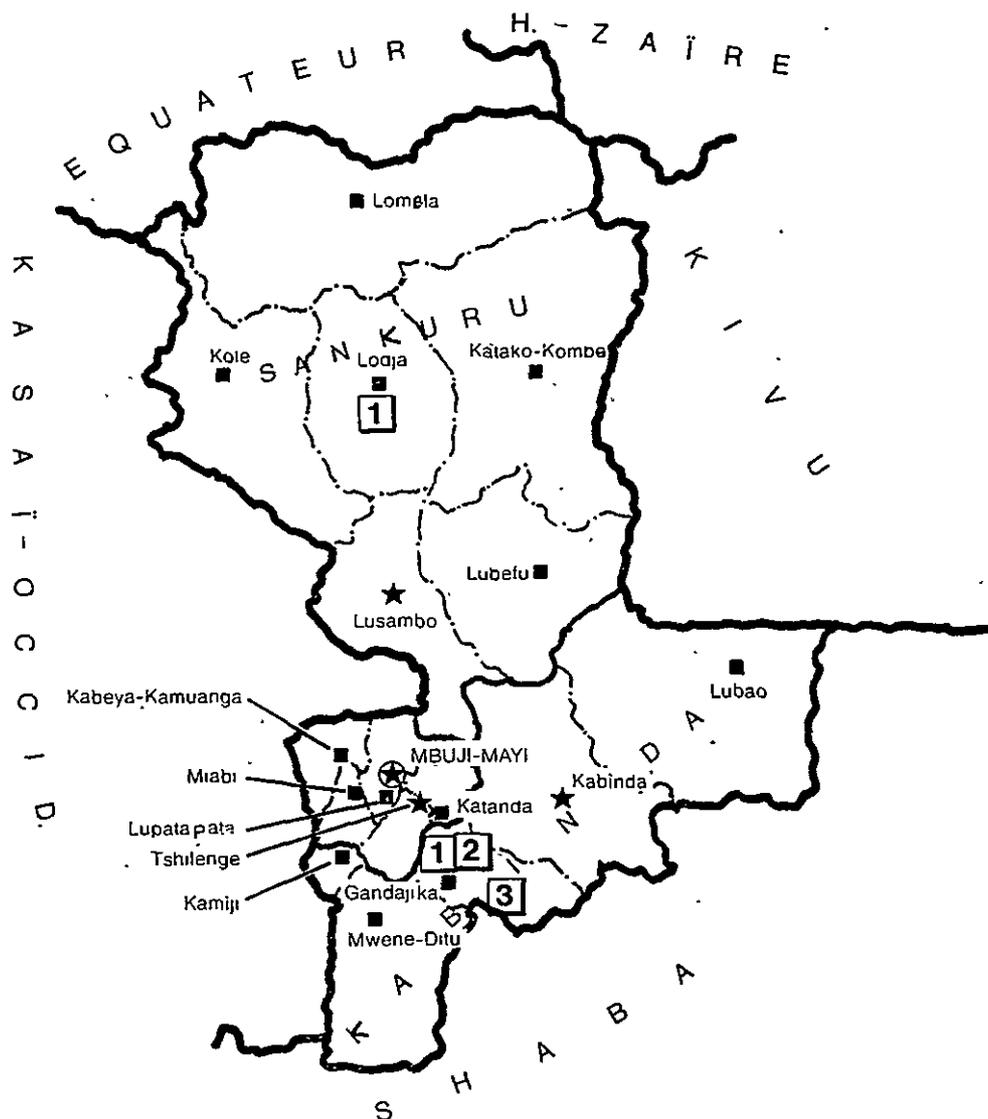
#### III.8.1. L'Institut National de Recherche Agronomique (INERA).

La station de l'INERA, créée vers 1935, est la plus ancienne institution de la région. Elle est située dans la zone administrative de Gandajika sur une altitude de 780 m à quelques 130 km au Sud-Est de Mbuji-Mayi. L'INERA détient également une extension de la station de Yangambi à Mukumari, dans la zone de Lodja, sous-région de Sankuru pour la culture de l'hévéa (carte III.5).

Les activités de la station étaient concentrées d'une part sur les principales cultures de la région : maïs, arachide, riz, coton, soja et d'autre part de l'agrostologie et du métayage.

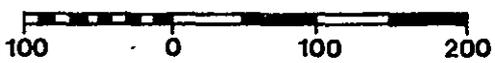
# LOCALISATION DES INSTITUTIONS DE RECHERCHE AGRONOMIQUES

Région du Kasai-Oriental



**Légende**

- 1. INERA
- 2. RAV (P.N.M.)
- 3. RAV (PRONAM)



Echelle: 1/5.000.000

L'INERA a entrepris des investigations sur cinq cultures, arachide, maïs, riz et soja ainsi que dans le domaine de l'élevage.

Pour le coton, l'INERA est parvenue à sélectionner la variété Zaïre 407/1832 et à pratiquer le rinçage de la variété NC8 à Lubao, à Kabinda et dans une partie de Gandajika.

Quant à l'arachide, c'est depuis 1975 que le cultivar G17 a été introduit en remplacement de A65 et 1052.

La lignée de maïs retenue fut le GPS4 qui produisait 1.400 Kg par hectare sans engrais et qui pourrait par sélection arriver à 4 tonnes par hectare. Il faut signaler que cette orientation a été retirée de l'INERA depuis la création du PNM.

Les clones de riz R66 et R46 sont utilisés dans la zone de Lodja.

En ce qui concerne le soja, la variété SJ127 a été mise en place et elle est présentement disponible.

Dans le domaine de l'élevage, l'INERA a amorcé l'amélioration du pâturage naturel et artificiel.

L'INERA s'occupe aussi de la multiplication de noyaux semenciers.

### III.8.2. R.A.V.

#### a) Programme National Maïs (P.N.M).

Le Programme National Maïs (PNM) a réussi à créer, à partir d'une série de matériaux exotiques (lignées, variétés et hybrides de différentes sources) dont la plupart proviennent du Mexique, six nouvelles variétés à haut rendement, résistantes aux maladies et adaptées aux conditions écologiques du milieu.

Ces six variétés à pollinisation libre, sont capables de maintenir leur niveau de rendement pendant plusieurs années et sont exploitées avec succès aux différentes conditions écologiques du pays à travers la zone verte du maïs "corn Belt" qui part du Shaba à Kinshasa en passant par les deux Kasaï et le Bandundu.

<u>NOMS DE VARIETES</u>	<u>ALTITUDE</u>
1. Shaba Safi	haute (plus de 1000 m)
2. PNM1	"
3. Shaba 1	"
4. Salongo	moyenne (500-1000 m)
5. Salongo 2	moyenne et basse (0-500 m)
6. Kasai 1	moyenne et basse.

Grâce à ces travaux de recherche et à la mise au point de certaines variétés à haut rendement, le PNM a su avoir un impact très significatif sur le niveau de la production par l'utilisation combinée des variétés à haut rendement et des engrais.

Outre des recherches menées pour la création de nouvelles variétés, le PNM a aussi songé à la formation des cadres. En effet, jusqu'au mois de juin 1983, près d'une vingtaine de chercheurs et agronomes du niveau A2 ont effectué un stage de perfectionnement au CIMMYT (Centre International pour l'amélioration du Maïs et du Blé au Mexique) à Mexico, huit ingénieurs agronomes ont une formation de Masters et deux d'entre eux sont devenus docteurs.

Il est également prévu, au sein de même projet, la création de quelques centres semenciers pour la culture de maïs à Mpoyi dans la zone de Gandajika et à Lodja (Kasai-Oriental), à Kasese et à Kongolo (Shaba). Le matériel de base pour ces centres proviendra du PNM, suivant chaque zone écologique, qui se chargera de la livraison des semences. Pour le suivi de travail dans chaque centre semencier, le PNM compte sur l'étroite collaboration des projets d'encadrement installés dans la région (Projets de développement et organisations non gouvernementales de la région).

Ce plan d'action et la réussite du programme dans son ensemble tiennent à certaines conditions :

- doter le milieu rural d'un personnel d'encadrement technique agricole qualifié dévoué et discipliné.
- accorder à ce personnel des conditions de vie acceptables ;
- faciliter aux paysans l'acquisition de petit outillage agricole (houes, machettes, pelles, bêches, arrosoirs, haches, etc) et fournir dans ce milieu rural des machines agricoles telles que tracteurs, herse et, semoirs pour alléger les travaux de défrichage, de labour et de semis ;
- aménager des voies de communication qui, elles, constituent à l'heure actuelle un des goulots d'étranglement de l'économie du pays. Cet aménagement facilitera l'évacuation des produits agricoles ;
- améliorer ou structurer les circuits de commercialisation des produits agricoles afin d'éviter la perturbation du marché des produits vivriers au détriment des consommateurs mais au profit des spéculateurs, alors que les paysans ne reçoivent pas de ces derniers des prix rémunérateurs ;
- allouer des crédits agricoles aux paysans.

Cette allocation leur permettra d'entreprendre de grands travaux de champ (défrichage et autres travaux d'entretien) et d'avoir même de vastes concessions des cultures mécanisées économiquement rentables.

#### b) Programme National Manioc (PRONAM)

A l'instar de l'INERA et du PNM, le Programme National Manioc, c'est aussi attelé à la recherche de nouveaux clones de manioc. Dix clones ont été sélectionnés et sont actuellement disponibles, prêts à être diffusés.

#### Observations.

La contribution de la recherche est évidente pour le développement de l'agriculture. La recherche agronomique constitue une entreprise complexe et coûteuse. La nécessité d'une coopération étroite entre les institutions locales (INERA et RAV) s'impose pour assurer des progrès rapides et harmonieux du secteur agricole ainsi que des économies monétaires de notre pays.

CHAPITRE IV : SITUATION DES AUTRES SECTEURS.

Ce chapitre porte sur les secteurs de transports et communications, des infrastructures socio-sanitaires, énergie, eau et l'industrie. Ces secteurs n'ont certes pas de lien direct avec l'agriculture, mais demeurent des facteurs qui favorisent son développement.

#### IV.1. Transport et communications

Le réseau des communications et de transport du Kasai-Oriental est essentiellement constitué du transport par route, rail, eau et du transport aérien. A cette infrastructure s'ajoutent les communications par postes et télécommunications qui permettent de relier cette région au reste du pays, sans oublier la téléphonie et le télex.

##### IV.1.1. Le transport routier

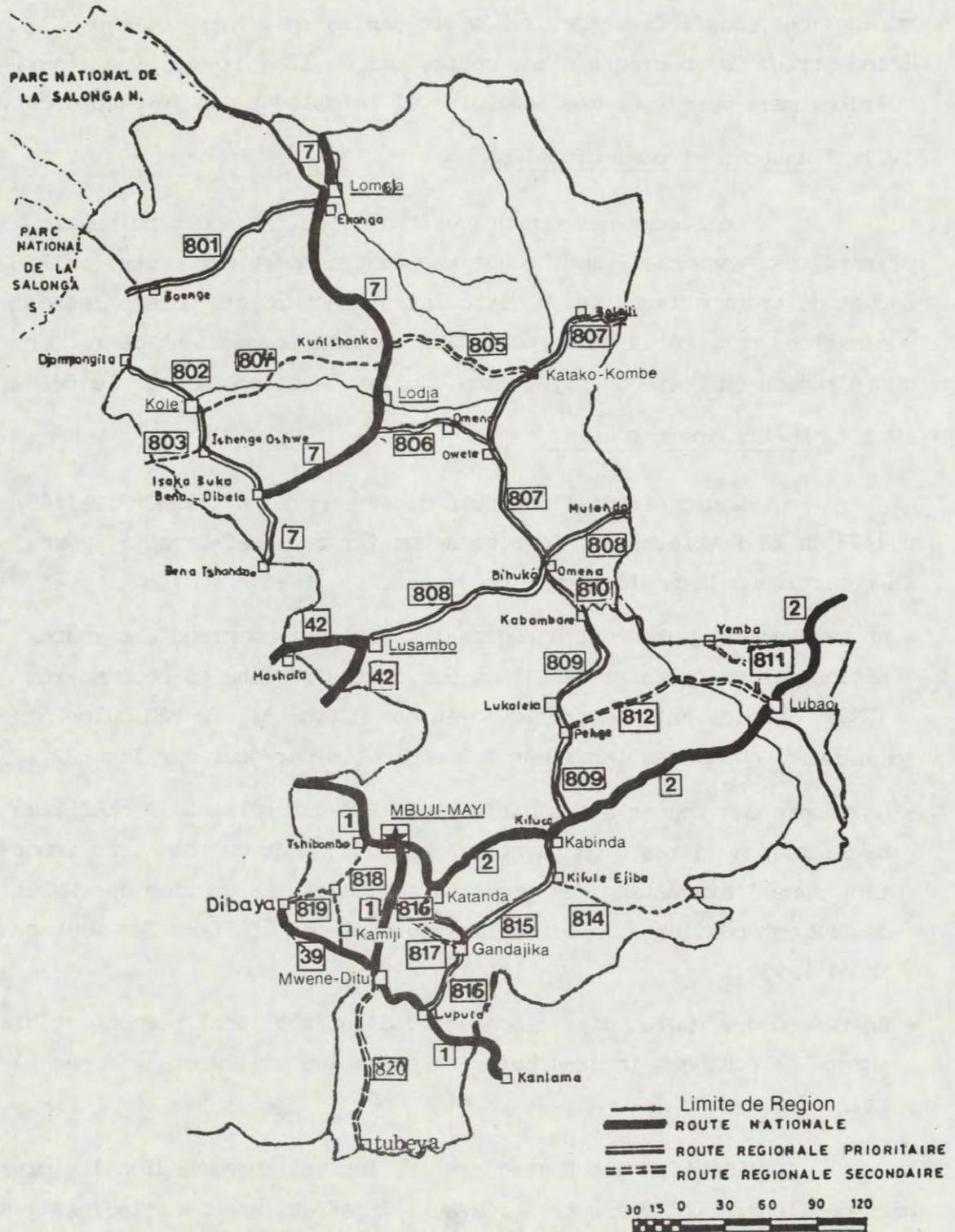
Conformément à l'arrêté départemental n° 79/BCE/TPAT/60/004/79 du 28 février 1979, le réseau routier du Kasai-Oriental peut se répartir de la manière suivante (carte IV.1) :

- un réseau des routes dites régionales (RR) qui comprend des routes régionales prioritaires (RR1) et des routes régionales secondaires (RR2). Sur les RR1, le trafic moyen est estimé à  $\pm$  20 véhicules par jour tandis qu'il est inférieur à 3 véhicules par jour sur les RR2 ;
- un réseau des routes dites nationales (RN) qui relie le chef-lieu de la région au reste du pays. Ces routes jouent un rôle très important dans l'évacuation des produits agricoles. La gestion des RN et des RR est confiée à la direction régionale de l'Office des Routes à Mbuji-Mayi ;
- un réseau des routes dites locales ou d'intérêt local permettent d'assurer les échanges inter-urbains et entre les villes et le monde rural.

L'Office des Routes assiste les instances régionales chargées de l'entretien des autres réseaux. En effet, en vue d'inciter les paysans à accroître la production vivrière et assurer l'évacuation des produits agricoles d'une part et l'approvisionnement du monde rural en produits de première nécessité d'autre part, le Conseil Exécutif a initié un programme d'entretien des routes de desserte agricole dont

# REGION DU KASAI-ORIENTAL

Reseau Routier



l'exécution est assurée par les régions, sous la supervision du Département de l'Agriculture et du Développement Rural.

Le Kasai-Oriental doit ainsi entretenir 5.937 km de routes dont :

- 808 km dans la sous-région de Tshilenge
- 2.781 km dans la sous-région de Kabinda
- 2.348 km dans la sous-région du Sankuru.

Mais la région fait entretenir ces routes par 24 sous-traitants qui ont signé des conventions avec elle (voir le programme routier dans la page suivante).

Le réseau routier assez dense relie le Kasai-Oriental aux autres régions. Il s'agit des routes suivantes :

- La route Lomela-Ikela et une route locale qui va à Monkoto relie le Kasai-Oriental à la région de l'Equateur.
- La route Lomela-Ikela-Opala permet des échanges avec la région du Haut-Zaïre.
- Les routes Katako-Kombe-Kindu, Lubefu-Kibombo et Lubao-Kasongo permettent la circulation des biens et des personnes entre le Kasai-Oriental et le Kivu.
- Le Shaba est relié au Kasai-Oriental grâce à la route Lubumbashi-Kaniama et Luputa (Mwene-Ditu)-Mbuji-Mayi ainsi que par Kabalo (Nord-Shaba) et Lubao-Kabinda.
- Enfin, le Kasai-Oriental est relié à son voisin Kasai-Occidental par les tronçons routiers Lomela, Dekese, Lodja-Kananga, Kole-Kananga, Lusambo-Kananga, Mbuji-Mayi-Kananga, Mbuji-Mayi-Dibaya et Mwene-Ditu-Dibaya (carte IV.1).

#### Programme routier 1982-1984.

L'Office des Routes et la région du Kasai-Oriental ont établi un vaste programme d'entretien des routes. Celui-ci comprend :

a. Programme routier de la région : 5.937 km. L'entretien est effectué par 24 sous-traitants qui ont signé un contrat d'entreprise avec la région. Ce sont :

1.	Le P.M.K.O.	: 1.331 km
2.	COTONNIERE	: 1.219 km
3.	Diocèse de Tshumbe	: 624 km
4.	Diocèse de Kabinda	: 1.220 km
5.	Diocèse de Kole	: 159 km
6.	M. Protestante Wembo-Nyama	: 201 km
7.	Collectivité E.L.K.	: 15 km
8.	" Djovu	: 92 km
9.	" Ngandu-Wuma	: 175 km
10.	" Lukashi-Lualu	: 53 km
11.	" Vunayi	: 35 km
12.	" Lufubu-Lomami	: 45 km
13.	" Vubinda	: 25 km
14.	" Kisengwa	: 35 km
15.	" Katshisungu	: 195 km
16.	" Mulundu	: 321 km
17.	" Kanintshina	: 10 km
18.	" Kabalo	: 25 km
19.	" Mubumbi	: 85 km
20.	" Mulenda	: 3 km
21.	" Kakangayi	: 41 km
22.	" Tshijiba	: 7 km
23.	" Novokatshia	: 11 km
24.	" Tshilundu	: 8 km.

Ponts.

Le programme pont pour le compte de la région comprend :

- Le pont Muyila I dans la zone de Miabi
- Ponts Kamukungu, Mulunguyi, Mwadia, Kimumbi, Kilambo, Katshimbibi dans la zone de Lusambo.

- Ponts Uveya et Laondo dans la zone de Lodja.

De ces 9 ponts à construire, sept seraient déjà terminés.

Situation des bacs.

Huit bacs ont été retenus pour être réfectionnés en 1985. Il s'agit notamment des bacs :

- Kanintshina, Mulundu, Etondo et Masonji dans la zone de Mwene-Ditu.
- Kalambayi, Kazadi-Musoko et Mpata dans la zone de Gandajika.
- Kalonji dans la zone de Katanda.

Certains bacs seraient déjà réfectionnés et les travaux seraient en cours sur d'autres (1).

b. Programme routier de l'Office des Routes.

Le programme 1982-1984 renferme aussi des objectifs intermédiaires 1984-1987-1990. Parmi les objectifs du programme, il y a :

- Un programme des travaux neufs :
  1. la construction en 1987 d'une voie asphaltée de Banana (Bas-Zaïre) à Mbuji-Mayi, via Kananga.
  2. La mise sur pied en 1990 de deux brigades chargées respectivement de rechargement des routes en terre et des routes asphaltées.
- Un programme des routes à entretenir.

Celui-ci comprend 3.232 km dont 1.457 km de RN, 1.627 km de RR1 et 148 km de RR2. L'entretien de ces routes sera fait en régie et par quelques organismes qui auront bénéficié des subventions. L'Office des Routes prévoit pour compléter les travaux l'usage d'un système mécanique et de cantonnement manuel.

---

(1) Cfr. : Conférence Agricole de Kabinda, Juin 1985.

En ce qui concerne le cantonnage, il faut noter qu'il se pose certainement un problème sérieux de recrutement de cantonniers car ce travail paie moins que l'exploitation artisanale de diamant.

- Un programme d'entretien et/ou construction des ponts.

En matière des ponts, l'Office des Routes compte remplacer tous les ponceaux en bois par des ouvrages en buses métalliques genre ARMCO-Zaïre, la seule usine locale qui les fabrique ne peut plus suivre le rythme de la demande.

Voici schématiquement présenté, le programme d'entretien des ponts et passages sous route pour la région du Kasai-Oriental.

- Passage sous-route : 240 mètres linéaire
- Entretien des ponts : 200 mètres linéaire
- Chantier courant d'entretien des ponts dépendant des brigades routières : 4.

Tableau IV.1 : PONTS SEMI-DEFINITIFS EN RECONSTRUCTION

<u>- Nom du pont</u>	<u>Axe routier</u>	<u>Rivière</u>	<u>Portée ( m )</u>	<u>Type (tablier)</u>
1. Landu	Lodja-Lomela RN7	Landu	15	SSR 50
2. Djale III	Lomela-Ikela RN7	Djale	38	DSR 130
3. Makole	Lubao-Kabinda RN2	Lomami	120	DSR 4 x 100
4. Lomela	Lomela-Lodja RN7	Lomela	100	DSR 3 x 100.

- Un programme de réfection des bacs.

La région du Kasai-Oriental compte 13 bacs dont 4 sur les RN, 4 sur les RR1 et 5 sur les RR2. Le tableau IV.2 renseigne sur la situation actuelle de la région.

Tableau IV.2. : Inventaire des bacs du Kasai-Oriental.

Type de bac	R.N. (Nom du bac)	R R 1	R R 2
+ Bac traditionnel 30 T	Lusambo	-	-
+ Bac traditionnel 20 T	Bena-Dibele	-	-
+ Bac traditionnel 12 T	-	Kole	-
+ Bac trad. 12 T. Treuil	Lomela	Lubefu	Lukuma
	Makole	-	Kasonga
	-	-	Mani (*)
	-	Bena-Kalonji	Ngolole (*)
+ Bac ambidrome 12 T Treuil	-	Kazadi-Musoko	-
+ Pirogues treuil	-	-	Wungu

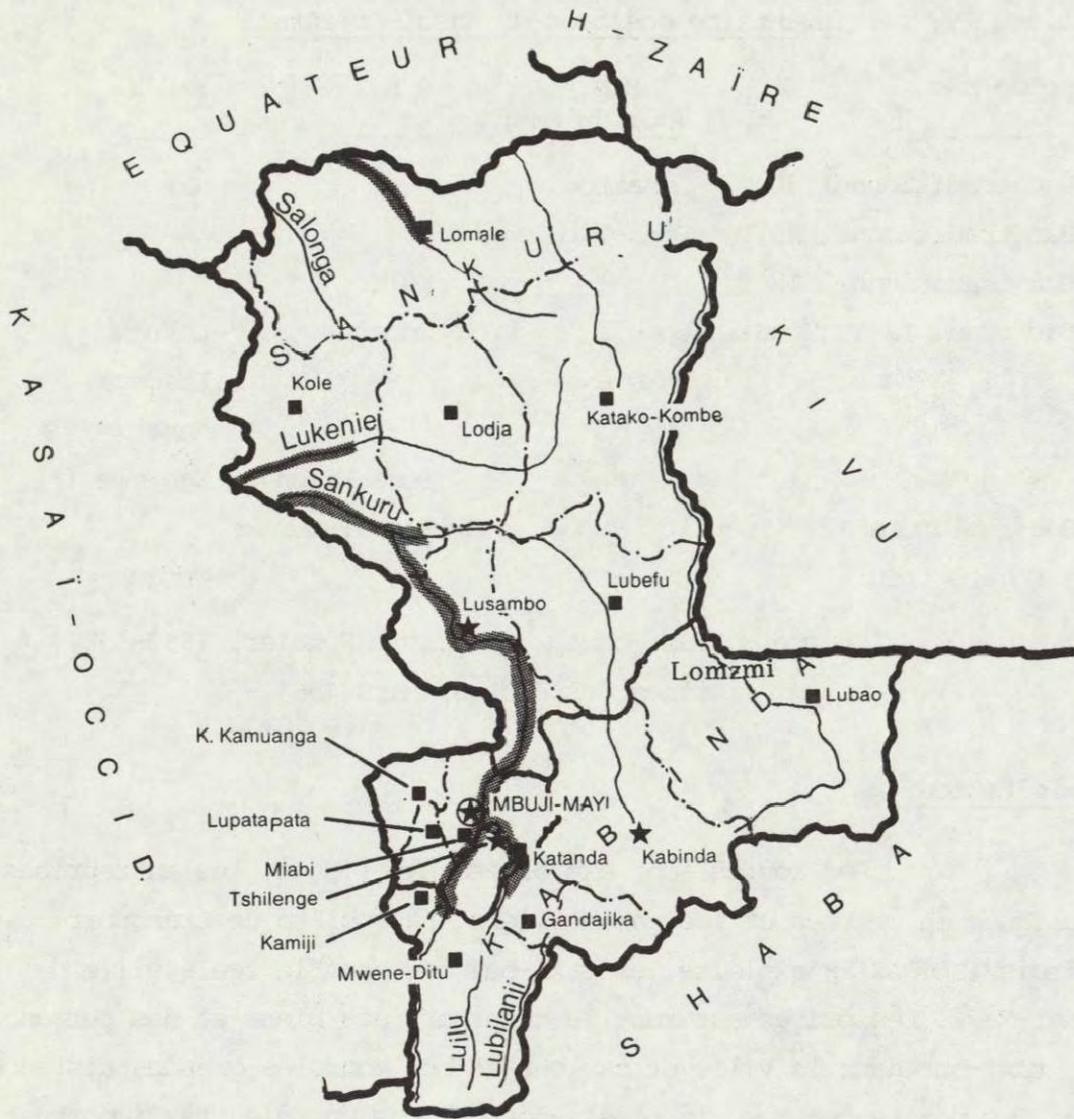
Source : Plan Mobutu, Programme Routier, 1982-1984,  
Office des Routes, Mars 1981.-

### Exploitation.

Les routes sont exploitées par l'Etat, les entreprises publiques et privées et les particuliers. La société de transport zaïrois (SOTRAZ) n'exploite les taxi-bus que dans la seule ville de Mbuji-Mayi. Les privés assurent le transport des biens et des personnes par taxi-bus dans la ville et camions et bus pour les grandes distances. Dans les petits centres, le pousse-pousse joue un rôle très important dans le transport des biens à courte distance. Au sein de la population jeune, il est fait un grand usage des vélos moteurs (Yamaha, Vespa). L'état des routes est malheureusement très défectueux et les véhicules généralement surchargés, car le charroi est insuffisant. Le mauvais état est à la base de beaucoup de pannes qui obligent les véhicules à parquer pendant plusieurs semaines. Les pièces de rechange sont rares et coûtent très cher.

(\*) Ces bacs datent de 1953 et doivent être remplacés.

# RESEAU NAVIGABLE DU KASAI-ORIENTAL



- Voie navigable .....
- Voie non navigable .....
- Chef-lieu de Zone .....
- Chef-lieu de Sous Région ou Ville .....
- Chef-lieu de Région .....
- Limite de Région .....
- Limite de Sous-Région .....
- Limite de Zone .....

La direction régionale de l'ANEZA a enregistré jusqu'ici 23 établissements qui assurent le transport des biens et des personnes dont la liste ci-après :

Tableau IV.3 : Etablissements de transporteurs membres de l'ANEZA.

1. MAKULU
2. TSHIKAS
3. BIMPE
4. VATRANSKA
5. MAISON LUKUSA
6. KATO LUBILANJI
7. MUZUNGO wa TSHIENDA
8. BUKASA
9. SOGECOPA
10. MWANZA KABONGO
11. KADIMA TSHOSHA
12. ILUNGA BADIBANGAYI
13. NKONGOLO WADILE
14. MANDA MUKENDI
15. MULUMBA NKOLO
16. KALONJI NGONGO
17. LUBULU TSHIBANGU
18. TROIS LACS KABONGO
19. BUANGANDU
20. GROUPE FONTSHI
21. KAMBALA & FILS
22. LOMAGRI
23. MAS

La Division régionale de transport qui est à ses débuts n'est pas équipée : manque de bureaux, de moyens de déplacements et, à noter aussi du personnel.

#### IV.1.2. Le réseau navigable.

Le réseau navigable du Kasai-Oriental est moins important. Il est constitué de la rivière SANKURU, affluent en amont de la rivière Kasai qui déverse ses eaux dans le fleuve Zaïre. La zone navigable comprise entre Mpania-Mutombo et son embouchure est de 578 km.

L'Office National de Transport (ONATRA) est le transporteur officiel de ce réseau. Outre ses agences de Lusambo et de Pania-Mutombo qui ont été fermées en 1964 suite à l'insuffisance de l'importance des activités, seule l'agence de Bena-Dibele est en fonctionnement. C'est l'agence la plus importante du point de vue quantité des marchandises et des personnes à transporter.

Le tableau 3 du présent chapitre donne l'évolution des statistiques des produits agricoles, bois et autres produits en descente vers Kinshasa de 1960 à 1983. Comparativement à l'année de base 1960, il a été enregistré une baisse très remarquable des marchandises en provenance du Kasai-Oriental vers Kinshasa. Cette baisse pourra être évaluée à plus de 10 mille tonnes annuellement. Parmi les marchandises transportées, les produits agricoles représentent plus de 95 % du volume.

Il est signalé que les horaires ne sont pas respectés avec rigueur. Le balisage de cette rivière Sankuru est insuffisamment effectué par l'utilisateur.

#### IV.1.3. Le réseau ferroviaire.

La voie ferrée SAKANIA - port d'Ilebo traverse le Sud-Ouest de la région sur un tronçon de 150 km. La gare de Mwene-Ditu, constitue un point important par où entrent et sortent les biens et les personnes. Elle est un point stratégique pour l'approvisionnement du Kasai-Oriental en provenance de Kinshasa et du Shaba.

Tableau IV.3 : EVOLUTION DES STATISTIQUES SUR L'IMPORTANCE DU TRAFIC FLUVIAL VERS KINSHASA PAR LA RIVIERE SANKURU, KASAI-ORIENTAL, 1960 - 1984.-

ANNEE	PRODUITS AGRICOLES	BOIS	Unité = tonne AUTRES PRODUITS	TOTAL
1960	12.988	-	189	13.177
1961	4.930	-	44	4.974
1963	3.463	-	29	3.492
1969	1.938	-	21	1.959
1970	1.918	-	2	1.920
1971	1.461	-	23	1.484
1972	1.930	20	25	1.975
1973	1.864	-	5	1.869
1974	1.864	-	4	1.869
1975	1.409	-	-	1.409
1976	1.050	-	8	1.050
1977	1.211	5	30	1.246
1978	1.621	-	3	1.634
1979	1.908	2	33	1.943
1980	2.155	-	33	2.188
1981	2.111	-	16	2.127
1982	2.978	-	16	2.994
1983	1.921	-	-	1.921
1984	2.000	-	-	2.000(e)

Source : ONATRA, Bureau Mouvement Trafic, Kinshasa.

Les statistiques de véhicules jusqu'ici recensés sont de 28 voitures taxi, 100 camions et 23 taxis-bus.

Les statistiques sur l'importance du trafic n'existent pas.

(e) Estimation.

#### IV.1.4. Réseau aérien.

Le réseau aérien du Kasai-Oriental est formé d'un aéroport national de classe B à Mbuji-Mayi et de 3 aérodromes de 2<sup>e</sup> catégorie (classe D) situés à :

- Lodja dans la sous-région de Sankuru
- Kabinda dans la sous-région de Kabinda
- Lusambo dans la sous-région du Sankuru.

Pour mémoire, un aéroport de classe B est équipé d'une piste dont la longueur de base varie entre 1.500 m et 2.500 m et d'une portance de 20 à 25 tonnes par roues simple (T.rs). C'est un aéroport qui peut recevoir des avions gros porteurs de 60 tonnes de type DC6 d'une charge utile de 7 tonnes à 5.000 km.

Un aéroport de classe D ne permet pas un trafic économique des marchandises. Toutefois, il est bon pour les liaisons privées assurées par les avions de tourisme. La longueur de la piste varie de 700 à 900 m.

Tous ces aéroports sont entretenus par la Régie des Voies Aériennes (R.V.A.). L'aéroport national de Mbuji-Mayi est desservi par des lignes régulières de la Compagnie Nationale AIR-ZAIRE et des avions de la SCIBE AIR LIFT, une compagnie privée. Les autres aérodromes desservis par AIR-ZAIRE et autres petits porteurs appartenant à des privés ou aux missionnaires sont irrégulièrement desservis.

L'aéroport de Mbuji-Mayi joue un rôle important dans la vie économique et sociale du Kasai-Oriental. En effet, il permet le transport de marchandises et des personnes.

Ci-après, voici les caractéristiques des aéroports du Kasai-Oriental :

##### 1. L'aéroport de Mbuji-Mayi

- Piste : - Longueur : 1.500 m
- Largeur : 30 m
- Nature de surface : Une couche en gravier et en bitume.
- Etat actuel : satisfaisant; l'entretien est assuré par la MIBA (Minière de Bakwanga).

De façon occasionnelle, d'autres sociétés privées et paraétatiques desservent la ligne. Les principales sont : INTER-FRET, LUKIM AIR SERVICE, Transport Aérien du Zaïre (TAZ), Virunga Air Charter (VAC), GECAMINES, SNEL, REGIDESO, SOZACOM, MIBA, SOMINKI, FONISHI Air Service. Les statistiques de trafics aériens enregistrés en 1984 à l'aéroport de Mouji-Mayi se présentent de la manière suivante :

1. <u>Fret</u> (tonnes)	:	4.239
- arrivée	:	3.907
- départ	:	332
2. <u>Poste</u> (tonnes)	:	50
- arrivée	:	44
- départ	:	6
3. <u>Transport de passagers</u>		
- arrivée	:	28.123
- départ	:	28.839
4. <u>Transport de bagages accompagnés</u> (tonnes) :		
- arrivée	:	403
- départ	:	239

#### IV.1.5. Postes et Télécommunications.

Le Kasaï-Oriental est doté de services de postes allant du chef-lieu de la Région aux chefs-lieux des zones rurales. L'Office National de postes et télécommunications du Zaïre (ONPTZ), créé en 1968, détient le monopole dans le domaine postal, télégraphique, téléphonique, radio-télécommunication, transmission des données et des signaux, communications par satellite, radio et télévision.

##### a. Poste.

Le Chef-lieu de la région et tous les chefs-lieux des sous-régions et des zones disposent d'un bureau de poste. Mais, cette infrastructure est encore loin d'atteindre les objectifs de l'Union Postale Universelle (UPU) qui vise la création d'un bureau de poste par zone d'au moins 30 à 40 km<sup>2</sup> et pour une population de 3.000 à 6.000 habitants.

De plus, l'ONPTZ doit encore conjuguer de grands efforts pour assurer une circulation rapide des courriers et colis et surtout pour leur sécurité. Par manque des garanties, le mandat postal n'est presque plus utilisé. Le télégramme perd de plus en plus sa valeur. L'expéditeur du télégramme arrive souvent à destination plusieurs jours avant ce dernier, qui parfois n'arrive même pas. L'objectif actuel de l'ONPTZ est celui de réinstaurer la confiance du public dans tous ces moyens de communication.

b. Télécommunication.

En avril 1976, il a été mis en service la liaison par faisceaux hertziens (axe n° 2) à visibilité directe, reliant Kinshasa à Lubumbashi via Kikwit, Ilebo, Kananga, Mbuji-Mayi, Kolwezi et Likasi. Actuellement, cette ligne fonctionne sur deux tronçons, Kinshasa-Ilebo et Kolwezi-Lubumbashi à cause des difficultés d'approvisionnement en carburant des stations relais.

On peut aussi communiquer avec d'autres régions à partir de Mbuji-Mayi grâce au central téléphonique. L'ONPTZ prévoit l'installation prochaine d'un central satellite à Mbuji-Mayi qui permettra à Kinshasa de dialoguer avec cette ville par télex.

Les caractéristiques du centre émetteur de TV et radio-diffusion au Kasai-Oriental sont les suivantes :

<u>Centre</u>	<u>Station terrienne</u>	<u>Emetteur T.V.</u>
Mbuji-Mayi	S R 1 *	2 x 1 KW.

IV.1.6. Constatations et recommandations

a. Constatations.

Le Kasai-Oriental est théoriquement bien relié aux autres régions grâce à un réseau de communication très dense. Mais l'insuffisance de moyens de transports et le mauvais état des routes constituent des points négatifs.

---

\* SR1 = Station terrienne régionale type 1.

En effet, on enregistre des coûts de transports élevés tant pour les personnes que pour les biens.

Des pertes de produits agricoles engendrées par l'impossibilité de les expédier là où ils sont nécessaires sont nombreuses. Le mauvais état des routes est souvent à la base de coupures de communications pendant la saison des pluies.

On constate également que le réseau de transport est plus concentré au Sud qu'au Nord, ce qui a pour conséquence le manque d'intégration entre le Nord et le Sud, limitant ainsi les possibilités de développement des échanges. Il a été relevé que les sous-régions de Kabinda et Tshilenge entretiennent plus de relations commerciales avec le Shaba qu'avec le Sankuru qui lui, est plus tourné vers Kananga et Kinshasa..

Les objectifs du premier programme routier 1982-1984 n'ont pas été entièrement exécutés. La principale cause évoquée est l'insuffisance de fonds. A cette allure, il est donc incertain que les objectifs dont le délai d'exécution prévus jusqu'en 1987 soient réalisés.

Le recrutement des cantonniers dans cette région diamantifère demeure un problème sérieux. La Division Régionale de Transport est mal équipée et ne peut valablement remplir sa mission. L'absence de pièces de rechange pour véhicules maintiennent ceux-ci plusieurs mois sans activités. Le non-respect des horaires des bateaux par l'ONATRA est aussi un handicap sérieux à la circulation des hommes, des marchandises et autres produits agricoles. Le balisage de la rivière Sankuru qui reçoit ces bateaux est insuffisamment assuré.

L'infrastructure de communication par poste est encore loin de répondre aux objectifs de l'Union Postale Universelle et loin de faciliter la circulation de l'information. Les colis postaux circulent sans certitude d'arriver et quand ils arrivent, ils ont déjà perdue une partie de leur contenu. Le mandat postal a perdu sa valeur d'usage. A cause des difficultés d'approvisionnement en carburant des stations relais, la ligne de liaison par faisceaux hertziens à visibilité directe reliant Kinshasa à Lubumbashi ne fonctionne pas régulièrement.

Des solutions doivent être envisagées pour résoudre tous ces problèmes posés.

b. Recommandations.

- 1) Il faudra accorder beaucoup de facilité et de contrôles auprès de l'Office des Routes pour assurer un bon entretien des routes et relier le Nord au Sud de la région pour une meilleure intégration.
- 2) Les mêmes facilités devront également être accordées aux autres opérateurs dans le domaine de transport pour augmenter le charroi automobile et faciliter ainsi l'évacuation des produits agricoles.
- 3) L'exécution du programme routier par l'Office des Routes est condition préalable si l'on veut obtenir un développement économique harmonieux. Grâce à la réfection des routes, ponts et bacs, les produits agricoles seront évacués dans un meilleur délai. Ce qui va inciter les producteurs à produire davantage.
- 4) Il faudra doter la Division Régionale de transport des moyens logistiques nécessaires pour qu'elle puisse valablement s'acquitter de sa mission et mettre l'accent sur le réseau fluvial du Nord du Kasai-Oriental.
- 5) L'Office National des Postes et Télécommunications devra fournir des efforts pour rétablir la confiance du public dans ses services.

IV.2. SANTE

IV.2.1. Infrastructures sanitaires.

L'infrastructure sanitaire du Kasai-Oriental comprend  
(1985) :

- 19 hôpitaux
- 1 clinique
- 1 polyclinique
- 11 dispensaires - hôpitaux
- 31 maternités - dispensaires.

- 338 dispensaires ruraux
- 5 sanatoria
- 3 léproseries

D'une capacité d'accueil d'environ 4.770 lits, ces institutions médicales appartiennent à l'Etat, aux organisations confessionnelles et aux privés. Le taux d'occupation de lits dépasse les 260 % de lits disponibles. Ce taux relativement élevé est la preuve d'une dégradation sensible de l'état de santé de la population, de l'insuffisance de la capacité d'accueil et de la qualité des soins dispensés aux patients. La rotation des lits reste toujours élevée, même pour les formations médicales sans confort, car les malades n'ont pas de choix.

D'une façon générale, à l'exception des institutions médicales appartenant à la MIBA, seules celles gérées par les organisations confessionnelles sont bien entretenues. En effet, dans ces formations médicales, le personnel qualifié est suffisant, les approvisionnements en médicaments et les soins de santé sont assurés d'une façon continue et régulière.

Les services dans les formations médicales de l'Etat qui pourtant constituent l'essentiel des infrastructures socio-sanitaires (78 % des hôpitaux, 72 % des dispensaires, 93 % des maternités-dispensaires et 100 % des léproseries) laissent à désirer. Cette baisse de la qualité de soins de santé dans les installations médicales publiques affecte gravement la santé de plus de 80 % de la population.

Les soins de santé offerts par l'hôpital de la MIBA sont impeccables, mais coûteux pour les non employés de la MIBA. Il apparaît aussi clair que tout le monde ne peut pas se payer le luxe d'aller se faire soigner à la MIBA. Les possibilités d'accueil y sont limitées.

Les plus grands problèmes des hôpitaux de l'Etat, outre la qualité de soins et l'insuffisance des approvisionnements en médicaments, sont le mauvais état des équipements et la répartition inégale des formations médicales à travers la région.

- Le sanatorium de Tshilenge d'une capacité de 40 lits ne peut pas assurer convenablement les soins aux malades.
- Le bâtiment qui abrite le sanatorium de Lusambo, connaît les mêmes problèmes que celui de Tshilenge, et devrait être réfectionné.
- Les léproseries sont elles aussi dans un état déplorable. Mais, le plus grand problème demeure le manque de sources aménagées spécialement pour eaux pour éviter la contagion des autres personnes car les malades se lavent partout.

#### IV.2.2. Situation sanitaire régionale.

Un coup d'oeil sur les données statistiques des 5 dernières années révèle les constatations suivantes :

- La rougeole se maintient comme chef de file de causes de mortalité élevée des enfants.
- La grippe garde son niveau de fréquence toujours élevé.
- La dysenterie sous des formes diverses est aussi persistante que la grippe.
- La coqueluche se fait aussi signaler comme très fréquente pour les enfants.
- La méningite et le tétanos, épidémies très meurtrières sont peut fréquentes.
- La varicelle, l'hépatite et les oreillons sont très peu fréquentes.
- La fièvre typhoïde a été constatée avec une recrudescence remarquable dernièrement.
- L'infection gonococcique est aussi répandue.
- La bilharziose sévit de façon endémique au Kasai-Oriental, constituant ainsi une menace constante pour la population de la région. Selon le Service d'Inspection médicale du Kasai-Oriental, la bilharziose va en s'accroissant et l'infection atteint presque toute la population (le taux d'infection dans certaines localités serait d'au moins 50 %).

Le caractère débilitant de cette infection constitue un danger et une menace grave de potentiel humain. Un sujet malade n'est pas en mesure d'apporter une contribution efficace et efficiente au développement socio-économique du pays.

- La tuberculose, bien qu'à un taux de fréquence faible, demeure en tête du classement comme endémie meurtrière.
- La lèpre a un taux de fréquence très réduit.
- L'onchocercose, maladie très difficile à combattre est également plus répandue qu'on ne le soupçonnait. Une équipe de FONAMES a observé la présence de simulides (agents transmetteurs) dans la rivière Mudingayi en plein centre de Kabinda et dans une petite rivière qui passe à 12 km de la ville de Mbuji-Mayi.

L'absence d'insecticide approprié a entraîné le retour de cette maladie dans 56 % des rivières de la sous-région du Sankuru qui avaient pourtant déjà été débarassées de Simulides:

- La trypanomiase. Elle est en recrudescence dans presque tous les anciens foyers où elle sévissait jadis. Cette maladie peut détruire toute activité sociale si aucune solution n'est immédiatement trouvée.

L'inspection sanitaire de Mbuji-Mayi estime que parmi les moyens de lutte, il faudrait revaloriser le recensement médical avec application de nouvelles techniques de dépistage, de contrôle et de traitement par les équipes mobiles de FONAMES, FOMETRO et de l'A.L.T (Association de lutte contre la trypanomiase).

- La consommation démesurée de l'alcool traditionnel (lotoko) à base de maïs est une des principales causes de mortalité des adultes. Il faut aussi signaler des cas de Kwashiorkor et marasme parmi les enfants.

#### IV.2.3. Approvisionnement en médicaments des institutions médicales.

L'approvisionnement en médicaments et matériel médical se fait par le canal du DCMP\* qui contrôle les 2/3 du marché zaïrois des produits pharmaceutiques. Il se ravitaille presque totalement sur le marché étranger. L'approvisionnement est insuffisant et très irrégulier, même pour les médicaments les plus courants comme les vermifuges, la nivaquine et l'aspirine. Seuls, l'hôpital et la clinique de la MIBA sont régulièrement approvisionnés.

L'insuffisance des médicaments entraîne une hausse excessive des prix des produits pharmaceutiques et limite ainsi les possibilités d'accès aux soins à plusieurs personnes.

#### IV.2.4. L'enseignement technique médical.

Le Kasai-Oriental compte actuellement 7 instituts de formation technique médicale dont 3 cycles longs et 6 cycles courts; (tableau IV.4). Toutes ces écoles fonctionnent dans des conditions très difficiles car elles sont mal équipées. Cet état des choses ne facilite pas le travail didactique des élèves qui terminent souvent leurs études sans savoir ce qu'ils doivent faire sur le plan pratique.

Tableau IV.4 : INSTITUTS DE FORMATION TECHNIQUE MEDICALE DU KASAI-ORIENTAL.-

<u>Nom de l'établissement</u>	<u>Localisation</u>	<u>Cycle</u>
1. I.T.M. Diulu	Mbuji-Mayi	Court
2. I.T.M. Bonzola	Mbuji-Mayi	Court
3. I.T.M. Kalenda	Kalenda	long
4. I.T.M. Kabinda	Kabinda	long + court
5. I.T.M. Wembo Nyama	Wembo Nyama	long + court
6. I.T.M. Tshiumbe	Sankuru	court
7. I.T.M. Kole	Kole	court.

---

(\*) DCMP = Dépôt Central Médico Pharmaceutique.

#### IV.2.5. Constatations et recommandations.

##### a. Constatations.

Les principaux problèmes qu'on peut relever dans le cadre de la santé au Kasai-Oriental sont :

- Une dégradation sensible de l'état de santé de la population par la persistance de beaucoup de maladies.
- L'insuffisance des formations médicales susceptibles de dispenser des soins aux patients.
- Une gestion peu saine des formations médicales de l'Etat.
- La dégradation de l'équipement.
- L'approvisionnement difficile des formations entraînent des coûts élevés des produits pharmaceutiques.
- L'absence des sources aménagées spécialement pour contenir les lépreux dans des léproseries et le risque imminent de contagion.
- Le manque d'équipement des écoles techniques de formation médicale.

##### b. Recommandations.

La santé conditionne toute action humaine dans tous les secteurs. Ceci montre que le développement de toute activité humaine dont l'agriculture passe par la santé de l'homme. Assurer une bonne santé à la population, c'est garantir l'avenir d'une nation. Des solutions doivent être apportées dans un meilleur délai à tous les problèmes signalés dans les pages qui précèdent.

1. Pour lutter contre la dégradation croissante de l'état de santé de la population, il faudra :

- envisager un approvisionnement régulier des hôpitaux en médicaments et autres matériels nécessaires à leur équipement ;
- prévoir la formation de beaucoup d'agents sanitaires et le recyclage des anciens ;

- repenser une nouvelle politique d'approvisionnement au niveau du DCMP ;
  - entreprendre une campagne d'éducation de santé primaire;
  - à long terme, favoriser la production locale des médicaments par l'ouverture de nouvelles usines.
2. Pour augmenter la capacité d'accueil, il est nécessaire d'avoir de nouvelles formations médicales. Mais dans un meilleur délai, il faudra d'abord assainir les formations actuelles.
  3. Pour le rééquipement des hôpitaux et autres dispensaires, il est urgent de mettre sur pied une équipe qui recensera tous les besoins de tous les hôpitaux. Ensuite, procéder à l'achat des biens qui méritent réellement d'être remplacés.
  4. Procéder sans délai au nettoyage de sources d'eaux aux alentours des léproseries et en aménager d'autres appropriées aux patients.
  5. Recenser les besoins des écoles afin de procéder à leur équipement en matériels didactiques et manuels scolaires.
  6. Afin d'éviter la malnutrition, il faudra inciter la population à cultiver et à consommer le soja.

#### IV.3. Enseignement au Kasai-Oriental.

Comme partout au Zaïre, on recense 3 types d'enseignement, à savoir l'enseignement Primaire, Secondaire et Supérieur. L'enseignement est laïc, mais des conventions ont été passées entre l'Etat et trois confessions religieuses qui se sont vues confiée la lourde mission de la formation. Il s'agit des réseaux catholique, protestant et kimbanguiste, surtout au niveau primaire et secondaire.

##### IV.3.1. L'enseignement Primaire.

Pour l'année scolaire 1982/1983, le cycle de l'enseignement primaire a enregistré un effectif de 303.375 élèves, répartis de la manière suivante :

a.- Sous-Région de Kabinda	: 121.807
b.- Sous-Régions du Sankuru	: 30.777
c.- Sous-Région de Tshilenge	: 76.364
d.- Sous-Région urbaine de Mbuji-Mayi	: 74.427

Répartie par Sous-Division et par régime de gestion, la situation se présente de la manière suivante :

1.- Sous-Région de Kabinda	: 121.807
. Sous-Division de Kabinda	: 9.004
. " " de Gandajika	: 7.092
. " " de Mwene-Ditu	: 8.587
. Ecoles conventionnées Catholiques	: 64.354
. Ecoles conventionnées Protestantes	: 30.113
. Ecoles conventionnées Kimbanguistes	: 2.657
2.- Sous-Région de Sankuru	: 30.777
dont :	
. Sous-Division de Lusambo	: 971
. " " de Lodja	: 6.974
. " " de Katako-Kombe	: 6.349
. " " de Kole	: 3.748
. " " de Lomela	: 2.919
. " " de Lubefu	: 2.639
. Ecoles conventionnées Catholiques et Protestantes.	: 1.829
. Ecoles conventionnées Kimbanguistes	: 5.348
3.- Sous-Région de Tshilenge	: 76.364
dont :	
. Sous-Division de Miabi	: 16.943
. Ecoles conventionnées Catholiques	: 37.239
. Ecoles conventionnées Protestantes	: 20.174
. Ecoles conventionnées Kimbanguistes	: 2.008

4.- Sous-Région urbaine de Mbuji-Mayi : 74.427

dont :

- . Sous-Division urbaine de Mbuji-Mayi : 20.838
- . Ecoles conventionnées Catholiques : 25.373
- . Ecoles conventionnées Protestantes : 25.942
- . Ecoles conventionnées Kimbanguistes : 2.274.

Comme on peut le constater, la Sous-Région de Kabinda avec ses 121.807 élèves occupe la première position, suivie de la Sous-Région de Tshilenge avec 76.364 élèves. La Sous-région du Sankuru occupe la 4<sup>e</sup> position avec 30.777 après la sous-région de Mbuji-Mayi qui vient en 3<sup>e</sup> position avec ses 74.427 élèves.

L'enseignement par régime conventionné, c'est-à-dire catholique, protestant et Kimbanguiste occupe une part importante dans le système d'enseignement au Kasai-Oriental. En effet, il enregistre un nombre de 234.313 élèves sur 303.375 élèves, soit 77 %.

a. Infrastructure scolaire.

Le Kasai-Oriental comprend au total 1.368 écoles primaires dont 359 non conventionnaires et 1.009 conventionnaires, réparties comme suit :

- Ecoles conventionnées Catholiques : 547
- Ecoles conventionnées Protestantes : 401
- Ecoles conventionnées Kimbanguistes : 61.

Tableau IV.5 : Répartition des écoles par entité administrative du Kasai-Oriental.-

Entité administrative	Non conventionnées	Conventionnées		
		Cath.	Protest.	Kimb.
1. <u>Sous-Région Kabinda</u>	116	196	148	12
. Zone de Kabinda	23	45	34	3
. Zone de Lubao	25	32	29	2
. Zone de Kamiji	4	5	4	1
. Zone de Gandajika	32	59	44	3
. Zone de Mwene-Ditu	32	55	37	3
2. <u>Sous-Région de Sankuru</u>	129	204	89	30
. Zone de Lusambo	5	20	2	5
. Zone de Lodja	37	46	16	12
. Zone de Lomela	17	21	20	4
. Zone de Kole	20	24	9	4
. Zone de Katakoko-Kombe	35	60	28	-
. Zone de Lubefu	15	33	14	5
3. <u>Sous-Région de Tshilenge</u>	71	97	103	11
. Zone de Tshilenge	11	33	29	3
. Zone de Katanda	18	18	22	2
. Zone de Miabi	20	20	15	2
. Zone de Kabeya-Kamwanga	8	16	28	1
. Zone de Lupata-pata	14	10	9	3
4. <u>Sous-Région de Mbuji-Mayi</u>	42	50	71	8
. Zone de Bipemba	3	13	27	1
. Zone de Diulu	4	3	9	1
. Zone de la Kanshi	19	3	7	1
. Zone de la Muya	11	9	16	3
. Zone de Dibindi	5	22	12	2
<b>TOTAL</b>	<b>358</b>	<b>547</b>	<b>411</b>	<b>61</b>

Source : Service de l'Environnement, de l'Enseignement Primaire et Secondaire du Kasai-Oriental, 1984.

#### L. Conditions matérielles de l'enseignement.

La circulaire n° DEPS/AS/83/CCE/001/7984/82 du Commissaire d'Etat à l'EPS du 27 septembre 1982 fixe les maxima à 55 élèves et les minima à 26 élèves par classe au niveau primaire. Ce nombre est très souvent dépassé car l'infrastructure scolaire est insuffisante. C'est d'ailleurs ce qui oblige les écoles à organiser les cours en un système de deux tours ; dans ce système un groupe d'élèves suit les cours dans l'avant-midi pour céder les salles des cours à un autre groupe dans l'après-midi. Ce système est particulièrement d'usage dans les centres. La conséquence de cette pratique est sans conteste l'impossibilité de terminer le programme des cours prévus pour toute l'année; ce qui entraîne ipso facto de nombreux cas d'échecs aux examens d'Etat.

Un autre problème à signaler est l'insuffisance de manuels scolaires et autres objets classiques susceptibles de faciliter le travail des enseignants et l'application des élèves.

Les enseignants sont très souvent impayés pendant plusieurs mois. Cet état de choses n'est pas de nature à favoriser l'enthousiasme des enseignants au travail.

Et quand ils sont payés, ce n'est jamais l'entièreté. Cette situation a pour conséquence, la désertion des classes par les enseignants qui trouvent leur salut dans le diamant, activité plus lucrative que l'enseignement.

Un effort devra être fourni pour approvisionner les succursales de SAMAFOS en objets classiques qui faciliteront le travail des parents. En outre, l'Etat devra veiller sur le système de paiement des enseignants et l'équipement des écoles pour sauver l'enseignement dans cette partie de la République.

#### IV.3.2. L'Enseignement Secondaire.

Dans l'enseignement secondaire, on distingue l'enseignement secondaire général et l'enseignement technique. Une attention particulière sera accordée à l'enseignement technique agricole et vétérinaire qui a un impact direct sur le développement de l'agriculture.

(-) Service d'Aprovisionnement, des Matériels et Fourniture Scolaires.

a. Enseignement Secondaire Général.

L'enseignement secondaire général compte 522 écoles dont 196 non conventionnées, 156 conventionnées catholiques, 151 conventionnées protestantes et 19 conventionnées Kimbanguistes. Pour l'année 1982/1983, ces écoles ont enregistré 81.081 élèves soit 27 % par rapport au nombre des élèves de l'enseignement primaire.

Distribution des écoles par entité administrative.

	<u>Non conventionnées</u>	<u>C.C.</u>	<u>C.P.</u>	<u>C.K.</u>	<u>TOTAL</u>
Kasaï-Oriental	196	156	151	19	522
<u>S/R Kabinda</u>	67	46	52	7	172
- Zone de Kabinda	21	12	8	1	42
- Zone de Lubao	9	5	6	1	21
- Zone de Kamiji	2	1	3	-	6
- Zone de Gandajika	15	13	13	1	42
- Zone de Mwene-Ditu	20	15	22	4	61
<u>S/R. Sankuru</u>	70	61	24	5	160
- Zone de Lusambo	3	6	2	1	12
- Zone de Lodja	19	11	5	2	37
- Zone de Lomela	9	7	6	1	23
- Zone de Kole	12	10	3	1	26
- Zone de Katako-Kombe	15	15	4	-	34
- Zone de Lubefu	12	12	4	-	28
<u>S/R. Tshilenge</u>	32	26	30	2	90
- Zone de Tshilenge	13	7	9	-	29
- Zone de Katanda	5	4	4	-	13
- Zone de Miabi	8	9	5	1	23
- Zone de Kabeya-Kamwanga	3	4	10	1	18
- Zone de Lupata-pata	3	2	2	-	18
<u>S/R. Mbuji-Mayi</u>	27	15	40	5	87
- Zone de Bipemba	5	5	14	3	27
- Zone de Diulu	3	2	3	-	8
- Zone de Kanshi	7	7	6	-	20

- Zone de Muya	12	1	10	2	25
- Zone de Dibindi	-	-	7	-	7

Les effectifs des élèves par régime de gestion se présente de la façon suivante par entité administrative (1983).

<u>Région du Kasai-Oriental</u>	81.081	
<u>S/R. de Kabinda</u>	32.319	
- S/D de Kabinda		4.702
- S/D de Gandajika		2.130
- S/D de Mwene-Ditu		5.318
- Ecoles conventionnées catholiques		10.913
- Ecoles conventionnées protestantes		8.022
- Ecoles conventionnées kimbanguistes		1.234
<u>S/R du Sankuru</u>	15.194(1)	
- S/D de Lusambo		476
- S/D de Lodja		4.913
- S/D de Katak-Kombe		3.665
- S/D de Kole		1.693
- S/D de Lomela		1.348
- S/D de Lubefu		1.992
- Ecoles conventionnées catholiques		-
- Ecoles conventionnées protestantes		371
- Ecoles conventionnées Kimbanguistes		736.
<u>S/R de Tshilenge</u>	13.172	
- S/D de Miabi		4.370
- Ecoles conventionnées catholiques		4.649
- Ecoles conventionnées protestantes		3.891
- Ecoles conventionnées kimbanguistes		262
<u>S/R urbaine de Mbuji-Mayi</u>		
- S/D urbaine de Mbuji-Mayi	20.396	
- Ecoles conventionnées catholiques		6.015
- Ecoles conventionnées protestantes		6.841
- Ecoles conventionnées Kimbanguistes		735.

---

(1) non compris le réseau catholique dont le chiffre n'a pas été fourni.

Quoique l'état s'occupe d'une minorité des écoles comme le démontre dans ce tableau :

	<u>Etat</u>	<u>Conventionnées</u>	<u>Total</u>
Primaire	26 %	74 %	100 %
Secondaire	38 %	62 %	100 %

Toutes ces écoles conventionnées perçoivent des subsides de l'état pour leur fonctionnement.

Un coup d'oeil sur la répartition interne, montre que le réseau catholique passe en première position avec près de 48 % suivi du réseau Protestant qui détient 46 % du système d'enseignement conventionné.

La gestion des écoles par des confessions religieuses est de loin bonne par rapport aux autres.

Les écoles secondaires connaissent les mêmes problèmes que les écoles primaires.

b. Enseignement technique agricole et vétérinaire

On compte actuellement 17 écoles, dont 7 gérées par le réseau catholique, 2 par le réseau protestant et 8 par l'Etat dont voici la liste :

Tableau IV.5 : Liste des écoles techniques agricoles et vétérinaires 1984-1985.-

N°	Dénomination école	Matricule	Structure						Zone	Secteur
			1	2	3	4	5	6		
01	I.T.A. LUMANYISHA	28.234/3	2	1	1	1	1	1	Kabinda	Non-conv.
02	I.T.V. ZEWÉ	16.540/3	1	1	1	1	1	1	Kabinda	Catholique
03	I.T.A. TUMBULAYI	16.934/3	1	1	1	1	1	1	Lubao	Catholique
04	I.T.A. BAMANAYI	N.C./3	2	1	1	1	1	1	Kamiji	"
05	I.T.A. GANDAJIKI	16.144/3	1	1	1	1	1	1	Gandajika	Non-conv.
			3	2	2	1	1	1		
06	I.T.A. MULUMBA	28.238/3	2	1	1	1	1	1	Gandajika	Catholique
07	I.T.A. MAKINDA	16.924/3	1	1	1	1	1	1	Mwene-Ditu	Protestant
08	I.T.A. OMEDJADJ	12.731/3	2	1	1	1	1	1	Lodja	Catholique
09	I.T.A. IPAMI	28.987/3	1	1	1	1	-	-	Kole	"
10	I.T.A. YUNGU	16.826/3	1	1	1	1	1	1	K.Kombe	"
11	I.T.A. DIAKAJA	28.932/3	2	1	1	1	1	1	K.Kamuanga	Protestant CPSHA.
12	I.T.A. ODUKU	N.C./3	1	1	1	1	1	1		Catholique
13	I.T.A. MAFUTA	28.952/3	1	1	1	1	1	1	Lomela	Non-conv.
14	I.T.A. MWANDU	16.176/3	2	1	1	1	1	1	Mwene-Ditu	"
15	I.P.R. LUPUTA	28.201/3	1	1	1	1	-	-	Mwene-Ditu	"
16	I.T.V. KALENDA	38.703/3	1	1	1	1	1	1	" "	"
17	I.T.A. DIBUE DIA TSHIOVO.	38.796/3	1	1	1	1	-	-	" "	"

1) Nombre des classes par année d'études.

La zone de Mwene-Ditu est celle qui renferme le plus d'écoles techniques avec 5/17, soit 29 %.

Un grand problème qu'il faut résoudre pour ces écoles en général est celui relatif à l'équipement didactique. Un recensement de besoin à satisfaire devra être organisé en vue d'aider les autorités à dresser un état de besoin global.

#### IV.3.3. L'enseignement Supérieur.

Il est essentiellement constitué de deux Instituts Supérieurs pédagogiques à Wembo Nyama et à Mbuji-Mayi, d'un Institut Supérieur d'Etudes Agronomiques et d'un centre interdisciplinaire pour le développement à Mbuji-Mayi.

#### IV.3.4. Conclusions et recommandations

Il a été constaté une insuffisance notoire de salles de cours, qui oblige les écoles à recourir à un gong qui ne favorise pas l'épuisement des programmes des cours. On a également remarqué l'insuffisance de manuels scolaires et autres objets classiques dans plusieurs écoles. Les enseignants restent souvent plusieurs mois impayés ce qui baisse leur enthousiasme au travail. Il a également été signalé le mauvais état de la plupart des bâtiments abritant les salles de cours.

Pour résoudre tous ces problèmes, les mesures suivantes ont été envisagées :

- 1) Réfectionner les bâtiments en état de délabrement et ou construire de nouvelles salles de cours afin de mettre fin au système de gong unique.
- 2) Approvisionner la région en manuels scolaires par le truchement de SAMAFOS.
- 3) En ce qui concerne les écoles techniques agricoles et vétérinaires dont l'impact est plus direct dans l'agriculture et l'élevage, organiser un inventaire des besoins de ces écoles et procéder à leur équipement.
- 4) Accélérer le paiement des enseignants dans cette région où le diamant paie mieux afin de réduire la tentation du personnel enseignant à abandonner le métier. Un statut spécial pourra être proposé pour cette région aux caractéristiques particulières.

#### IV.4. Energie.

##### Situation énergétique.

Le problème énergétique dans cette page sera essentiellement celui de l'électricité et de l'énergie solaire, leur contribution au développement des milieux ruraux, les principaux problèmes qui se posent et propositions et solutions.

##### IV.4.1. Zones électrifiées.

Trois centres sont actuellement électrifiés par la Société nationale de l'électricité " SNEL " à part les cités de la MIBA. Ces sont Mbuji-Mayi, Lusambo et Kabinda où la situation se présente de la manière suivante :

Tableau IV.6 : Centres électrifiés par SNEL au Kasai-Oriental.

Centres	Nombre de groupes	Puissance installée ( KW )	Puissance disponible ( KW )	Date de mise en service.
Mbuji-Mayi	4	12.800	9.600	1979
Lusambo	3	436	436	-
Kabinda	3	533	363	-
TOTAL	10	13.769	10.399	

Source : SNEL, District de Mbuji-Mayi, Septembre 1983.-

## 2. Capacité de distribution (réseau)

Tableau IV.7 : Capacité de distribution des centres électrifiés.

Zones	Nombre de cabines installées	Puissance installée ( KW )	Puissance disponible	Longueur du réseau M.T.	Longueur du réseau B.T.
Mbuji-Mayi	29	8.890	8.840	49.308	49.666
Lusambo	3	250	250	2.780	8.031
Kabinda	7	585	510	9.000	11.870
TOTAL	39	9.725	9.600	61.088	69.567 (1)

(1)

Source : SNEL, district de Mbuji-Mayi, Septembre 1983.

### 1. Ville de Mbuji-Mayi.

Mbuji-Mayi est une ville construite par la population elle-même sans plan d'urbanisme préalable, à l'exception des quartiers de la MIBA.

La production d'énergie électrique y est assurée par la MIBA grâce aux centrales hydroélectriques de Lubilanji et du Tshale qui alimentent la ville, les chantiers et la cité du personnel de la MIBA par deux lignes de 70 KV de 19 km de longueur.

La MIBA possède également une centrale thermique d'une grande puissance installée de 9.700 CV qui sert de secours pour l'électrification des chantiers dans le cas d'une panne ou interruption de fourniture d'énergie par les centrales hydroélectriques.

Pour les chantiers extérieurs à la ville, la MIBA a prévu un grand nombre de groupes électrogènes de petite puissance.

---

(1) Cabine de la MAS hors service, câble HT coupé.

Le réseau de distribution d'énergie électrique à Mbuji-Mayi présente deux aspects au point de vue structure qui méritent d'être signalés :

- Le réseau MIBA créé pour l'alimentation des chantiers et des cités de son personnel est très bien structuré.
- Le réseau-ville (non comprises les cités MIBA) présente un nombre impressionnant de raccordements clandestins qui ne respectent aucune norme ni dans la section requise ni dans le mode de pose de conducteurs.

Mbuji-Mayi accuse actuellement un déficit important d'énergie électrique. En effet, la SNEL ne parvient pas à satisfaire de nombreuses demandes de raccordement. On enregistre par ailleurs beaucoup de pertes d'énergie fournie dans le réseau. Le cas est particulièrement aigu pour la REGIDESO dont l'énergie qui lui est fournie est dissipée dans le réseau de distribution et gêne la distribution d'eau. Les prévisions de l'accroissement de la consommation de l'énergie électrique pour la ville de Mbuji-Mayi sans le réseau MIBA, calculé à partir de l'indice général de consommation (1975), soit 17 kWh/habitant par an, se présentent comme suit :

Tableau IV.8 : Prévisions d'accroissement de l'énergie électrique de la ville de Mbuji-Mayi sans le réseau MIBA.-

Année	Ind. gén. ( Kw/h)	Pop. Tot.	Cons. Tot. ( MW )
1975	17	283.150	4.784
1980	34	344.495	11.713
1985	50	419.131	20.956
1990	68	509.937	34.676

Source : Electrification du Kasai/Service Présidentiel d'Etudes, 1976.-

UTEXCO (24,6 %), AMATO (6,2 %), SOLBENA (6,2 %) et COLOCOTON (26,1 %) avec participation de l'Etat (36,9 %) qui est essentiellement constituée du patrimoine de l'ancien office national des fibres textiles (ONAFITEX). Les principales difficultés rencontrées sont l'insuffisance d'approvisionnement en carburant et pièces de rechange et la vétusté de l'équipement que vient accentuer le mauvais état des routes.

Tableau IV.10 : Production de boissons gazeuses en 1980-1984 par SOGAKOR.

<u>Année</u>	<u>Production (Hl)</u>
1978	13.865
1980	22.775
1981	23.083
1982	27.726
1983	26.890
1984	27.000 (e)

Source : Conjoncture Economique n° 21/22, 1983, page 321.  
(e) Estimation, GOGAKOR, 1984.

#### 5. Minoteries.

Les principales minoteries bien que de petites dimensions sont celles de la MIBA et de la COTONNIERE à Gandajika (ex. Tshitoko).

#### 6. Huilleries.

Quatre huilleries ont été recensées :

- Huilerie de Kunduy (Lobo)
- Huilerie de Sangayi à Lusambo
- Deux huilleries de la COTONNIERE à Lodja et à Katanda.

#### 7. Rizerie.

La seule rizerie qui a été signalée est celle de EKUTUA MELIKANGA à Lodja. On trouve cependant une série de petites et moyennes entreprises diverses.

Une minéralogie très importante de plomb a été signalée à Lubi-Lukula au Nord de Mouji-Mayi.

Ces deux trouvailles sont susceptibles d'une extension probable des installations de la MIBA et par conséquent d'une accentuation du degré d'industrialisation.

## 2. La Manufacture de boissons gazeuses.

La Société de Boissons gazeuses du Kasai-Oriental "SOGAKOR" produit du coca, orangeade, grenadine, citronade, soda et tonic. Sa production est de 480.000 casiers par an et la production est presque entièrement vendue au Kasai-Oriental. Sa production baisse de plus en plus suite aux nombreux problèmes que cette manufacture rencontre : irrégularité dans les approvisionnements en matières locales sont les bouchons, la chaux, le chlore, du sucre, la soude caustique et le carburant. Les produits importés sont les concentrés de boissons fabriquées, le décalite, le sulfate de fer, le silmo et le papier filtre. Avec son personnel s'élevant à 101, la SOGAKOR détient les chiffres d'affaires de :

1.469.240 Z en 1979
7.269.886 Z en 1981
11.360.352 Z en 1982
18.639.699 Z en 1983
28.296.675 Z en 1984

## 3. La boulangerie PANIMBU.

Est la seule de niveau industriel. Les principaux problèmes qui se posent à toutes les boulangeries sont les difficultés d'approvisionnement en farine de blé et en énergie (carburant).

4. Egrenage de coton : L'égrenage de coton est assuré par la COTONNIERE (Société Cotonnière et Agricole du Kasai-Oriental et du Maniema) dont les sièges d'exploitation sont Gandajika, Kabinda et Lodja. La COTONNIERE a été créée en 1978 par un groupe des sociétés cotonnières suivantes :

## 2. Centre de Lusambo

Lusambo, chef-lieu de la sous-région du Sankuru est caractérisé par une faible demande d'énergie en comparaison de la puissance installée. Le nombre d'abonnés n'ayant pas été fourni, il est difficile de déterminer le degré d'électrification de ce centre. Ne disposant d'aucune autre donnée chiffrée sur le centre, le calcul de prévisions est aussi rendu impossible.

## 3. Centre de Kabinda.

Le centre de Kabinda se caractérise lui, par une demande d'énergie électrique relativement élevée par rapport à celui de Lusambo sur le plan de la puissance installée. Cependant le manque d'informations sur ce centre, ne permet aucun exercice sur les prévisions de consommation et le degré d'électrification.

Les prévisions de consommation basées sur une étude réalisée en 1976 par le Service Présidentiel d'Etudes donnent les résultats suivants :

### - Indice de consommation par habitant en général

1975	:	3,7	Kwh/habitant/an
1980	:	3,00	Kwh/habitant/an.
1985	:	16,00	"
1990	:	32,00	"

### - Indice de consommation par habitant électrifié

1975	:	203	Kwh/habitant/an
1980	:	210	"
1985	:	340	"
1990	:	340	"

### - Degré d'électrification

1975	:	2	%
1980	:	4	%
1985	:	8	%
1990	:	16	%

Ces chiffres montrent le niveau combien bas d'électrification de cette région et la nécessité d'efforts à fournir encore dans ce secteur.

L'énergie solaire n'est pas utilisée pourtant elle est d'application plus ou moins facile et moins coûteuse. Certains centres appelés à se développer tels que Lodja et Mwene-Ditu ne sont presque pas éclairés mis à part le courant fourni par des groupes électrogènes des hôpitaux des missionnaires et de certains privés.

Il faut noter que la MIBA est en train de construire une centrale hydro-électrique à Tshala (Elima du 10/02/1986, p. 6).

#### 4.2. Recommandations.

##### 4.2.1. Centre de Lodja.

Lodja est un centre commercial important qui se développe dans la sous-région du Sankuru. Lodja est aussi le carrefour de plusieurs axes routiers du pays; il dispose d'un aéroport où peuvent atterrir les boeing 737 qui le relie à d'autres centres vitaux du pays.

On rencontre également à Lodja des établissements d'utilité publique, des rizeries et d'autres foyers qui possèdent leurs propres sources d'énergie électrique (groupes électrogènes). Ce qui pourrait être assimilés à des consommateurs H.T., on citera à titre d'exemple :

- Hôpital de Lodja : 30 KVA
- Procure des missions : 30 KVA

##### 4.2.2. Centre de Mwene-Ditu.

Parallèlement à Lodja, Mwene-Ditu est un centre important situé sur l'axe ferroviaire de la SNCZ Shaba-Ilebo sur la route asphaltée Mbuji-Mayi-Mwene-Ditu des Scieries et autres établissements d'une grande utilité. Le manque d'un plan d'électrification de ce centre constitue un frein au développement de ce dernier.

Actuellement, les autoproducteurs d'énergie électrique sont la SNCZ, la MAK, la COTONNIERE et quelques hôtels.

#### 4.2.3. Centre de Gandajika.

Gandajika est situé à 135 km de Mwene-Ditu. La COTONNIERE y possède une centrale thermique pour ses propres besoins.

Selon le district de la SNEL Kasai-Oriental, Mwene-Ditu et Gandajika auraient déjà reçu deux missions allemandes pour les études de factibilité d'un projet de construction d'une microcentrale hydroélectrique sur la rivière Luilu près de la mission Tshilonda. Ce projet doit être encouragé.

4.2.4. Pour un développement rural harmonieux, on pensera à l'utilisation de l'énergie solaire. Parmi les applications désormais possibles de l'énergie solaire auxquelles on peut recourir pour cette région rurale, on peut citer le chauffage de l'eau à usage domestique et commercial et le séchage des produits agricoles et animaux (1).

- L'exploitation de l'énergie solaire dans le secteur agricole est possible avec les matériaux, la main d'oeuvre et les compétences locales. La technique est déjà connue.
- L'énergie solaire pour le chauffage de l'eau est depuis longtemps exploitée avec succès pour l'eau chaude domestique.
- Dans les emplois indirects de l'énergie solaire, on peut retenir l'énergie éolienne à long terme. Une multitude d'usages à l'échelon du village lui ont été trouvées :
  - . pompage de l'eau douce destinée au ménage, au bétail et à l'agriculture ;
  - . l'irrigation des champs, la mécanisation des travaux agricoles et le broyage de denrées alimentaires ;
  - . production d'électricité à des fins diverses.

La durée moyenne de l'ensoleillement annuel varie entre 1.500 et 2.900 heures. Ce qui représente une quantité très importante d'énergie. Plusieurs applications photovoltaïques de l'énergie solaire dans le domaine de l'éclairage, réfrigération et communication (TV, phonie) suscitent un grand intérêt.

---

(1) L'énergie et le développement rural, National academy of sciences, 1977.-

## 5. E a u.

L'importance de l'eau dans le développement d'un pays ne peut souffrir d'aucune contestation, surtout dans le secteur agricole. Dans la région du Kasai-Oriental, l'eau est jusqu'ici utilisée dans d'autres secteurs que dans l'irrigation des champs. Cependant des cours d'eau à partir desquels l'eau peut être tirée pour servir à l'irrigation des champs ne manquent pas.

Dans les centres, l'adduction d'eau est assurée par la REGIDESO et la MIBA.

La REGIDESO approvisionne en eau 5.800 abonnés dans la ville de Mbuji-Mayi avec une capacité de 800 à 900 m<sup>3</sup> d'eau par heure. Elle exploite aussi une station à Kabinda et Lusambo.

Les grands problèmes qui se posent se rapportent à l'énergie qui fait qu'au lieu de 20 heures par jour, les installations ne tournent que pendant 8 à 10 heures par jour.

A Mbuji-Mayi, afin de contourner le problème d'énergie, la REGIDESO est en train de mettre au point un programme d'installation d'une mini-centrale de 1.250 KVA à Lukelenge et de 1.000 KVA à Bakwa-Kapanga.

Les groupes qui ont déjà été obtenus n'attendent que d'être installés pour Lukelenge; pour Kapanga, les équipements sont en commande.

La REGIDESO prévoit une extension du réseau de 100 km de tuyauterie, 4.100 raccords pour les particuliers, et 10 bornes - fontaines dans les quartiers de Mbuji-Mayi. Ce projet qui est entré en oeuvre en 1983 est financé par la Banque Mondiale.

Parmi d'autres travaux à entreprendre, il y a lieu de noter :

- la construction d'un réservoir de 1.600 m<sup>3</sup> d'eau à Bakwa-Kapanga ;
- la réhabilitation de la station de Lusambo dont les travaux sont en cours ;
- la réhabilitation en 1984 de la station de Kabinda.

- la construction des stations à Gandajika et Mwene-Ditu. Ce projet sera financé par un groupe Allemand dont les experts ont déjà visité les sites ;
- des études sont prévues pour Lodja, Nkole et Katako-Kombe. Les pourparlers pour le financement de ces études sont en cours.

Comme on le voit, des possibilités d'extension sont encore grandes à travers la région. Pour l'eau potable, des puits doivent être prévus à travers les zones afin que la population s'occupe plus de son problème de développement, que de faire quatre ou cinq heures pour puiser de l'eau.

#### IV.5. Les industries.

Le secteur industriel du Kasai-Oriental est des moins développés du pays. Le Kasai-Oriental n'a pas connu un grand développement des industries de transformation et de traitement des produits agricoles.

L'industrie extractive comprend la MIBA (Minière de Bakwanga). La transformation de produits agricoles ne comprend que quelques huileries dans le Sankuru, quelques minoteries et rizeries de petite dimension et l'égrenage de coton. L'industrie alimentaire comprend une boulangerie industrielle autour de laquelle gravitent une série d'autres petites et une manufacture de boissons gazeuses (la SOGAKOR).

##### 1. L'industrie minière.

La MIBA, Société d'Etat mixte : 80 % Etat et 20 % SIBEKA, est le premier producteur mondial de diamant industriel. Elle exploite du diamant dans le polygone de Mbuji-Mayi. Ses gisements comprennent + 71 % de boart (diamant à broyer), + 24 % de diamant industriel et + 5 % de diamant de joaillerie. Sa capacité de production théorique est de 10.000.000 carats par an.

\* Le chiffre d'affaires de la MIBA s'élève à :

161.089.902 Z en 1980

211.808.000 Z en 1981

273.240.000 Z en 1982

\* Son personnel est évalué à 5.500 dont 76 expatriés. Le tableau IV.9 donne l'évolution de la production de diamants de la MIBA.

Les indices de chrome-Nickel ont été trouvés à Mwene-Ditu. Des travaux d'évaluation effectués par la MIBA confirment l'existence de 324.425 tonnes de nickel contenues dans 22.300.112 tonnes de minerais à une teneur moyenne de 1,45 %.

Tableau IV.9 : Evolution de la production de diamants de la MIBA, 1975-1984.

<u>ANNEE</u>	<u>Production (1.000 carats)</u>
1975	12.415
1976	11.516
1977	10.795
1978	10.599
1979	8.063
1980	8.001
1981	5.754
1982	5.656
1983	5.807
1984	6.896
1985 (6 mois)	3.368

Sources : - Conjoncture Economique n° 21/22, 1983, p. 192  
- Rapport Bureau de Liaison MIBA, Kinshasa.  
- Conjoncture Economique n° 24/1985, p. 167

(e) Estimation (MIBA), 1984.

8. Recommandations.

- L'industrie minière peut encore être développée grâce à une extension de la MIBA dans l'exploitation du chrome-nickel et du plomb qui alimenterait la SIDERNA de MALUKU.
- Approvisionner suffisamment le Kasai-Oriental en carburant et autres matières premières pour soutenir les industries en difficultés (SOGAKOR, PANIMBU).
- L'agro-industrie peut être développée avec le traitement du soja.

CHAPITRE V : PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

### Généralités.

Le présent chapitre se propose de mettre en relief les perspectives de développement agricole pour la région diamantifère du Kasai-Oriental, telles qu'elles pourraient se présenter pour la période de 1986-1990.

Dans son discours du 26 mars 1981, devant le Comité Central du Mouvement Populaire de la Révolution, le Président de la République prônait la volonté politique du Zaïre de promouvoir son économie par la relance de l'agriculture. C'est dans cette même optique qu'il avait déclaré que "dans les années à venir, chaque Gouvernement sera jugé selon sa capacité de nourrir son peuple".

L'agriculture a été une nouvelle fois choisie comme l'axe principal dans les préoccupations économiques des pouvoirs publics de la République du Zaïre. Le processus de la réforme agraire, comme il a toujours été souligné est un effort conscient visant à opérer des changements soutenus au sein du secteur agricole et des activités annexes. Il doit, en plus de son rôle vital, assurer l'existence des êtres vivants répartis sur notre terre, améliorer le niveau de vie de la population et l'expansion des groupes financiers qui s'en occupent.

Comme il a été relevé dans les chapitres précédents, une identification et un inventaire des ressources existantes ainsi que leur niveau d'exploitation ont été effectués avant d'aborder l'actuel chapitre. Ce qui permettra à cette étude de cadrer avec le contexte réel, concret et possible de la région.

Le Kasai-Oriental présente un cachet très particulier dans son domaine agricole que tout planificateur doit mettre en évidence. C'est la réceptivité des paysans aux techniques culturales modernes généralisées dans la sous-région de Tshilenge et la zone de Gandajika dans la sous-région de Kabinda ainsi que dans la sous-région urbaine de Mbuji-Mayi.

L'encadrement technique de ces paysans a été entrepris depuis 1936 par l'ex-INEAC. L'usage des fertilisants chimiques était introduit depuis 1949. Les effets de leur application étaient très remarquables quelques années plus tard. Il en est de même pour le labour mécanique introduit en 1954. En 1955, une superficie de 2.451 hectares était labourée mécaniquement dans la zone de Gandajika.

Cependant une autre force pouvant stimuler le secteur agricole dans la région est l'exploitation artisanale des diamants par la population locale. Ceci constitue une réalité et un élément capital à considérer dans le processus de développement local. En 1980, selon les statistiques de la division régionale du travail et de la prévoyance sociale, les structures professionnelles par secteur d'activité se présentait de la manière suivante :

Tableau V.1 : Structures professionnelles de la population par secteur d'activité du Kasai-Oriental, 1980.

<u>Dénomination</u>	<u>Nombre d'en-</u> <u>treprises.</u>	<u>Effectifs tra-</u> <u>vailleurs.</u>	<u>%</u>
<u>A. Secteur primaire ou</u> <u>activités extractives</u>			
Mine	1	5.050	
Agriculture	17	1.876	
Pêche	<u>1</u>	<u>6</u>	
Sous-total	19	6.932	62,1
<u>B. Secteur secondaire ou</u> <u>activités des transfor-</u> <u>mations.</u>			
Métallurgie	2	16	
Textile	1	1.459	
Industries alimentaires	5	94	
Industries artisanales	27	122	
Autres industries	<u>5</u>	<u>211</u>	
Sous-total	40	1.902	17,0

C. Secteur tertiaire ou services.

Transport	14	143	
Communication	2	123	
Commerce	<u>136</u>	<u>1.463</u>	
Sous-total	162	2.329	20,9
Total Kasai-Oriental	221	11.163	100 %

Source : Division Régionale du Travail et de la Prévoyance Sociale du Kasai-Oriental, Notes de travail remises à l'équipe spéciale de la planification agricole, Mouji-Mayi, novembre 1983.

Le tableau V.1 qui indique l'effectif de travailleurs dans l'agriculture a atteint seulement 27 % des effectifs du secteur primaire tandis que l'activité minière s'approprie de 72,85 % de ce secteur. Ceci présente un embarras pour le développement agricole par la fuite des hommes adultes valides pouvant travailler la terre pour créer une classe économique informelle des creuseurs traditionnels de diamant appelé "Trafiquants".

De plus, l'analyse professionnelle régionale regroupe au total 11.163 travailleurs contre 1,08 million des hommes et des femmes adultes, soit approximativement une représentation régionale très modeste de la masse laborieuse (1 %).

L'espoir de développement du secteur agricole tant de la République du Zaïre que celle du Kasai-Oriental qui nous concerne pour le moment visent deux objectifs principaux, à savoir :

- à court terme, accroître la production agricole en vue d'atteindre l'autosuffisance alimentaire et
- à moyen et long terme, créer une sécurité alimentaire en organisant des stocks de réserves en vue de prévenir en cas des calamités naturelles et assurer le ravitaillement régulier des aliments de base.

Pour atteindre ces objectifs, le Conseil Exécutif qui est le garant du bien être social et matériel du peuple zaïrois, par le biais de son Département de l'Agriculture et du Développement Rural, a initié et a entrepris une série des programmes tels que :

- Programme National de Production Vivrière en 1976,
- Plan Triennal de Production des Cultures Vivrières en 1979,
- Programme Agricole Minimum (PAM) en 1980 et enfin
- Plan de Relance Agricole 1982-1984.

De ces quatre programmes précités, seul, le Plan de Relance Agricole 1982-1984 sera abordé dans cette étude avant d'accéder au Plan Quinquennal 1986/90.

#### V.1. Plan de Relance Agricole 1982-1984.

Le plan de relance agricole 1982-84, outil officiel d'orientation de la politique agricole de la République du Zaïre. Il a constitué le cheval de bataille pour la promotion socio-économique de la région du Kasai-Oriental pour cette période. Ce document comprend les objectifs assignés au secteur agricole, la politique et la stratégie agricole pour atteindre ces objectifs. Il a passé en revue les principales contraintes du développement agricole au Zaïre.

Parmi les objectifs à atteindre, on a cité :

- la croissance de la production vivrière pour assurer une auto-suffisance alimentaire,
- la croissance de la production industrielle servant de matières premières aux industries locales ;
- la croissance de la production des cultures d'exportation génératrices des devises.

Pour atteindre ces objectifs, la politique actuelle donne une priorité aux cultures vivrières, à la réhabilitation des programmes et des projets en cours d'exécution et au secteur traditionnel. Elle prévoyait une répartition claire des responsabilités entre le gouvernement et le secteur privé. Le gouvernement s'attachait davantage à la définition de la politique agricole, au contrôle, au suivi et coordination des activités agricole, au développement des infrastructures et à la création d'un environnement propre à faciliter la participation du secteur privé.

##### V.1.1. Objectifs de la production des cultures vivrières 1982-1984

Les objectifs de la production des produits vivriers

pour la période 1982-84 ont été établis au regard des besoins alimentaires prioritaires du Kasai-Oriental. Il s'agit de :

- céréales : le maïs et le riz
- légumineuses : arachides, soja, pois et voandzou
- tubercules : manioc

Tableau V.2 : Objectifs de la production des cultures vivrières assignés à la région du Kasai-Oriental, 1982-1984 (T)

Dénomination du produit et organismes d'encadrement.	Unité : tonnes		
	1982	1983	1984
Maïs-grain			
P.M.K.O.	94.000	110.000	120.000
Total	94.000	110.000	120.000
Riz-padd			
Encadrement D.A	18.900	19.300	23.933
La Cotonnière	1.100	1.800	2.367
Total	20.000	21.100	26.300
Arachides (coques)			
Encadrement D.A	23.600	24.200	24.700
P.M.K.O.	8.030	8.110	8.400
La Cotonnière	260	430	740
Total	31.890	32.740	33.840
Soya			
Encadrement D.A	600	700	1.000
Total	600	700	1.000
Légumes			
Feuilles de manioc	40.800	42.100	43.300
Produits maraîchers	7.900	8.200	8.500
Total	48.700	50.300	51.800
Manioc (tubercules) -(1000T)-			
La Cotonnière	40	50	64
Encadrement D.A	1.344	1.371	1.398
P.M.K.O	186	204	220
Total	1.570	1.625	1.682
Haricots-pois-voandzou			
Encadrement D.A	8.200	8.350	8.500
P.M.K.O.	10.400	10.700	10.900
Total	18.600	19.050	19.400

Source : Département de l'Agriculture et du Développement Rural, Plan de Relance Agricole 1982-1984, p.44,47,49,52, Avril 1982.

Différents agents économiques interviennent pour la réalisation de ces objectifs, il s'agit de :

1. Projet Maïs au Kasai-Oriental (P.M.K.O) pour lequel les objectifs et la zone d'action ont été explicités dans le chapitre III.
2. La Cotonnière, une société privée dont les activités d'encadrement agricole ont pour finalité l'augmentation de la production et l'achat de coton fibres.

Quant aux organismes confessionnels, ces derniers contribuent positivement à la promotion du bien être social et matériel des paysans par la modernisation et le développement des cultures vivrières. Ils organisent la collecte, la transformation et la commercialisation des produits agricoles et procèdent à l'entretien des routes de dessertes agricoles.

Les organismes cités ou proposés dans le plan de relance agricole pour le Kasai-Oriental sont :

- a) Projet Rural du Diocèse de Mbuji-Mayi ;
- b) Union des Coopératives du Diocèse de Mbuji-Mayi,
- c) SEDA (Service de Développement Agricole) de Mbuji-Mayi et de Kabeya Kamuanga.

En plus de ces institutions citées, il faut ajouter l'encadrement agricole assuré par le truchement du Département de l'Agriculture et du Développement Rural dénommé dans le tableau V.2 "Encadrement D.A".

#### V.1.2. Objectifs de la production animale 1982-1984

L'évolution de la production animale proposée par le plan de relance agricole dépend de trois types d'opérations :

- le développement des ranches d'élevage ;
- les actions d'encadrement des petits éleveurs ;
- le développement de la pêche maritime et de la pêche en eau douce.

Dans le cadre du Kasai-Oriental, seul un projet d'encadrement piscicole du Conseil Exécutif peut être signalé pour la production animale.

L'élevage de bovins est assuré par des privés et des organismes confessionnels. Le petit bétail et la volaille sont surtout dans les mains des paysans. Seule la ferme avicole de Lukelenge appartenant à DAIPN pratique un élevage du type moderne.

Le tableau suivant reprend les objectifs quantifiés de la production animale spécialement pour les bovins, porcins, ovins, caprins et volaille de 1982 à 1984.

Tableau V.3 : Objectifs de la production animale assignés à la région du Kasai-Oriental, 1982-1984 (tonnes).

	<u>Unité : tonne</u>		
<u>Produit du cheptel</u>	<u>1982</u>	<u>1983</u>	<u>1984</u>
Bovin	1.248	1.273	1.299
Porcin	2.055	2.096	2.138
Caprin-Ovin	3.318	3.385	3.452
Volaille	<u>1.942</u>	<u>1.981</u>	<u>2.081</u>
Total	8.563	8.735	8.970

Source : DADR, Plan de Relance Agricole 1982-1984, p. 61, avril, 1982.

La conférence agricole du Kasai-Oriental tenue à Kabinda du 26 au 29 juin 1983 montrait que le déficit était beaucoup plus remarquable pour la production avicole. Nous estimons que le démarrage de la ferme avicole de Lukelenge pourrait réduire ce déficit. Il a été aussi remarqué une pénurie pour l'approvisionnement en produits pharmaceutiques vétérinaires et une inefficacité de service d'encadrement zootechnique et vétérinaire ainsi que la carence des aliments riches en protéines d'origine animale (rapport de conférence agricole régionale, 1983, p. 15).

#### V.1.3. Objectifs de la production agricole destinée à l'industrie.

La relance des productions agricoles destinées à l'exportation ou à la transformation industrielle locale est essentielle à la promotion économique. En effet, les exportations des produits agricoles doivent accroître les ressources en devises et apporter aux industries locales des matières premières.

Deux cultures industrielles font l'objet d'une exploitation rationnelle dans le Kasai-Oriental : le coton dont la société privée Cotonnière s'occupe de l'encadrement et le tabac qui est du ressort de TABAZAIRE. Les autres cultures telles que le palmier à huile fait exclusivement partie des activités paysannes. Le café robusta constitue une source d'apport en devises. Le tableau suivant donne les objectifs de production des cultures industrielles assignés aux Kasai-Oriental dans le plan de relance agricole.

Tableau V.4 : Objectifs de la production des cultures de rente assignés à la région du Kasai-Oriental, 1982 - 1984 (tonnes)

<u>Types des produits</u>	<u>Type d'encadrement</u>	<u>Unité : tonne</u>		
		<u>1982</u>	<u>1983</u>	<u>1984</u>
Coton-graine	COTONNIERE	3.600	5.700	7.150
Tabac sec	TABAZAIRE	1.300	1.325	1.350
Palmier à huile	Plantations Villag.	40.800	41.600	42.400
Café robusta	Plantations Villag.	1.600	1.650	1.700
Canne à sucre		53.800	55.400	57.100

Source : Département de l'Agriculture et du Développement Rural, Plan de Relance Agricole 1982-1984, p.50,75,76,77,78,79 - octobre 1982.

Il faut remarquer que la production cotonnière au Kasai-Oriental a atteint seulement 4.800 T en 1984 (rapport annuel de la CSCO (Caisse de Stabilisation Cotonnière).

L'actuel paragraphe concernant les perspectives de développement agricole comprend quatre principaux points, notamment :

1. aperçu sur les principales contraintes au développement agricole régional et les conditions préalables pour son développement ;
2. évaluation quantitative des besoins en produits alimentaires et en principales cultures industrielles pour le plan quinquennal ;
3. identification des régions agraires favorables à l'intensification agricole et
4. stratégie et programme agricole proposé.

V.1.4. Les résultats du Plan de Relance Agricole 1982-1984.

Ce paragraphe donne les résultats du plan de relance agricole conformément aux objectifs qui lui ont été assignés. Bien que fixés sur base d'un ensemble complexe de facteurs (population active, encadrement, effort budgétaire à consentir, recherche agronomique, apport en intrants, climat, commercialisation) qui concourt à la production agricole, les objectifs ont subi une certaine modification à cause des difficultés rencontrées au cours de l'exécution des programmes.

a) La production vivrière.

Dans le domaine de la production vivrière, les résultats obtenus se présentent comme suit :

- le maïs :

En 1982, la production du maïs a été fortement influencée par la mesure incitative de la libéralisation des prix des produits agricoles au producteur.

En 1983 par contre, il y eut baisse de la production par rapport aux prévisions de 1983 (98.000 tonnes produites contre 110.000 tonnes prévues) et à la production de 1982 (100.500 T en 1982 contre 98.000 T en 1983). En 1984, la production a été bonne, 126.800 T contre 120.000 T prévues.

Le taux de réalisation du programme maïs par rapport aux objectifs révisés du Plan de Relance Agricole 1982-1984 a été respectivement de 107 % en 1982, de 89 % en 1983 et de 106 % en 1984.

Le manioc.

La production de manioc au Kasai-Oriental présente une allure ascendante. Le taux de réalisation des objectifs révisés du Plan de relance agricole est respectivement de 91 % en 1982, de 103 % en 1983 et de 138 % en 1984.

Le riz paddy.

Si les objectifs quantifiés pour la production du riz paddy n'ont pas été sous estimés, il y a lieu de dire que le Kasai-Oriental s'est bien comporté dans l'exécution du programme riz. Les taux de réalisation des objectifs du Plan de Relance Agricole étaient de 125 % en 1982, de 121 en 1983 et de 111 en 1984.

L'arachide.

La production d'arachide au Kasai-Oriental est restée quasi stagnante durant toute la période de l'exécution du Plan de Relance Agricole. Elle est passée de 31.250 T en 1981 à 31.780 T en 1984 soit 1 % d'augmentation.

Autres légumineuses (données statistiques très mal connues).

La production de légumineuses (haricot, petits pois et voandzou) a été loin des objectifs du plan de relance agricole. A la fin du Plan, la production a même été la même à celle de l'année de base (1981) : 18.300 tonnes.

Le tableau V.5 synthétise la situation de la production vivrière au Kasai-Oriental pour les principales cultures vivrières.

b) La production animale.

Le tableau V.6 démontre que le taux de réalisation pour la viande bovine est croissant. Il en est de même pour la viande porcine. Par contre la viande de caprins, ovins et la volaille présente une allure contraire.

c) La production industrielle.

Exception faite de la production du coton, la région du Kasai-Oriental n'a pas atteint ses objectifs lui assignés dans le plan de relance agricole. Le tableau V.7 montre clairement la baisse de la production pour le tabac, le palmier à huile et le café robusta. Cette situation est due à une surestimation des objectifs quantifiés soit la persistance des goulots d'étranglement et aux préalables non accomplis dans ces secteurs.

Tableau V.5 : Evolution de la production des principales cultures vivrières en milliers de tonnes, taux d'accroissement et de réalisation du Plan de Relance Agricole 1982-1984 au Kasaf-Oriental

	1981	1982				1983				1984			
	R <sub>0</sub>	P <sub>1</sub>	R <sub>1</sub>	R <sub>1</sub> /P <sub>1</sub> %	R <sub>1</sub> /R <sub>0</sub> %	P <sub>2</sub>	R <sub>2</sub>	R <sub>2</sub> /P <sub>2</sub> %	R <sub>2</sub> /R <sub>1</sub> %	P <sub>3</sub>	R <sub>3</sub>	R <sub>3</sub> /P <sub>3</sub>	R <sub>3</sub> /R <sub>2</sub> %
1. Maïs	84,0	94,0	100,5	107	120	110,0	98,0	89	97	120,0	126,8	106	129
2. Manioc	1.508,1	1.569,6	1.373,0	87	91	1.625,2	1.412,7	87	103	1.682,0	1954,0	126	138
3. Riz/paddy	19,6	20,0	24,9	125	127	21,1	25,6	121	103	26,3	29,2	111	114
4. Légumineuses	18,3	18,5	11,3	61	62	19,4	11,7	61	104	19,4	18,3	94	156
5. Arachides	31,2	31,9	30,1	94	96	32,7	30,9	94	103	33,8	31,8	94	103

Source : Evaluation du Plan de Relance Agricole 1982-1984, pages 13, 14, 15, 16, 17 Avril 1985.

R<sub>0</sub> = Réalisation année de base

R<sub>1,2</sub> = Réalisation année 1, 2, ...

P<sub>1,2</sub> = Prévision année 1, 2, ...

R<sub>1</sub>/P<sub>2</sub> = Taux de réalisation

R<sub>1</sub>/R<sub>0</sub> = Taux d'accroissement.

Tableau V.6 : Evolution de la production de viande (en tonnes de poids vif) taux d'accroissement et de réalisation du Plan de Relance Agricole 1982-1984 au Kasai-Oriental

ANNEES/VIANDE DE	1981	1982				1983				1984			
	R <sub>0</sub>	P <sub>1</sub>	R <sub>1</sub>	R <sub>1</sub> /P <sub>1</sub> %	R <sub>1</sub> /R <sub>0</sub> %	P <sub>2</sub>	R <sub>2</sub>	R <sub>2</sub> /P <sub>2</sub> %	R <sub>2</sub> /R <sub>1</sub> %	P <sub>3</sub>	R <sub>3</sub>	R <sub>3</sub> /P <sub>3</sub> %	R <sub>3</sub> /R <sub>2</sub> %
1. Bovins	1.846	1.248	1.899	152	103	1.273	1.976	155	104	1.299	2.045	157	103
2. Porcins	1.428	2.055	1.499	73	105	2.096	1.574	75	105	2.138	1.653	77	105
3. Ovins/Caprins	6.629	3.318	7.291	219	110	3.385	8.020	237	110	3.452	8.742	253	109
4. Volaille	1.959	1.942	2.938	151	150	1.981	4.406	222	150	2.081	6.609	318	150
Total	11.862	8.563	13.627	149	115	8.735	15.935	183	117	8.970	19.049	201	117

Source : Evaluation du Plan de Relance Agricole 1982-1984, page 33, Avril 1985.

Tableau V.7 : Evolution de la production de cultures industrielles au Kasaï-Oriental en tonnes de 1981 à 1984, taux d'accroissement et de réalisation du Plan de Relance Agricole 1982-1984.

	1981	1982				1983				1984			
	R <sub>0</sub>	P <sub>1</sub>	R <sub>1</sub>	R <sub>1</sub> /P <sub>1</sub> %	R <sub>1</sub> /R <sub>0</sub> %	P <sub>2</sub>	R <sub>2</sub>	R <sub>2</sub> /P <sub>2</sub> %	R <sub>2</sub> /R <sub>1</sub> %	P <sub>3</sub>	R <sub>3</sub>	R <sub>3</sub> /P <sub>3</sub> %	R <sub>3</sub> /R <sub>2</sub> %
1. Coton graine (1)	3.900	3.600	4.400	122	113	5.700	5.700	100	130	7.150	4.800	67	84
2. Tabac sec (2)	894	1.300	1.050	81	117	1.325	263	20	0,25	1.350	508	38	193
3. Palmier à huile (3)	40	40.800	41	0,1	103	41.600	36	0,09	88	42.400	36	0,8	100
4. Café robusta	4	1.600	4	0,25	100	1.650	4	0,24	100	1.700	3	0,18	75
5. Canne à sucre		53.800				55.400				57.100			

Source : (1) Caisse de stabilisation Cotonnière, 1985

(2) TABAZAIRE, Note de service remise à l'équipe du SEP le 7/5/85 par Mr Le Boulanger, Directeur des cultures.

(3) Plan de Relance Agricole 1982-1984 p. 76.

## V.2. Le Plan Quinquennal 1986-1990

Il traduit la volonté politique et économique pour soutenir les actions de redressement et de relance nationale. De 1960 à 1984 l'économie nationale s'est caractérisée par :

- a) des perturbations économiques (1960-1967) dues aux violentes luttes fratricides et tribales causées par la soif de pouvoir politique provoquant ainsi un déséquilibre généralisé.
- b) années de reprise (1968-1974) de l'économie nationale marquée par la croissance du PIB d'environ 7 % par an en termes réels.
- c) période de crise économique (1975-1978) caractérisée par une baisse continue du PIB jusqu'à 2,3 % en 1977, par le déficit budgétaire généralisé par l'inflation, le niveau élevé de la dette extérieure et le non paiement des arriérés de cette dette.
- d) période de redressement national (1979-1981) marquée par de multiples mesures économiques comme :
  - Plan Mobutu ou plan d'urgence
  - Création d'un comité de coordination des ressources extérieures au sein du Département du Plan pour meilleure gestion des ressources extérieures,
  - privatisation de la gestion des entreprises publiques et mise en route du Plan Agricole Minimum (PAM).
- e) période de relance agricole (1982-1984)
  - programme d'action gouvernementale de développement ou plan de relance agricole. Cette nouvelle stratégie agricole a pour but de stimuler la relance agricole pour éliminer les goulots d'étranglement qui entravent la production.
  - création au niveau du Cabinet du Département de l'Agriculture et du Développement Rural d'une Cellule de Conception chargée de définir la politique agricole globale. Ces responsabilités furent transmises au Service d'Etudes et Planification suite aux changements intervenus dans l'organigramme du Département.
  - création de la Banque de crédit agricole (BCA) et réduction de l'effectif des agents de l'Etat.

Pour soutenir les actions de relance et de stabilisation économique, le Zaïre s'est décidé d'élaborer une politique globale centrée sur l'application des mesures micro et macroéconomiques. Ces mesures doivent être à la fois efficaces, cohérentes et indispensables. Le plan de développement social et économique communément appelé Plan Quinquennal 1986-1990 est une expression de ce souci.

Le plan quinquennal 1986-1990 vise d'une part l'augmenter la production vivrière en vue d'atteindre l'autosuffisance alimentaire et d'autre part de satisfaire les besoins des industries locales en matières premières et d'exportation. Il vise également de promouvoir le niveau de revenu de nos paysans.

La première orientation confère à l'agriculture 3 rôles distincts à savoir agriculture, facteur de sécurité alimentaire, agriculture créatrice des matières premières et agriculture sources des devises.

La deuxième orientation par contre, considère l'agriculture d'abord comme facteur de création du marché intérieur puis comme facteur du développement harmonieux et de redressement économique, et enfin comme facteur de changement de mentalité.

Ces objectifs seront atteints par la mise en place de politiques spécifiques et efficaces. Les grands axes de ces politiques doivent concerner :

- 1/ la concentration géographique de différentes actions,
- 2/ l'accroissement de la taille des exploitations traditionnelles,
- 3/ la création de petites et moyennes entreprises agricoles,
- 4/ l'amélioration de la productivité par unité de surface par l'usage des intrants agricoles,
- 5/ le maintien de la libéralisation des prix,
- 6/ le renforcement de l'encadrement technique des paysans,
- 7/ la collecte des informations statistiques,
- 8/ l'organisation de la commercialisation des produits agricoles,
- 9/ l'entretien des routes.

Pendant toute la période de l'exécution du Plan Quinquennal 1986-90, le Conseil Exécutif prendra en charge toutes les actions ayant trait à l'infrastructure d'appui à la production et aux mesures incitatives. Les actions de production proprement dites seront confiées au secteur privé. Les actions de production seront concentrées surtout dans les foyers de développement.

Les objectifs quantifiés du plan quinquennal 1986-1990 sont exécutés par l'entremise des agro-industrielles, petites et moyennes entreprises privées, organismes confessionnels, et par des paysans encadrés par les programmes, les projets et/ou les services techniques du Département.

### V.2.1. Contraintes au développement agricole.

#### A. Principaux goulots d'étranglement.

Les principaux goulots d'étranglement du secteur agricole régional sont regroupés en trois principales catégories, à savoir :

##### a. Contraintes techniques

- état défectueux des routes : sur environ 5.491 km de routes régionales moins de la moitié sont bien entretenues et environ 4 à 5 % asphaltées,
- prédominance de l'exploitation artisanale de diamants sur les autres secteurs de la vie régionale et le manque d'intérêt pour investir dans le secteur agricole par les détenteurs de capitaux ;
- pénurie fréquente en carburant sur le marché local et déficiences généralisées des stations d'essence laissant la place au marché noir,
- approvisionnement déficitaire et tardif des agriculteurs en engrais chimiques et en semences améliorées. Cette situation est très caractéristique dans la sous-région de Tshilenge et les zones de Mwene-Ditu, Gandajika et Kamiji dans la sous-région de Kabinda ;
- manque des produits pharmaceutiques vétérinaires sur le marché local ;
- absence des conditions de conservation des produits ;
- pénibilité des travaux des champs et effondrement de l'encadrement agricole ;
- dispersion des champs et manque d'initiative de se regrouper en coopérative et en paysannat par les petits agriculteurs ;
- pauvreté des sols dans certains coins nécessitant des apports des fertilisants ;
- les autorités territoriales entravent la bonne marche du service de l'agriculture en réquisitionnant les moyens logistiques de son personnel ;
- insuffisance de collaboration entre les responsables de l'agriculture et les cadres de la Territoriale.

##### b. Contraintes économiques et financières.

En effet, la faiblesse du budget de l'Etat destiné à financer le secteur agricole ne permet pas de développer le monde rural.

Depuis 1978, le budget ordinaire du Département de l'Agriculture et du Développement Rural ne représentait que 1,48 à 3,5 % du budget ordinaire et les exécutions des dépenses réellement effectuées, ne représentaient qu'un pourcentage encore plus réduit.

- le retard dans l'ordonnancement des crédits entraîne chaque année d'importantes perturbations dans le fonctionnement des services et des projets, qui fréquemment ne reçoivent leurs fonds qu'en fin de campagne agricole ;
- l'absence d'un organisme bancaire spécialisé dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage. Les banques de la place préfèrent se tourner vers le secteur commercial et industriel où la rotation des capitaux est plus rapide.

c. Contraintes humaines.

- . dispensaires mal équipés et en nombre insuffisant,
- . peu d'écoles agricoles et de centres sociaux
- . manque d'eau potable
- insuffisance de l'enseignement et de la vulgarisation agricole en milieu rural,
- l'exode rural diminuant ainsi la main-d'oeuvre agricole.

B. Conditions préalables au développement agricole.

L'amorce du développement agricole du Kasaï-Oriental présume que les goulots d'étranglement à la production agricole soient supprimés. Cette diminution ou suppression des forces défavorables au développement agricole ne peut se faire que progressivement selon les moyens dont dispose la région.

Toutefois, les conditions suivantes doivent être remplies pour permettre un développement soutenu du secteur agricole :

- l'agriculture doit avoir une place prépondérante dans tous les programmes régionaux de développement,
- il faudra créer un comité spécial chargé de la planification et la coordination des actions de développement agricole,
- il faudra renforcer et développer la station de recherche GANAJIKA pour produire les semences améliorées afin de couvrir les besoins urgents de la région en matériel végétal de qualité.

- développer et encourager la création de petites et moyennes entreprises agricoles (P.M.E.A.).
- créer des centres de ventes des intrants agricoles dans les zones réceptives aux techniques culturales modernes à Mbuji-Mayi, inciter certains opérateurs économiques locaux à importer et vendre ces produits sur place.
- développer et encourager l'action coopérative dans les milieux ruraux afin d'accomplir ensemble certains objectifs agricoles non réalisables individuellement.
- la région doit créer des conditions favorables aux investissements locaux et expatriés.
- les routes doivent être régulièrement entretenues et les circuits commerciaux doivent être améliorés pour permettre l'évacuation de la production agricole dans des conditions rémunératrices.
- approvisionner régulièrement des stations d'essence afin de combattre le marché noir qui prédomine dans la région.
- améliorer les conditions des conservations des produits agricoles ;
- favoriser la promotion des unités de mécanisation agricole et de la traction animale existantes dans la région.

#### V.2.2. Estimation des besoins.

L'évaluation des besoins sera dirigée vers deux orientations principales : la première destinée à l'alimentation de la population locale et la seconde à l'accomplissement des desiderata pour les industries manufacturières.

## A. Besoins alimentaires

### A.1. Besoins pour la consommation humaine du Kasai-Oriental

La consommation des produits alimentaires est particulièrement influencée par divers facteurs : population, revenus individuels, prix de vente, incidences nutritives, environnement, préférences, habitudes alimentaires et religion.

Pour des raisons d'ordre pratique, seuls les habitudes alimentaires, les normes nutritionnelles et le facteur démographique seront évoqués dans cet ouvrage.

Afin d'arriver à circonscrire les habitudes alimentaires, des enquêtes sur la consommation ont été organisées et menées dans les chefs-lieux des zones et sous-région du Kasai-Oriental. Celles-ci ont permis de déterminer le pourcentage des origines des apports alimentaires en calories par groupe et type d'aliments de la région (tableau I.19 et I.20 et figure I.1).

Les besoins évalués pour la consommation humaine sont basés sur les normes nutritionnelles de la FAO et de CEPLANUT (Centre de Planification de Nutrition Humaine) adaptées pour le Zaïre.

Sur les bases de l'origine des apports alimentaires et des normes journalières de la FAO, les besoins alimentaires quotidiens en calories par groupe et type d'aliments ont été déterminés pour un enfant, une femme et un homme adulte (tableau V.5).

Les besoins ainsi déterminés en calories sont ensuite convertis en grammes par jour pour différentes catégories de consommateurs.

Le passage des besoins en calories aux besoins journaliers en grammes est effectué en faisant recours à la table de la valeur nutritionnelle des aliments (tableau V.6)

Après avoir calculé la quantité quotidienne, cette dernière est multipliée par 365 jours pour évaluer les besoins annuels pour chaque type d'unité traitée comme le montre le tableau V.7.

Tableau V.5.a. Origine en pourcent des apports alimentaires en calories par groupe d'aliments du Kasai-Oriental

Origine des apports en calories	%	Besoins pour 1 homme adulte (cal)	Besoins pour 1 femme adulte (cal)	Besoins pour 1 enfant (<15ans) (cal)
1. Aliments à prédominance glucidique	<u>79,6</u>			
Maïs	31,9	813	584	465
Riz	16,2	413	297	236
Manioc	44,7	1.139	819	651
Igname	1,4	36	26	21
Banane	0,5	13	9	7
Fruits	0,1	3	2	2
Légumes	3,8	97	70	56
Autres (beignet,pain)	<u>1,3</u>	<u>3</u>	<u>24</u>	<u>19</u>
Sous-total (1)	100	2.547	1.831	1.457
2. Aliments à prédominance protéiques	<u>13,0</u>			
Haricots	23,4	97	70	56
Poisson	26,4	110	79	63
Viande bovine	5,5	23	17	13
Viande porcine	8,7	36	26	21
Volaille	7,5	31	22	18
Insectes larves	11,5	48	34	27
Gibier et autres viandes	<u>17,0</u>	<u>71</u>	<u>51</u>	<u>40</u>
Sous-total	100	416	299	238
3. Aliments à prédominance lipidiques	<u>7,4</u>			
Arachide	11,0	26	19	15
Huile de palme	<u>89,0</u>	<u>211</u>	<u>151</u>	<u>120</u>
Sous-total	100	237	170	135
T o t a l	100	3.200	2.300	1.830

Normes de la FAO et OMS, recommandées quotidiennement en calories pour  
le continent africain : 3.200 calories pour un homme adulte  
2.300 calories par une femme adulte  
1.830 calories par un enfant.

Sources : - Equipe Spéciale pour les études régionales, op.cit  
Tableaux I.20.  
- Série de rapport technique n° 522/73, Rapport d'un comité  
spécial mixte FAO-OMS, OMS et FAO, Genève, 1973, p.29.

Tableau V.6. : Valeur nutritionnelle des aliments

(Calories par 100 g, g protéines par 100 g)

		<u>Calories</u>	<u>g protéines</u>	
1. Manioc (cossettes ou farine)		352	1,5	
2. Banane plantain		127	0,8	
3. Patate douce		132	1,4	
4. Igname		80	1,5	
5. Pomme de terre		94	1,7	
6. Riz décortiqué		355	7,6	
7. Maïs grains : - jaune	359		9,2	
- clair	357	351*	8,6	9,1
- farine	339		9,6	
8. Pain		265	8,1	
9. Sucre		385	8,1	
10. Feuilles de manioc		102	6,0	
11. Autres légumes : - épinards	20		2,3	
- feuilles de patate douce	54	43*	4,6	3,6
- choux	44		3,6	
- oseilles	25		5,5	
- amarantes	75		2,2	
12. Huile de palme		875	0	
13. Haricots		313	26,0	
14. Soja		297	36,5	
15. Arachides		528	27,5	
16. Poissons : - frais		92	18,7	
- séchés et salés maigres	289		61,8	
- séchés et salés demi-gros	247	264*	46,0	49,8
- séchés et salés gras	257		41,5	
17. Viande de bœuf		122	22,4	
18. Viande de porc (USDA)		472	11,2	
19. Volaille		136	23,8	

Tableau V.6 : Valeur nutritionnelle des aliments (suite)

		<u>Calories</u>	<u>g protéines</u>	
20. Fruits :	- ananas	26	0,3	
	- avocat noir	152	1,6	
	- avocat vert	159	1,8	
	- mangue verte	56	0,5	0,8
	- mangue mûre	65	0,6	0,9
	- mandarine	48	0,8	
	- orange	39	0,6	
	- pamplemousse	38	0,9	
	- papaye	32	0,3	
	- banane de table	83	1,7	
21. Autres produits animaux				
	- antiloppe	149	30,4	
	- chenilles fumées	333	62,3	
	- hippopotame séché	377	52,0	
	- larves de coloptère séchées	426	52,5	
	- termites fumés	611	36,6	

- Sources :
- Degroote, V.A. : Tables de composition alimentaire pour la République Démocratique du Congo  
ONRD, Kinshasa, 1970.
  - FAO and U.S. Department of Health, Food Composition table for Use in Africa  
Rome : FAO - UN, 1970.
  - Watt, B.K. and H.L. Merrill : Composition of Foods, Washington, D.C., USDA, 1975

Note (\*) : Estimation moyenne (B.P.A) .

Tableau V.7. : Besoins alimentaires journaliers et annuels (365 jours)  
d'un homme adulte, d'une femme adulte et d'un enfant  
en principales denrées alimentaires

Origine des apports	Besoins journaliers (gr)			Besoins annuels (Kg)		
	Homme adulte	Femme adulte	Enfant	Homme adulte	Femme adulte	Enfant
<u>1. Aliments à prédominance glucidique</u>						
Maïs grain	232	166	133	85	61	49
Riz	116	84	67	43	31	24
Manioc tub.	678	488	388	248	178	142
Igname	45	33	26	17	12	10
Banane plant.	10	7	6	4	3	2
Fruits	7	4	4	2	2	2
Légumes	133	96	77	49	35	28
<u>2. Aliments à prédominance protéique</u>						
Haricot	31	22	18	11	8	7
Poissons fr.	120	86	68	44	31	25
Viande bov.	19	14	11	7	5	4
Viande porc.	8	6	5	3	2	2
Volaille	15	11	9	6	4	3
Insectes et larves	23	17	13	9	6	5
Gibiers et autres viandes	39	28	22	14	10	8
<u>3. Aliments à prédominance lipidiques</u>						
Arachide	5	4	3	2	1	1
Huile de palme	24	17	14	9	6	5

Les paramètres de base servant aux calculs des besoins alimentaires de la région sont de deux principales sources de l'INS, Département du Plan, en ce qui concerne la population :

- le recensement scientifique de la population de 1984 (tableau I.9)
- les perspectives démographiques régionales 1975-1985 (1980, p. 53).

Ainsi, le second variable a permis de déterminer la composition de la population par groupe d'âge en pourcent par rapport à la population totale :

Homme adulte	: 25,29
Femme adulte	: 28,47
Enfant moins de 15 ans	: 46,24

Se référant à l'hypothèse faible\* des perspectives de la même source (Recensement Scientifique) de la population 1984, p. 53, le tableau V.8 consigne l'évolution de la population régionale par âge et sexe :

Tableau V.8 : Perspectives démographiques de la région du Kasai-Oriental, 1986 - 1990 (1000 personnes).

Age et sexe	1986	1987	1988	1989	1990	%
Homme adulte	629	640	652	663	675	25,29
Femme adulte	708	721	734	747	760	28,47
Enfant moins de 15 ans	1.150	1.171	1.192	1.213	1.235	46,24
Total Kasai-Oriental	2.488	2.532	2.577	2.623	2.670	100

Sources : - Institut National des Statistiques, Département du Plan, Recensement Scientifique de la population 1984, p. 53  
- Op. Cit, Perspectives Démographiques Régionales, 1980, p. 53.

Note : Population en 1956 = 885.312 en 1984 = 2.402.600 soit un taux d'accroissement moyen annuel de 3,6 %.

Note :

(\*) L'hypothèse faible a été choisie parceque nous espérons que la production agricole doit être atteinte au niveau minimum possible pour couvrir les besoins indispensables de la population. (B.P.A.).

Au regard de ces perspectives démographiques (tableau V.8) et aux besoins annuels pour homme, femme et enfant déterminés dans le tableau V.7, les besoins alimentaires prioritaires suivant les principales denrées pour la population du Kasai-Oriental sont ainsi évalués en multipliant les besoins annuels unitaires par le nombre de la population.

Les besoins minima en principales denrées alimentaires ainsi obtenus (tableau V.5) peuvent constituer les objectifs de la production agricole régionale. Il est prudent et indispensable d'ajouter à ces desiderata quatre autres destinations affectant directement ou indirectement l'accumulation des produits agricoles pouvant servir à la consommation humaine, il s'agit de :

1. pertes après récolte,
2. besoins pour les semences,
3. besoins pour l'alimentation animale,
4. besoins pour les industries locales.

#### A.1. Estimation des pertes minimales en produits agricoles 1986-1990.

Au Kasai-Oriental comme dans les autres régions localisées dans le climat tropical et intertropical, le problème de conditionnements des récoltes se pose avec acuité.

La principale cause des pertes réside dans la destruction par les insectes qui trouvent des conditions de vie optimales pendant toute l'année dans les matières végétales ou graines. Dans la plupart des cas, les récoltes sont déjà infestées sur pied avant la moisson.

Les pertes subies par des produits vivriers ne peuvent pas être estimées globalement: Leurs causes sont multiples : dessiccation, insectes, pourritures et rongeurs. Elles varient non seulement d'après le milieu, le produit, l'année, mais surtout d'après les soins apportés au stockage. Les pertes dues aux insectes sont plus tangibles que celles dues à la pourriture.

Voici, pour les principales denrées alimentaires, un taux estimatif des pertes basées sur les besoins alimentaires de la population pour la période 1986-1990 :

Tableau V.9 : Estimation des besoins alimentaires préférables pour la région du Kasai-Oriental, 1986 - 1990

Unité = 1000 T.

Type des produits	1986	1987	1988	1989	1990	Total
<u>1. Produits de l'Agriculture</u>						
Maïs grain	153	156	159	161	164	793
Riz décortiqué	77	78	79	81	82	397
Manioc tubercule	445	453	462	470	478	2.308
Igname	31	31	32	32	33	159
Banane plantain	7	7	7	7	7	35
Fruits	5	5	5	5	5	25
Légumes	88	89	91	93	94	455
Haricot	21	21	21	22	22	107
Arachides	3	3	3	3	3	15
Huile de palme	16	16	16	17	17	82
<u>2. Produits de l'élevage, de pêche et de chasse</u>						
Poissons frais	78	80	81	83	84	406
Viande bovine	13	13	13	13	13	65
Viande porcine	6	6	6	6	6	30
Volaille	10	10	10	11	11	52
Gibiers et autres viandes	25	26	26	26	27	130
Insectes et larves	16	16	16	17	17	82
<u>Paramètre des calculs :</u>						
- Perspectives démographiques régionales par âge et sexe (tableau V.8)						
- Besoins annuels en kilos (tableau V.7)						

Tableau V.10 : Estimation des pertes en principales denrées alimentaires (000T).  
basées sur les besoins alimentaires de la région, 1986-90

Type de culture	Pertes en %	1986	1987	1988	1989	1990	Total
Maïs grain	20	31	31	32	32	33	159
Manioc	10-20	67	68	69	70	71	345
Riz	10-20	12	12	12	12	12	60
Banane plantain	50-60	4	4	4	4	4	20
Igname	10-15	4	4	4	4	4	20
Légumes	20-30	22	22	23	23	24	114
Haricot	10	2	2	2	2	2	10
Arachide	15	1	1	1	1	1	5
Poissons frais	10-20	12	12	13	13	13	63
Volaille	10-25	1	1	1	1	1	5

Sources : - E.J. BUYCKX et J. DELELE, Résultats d'une enquête sur la conservation des denrées au Congo-Belge, p.6, 10.

- Etudes sur la Planification Agricole Régionale, Bandundu, 1983

- Bureau Planification Agricole, Bureau d'Etudes, Département de l'Agriculture et du Développement Rural, 1984.

#### A.2. Estimation des besoins en semences

Les semences constituent une source de vie végétale et en même temps un facteur non négligeable affectant la quantité des principales denrées à consommer. Les besoins minima en semences pour les cultures varient généralement entre 2,5 à 6 % des besoins pour la consommation humaine. Le tableau V.11 donne l'estimation des besoins en semences pour le Kasai-Oriental de 1986 à 1990.

Tableau V.11 : Estimation des besoins en semences, 1986-1990

Types des cultures	% Besoins alimentaires (*)	Unité : 1000 T					Total
		1986	1987	1988	1989	1990	
Maïs grain	5 %	8	8	8	8	8	40
Riz	5 %	4	4	4	4	4	20
Arachide	5 %	1	1	1	1	1	5
Haricot	5 %	1	1	1	1	1	5

Note : Pour les semences améliorées, le pourcentage des semences à utiliser pourra être abaissé de 2 à 2,5 %.

\* Estimation Bureau Planification Agricole, Bureau d'Etudes, Département de l'Agriculture et du Développement Rural, 1983.

A.3. Estimation des besoins pour l'alimentation animale.

L'intervention des produits de l'agriculture pour l'alimentation animale est estimée à un minimum de 2 % des besoins pour la consommation humaine.

Tableau V.12 : Estimation des besoins en produits agricoles pour l'alimentation animale, 1986-1990.

Type des produits	% Besoins (*) alimentaires	Unité : 1000 T.					Total
		1986	1987	1988	1989	1990	
Maïs grain	4	6	6	6	6	7	31
Manioc	2	9	9	10	10	10	48
Légumes	2	2	2	2	2	2	10
Riz	2	2	2	2	2	2	10
Poisson	2	2	2	2	2	2	10

A.4. Estimation des besoins en produits vivriers pour les industries locales.

Cette étude présente les perspectives de développement agricole régional, il est sans doute indispensable et impérieux de songer à toute éventualité pouvant susciter l'implantation d'une brasserie durant la période 1986 à 1990. Pour parer à cette éventualité pouvant faire appel à d'énormes quantités de céréales dans sa technologie, une prévision annuelle à partir de l'an 1986 a été proposée dans cette étude. L'évolution de ces produits est exposée dans le tableau V.13 synthétisant les besoins en produits vivriers pour les industries locales. Dans ce paragraphe, il est important de signaler la fabrication de boissons locales qui est généralisée dans toute la région.

Tableau V.13 : Estimation des besoins en produits agricoles pour les industries locales, 1986-1990.

Type des produits	% Besoins alimentaires	Unité : 1000 T					Total
		1986	1987	1988	1989	1990	
Maïs grain	15 %	23	23	23	24	25	118
Riz	15 %	12	12	12	12	12	60

Les démarches ainsi suivies pour déterminer les cinq besoins alimentaires conduisent vers l'élaboration d'un tableau récapitulatif des besoins globaux pour le Kasai-Oriental (tableau V.14).

(\*) Basée sur le Programme de Production des principales denrées alimentaires au Zaïre 1980-1985, SEP, DADR, 1980.

Tableau V.14 : Récapitulatif des besoins globaux en produits agricoles du Kasai-Oriental, 1986 - 1990 (1000 T)

<u>Type des produits</u>	<u>1986</u>	<u>1987</u>	<u>1988</u>	<u>1989</u>	<u>1990</u>	<u>Total</u>
<u>A. De l'agriculture</u>						
Maïs-grains	221	224	228	231	237	1.141
Riz décortiqué	107	108	109	111	112	547
Manioc tubercule	521	530	541	550	559	2.701
Ignare	35	35	36	36	37	179
Plantain (banane)	11	11	11	11	11	55
Légumes	112	113	116	118	120	579
Haricots	24	24	24	25	25	122
Arachides	5	5	5	5	5	25
Huile de palme	16	16	16	17	17	82
<u>B. De l'élevage, pêche, cueillette et chasse</u>						
Poissons frais	92	94	96	98	99	479
Viande bovine	13	13	13	13	13	65
Viande porcine	6	6	6	6	6	30
Volaille (chaire)	10	10	10	11	11	52
Gibiers et autres viandes	25	26	26	26	27	130
Insectes et larves	16	16	16	17	17	82

Sources : Tableau V.9, tableau V.10, tableau V.11, tableau V.12 et tableau V.13

- Remarques : a) - Rendement manioc cossettes en racines fraîches : 25-33 %  
 - Rendement riz paddy en riz décortiqué : 60-70 % des graines.  
 - Rendement cannes à sucre en sucre commercial 9-12 % (10 %)
- b) - Le poids moyen d'un animal de référence est égal à 250 Kg pour un bovin dont le rendement à l'abattage pour un boeuf est à 48 %.
- . 0,71 Kg pour un poulet
  - . 50 Kg pour un porcin.

## B. Besoins en cultures industrielles

Les besoins en cultures industrielles et d'exportation pour la région du Kasai-Oriental sont orientés vers quatre produits principaux, à savoir :

- le coton-graine
- le tabac,
- l'huile de palme elaeis,
- le café marchand robusta.

La culture de coton et celle de tabac relève du secteur privé (COTONNIERE et TABAZAIRE) qui encadre les paysans tandis que les deux autres cultures font exclusivement partie du secteur traditionnel.

L'analyse de la situation actuelle des productions de ces produits (excepté l'huile de palme et le café robusta dont les statistiques agricoles ne sont pas disponibles) accuse des baisses assez significatives d'une année à l'autre comme il a été démontré dans les précédents chapitres. Sur ce point de vue et compte tenu des réalités régionales, il a été jugé nécessaire et utile d'adapter les perspectives agricoles en ce qui concerne les cultures industrielles sur les objectifs de 1982 du plan de relance agricole 1982-1984 pour établir les desiderata pour la période 1986-1990.

Un taux d'accroissement annuel des productions a été proposé à :

- 2 % pour le coton-graines,
- 1,5 % pour le tabac;
- 1 % pour les régimes du palmier à huile et
- 1,5 % pour le café robusta.

Tableau V.15 : Projections des productions en cultures industrielles (T)

<u>Produits</u>	<u>1986</u>	<u>1987</u>	<u>1988</u>	<u>1989</u>	<u>1990</u>
Coton-graines	3.672	3.745	3.820	3.897	3.975
Tabac sec	1.320	1.339	1.359	1.380	1.400
Huile de palme (régime)	41.208	41.620	42.036	42.457	42.881
Café robusta (marchand)	1.624	1.648	1.673	1.698	1.724

- Zones à vocation cotonnière.

Il s'agit des zones de Kabinda, Lubao, Gandajika et Mwene-Ditu dans la sous-région de Kabinda; des zones de Katanda (collectivité Baluba-Lubilanji) et Tshilenge (collectivité Kalonji-Sud, Kalelu et Lukalaba) dans la sous-région de Tshilenge; des zones de Lodja et Lusambo dans la sous-région de Sankuru.

Les superficies recommandées sont de :

- 50 ares (100 x 50 m) pour un homme adulte valide (H.A.V.)

- Zone à vocation tabacicole

La culture de tabac se pratique dans la seule zone de Mwene-Ditu plus spécialement dans la collectivité de Luputa où jusqu'à présent les conditions éco-climatiques ont été jugées favorables.

- Zones à vocation pour les autres cultures industrielles

Le palmier à huile *elaeis* et le caféier *robusta* se pratiquent d'une façon non intensive et spontanée dans presque toute la région du Kasai-Oriental. La partie nord de la région est la plus importante du point de vue production et superficie.

V.2.3. Identification des régions favorables à l'intensification agricole

Le Kasai-Oriental dispose, outre son énorme potentiel en diamant industriel et le dynamisme de sa population, une immense richesse naturelle agro-pastorale encore sous exploitée répartie sur une superficie de 168 mille kilomètres carrés soit environ deux fois et demi la superficie réunie des pays de BENELUX (Belgique, Hollande et Luxembourg)...

La région comme il a été signalé dans le premier chapitre, jouit d'une diversité éco-climatique favorable à l'exploitation d'une gamme variée des produits agricoles et à l'adoption d'un plan de développement agricole spécifique à chaque unité et sous-unité.

Eu égard de son immensité et aux infrastructures fondamentales de développement encore moins consistantes, les objectifs ou desiderata agricoles proposés dans le paragraphe précédent ne seront pas amorcés d'une manière intensive dans toute la région pour raison d'effi-

capacité. Certaines zones seront choisies dans lesquelles les activités agricoles seront intensifiées. Les régions de développement agricole constituées chacune de trois zones administratives seront au nombre de trois (carte V.1. p. 301).

Le choix des foyers ou zones prioritaires de développement agricole reposera sur les considérations principales suivantes :

- du sol favorable aux cultures et à l'élevage ainsi que l'existence d'une vaste étendue exploitable ;
- proximité des grands centres de consommation ;
- présence d'une bonne infrastructure y compris un réseau routier, chemin de fer ou voie fluviale la plus développée pour que l'évacuation des produits agricoles ne pose pas de problème ;
- présence des industries et une infrastructure commerciale indispensable pour le développement agricole ;
- potentiel énorme en production des cultures vivrières et non vivrières ;
- ressource humaine disponible pour l'extension des projets de développement agricole.

En ce qui concerne les zones politico-administratives ne figurant pas dans les trois régions de développement proposées, les programmes se dérouleront comme dans le passé sous les auspices de l'encadrement du service régional de l'Agriculture et du Développement Rural pour les réalisations des objectifs globaux pour le Kasai-Oriental.

A. Région de Développement Agricole - REDEAGRI K.E.1.

La première région de Développement Agricole du Kasai-Oriental dénommée "REDEAGRI K.E.1" compte trois zones: Gandajika, Kabinda et Lubao dans la sous-région de Kabinda.

Cette région se caractérise par sa vocation agro-pastorale. On y rencontre les cultures vivrières et industrielles :

- les cultures vivrières : maïs, manioc, haricots, voandzou, riz (Gandajika et Lubao).
- les cultures industrielles : le coton et le palmier à huile
- les activités pastorales : l'élevage de gros bétail (bovin) et l'élevage du petit bétail (porcins, ovins et caprins) et la volaille.

La première aire d'accroissement constituée des zones de Gandajika, Kabinda et Lubao présente une situation unique dans le région. Elle constitue le grenier agricole régional et elle a produit pendant les quatre dernières années une production moyenne régionale (voir tableau en annexe) de :

- 35 % du maïs,
- 38 % de manioc,
- 42 % des arachides et
- 48 % des haricots.

La zone de Gandajika représente 11 % du cheptel bovin régional et on rencontre deux importantes fermes d'Etat abandonnées à Kaluie et Sangwa dans la zone de Lubao.

La REDEAGRI K.E.1. est pourvue d'un centre de multiplication de semences de Mpoysi à Gandajika, répondant à certains besoins en semences sélectionnées et parcs à bois. On rencontre également les institutions d'encadrement agricole telles que :

- COTONNIERE,
- P.M.KO.,
- Communauté ILUNGA MUSUNGULA (Institution religieuse),
- Centre de Développement Diocésain de Kabinda (Institution religieuse).

L'INERA et le RAV, constituent les organismes de recherche agronomique localisées à Gandajika dans cette première unité de développement agricole régional du Kasai-Oriental.

En ce qui concerne l'enseignement agricole, les zones de Gandajika et de Lubao disposent de trois écoles agricoles.

#### Orientations des priorités agricoles.

Après avoir choisi et identifié les zones retenues de la REDEAGRI K.E.1. et justifié leur choix, l'étape suivante réside à orienter les spéculations agricoles selon leurs priorités. Ces priorités vont tenir compte des habitudes alimentaires et de la vocation agricole des paysans. Vu les différences qu'accuse la région agricole, le potentiel productif et les besoins alimentaires assignés, le tableau V.16 expose pour chacune des unités choisies trois priorités agricoles. Ces priorités feront l'objet de l'accroissement agricole.

Tableau V.16 : Orientation des priorités agricoles assignées à la REDEAGRI K.E.1.

Dénomination de la zone	<u>Orientation des priorités</u>		
	<u>Première priorité</u>	<u>Deuxième pr.</u>	<u>Troisième pr.</u>
Kabinda	Culture de maïs	Haricots	Arachides
Gandajika	Culture de maïs	Elevage bov.	Légumineuses
Lubao	Culture de maïs	Elevage bov.	Légumineuses

Les priorités ainsi assignées à la REDEAGRI K.E.1 (tableau V.6) se dirigent vers les cultures vivrières de maïs et des légumineuses à graines ainsi que pour l'élevage bovin.

Le cotonnier se pratique dans certaines collectivités des zones de Kabinda, Gandajika, Katanda et Lubao. A fin de diversifier les revenus des agriculteurs, cette culture et tant d'autres pourrait être ajoutée aux spéculations proposées. Il en est de même pour le manioc (Feuilles et tubercules) se trouvant généralement à la fin de la rotation culturale chez les paysans et constituent avec le maïs l'aliment de base de la population.

Le maïs fera l'objet d'une exploitation permanente et intensive dans cette première région. Le maïs intéresse plus de 70 de la population du Kasai-Oriental.

La seconde priorité, eu égard à l'infrastructure de développement de l'élevage existante, est le développement du potentiel bovin et de la proximité des ranches. L'élevage bovin constitue un acquis à amplifier dans les zones de Lubao et de Gandajika. Ainsi cet élevage apportera à l'agriculture du fumier nécessaire pour le développement agricole. Une unité du gros bétail selon Dr. BARNAURE (\*) peut donner 10 tonnes de fumier par an dont la teneur en azote, phosphore et potasse est efficiente pour l'usage de la culture de maïs et des autres cultures. Les légumineuses pourvues des bactéries de nodocité et ayant un rôle enrichissant du sol constituent une autre priorité de la région. Les haricots, soja et autres légumineuses à graines sont d'une valeur alimentaire non négligeable pour la population locale.

#### B. Deuxième région de Développement Agricole - REDEAGRI K.E.2

La région de Développement Agricole K.E.2 cadre avec la ceinture de la ville de Mbuji-Mayi et les zones politico-administratives de Mwene-Ditu et de Tshilenge.

Le choix de cette région est déterminée par :

- Voie ferrée : reliant Ilebo à Lubumbashi traversant le Kasai-Oriental à la hauteur de Mwene-Ditu, la gare la plus importante de la région. Elle est située à 140 km de Mbuji-Mayi.
- Voie routière : la région agricole est sillonnée par un tronçon asphalté reliant Mbuji-Mayi à Mwene-Ditu.
- Potentiel productif : Les statistiques agricoles de quatre dernières années évaluent la participation régionale de la REDEAGRI K.E.2.  
(Zone de Mwene-Ditu et Tshilenge) : (voir tableau en annexe) :
  - . 12 % de manioc,
  - . 27 % de maïs,
  - . 18 % des haricots et
  - . 18 % des arachides.

(\*) Dr. BARNAURE, Professeur de l'Université Nationale du Zaïre cours de Phytotechnie, Kisangani, 1976.

La zone de Mwene-Ditu représente 22 % du cheptel régional.

- Implantation d'une ferme avicole moderne à Mbuji-Mayi : Ferme Agro-Industrielle de Lukelenge,
- Besoins en légumes très remarquables dans la ville de Mbuji-Mayi et son entourage.

En ce qui concerne les orientations des priorités, les spéculations agricoles suivantes ont été proposées pour la "REDEAGRI K.E.2."

Tableau V.17 : Orientation des priorités agricoles assignées à la REDEAGRI K.E.2.

<u>Entité</u>	<u>Orientation des priorités</u>		
	<u>priorité 1</u>	<u>Priorité 2</u>	<u>Priorité 3</u>
Ceinture Mbuji-Mayi	Aviculture	Culture maraîchère	Elevage porcin.
Tshilenge	Maïs	Légumineuses à gr.	Elevage porcin.
Mwene-Ditu	Maïs	Elevage bovin	Légumineuses à gr.

C. Région de Développement Agricole - REDEAGRI K.E.3.

Choix et identifications.

La troisième aire de développement agricole dénommée "REDEAGRI K.E.3." correspond aux zones de Lodja, Katako-Kombe et Lubefu communément appelées zones rizicoles situées dans la partie Nord de la région. Elle appartient à la sous-région rurale du Sankuru.

Les conditions éco-climatiques de cette contrée d'accroissement agricole permettent l'exploitation de diverses cultures :

Cultures vivrières : manioc, paddy, arachides, millet, igname, bananes, maïs, etc.

Cultures industrielles : coton, café robusta, palmier élaeis, hévéa et cacao (Nord de Katako-Kombe et de Lodja).

Justification des choix

a. Potentiel productif.

La "région" choisie est la plus importante de la région du point de vue de production rizicole. Elle a réalisé pour le Kasaï-Oriental une production moyenne pendant les quatre dernières années de (voir tableau en annexe A.II.6).

- 66 % de paddy
  - 21 % de manioc
  - 12 % des arachides
  - 6 % de maïs dont la plus grande partie provient de Katakò-Kombe.
  - 7 % des haricots.
- b. Routes : L'état défectueux des routes constitue un grand handicap pour cette partie de la région. Leurs entretiens réguliers et la construction des ponts rudimentaires existants auront un impact positif pour le développement régional.
- c. Recherche Agronomique : Extension de la station de recherches agronomiques (INERA) à Mukumari sur une altitude de 535 m.
- d. Institutions d'encadrement agricole :
- Projet National Riz (P.N.R.) localisé à Lodja dont les activités sont orientées vers la culture de riz.
  - Cotonnière localisée à Lodja dont les activités agricoles sont basées sur le coton.
- e. Potentiel productif des sols et disponibilités des terres.
- Fertilité des sols très intéressante en vallées
  - Disponibilités supplémentaires des terres.
- f. Enseignement Agricole.
- Institut Technique Agricole d'OMEDJADJI à Lodja
  - Institut Technique Agricole de YUNGU à Katakò-Kombe.

Orientations des priorités agricoles.

Grâce à sa richesse en extractifs non azoté et sa plus haute digestibilité (96,1 %) par rapport aux autres céréales, le riz constitue l'aliment de base pour la quasi totalité de la population régionale du Nord qu'englobe cette troisième région agricole. Le tableau ci-dessous donne les orientations des priorités agricoles pour la zone constituant la "REDEAGRI K.E.3."

Tableau V.18 : Orientation des priorités agricoles assignées à la REDEAGRI K.E.3.

<u>Dénomination de la zone</u>	<u>Orientation des priorités</u>		
	<u>Première priorité</u>	<u>Deuxième priorité</u>	<u>Troisième pr.</u>
Lodja	Riziculture	Elevage bovin	Légumineuses (arachides)
Katako-Kombe	Riziculture	Elevage bovin	Légumineuses
Lubefu	Riziculture	Légumineuses (haricots)	Maïs

#### V.2.4. Stratégie et Programme Agricole proposés.

La stratégie agricole à adopter pour développer le Kasai-Oriental tient compte de :

1. La coexistence dans l'agriculture régionale d'un secteur traditionnel prédominant et d'un secteur moderne,
2. L'essor démographique régional très remarquable dans la ville de Mbuji-Mayi et les entités qui l'environnent,
3. L'évolution des productions agricoles et son niveau actuel de développement,
4. L'action tribulaire régionale en produits de l'agriculture de base, (maïs), de l'élevage et de pêche des régions voisines et
5. L'existence de certains goulots d'étranglement au secteur agricole évoqués précédemment et de l'exploitation artisanale de diamant.

Elle veut mettre un accent particulier sur la production vivrière afin d'inciter et de favoriser son accroissement et d'atteindre l'auto-suffisance alimentaire régionale.

L'auto-suffisance alimentaire ne peut être atteinte que dans la mesure où les besoins quantitatifs et qualitatifs de l'homme soient satisfaits comme il a été exposé dans les tableaux V.9 - V.14 du présent chapitre.

En ce qui concerne l'aspect quantitatif, les besoins ont été évalués et le tableau V.14 donne la récapitulation des besoins globaux pour le Kasai-Oriental.

La réalisation de cette tâche d'envergure capitale et vitale ne doit pas constituer le seul apanage du Conseil Exécutif. Elle doit également être l'oeuvre des fis et filles de la région.

Le Conseil Exécutif contribuera à jeter les fondations d'un progrès plus prononcé et plus rapide en faveur de développement régional.

Le Kasai-Oriental comme les autres régions du pays ne manque pas des hommes capables de construire et d'exploiter des usines, plantations ou fermes de dimensions importantes et de conception moderne. Mais la région manque de certains détenteurs des capitaux et d'opérateurs économiques ainsi que d'encadreurs ayant une bonne vision des rentabilités financières et investissant dans le secteur agricole.

Les produits de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, et de la chasse répondent aux besoins vitaux du point de vue protéique. Ce qui a des répercussions directes sur le développement harmonieux de l'organisme humain.

#### Actions à proposer.

1. L'application des programmes d'intensification agricole devra se concentrer dans des zones éco-climatiques ayant un potentiel productif élevé ;
2. Implanter des laboratoires vétérinaires et des abattoirs publics dans les zones d'élevage et à Mужи-Mayi ;
3. Réhabilitation et valorisation des fermes d'Etat abandonnées ;
4. Pourvoir et encourager la pratique de la traction bovine dans certains milieux ruraux ;
5. Mécanisation agricole dans certains coins de la région où sa pratique a été rentable ;

6. Favoriser l'octroi des crédits d'investissements agricoles contrôlés aux entreprises pastorales et agricoles de la place en vue de leur extension ;
7. Initier, encourager, et développer l'action créatrice de petites et moyennes entreprises agricoles privées (PMEA), la mise en commun des capitaux et l'action de la coopération agricole des agriculteurs ;
8. Etablissement d'une antenne de la banque de crédit agricole pour le financement du secteur agricole traditionnel qui accuse plus de 60 % de la population locale ;
9. Motiver les institutions locales de recherches agronomiques ;
10. Que les projets agricoles en cours de réalisation définissent bien leurs objectifs à court, moyen et long terme pour les besoins créés dans le milieu rural et préparer la période d'après projet ;
11. Le renouvellement des semences, clones et géniteurs ;
12. La réhabilitation des infrastructures routières d'intérêt agricole et d'intérêt régional afin d'éviter la coupure de communication entre la partie nord et sud de la région.
13. Conscientiser et responsabiliser la masse rurale dans le processus de développement agricole en général et de son environnement en particulier ;
14. Stabiliser les prix des intrants agricoles et adopter une bonne planification pour leur importation ou approvisionnement ;
15. Motiver le personnel agricole d'encadrement par des primes spéciales et par des salaires corollaires au pouvoir d'achat ;
16. Créer des conditions propices aux investissements locaux et étrangers ;
17. Améliorer les conditions de vie dans les campagnes afin de réduire l'exode rural ;
18. Donner le temps aux différents programmes agricoles de se réaliser et une assistance soutenue de tous les responsables politico-administratifs de la place pour la réussite du plan ;
19. Créer un projet des cultures maraîchères dans la banlieue de la ville de Mbuji-Mayi.

L'accroissement de la production agricole proposé sera basé sur deux facteurs principaux. (a) augmentation de rendement à l'hectare par l'usage des engrais chimiques et organiques, des semences améliorées, des techniques culturales modernes, (b) augmentation de superficies à emblaver.

Identification des zones propices au développement agricole.

Dans la mesure assez réaliste de l'espace et du temps, il a été proposé de concentrer les forces disponibles humaines et financières dans des endroits bien délimités. Après avoir analysé les conditions physiques, économiques, humaines et agricoles de la région du Kasai-Oriental, trois régions prioritaires pour l'intensification agricole ont été retenues (voir carte V.1.).

Il s'agit :

- REDEAGRI K.E.1. : formée des zones de Gandajika, Kabinda et Lubao
- REDEAGRI K.E.2. : formée de la ceinture de la ville de Mbuji-Mayi, des zones de Mwene-Ditu et de Tshilenge.
- REDEAGRI K.E.3. : formée des zones de Lodja, Lubefu et Katako-Kombe.

Les spéculations agricoles proposées pour les différentes régions sont pour :

- la REDEAGRI K.E.1. : le maïs, les légumineuses à graine et coton, l'élevage du gros bétail ;
- la REDEAGRI K.E.2. : aviculture, porciculture et cultures maraîchères, maïs, légumineuses à graine ;
- la REDEAGRI K.E.3. : riz, manioc, légumineuses à graines, élevage du gros bétail, coton, café.

En ce qui concerne l'action zootechnique et vétérinaire, elle sera orientée vers trois directions principales : la production animale directe, le développement de l'élevage et de l'aviculture en milieu paysan.

La production proprement dite axée principalement sur le bovin sera fondée sur la méthode du ranching. L'élevage des porcs pratiqué d'une manière semi-intensive sera aussi progressivement répandu dans les zones précitées.

La pisciculture, qui peut fournir des apports non négligeables de protéines animales et être la source d'un accroissement de revenu, se révèle intéressante dans les zones à forte densité de populations rurales et aux abords des grosses agglomérations, particulièrement autour de Mbuji-Mayi.

Quant aux cultures vivrières pour satisfaire la population urbaine consommatrice et en rapide accroissement, il va être nécessaire d'agir d'une façon très pressante sur la productivité des paysans. Ceux-ci en contre partie, devront voir leurs revenus s'accroître de façon sensible. Un accent particulier a été mis sur les céréales (maïs et riz) et les légumineuses à graines de grande importance du point de vue nutritif dans l'alimentation humaine.

#### SYNTHESE ET CONCLUSION.

La région du Kasai-Oriental est située au coeur de la République du Zaïre. Elle est limitée au Nord par les régions de l'Equateur et du Haut-Zaïre, au Sud par la région du Shaba, à l'Est par les régions du Kivu et du Shaba et à l'Ouest par celle du Kasai-Occidental.

Le Kasai-Oriental, jouissant d'une diversité éco-climatique allant de la forêt ombrophyle aux steppes dispose, outre son potentiel en diamant industriel, une immense richesse naturelle favorable à l'exploitation et à l'accroissement d'une gamme variée des produits de l'agriculture et de l'élevage.

Il est certes que toutes ses potentialités disponibles ne peuvent profiter à ses habitants qu'à mesure de supprimer certaines contraintes au développement agricole auxquelles se buttent la région, à savoir : l'état des routes, la pénurie de carburant. Certaines actions peuvent être prises pour opérer certains changements dans la vie régionale :

- réhabiliter et valoriser les fermes d'Etat abandonnées
- favoriser l'octroi de crédits d'investissements agricoles contrôlés aux entreprises pastorales et agricoles (production vivrière) de la place en vue de leur extension ;
- distribuer aux paysans les intrants agricoles à temps opportun, et aux prix rémunérateurs ;
- renforcer les institutions locales des recherches agronomiques et le service d'encadrement agricole ;

- définir les objectifs à court, moyen et long terme des projets en place et préparer la période après projet ;
- renouveler les semences, clones et géniteurs ;
- réhabiliter les infrastructures routières d'intérêt agricole et d'intérêt régional et favoriser les systèmes des communications entre la partie Nord et Sud de la région ;
- initier un projet de cultures maraîchères dans la ceinture de la ville de Mbuji-Mayi ;
- conscientiser et responsabiliser la masse rurale dans le processus de développement agricole en général et de son environnement en particulier ;
- stabiliser les prix des intrants agricoles ;
- motiver le personnel d'encadrement agricole et des autres services de l'Etat par des primes et des salaires répondant au pouvoir d'achat du lieu ;
- développer l'action de la traction bovine à partir des bases existantes ;
- implanter les laboratoires vétérinaires et des abattoirs dans les zones importantes du point de vue cheptel animal et dans la ville de Mbuji-Mayi ;
- favoriser la mécanisation agricole dans certaines zones où son utilisation s'est avérée importante ;
- les petites et moyennes entreprises de la place doivent mieux s'organiser, utiliser rationnellement les moyens de production disponibles dans le secteur agricole, posséder un document de planning des activités et les évaluer régulièrement.

Outre ces mesures ne suffisent pas car, il faut aussi associer à cette action de développement agricole une amélioration de structures des autres secteurs tels que l'énergie, l'adduction d'eau, l'éducation et tant d'autres affectant au bien-être social et matériel de la population locale.

L'exploitation artisanale de diamant fait partie intégrante des activités de la population locale et mérite une attention toute particulière. Elle constitue l'une des causes de la fuite de la main-d'oeuvre agricole et des agriculteurs. Pour pallier à cette situation et au déficit remarqué des produits agricoles dans la Ville de Mbuji-Mayi et les zones rurales qui l'environnent, il est indispensable et impérieux d'initier, d'encourager et de développer l'action des injections des capitaux pour créer de "Petites et Moyennes Entreprises Agricoles" (PMEA) semi ou entièrement mécanisées et la mise en commun des capitaux.

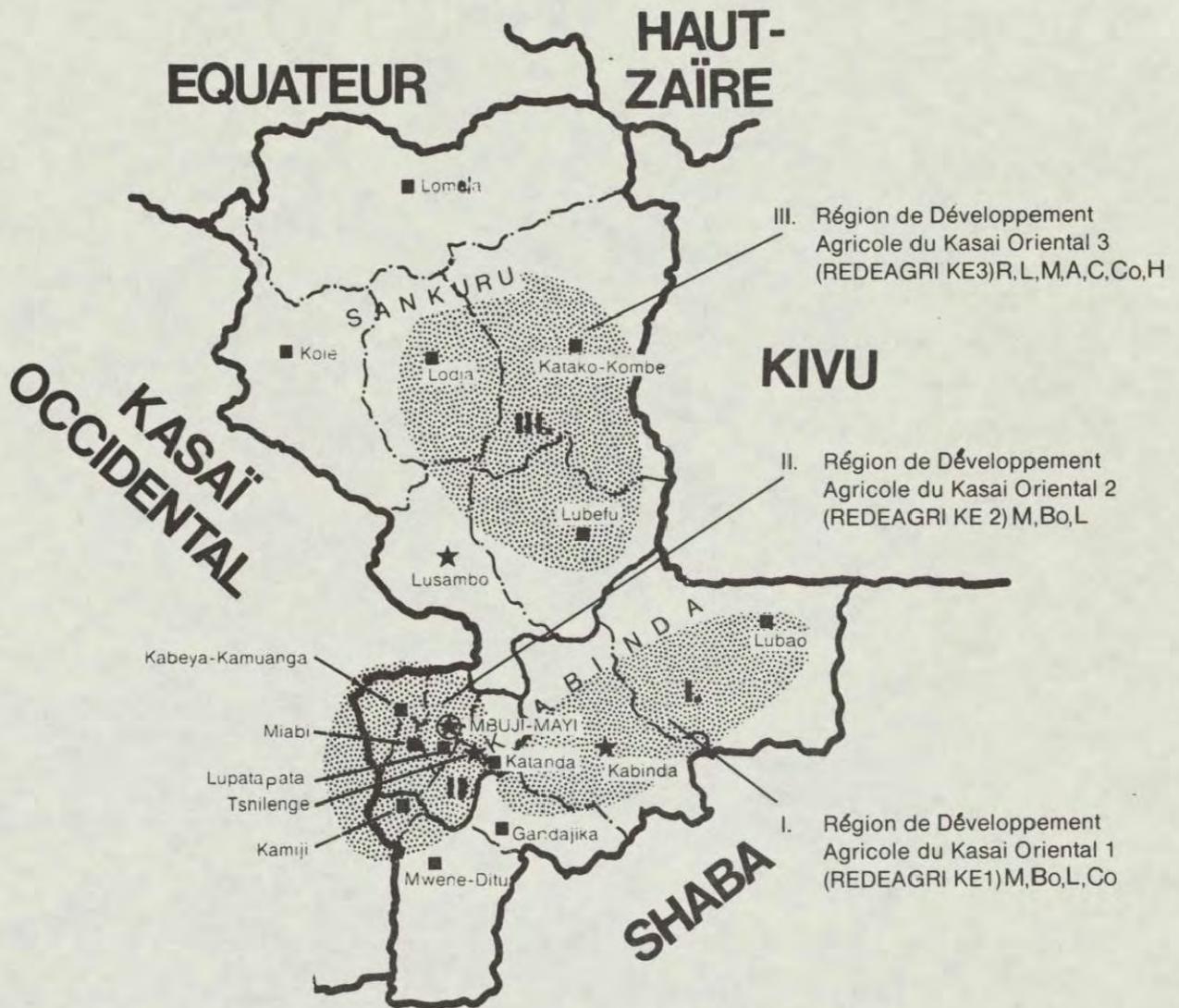
Eu égard à son immensité et aux infrastructures fondamentales de développement encore moins consistantes, le programme se concentrera dans certaines zones bien précises retenues en fonction de leur potentialités, des infrastructures existantes et la vocation agricole de ses populations. Ainsi, trois régions favorables à l'intensification agricole ont été choisies à ce propos, il s'agit de :

- la première région (REDEAGRI-K.E.1) : formée des zones de Gandajika, Kabinda et Lubao ;
- la deuxième région (REDEAGRI-K.E.2) : formée des zones de Mwene-Ditu, Tshilenge et de la ceinture de la Ville de Mbuji-Mayi.
- la troisième région (REDEAGRI-K.E.3) : formée des zones de Lodja, Lubefu et Katako-Kombe.

Les perspectives de développement de la région du Kasai-Oriental doivent être fondées sur l'agriculture. La stratégie agricole sera orientée vers l'intensification de la production des cultures vivrières, de l'élevage et de la pêche en vue d'atteindre l'autosuffisance alimentaire, voir même constituer des réserves stratégiques à long terme. Les cultures industrielles seront aussi encouragées dans l'ordre d'améliorer le revenu des paysans et d'apporter des devises au pays.

# PERSPECTIVE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE REPARTITION DES REGIONS PRIORITAIRES

Région du Kasai-Oriental



I. Région de Développement Agricole du Kasai Oriental 1 (REDEAGRI KE1)

1. Mais (M)
2. Légumineuses (L)
3. Bovins (Bo)
4. Coton (Co)

II. Région de Développement Agricole du Kasai Oriental 2 (REDEAGRI KE 2)

1. Mais (M)
2. Légumineuses (L)
3. Bovin (Bo)
4. El. porcin (Po)

III. Région de Développement Agricole du Kasai Oriental 3 (REDEAGRI KE3)

- |                     |              |
|---------------------|--------------|
| 1. Riz (R)          | 5. Mais (M)  |
| 2. Manioc (A)       | 6. Café (C)  |
| 3. Légumineuses (L) | 7. Hèvéa (H) |
| 4. El. Bovin (Bo)   |              |
| 5. Coton (Co)       |              |

Source : Etude Régionale pour la Planification Agricole du Kasai Oriental, Bureau de Planification Agricole, Département de l'Agriculture et du Développement Rural, Zaïre, 1985.

ANNEXE I : DONNEES AGROCLIMATIQUES DES STATIONS DU KASAI-ORIENTAL.

A N N E X E II : PRODUCTION DES CULTURES VIVRIERES ET INDUSTRIELLES

Ces statistiques dans cette annexe sont fournies par

- l'Inspection Régionale de l'Agriculture et du Développement Rural, Kasai-Oriental
- la Division Statistique Agricole

Elles sont données ici à titre purement indicatif.  
Leur utilisation doit être faite avec beaucoup de précaution.

Bureau de Planification Agricole.

COUNTRY : ZAIRE

\* STATION : LUSAMBO

\* NUMBER : 64246

\* LATITUDE : -4.58 \* LONGITUDE : 23.26 \* ELEVATION : 424 MET.

	JAN	FEB	MAR	APR	MAY	JUN	JUL	AUG	SEP	OCT	NOV	DEC	YEAR
PRECIPITATION	144	141	202	178	104	27	11	80	138	189	197	204	1615
TEMP. AVERAGE	24.3	24.6	24.8	24.9	24.7	23.2	22.7	23.8	24.4	24.8	24.4	24.4	24.3
TEMP MEAN MAX	30.9	31.1	31.8	31.8	32.2	31.7	30.4	30.8	31.6	31.5	31.2	30.8	31.3
TEMP MEAN MIN	20.7	20.8	21.0	21.1	20.5	18.6	18.3	19.4	20.0	20.5	20.7	20.9	20.2
TEMP MEAN DAY	27.6	27.8	28.3	28.4	28.4	27.5	26.5	27.2	27.9	28.0	27.8	27.6	27.8
TEMP MN NIGHT	23.9	24.0	24.4	24.5	24.2	22.8	22.2	23.1	23.7	24.1	24.1	24.1	23.7
VAPOUR PRESS.	26.1	26.6	26.9	27.4	26.4	24.2	24.0	25.3	25.7	26.6	26.3	26.6	26.0
WIND SPEED 2M	0.9	1.0	1.0	1.0	0.9	0.8	0.8	1.0	1.0	1.0	0.9	0.9	0.9
SUNSHINE %	39	41	45	46	53	56	45	43	48	48	43	37	45
TOT RADIATION	411	425	435	414	406	396	367	386	432	447	426	399	412
EVAPOTRANSPIR.	110	104	117	106	104	91	89	100	110	119	109	107	1266

TYPE OF GROWING SEASON : NORMAL GROWING SEASON (WITH DRY PERIOD)  
 DRY DAYS : 60 INTERM. DAYS : 44 WET DAYS : 261

SEASON NR : 1

SEASON BEGINS ON 2 AUG

BEGIN HUMID ON 27 AUG.

HUMID PERIOD (262 DAYS) ENDS ON 15 MAY

END OF SEASON ON 3 JUNE

TOTAL LENGTH OF SEASON IS 306 DAYS

COUNTRY : ZAIRE

\* STATION : MBUJI-MAYI

\* NUMBER : 64247

\* LATITUDE : -6.10 \* LONGITUDE : 23.37 \* ELEVATION : 677 MET

	JAN	FEB	MAR	APR	MAY	JUN	JUL	AUG	SEP	OCT	NOV	DEC	YEAR
PRECIPITATION	212	142	172	172	51	8	7	54	113	139	231	177	1478
TEMP. AVERAGE	23.9	24.0	24.4	24.5	25.1	24.4	24.4	24.9	24.7	24.1	23.8	23.8	24.3
TEMP MEAN MAX	30.2	30.4	31.2	31.4	32.4	32.4	32.0	31.2	31.2	30.7	30.5	30.1	31.1
TEMP MEAN MIN	19.9	19.9	20.1	20.2	19.6	17.4	17.3	18.9	19.6	19.6	19.9	20.1	19.4
TEMP MEAN DAY	26.9	27.0	27.6	27.8	28.3	27.6	27.3	27.3	27.5	27.2	27.1	26.9	27.4
TEMP MN NIGHT	23.1	23.1	23.5	23.7	23.6	22.2	22.0	22.9	23.3	23.2	23.4	23.4	23.1
VAPOUR PRESS.	24.6	24.5	24.8	24.6	22.6	18.9	20.2	23.3	23.6	23.4	23.6	24.2	23.2
WIND SPEED 2M	1.3	1.3	1.4	1.3	1.5	1.6	1.7	1.9	2.0	1.8	1.4	1.4	1.6
SUNSHINE %	37	38	45	52	69	69	64	59	53	52	40	39	51
TOT RADIATION	409	416	434	431	452	428	420	435	448	464	419	412	430
EVAPOTRANSPIR.	114	105	121	112	123	120	124	125	125	129	114	115	1427

TYPE OF GROWING SEASON : NORMAL GROWING SEASON (WITH DRY PERIOD)  
 DRY DAYS : 102 INTERM. DAYS : 60 WET DAYS : 203

SEASON NR : 1

SEASON BEGINS ON 21 AUG

BEGIN HUMID ON 25 SEP.

HUMID PERIOD ( 4 DAYS) ENDS ON 28 SEP.

BEGIN HUMID ON 12 OCT

HUMID PERIOD (201 DAYS) ENDS ON 30 APR.

END OF SEASON ON 11 MAY

COUNTRY : ZAIRE

\* STATION : LUPUTA

\* NUMBER : 64248

\* LATITUDE: -7.08 \* LONGITUDE : 23.44 \* ELEVATION : 877 MET.

	JAN	FEB	MAR	APR	MAY	JUN	JUL	AUG	SEP	OCT	NOV	DEC	YEAR
PRECIPITATION	197	193	234	229	78	7	2	32	112	196	263	276	1809
TEMP AVERAGE	22.3	22.5	22.7	22.8	23.4	22.8	22.7	23.7	23.3	22.7	22.1	22.2	22.8
TEMP MEAN MAX	28.4	28.5	29.2	29.6	30.4	31.0	30.9	30.7	30.0	29.2	28.7	28.2	29.6
TEMP MEAN MIN	18.8	18.9	18.8	18.6	17.6	15.2	14.9	17.4	18.2	18.3	18.4	18.7	17.8
TEMP MEAN DAY	25.3	25.4	25.9	26.1	26.3	25.9	25.8	26.4	26.2	25.7	25.4	25.2	25.8
TEMP MN NIGHT	21.8	21.9	22.0	22.0	21.6	20.2	20.0	21.7	22.0	21.9	21.8	21.8	21.6
VAPOUR PRESS.	22.3	22.6	22.6	22.2	20.4	16.1	15.7	19.9	21.5	21.8	21.5	22.5	20.8
WIND SPEED 2M	1.1	1.1	1.2	1.2	1.1	1.2	1.2	1.2	1.3	1.1	1.2	1.1	1.2
SUNSHINE %	37	27	31	33	59	73	71	62	50	53	46	37	48
TOT RADIATION	412	375	381	361	414	434	436	442	436	468	445	408	417
EVAPOTRANSF.	107	94	106	97	107	109	113	118	113	120	111	107	1306

TYPE OF GROWING SEASON : NORMAL GROWING SEASON (WITH DRY PERIOD)

DRY DAYS : 100 INTERM. DAYS : 30 WET DAYS : 235

SEASON NR : 1

SEASON BEGINS ON 29 AUG.

BEGIN HUMID ON 15 SEP.

HUMID PERIOD (236 DAYS) ENDS ON 8 MAY

END OF SEASON ON 21 MAY

TOTAL LENGTH OF SEASON IS 266 DAYS

COUNTRY : ZAIRE

\* STATION : CANDAJIKA

\* NUMBER : 64240

\* LATITUDE: -6.45 \* LONGITUDE : 23.57 \* ELEVATION : 780 MET.

	JAN	FEB	MAR	APR	MAY	JUN	JUL	AUG	SEP	OCT	NOV	DEC	YEAR
PRECIPITATION	159	140	193	162	50	8	7	37	102	137	213	217	1425
TEMP. AVERAGE	22.7	23.0	23.2	23.4	24.0	23.6	23.3	23.8	23.5	23.2	22.7	22.8	23.3
TEMP MEAN MAX	29.2	29.6	30.0	30.5	31.4	31.5	31.5	31.3	30.8	30.1	29.5	29.1	30.4
TEMP MEAN MIN	18.7	18.8	19.0	18.8	17.9	16.2	15.8	17.2	18.1	18.2	18.5	18.8	18.0
TEMP MEAN DAY	25.8	26.1	26.5	26.7	27.1	26.6	26.5	26.8	26.7	26.3	26.0	25.8	26.4
TEMP MN NIGHT	21.9	22.1	22.4	22.4	22.2	21.0	20.8	21.7	22.2	22.1	22.1	22.2	21.9
VAPOUR PRESS.	22.6	22.6	22.8	22.8	19.9	16.1	15.4	18.2	20.8	21.8	22.3	22.7	20.7
WIND SPEED 2M	1.1	1.1	1.2	1.2	1.1	1.2	1.2	1.2	1.3	1.1	1.2	1.1	1.2
SUNSHINE %	40	42	44	45	71	77	74	60	51	54	46	40	53
TOT RADIATION	421	432	430	405	456	450	449	437	441	472	443	418	437
EVAPOTRANSF	112	104	115	105	117	115	121	124	118	123	112	111	1377

TYPE OF GROWING SEASON : NORMAL GROWING SEASON (WITH DRY PERIOD)

DRY DAYS : 110 INTERM. DAYS : 48 WET DAYS : 207

SEASON NR : 1

SEASON BEGINS ON 29 AUG.

BEGIN HUMID ON 25 SEP.

HUMID PERIOD ( 5 DAYS) ENDS ON 29 SEP.

BEGIN HUMID ON 9 OCT.

HUMID PERIOD (204 DAYS) ENDS ON 30 APR.

COUNTRY : ZAIRE

\* STATION : LOMELA

\* NUMBER : 64145

\* LATITUDE: -2.18 \* LONGITUDE : 23.17 \* ELEVATION : 427 MET.

	JAN	FEB	MAR	APR	MAY	JUN	JUL	AUG	SEP	OCT	NOV	DEC	YEAR
PRECIPITATION	153	127	185	182	140	64	70	129	242	217	251	182	1942
TEMP. AVERAGE	24.3	24.9	24.6	24.2	24.3	23.7	23.3	23.8	24.0	24.2	24.3	24.2	24.1
TEMP MEAN MAX	30.2	30.8	31.2	30.6	31.0	30.1	29.2	29.9	30.7	30.8	30.6	30.0	30.4
TEMP MEAN MIN	20.0	20.0	20.1	19.9	20.0	19.1	18.9	19.4	19.5	19.7	19.8	20.0	19.7
TEMP MEAN DAY	26.9	27.3	27.6	27.2	27.5	26.6	25.9	26.3	27.1	27.2	27.1	26.8	27.0
TEMP MN NIGHT	23.2	23.4	23.6	23.3	23.3	22.6	22.2	22.8	23.1	23.3	23.3	23.2	23.1
VAPOUR PRESS.	26.7	26.4	25.9	26.6	26.4	25.8	25.7	25.9	25.4	25.7	26.4	26.4	26.1
WIND SPEED 2M	0.9	1.0	1.0	1.0	0.9	0.8	0.8	1.0	1.0	1.0	0.9	0.9	0.9
SUNSHINE %	38	42	40	40	43	43	36	38	41	38	38	33	39
TOT RADIATION	398	423	416	398	383	366	348	374	409	405	399	374	391
EVAPOTRANSPI.	106	103	114	101	99	89	88	98	103	110	103	101	1217

TYPE OF GROWING SEASON : NORMAL GROWING SEASON (NO DRY PERIOD)

DRY DAYS : 0 INTERM. DAYS : 62 WET DAYS : 303

BEGIN HUMID ON 2 AUG.

HUMID PERIOD (304 DAYS) ENDS ON 1 JUNE

COUNTRY : ZAIRE

\* STATION : LODJA

\* NUMBER : 64146

\* LATITUDE: -3.29 \* LONGITUDE : 23.28 \* ELEVATION : 479 MET.

	JAN	FEB	MAR	APR	MAY	JUN	JUL	AUG	SEP	OCT	NOV	DEC	YEAR
PRECIPITATION	161	144	169	154	114	38	43	110	185	204	225	202	1749
TEMP. AVERAGE	24.3	24.5	24.6	24.4	24.4	23.5	23.1	23.6	24.0	24.2	24.1	24.1	24.1
TEMP MEAN MAX	30.5	30.9	31.3	31.0	31.2	30.6	29.6	30.1	31.0	31.0	30.8	30.3	30.7
TEMP MEAN MIN	19.9	19.9	20.0	20.0	19.8	18.4	18.1	18.7	19.2	19.6	19.7	19.8	19.4
TEMP MEAN DAY	27.1	27.4	27.7	27.5	27.5	26.7	25.9	26.3	27.2	27.4	27.3	26.9	27.1
TEMP MN NIGHT	23.2	23.3	23.5	23.5	23.4	22.3	21.8	22.3	23.0	23.3	23.3	23.2	23.0
VAPOUR PRESS.	25.8	26.1	26.0	26.0	25.4	24.3	24.6	24.5	24.5	24.8	24.9	25.8	25.2
WIND SPEED 2M	0.9	1.0	1.0	1.0	0.9	0.8	0.8	1.0	1.0	1.0	0.9	0.9	0.9
SUNSHINE %	39	41	42	43	49	52	40	42	48	46	40	34	42
TOT RADIATION	402	422	423	406	398	390	356	387	434	437	410	382	403
EVAPOTRANSPI.	109	103	115	105	103	93	89	101	110	117	107	104	1256

TYPE OF GROWING SEASON : NORMAL GROWING SEASON (WITH DRY PERIOD)

DRY DAYS : 42 INTERM. DAYS : 39 WET DAYS : 284

SEASON NR : 1

SEASON BEGINS ON 19 JULY

BEGIN HUMID ON 11 AUG.

HUMID PERIOD (285 DAYS) ENDS ON 22 MAY

END OF SEASON ON 7 JUNE

TOTAL LENGTH OF SEASON IS 324 DAYS

- 304 -

\* STATION : LUBAO

\* NUMBER : 64272

\* LATITUDE: -5.18 \* LONGITUDE : 25.45 \* ELEVATION : 694 MET.

	JAN	FEB	MAR	APR	MAY	JUN	JUL	AUG	SEP	OCT	NOV	DEC	YEAR
PRECIPITATION	197	153	163	176	46	6	3	52	87	180	138	158	1359
TEMP. AVERAGE	23.4	23.2	23.6	24.3	24.9	25.1	24.8	24.8	24.3	23.5	23.8	23.3	24.1
TEMP MEAN MAX.	29.1	29.3	30.0	30.9	31.7	32.1	31.5	30.9	30.5	29.5	29.5	29.0	30.3
TEMP MEAN MIN	19.6	19.5	19.7	19.8	19.6	19.1	18.6	19.5	19.7	19.7	19.6	19.7	19.5
TEMP MEAN DAY	26.0	26.1	26.7	27.3	27.8	27.9	27.4	27.3	27.0	26.4	26.3	26.0	26.9
TEMP MN NIGHT	22.5	22.5	22.9	23.3	23.4	23.2	22.7	23.2	23.2	22.9	22.8	22.7	22.9
VAPOUR PRESS.	24.2	23.9	23.9	23.7	20.8	18.2	18.1	21.6	23.1	23.4	24.2	23.7	22.4
WIND SPEED 2M	1.1	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.5	1.3	1.3	1.2	1.2	1.1	1.3
SUNSHINE %	41	46	49	54	68	73	68	59	49	46	44	39	53
TOT RADIATION	421	445	450	441	453	446	438	439	435	440	432	409	437
EVAPOTRANSPI.	112	105	118	115	124	120	124	121	117	117	113	110	1396

TYPE OF GROWING SEASON : NORMAL GROWING SEASON (WITH DRY PERIOD)  
DRY DAYS : 104    INTERM. DAYS : 47    WET DAYS : 214

SEASON NR : 1  
SEASON BEGINS ON 21 AUG.  
    BEGIN HUMID ON 28 SEP.  
    HUMID PERIOD (215 DAYS) ENDS ON 30 APR.  
END OF SEASON ON 9 MAY  
TOTAL LENGTH OF SEASON IS 262 DAYS

Source : FAO, Données Agroclimatiques - Afrique - Tome 2, Collection n° 22, Rome 1984.

## REGION DU KASAI ORIENTAL

## PRODUCTION (1000 T)

	Moyenne 1970-1974	1974	1975	1976	1977	1978
<b>CEREALES</b>						
Maïs	50,1	53,6	55,4	54,8	56,6	57,2
Paddy	17,2	17,4	17,6	17,3	17,1	17,7
Mil	2,8	3,0	3,0	2,9	2,8	3,0
Sorgho	2,0	2,1	2,1	2,0	2,0	2,1
<b>RACINES ET TUBERCULES</b>						
Manioc	105,4	1.174,0	1.215,0	1.226,3	1.244,6	1.256,9
Patate	18,8	19,9	19,8	20,4	20,4	21,3
Igname	7,5	7,3	7,9	7,7	8,0	8,3
Taro	0,5	0,5	0,5	0,6	1,1	1,0
Pomme de terre	0,6	0,8	0,9	0,5	0,8	0,9
Autres	1,0	1,0	1,2	1,1	1,3	1,3
<b>LEGUMINEUSES</b>						
Haricot	8,8	9,3	10,2	10,1	10,4	10,5
Pois	6,2	6,8	6,5	5,9	6,9	6,8
Voandzou	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2
<b>LEGUMES</b>						
Feuilles de manioc	30,2	32,1	32,9	34,1	34,9	36,3
Tomate	1,1	1,4	0,7	0,7	1,2	1,3
Poivron - Piment	0,4	0,3	0,3	0,4	0,4	0,6
Autres	3,6	3,9	4,8	4,9	4,7	5,0
<b>OLEAGINEUX</b>						
Arachide	23,5	25,5	26,0	26,2	28,3	29,6
Courge, graines de	2,3	2,3	2,6	2,7	2,6	2,8
Sésame	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,2
Soja	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2
Palmier à huile	45,3	42,2	41,3	40,9	40,3	40,0
<b>FRUITS</b>						
Banane plantain	23,6	25,2	25,8	26,1	26,6	27,0
Banane douce	4,8	4,8	4,8	4,9	4,9	5,2
Ananas	13,6	14,9	15,4	15,5	15,4	16,0
Agrumes	10,6	11,2	11,3	12,4	14,3	13,9
Papaye	17,1	17,9	17,9	19,0	18,5	19,6
Mangue	7,1	7,1	7,2	8,3	8,6	8,5
Safou	2,4	2,5	2,5	2,6	2,4	2,8
Avocat	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,9
Autres	0,4	0,9	1,2	0,8	0,8	0,9
<b>PLANTES SACCHARIFERES</b>						
Canne à sucre	37,1	43,6	43,9	45,9	46,1	47,8
<b>PLANTES STIMULANTES</b>						
Café	2,7	2,7	3,0	3,5	4,1	3,9
Cacao	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>PLANTES TEXTILES</b>						
Coton	10,8	10,7	10,4	11,1	9,5	8,8
<b>PLANTES A CAOUTCHOUC</b>						
Hévéa	3,6	3,3	3,0	3,1	2,7	2,5
<b>PLANTES MEDICINALES</b>						
<b>PLANTES INSECTICIDES</b>						

Source : Annuaire des statistiques agricoles, 1977-1978  
Département de l'Agriculture, Kinshasa, Octobre 1980.

REGION DU KASAI ORIENTAL  
SUPERFICIE CULTIVEE (1000 ha)

	Moyenne 1970-1974	1974	1975	1976	1977	1978
<b>CEREALES</b>						
Maïs	72,5	75,5	77,8	79,4	80,8	81,2
Paddy	24,9	22,9	23,1	23,7	24,4	24,8
Mil	3,9	4,0	4,0	4,1	4,1	4,3
Sorgho	2,5	2,6	2,6	2,5	2,4	2,5
<b>RACINES ET TUBERCULES</b>						
Manioc	157,1	164,2	169,8	173,2	177,9	181,2
Patate	3,7	3,9	4,0	4,0	4,1	4,1
Igname	1,2	1,3	1,3	1,3	1,3	1,4
Taro	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2
Pomme de terre	0,1	0,2	0,2	0,1	0,2	0,2
Autres	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,2
<b>LEGUMINEUSES</b>						
Haricot	18,2	19,1	19,5	19,9	20,2	20,8
Pois	10,6	11,3	11,3	11,5	11,8	11,9
Voandzou	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3
<b>LEGUMES</b>						
Tomate	0,2	0,2	0,1	0,1	0,2	0,2
Poivron - Piment	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2
Autres	0,6	0,7	0,9	0,9	0,9	0,8
<b>OLEAGINEUX</b>						
Arachide	34,4	36,4	37,1	38,0	39,3	39,7
Courge, graines de	4,6	4,7	4,8	4,9	4,9	4,9
Sésame	0,4	0,4	0,4	0,3	0,2	0,3
Soja	0,1	0,2	0,2	0,1	0,1	0,2
Palmier à huile	7,5	7,0	6,8	6,7	6,6	6,4
<b>FRUITS</b>						
Banane plantain	5,2	5,5	5,6	5,6	5,7	5,9
Banane douce	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,4
Ananas	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7
Agrumes	0,8	0,9	0,9	0,9	1,0	1,0
Papaye	1,0	1,1	1,1	1,1	1,1	1,2
Mangue	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5
Safou	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5
Avocat	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Autres	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1
<b>PLANTES SACCHARIFERES</b>						
Canne à sucre	1,2	1,3	1,4	1,4	1,4	1,5
<b>PLANTES STIMULANTES</b>						
Café	10,6	11,2	11,4	11,7	11,7	11,7
Cacao	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Tabac	2,0	2,1	2,2	2,2	2,2	2,2
<b>PLANTES TEXTILES</b>						
Coton	32,8	32,5	31,4	31,6	30,5	28,4
<b>PLANTES A CAOUTCHOUC</b>						
Hévéa	9,3	9,1	9,0	8,8	8,7	8,7
<b>PLANTES MEDICINALES</b>						

Source : Annuaire des statistiques agricoles, 1977-1978

Département de l'Agriculture, Kinshasa, Octobre 1980.

## REGION DU KASAI ORIENTAL

## RENDEMENT (T/Ha)

	Moyenne 1970-1974	1974	1975	1976	1977	1978
<b>CEREALES</b>						
Maïs	0,69	0,71	0,71	0,71	0,69	0,70
Paddy	0,69	0,76	0,76	0,73	0,70	0,71
Mil	0,71	0,69	0,71	0,69	0,68	0,70
Sorgho	0,80	0,80	0,83	0,80	0,83	0,84
<b>RACINES ET TUBERCULES</b>						
Manioc	7,04	7,15	7,16	7,08	7,00	6,94
Patate	5,05	5,11	4,96	5,01	4,98	5,20
Igname	6,25	5,62	6,08	5,96	6,18	5,93
Taro	5,55	5,44	5,00	5,55	5,39	5,50
Pomme de terre	4,29	4,01	4,30	4,46	4,28	4,50
Autres	10,00	10,00	12,00	5,50	13,00	6,50
<b>LEGUMINEUSES</b>						
Haricot	0,48	0,49	0,52	0,51	0,51	0,50
Pois	0,58	0,60	0,57	0,51	0,58	0,57
Voandzou	0,63	0,61	0,67	0,63	0,66	0,67
<b>LEGUMES</b>						
Tomate	6,75	7,12	6,86	6,77	6,13	6,50
Poivron - Piment	3,59	3,24	2,95	3,68	3,77	3,50
Autres	5,63	5,57	5,33	5,44	5,22	5,95
<b>OLEAGINEUX</b>						
Arachide	0,68	0,70	0,70	0,69	0,72	0,75
Courge, graines de	0,51	0,48	0,53	0,55	0,54	0,57
Sésame	0,45	0,48	0,44	0,38	0,36	0,61
Soja	0,78	0,72	0,69	0,75	0,82	0,88
Palmier à huile	6,04	6,03	6,07	6,11	6,11	6,25
<b>FRUITS</b>						
Banane plantain	4,54	4,58	4,61	4,66	4,67	4,58
Banane douce	3,71	3,69	3,73	3,80	3,76	3,77
Ananas	24,28	24,81	25,75	25,76	25,74	24,29
Agrumes	13,95	13,02	12,56	13,80	14,28	13,90
Papaye	16,56	16,42	16,27	17,28	16,86	16,67
Manque	16,60	15,90	18,00	16,63	17,28	17,00
Safou	6,05	6,18	6,35	6,55	6,01	6,17
Avocat	7,63	7,61	7,56	7,72	7,65	8,00
Autres	6,30	8,65	6,03	7,84	7,71	7,22
<b>PLANTES SACCHARIFERES</b>						
Canne à sucre	31,41	33,28	31,36	32,78	32,89	31,20
<b>PLANTES STIMULANTES</b>						
Café	0,25	0,24	0,26	0,30	0,35	0,33
Cacao	0,25	0,21	0,20	0,19	0,21	0,00
Tabac	0,47	0,49	0,50	0,51	0,54	0,55
<b>PLANTES TEXTILES</b>						
Coton	0,33	0,33	0,37	0,35	0,31	0,31
<b>PLANTES A CAOUTCHOUC</b>						
Hévéa	0,39	0,36	0,33	0,35	0,31	0,29
<b>PLANTES MEDICINALES</b>						
<b>PLANTES INSECTICIDES</b>						

Source : Annuaire des statistiques agricoles, 1977-1978  
Département de l'Agriculture, Kinshasa, Octobre 1980.

Tableau A.II.4 : Evolution de la Production (en T) et Superficie (en Ha) de la culture de maïs dans la région du Kasai Oriental par sous-région et par zone, 1980 - 1983.

	1980		1981		1982		1983	
	P	S	P	S	P	S	P	S
<b>A. S/R Urb. ou Villes</b>								
<b>1. Ville de Mbuji-Mayi</b>								
a) Z/Bipemba	2.784,456	2.490,57	1.601,432	1.131,38	999,829	1.521,81	1.582,464	1.978,08
b) Z/Dibindi	941,889	1.264,28	948,000	1.185,00	668,813	1.017,98	814,384	1.017,98
c) Z/Diulu	1.087,052	1.459,13	836,846	1.046,12	921,633	1.402,79	646,808	808,51
d) Z/Kanshi	479,577	795,61	1.506,287	1.738,60	713,581	1.086,12	868,896	1.086,12
e) Z/Muya	671,272	1.261,79	830,166	1.350,96	841,965	1.281,53	579,860	724,95
S/Total	5.959,245	7.273,38	5.722,801	6.462,06	4.145,821	6.310,25	4.492,412	5.615,64
<b>B. S/R Rurales</b>								
<b>1. S/R Kabinda</b>								
a) Z/Kabinda	8.734,335	11.723,94	9.258,000	11.573,36	12.568,581	19.130,26	12.296,200	17.566,00
b) Z/Lubao	10.165,285	13.644,68	5.200,000	7.915,11	5.164,264	7.377,52	5.666,784	7.083,48
c) Z/Kamiji	1.600,207	2.133,61	1.631,000	1.922,09	538,000	678,63	1.343,000	942,98
d) Z/Gandajika	21.160,606	28.405,50	22.438,000	18.955,99	30.332,120	20.213,45	36.689,000	24.636,23
e) Z/Mwene-Ditu	24.120,682	21.572,85	8.526,000	8.598,93	19.925,172	13.528,61	22.120,000	13.145,11
S/Total	65.781,115	77.480,58	53.053,000	48.965,48	68.528,137	60.928,47	78.114,984	54.173,80
<b>2. S/R Sankuru</b>								
a) Z/Lusambo	4.922,279	4.840,09	1.317,527	5.893,52	293,193	446,26	330,000	550,00
b) Z/Lodja	1.770,582	2.694,95	994,000	1.653,79	1.534,772	2.336,03	1.444,138	2.198,08
c) Z/Lomela	2.600,644	4.174,94	2.563,220	3.901,40	1.332,702	4.442,34	1.523,900	2.450,00
d) Z/Kole	2.880,601	3.866,58	969,411	6.210,48	3.015,702	4.590,11	1.381,960	1.854,98
e) Z/Kataka-Kombe	4.006,909	5.378,40	7.033,494	10.705,47	4.430,361	6.743,36	4.071,328	5.464,87
f) Z/Lubefu	1.545,376	2.074,33	2.171,752	3.716,60	2.642,572	4.022,18	800,130	1.074,00
S/Total	17.726,391	23.029,29	20.329,404	31.980,98	13.249,302	22.580,24	9.551,456	13.591,93
<b>3. S/R Tshilenge</b>								
a) Z/Tshilenge	14.382,085	22.263,29	8.463,000	5.893,07	18.016,125	14.383,73	22.777,000	17.076,58
b) Z/Kabeya Kamuanga	2.628,600	4.381,00	5.455,000	10.739,37	4.962,813	6.125,75	5.860,000	6.701,97
c) Z/Mlabi	4.961,382	4.437,73	2.758,000	3.183,16	4.192,341	4.981,39	6.711,000	5.592,80
d) Z/Lupatapata	10.775,809	9.638,47	6.363,000	6.974,90	9.860,715	10.296,12	14.070,000	12.737,51
e) Z/Katanda	7.178,217	9.635,19	2.064,000	2.427,82	11.517,990	7.913,39	10.915,000	8.147,57
S/Total	39.926,093	50.355,68	25.103,000	29.218,32	48.550,184	43.700,38	60.333,000	50.252,43
Ensemble de Région	129.392,844	158.138,93	104.208,205	116.626,84	134.473,444	133.529,32	152.491,832	123.633,80

Sources : Rapport de l'Inspection Régionale de l'Agriculture du Kasai-Oriental, Mbuji-Mayi, 1983.

ANNEXE III : IDENTIFICATION DES COOPERATIVES ET PRECOOPERATIVES  
EN ACTIVITE DU KASAI-ORIENTAL.

Tableau A.II.5 Evolution de la Production (en T) et Superficie (en Ha) de culture de manioc par S/R et Zone du Kasai-Oriental, 1979-1982

	1980		1981		1982		1983	
	P	S	P	S	P	S	P	S
<b>A. S/R. Urb. ou Villes</b>								
<b>1. Ville de Mbuji-Mayi</b>								
a) Z/Bipemba	21.870,507	2.387,61	19.372,632	1.018,96	13.461,902	1.469,64	17.674,811	1.929,57
b) Z/Dibindi	4.504,888	491,80	5.982,923	604,58	6.722,890	733,94	6.722,830	733,94
c) Z/Diulu	9.164,397	1.000,48	8.504,326	859,37	11.718,846	1.279,35	6.160,180	672,51
d) Z/Kanshi	4.251,789	474,53	2.121,240	241,05	5.616,820	613,19	5.230,653	571,03
e) Z/Muya	2.860,301	312,26	7.331,760	1.717,62	8.846,820	965,81	8.846,870	965,81
S/Total	42.651,882	4.666,68	43.312,889	4.441,58	46.367,278	5.061,93	44.635,378	4.872,86
<b>B. S/R Rurales</b>								
<b>1. S/R Kabinda</b>								
a) Z/Kabinda	136.006,700	13.600,67	324.867,100	32.486,78	282.010,386	30.787,16	275.660,000	27.566,00
b) Z/Lubao	136.210,115	14.870,10	61.479,080	6.711,69	27.680,604	3.021,90	68.656,67	7.495,27
c) Z/Kamiji	18.189,104	1.985,71	15.402,900	2.313,24	9.750,000	628,42	9.523,216	909,80
d) Z/Gandajika	217.152,456	23.706,60	152.181,000	8.529,95	59.857,000	7.903,31	195.173,707	14.931,50
e) Z/Mwene-Ditu	184.797,137	20.174,36	77.039,800	8.594,32	54.225,000	4.767,40	101.261,604	8.629,84
S/Total	692.335,512	74.337,44	630.970,580	58.635,98	433.522,990	47.108,19	650.275,200	59.532,41
<b>2. S/R. du Sanakuru</b>								
a) Z/Lusambo	48.299,700	4.829,97	105.963,504	4.640,49	46.510,083	5.077,52	46.570,000	4.657,00
b) Z/Lodja	211.068,900	21.106,87	137.419,927	9.842,59	107.395,779	11.724,43	92.110,800	9.211,08
c) Z/Lomela	37.749,400	3.774,94	35.736,824	3.901,40	44.423,400	4.442,34	43.420,000	4.342,00
d) Z/Kole	73.581,200	7.358,12	47.633,235	10.583,22	52.623,559	5.744,93	55.815,100	5.581,51
e) Z/Kataka-Kombe	91.678,900	9.167,89	90.224,442	9.842,59	61.768,811	6.743,32	54.648,700	5.464,67
f) Z/Lubefu	38.142,960	4.767,87	98.349,925	6.789,87	45.251,041	4.940,07	36.376,000	4.547,00
S/Total	500.520,860	51.005,66	515.327,857	45.607,40	357.972,673	38.672,61	328.940,600	35.803,46
<b>3. S/R de Tshilenge</b>								
a) Z/Tshilenge	116.347,200	19.391,20	107.389,340	14.995,12	80.277,000	10.802,12	43.128,609	6.433,21
b) Z/Kabeya Kamuanga	37.223,900	3.722,39	6.312,100	3.144,33	41.317,000	4.705,14	28.981,611	5.925,58
c) Z/Miabi	29.787,120	3.723,39	4.075,220	2.744,99	4.919,000	3.509,95	70.185,707	2.645,63
d) Lupatapata	33.433,665	8.144,62	16.348,430	5.959,40	60.810,000	7.869,07	84.310,100	7.440,80
e) Katanda	86.226,194	6.275,56	12.719,700	967,50	8.312,000	1.777,40	32.210,200	2.999,05
S/Total	303.018,079	41.257,16	146.844,800	27.811,34	195.635,000	28.663,68	260.816,317	25.444,27
Ensemble de Région	1.538.546,333	171.266,94	1.336.456,118	136.496,30	1.033.497,941	119.506,41	1.284.667,575	123.653,00

Source : Note de travail de l'Inspection régionale de l'Agriculture remis à l'équipe spéciale des études régionales, Mbuji-Mayi, 1983.

Tableau A.II.5: Evolution de la production (en T) et superficie (en Ha) de Riz par S/R et Zone du Kasai-Oriental, 1979 - 1982 et 1980 - 1983

	1980		1981		1982		1983	
	P	S	P	S	P	S	P	S
<b>A. S/R. Urb. ou Villes</b>								
1. <u>Ville de Mbuji-Mayi</u>								
a) Z/Bipemba	-	-	-	-	-	-	-	-
b) Z/Dibindi	-	-	-	-	-	-	-	-
c) Z/Diulu	-	-	-	-	-	-	-	-
d) Z/Kanshi	-	-	-	-	-	-	-	-
e) Z/Muya	53,266	73,98	27,468	38,15	46,087	64,01	35,568	49,40
S/Total	53,266	73,98	27,468	38,15	46,087	64,01	35,568	49,40
<b>B. S/R Rurales</b>								
1. <u>S/R de Kabinda</u>								
a) Z/Kabinda	-	-	-	-	54,150	74,69	53,777	74,69
b) Z/Lubao	927,288	1.287,90	162,302	225,42	235,690	325,09	396,367	550,51
c) Z/Kamiji	355,182	591,97	95,022	158,37	204,667	282,40	367,078	440,67
d) Z/Gandajika	33,984	47,20	198,072	275,10	200,433	276,46	397,123	551,56
e) Z/Mwene-Ditu	4,082	5,67	-	-	-	-	-	-
S/Total	1.320,536	1.932,74	455,396	658,89	694,940	958,54	1.214,345	1.617,43
2. <u>S/R du Sankuru</u>								
a) Z/Lusambo	892,478	1.051,23	1.068,958	1.194,78	911,528	1.257,28	1.005,957	1.186,27
b) Z/Lodja	4.237,920	7.897,47	5.480,427	9.842,67	6.806,590	9.388,40	3.796,488	7.083,00
c) Z/Lomela	2.793,343	3.774,94	2.809,008	3.901,40	3.119,624	4.442,34	2.772,543	3.751,75
d) Z/Kole	1.738,463	2.397,88	2.508,611	5.208,03	4.165,074	3.744,93	3.881,650	5.354,40
e) Z/Kataka-Kombe	4.376,383	6.078,31	9.392,674	13.045,38	4.888,907	6.743,32	9.900,561	13.750,78
f) Z/Lubefu	3.345,439	4.614,40	2.661,976	6.126,89	4.101,274	5.656,93	4.101,274	5.656,93
S/Total	17.384,026	25.814,23	24.421,711	40.040,27	23.992,997	31.233,20	25.458,473	36.783,13
3. <u>S/R de Tshilenge</u>								
a) Z/Tshilenge	2,786	3,87	-	-	-	-	-	-
b) Z/Kabeya Kamuanga	-	-	-	-	-	-	-	-
c) Z/Miabi	-	-	-	-	-	-	-	-
d) Z/Lupatapata	4,284	5,95	17,193	24,08	20,035	28,06	17,237	23,94
e) Z/Katanda	-	-	-	-	-	-	-	-
S/Total	7,070	9,82	17,193	24,08	20,035	28,06	17,237	23,94
Ensemble de Région	18.764,898	27.830,77	24.421,711	40.040,39	24.754,059	32.283,81	26.725,623	38.473,90

Tableau A.II.7 : Evolution de la Production (en T) et Superficie (en Ha) de la culture d'arachide par S/R et zone du Kasai-Oriental, 1980-83

	1980		1981		1982		1983	
	P	S	P	S	P	S	P	S
<b>A. S/R Urb. ou Villes</b>								
1. <u>Ville de Mbuji-Mayi</u>								
a) Z/Bipemba	484,048	820,42	563,626	646,05	254,272	430,97	236,979	401,66
b) Z/Dibindi	79,449	134,66	132,540	220,90	159,619	287,49	169,619	287,49
c) Z/Diulu	158,226	268,18	126,030	210,05	184,086	312,01	112,767	191,13
d) Z/Kanshi	32,241	85,75	94,086	156,81	179,767	304,69	17,895	47,62
e) Z/Muya	89,459	154,24	454,122	688,42	273,129	462,93	268,499	462,93
S/Total	843,423	1.463,25	1.370,404	1.922,23	1.060,873	1.798,09	705,759	1.390,83
<b>B. S/R Rurales</b>								
1. <u>S/R Kabinda</u>								
a) Z/Kabinda	3.367,394	5.431,28	11.513,318	9.202,34	10.143,513	17.200,87	6.323,888	10.199,82
b) Z/Lubao	6.354,606	10.770,52	3.462,321	5.863,34	1.332,585	2.258,62	560,594	950,16
c) Z/Kamiji	194,445	432,10	56,	1.140,96	114,100	276,81	146,756	353,63
d) Z/Gandajika	2.449,173	4.235,89	993,	2.156,05	1.691,000	2.784,97	3.480,897	5.159,86
e) Z/Mwene-Ditu	8.174,359	9.731,38	1.734,	6.962,13	3.453,100	5.400,28	5.830,541	7.356,38
S/Total	20.589,977	30.601,17	17.758,639	25.329,82	16.739,298	27.921,55	16.342,676	24.019,95
2. <u>S/R Sankuru</u>								
a) Z/Lusambo	1.314,743	1.931,32	977,676	1.486,49	734,196	1.244,40	1.786,775	2.627,61
b) Z/Lodja	1.790,903	3.192,36	2.465,123	3.805,41	2.084,688	3.533,37	2.386,003	4.260,72
c) Z/Lomela	1.260,245	2.045,95	1.665,830	2.823,44	1.113,695	1.887,62	-	-
d) Z/Kole	2.285,502	3.809,17		430,25	1.644,312	2.786,98	365,971	637,24
e) Z/Kataka-Kombe	451,422	752,37	1.054,837	2.666,04	709,056	1.201,79		
f) Z/Lubefu	451,422	752,37	1.054,837	2.666,04	709,056	1.201,79	721,074	1.201,79
S/Total	8.402,039	12.238,33	6.238,001	11.211,63	7.355,228	12.466,49	6.347,221	10.539,69
3. <u>S/R Tshilenge</u>								
a) Z/Tshilenge	1.591,921	2.735,26	468,00	892,99	853,000	1.450,49	1.263,794	2.392,57
b) Z/Kabeya Kamuanga	1.046,205	2.092,41	1.257,00	1.607,58	929,170	1.454,94	1.166,434	2.053,41
c) Z/Miabi	1.353,991	2.294,90	606,00	817,93	433,000	917,60	645,971	1.276,87
d) Z/Lupatapata	483,482	1.696,43	1.911,00	2.619,90	2.616,500	3.497,99	2.241,158	2.610,41
e) Z/Katanda	774,339	1.312,14	207,00	293,00	499,800	571,36	1.176,732	1.156,23
S/Total	5.249,938	10.131,44	4.449,00	5.231,40	5.331,470	7.892,38	6.494,089	9.489,52
Ensemble de Région	35.085,377	54.444,19	29.816,044	43.695,08	30.486,869	50.078,51	29.890,745	45.439,89

Source : Note de travail remis à l'équipe spéciale des études régionales, Mbuji-Mayi, 1983.

Tableau A.II. 8. Evolution de la Production (en T) et Superficie (en Ha) de la culture d'haricots par S/R et Zone du Kasai-Oriental, 1980-1983

	1980		1981		1982		1983	
	P	S	P	S	P	S	P	S
<b>A. S/R Urb. ou Villes</b>								
1. <u>Ville de Mbuji-Mayi</u>								
a) Z/Bipemba	1.047,490	1.182,27	704,078	811,57	202,620	405,24	375,448	800,53
b) Z/Dibindi	167,183	334,37	226,248	754,16	222,100	444,20	222,100	444,20
c) Z/Diulu	317,833	371,30	100,047	333,49	218,040	424,08	206,878	241,68
d) Z/Kanshi	163,735	327,47	76,237	202,76	119,225	238,45	58,465	116,93
e) Z/Muya	109,969	192,93	424,373	926,58	360,875	721,75	410,397	721,75
S/Total	1.806,212	2.408,34	1.530,983	3.028,56	1.116,860	2.233,72	1.273,288	2.325,09
<b>B. S/R Rurales</b>								
1. <u>S/R de Kabinda</u>								
a) Z/Kabinda	4.414,565	8.829,13	14.875,456	18.566,456	11.351,275	32.802,55	11.351,275	32.702,53
b) Z/Lubao	2.488,515	4.977,03	361,600	703,20	1.018,355	2.036,71	533,475	1.066,95
c) Z/Kamaji	339,844	848,71	32,000	756,91	112,150	300,35	165,538	522,96
d) Z/Gandajika	7.354,735	14.709,47	3.150,000	5.146,11	3.381,100	5.391,40	4.415,050	7.293,27
e) Z/Mwene-Ditu	3.915,647	10.582,83	2.177,000	3.205,03	3.135,900	4.931,83	3.914,660	4.812,39
S/Total	18.512,946	39.947,17	20.586,056	28.377,62	18.998,780	45.370,84	20.377,998	46.397,92
2. <u>S/R du Sankuru</u>								
a) Z/Lusambo	583,799	1.236,57	708,350	1.307,84	488,055	976,11	702,992	1.498,92
b) Z/Lodja	-	-	-	-	-	-	-	-
c) Z/Lomela	-	-	-	-	-	-	-	-
d) Z/Kole	-	-	-	-	-	-	-	-
e) Z/Kataka-Kombe	574,730	1.149,46	-	-	379,185	758,37	379,185	758,37
f) Z/Lubefu	2.240,929	4.788,31	2.862,351	6.731,96	1.843,310	3.698,62	1.969,068	4.207,41
S/Total	3.399,456	7.174,34	3.570,701	8.039,80	2.710,550	5.433,10	3.051,245	6.464,70
3. <u>S/R de Tshilenge</u>								
a) Z/Tshilenge	5.363,913	17.644,45	1.061,000	3.318,05	1.479,300	5.025,38	3.034,419	9.159,08
b) Z/Kabeya Kamuanga	1.379,168	3.447,92	807,000	2.157,40	967,000	2.330,70	1.155,909	3.075,51
c) Z/Miabi	780,135	1.560,27	431,000	1.516,80	1.015,200	2.358,00	728,511	1.775,06
d) Z/Lupatapata	819,866	3.813,33	3.985,000	5.830,06	3.329,000	4.142,59	5.029,502	6.922,82
e) Z/Katanda	1.419,630	2.839,26	601,000	1.423,66	1.064,000	1.638,18	1.485,582	2.115,01
S/Total	9.762,712	29.305,23	6.885,000	14.245,97	7.854,500	15.494,85	11.433,923	23.047,48
Ensemble de Région	33.480,326	78.835,08	32.572,740	53.691,95	30.680,690	68.532,51	36.136,454	78.235,19

DEPARTEMENT DE L'AGRICULTURE ET  
DU DEVELOPPEMENT RURAL  
DIVISION STRATEGIE ET PLANIFICATION  
PROJET 070.

Annexe IV.

RESULTATS DES ENQUETES AGRICOLES MENEES DANS  
LES SOUS-REGIONS RURALES DU KASAI-ORIENTAL-1983

Tableau A.III.1 : Identification des coopératives et précoopératives en activité du Kasai-Oriental, 1983

<u>Dénomination de la coopérative et localisation</u>	<u>Objectif principal</u>	<u>Nombre d'adhérents</u>	<u>Date création</u>	<u>Date d'agrégation</u>
<u>Ville de Mbuji-Mayi</u>				
1. Union des Coopératives "UNIONCOOP"	Artisanal et agricole	4	1971	1973
2. Caisse Populaire "C.P.C."	Epargne et crédit	480	1970	1970
3. Coop. des ménusiseiers du K.-Oriental " COOMEKO "	Artisanal	16	1974	1975
4. Union des maraîchers du K.-Oriental " UMAKO "	Cultures maraîchères	30	1974	1975
Total Ville = 4		<u>530</u>		
<u>S/R Tshilenge</u>				
<u>Z/Kabeya Kamuanga :</u>				
1. Coop. de Plantations Agricoles de Kamuanga " COPLAKA "	Agricole et commerciale	32	1971	
2. Coop. Sanga Balenda	Agricole	10	1983	
3. COOPROALU	Agricole	22	1980	
4. Coop. Agricole Kamuanga	Agricole	40		
5. Eglise 3ème Testament	Agricole	<u>50</u>	1982	
Total zone = 5		<u>154</u>		

Z/Tshilenge

1. Coop. Agricole Salongo " COOPAGRISA "	Agri + Elev. + commerce	56	1973	1981
2. Coop. Agricole Dinanga " COOPADI "	Agri + Elevage	35	1981	-
3. Coop. Scolaire de Tshilenge " COOPERSCO "	Commerce	58	1981	-
4. Coop. Sociale de Tshilenge	Commerce	1.691	1963	1965
5. Coop. Agricole Kampatshi	Agri + Commerce	14	1983	
6. Coop. Agricole de Bena Manda " COOPAM "	Agri + Elevage	20	1982	
7. Coop. Agricole de Centre Pilote Kalenda-Sud " COOCEPIKA "	Agriculture	27	1983	
8. Coop. Agricole Chrétienne de Ndinga " COOPACHRENDI "	Agriculture et Elevage	24	1983	
9. Communauté Catholique de Buzangu-Luaba	Agri + Elevage	<u>25</u>	1983	
Total zone = a		1.950		

Z/Katanda

1. C.A.O.N.	Agri + Commerce	10	1981	
2. Coop. des Paysans Zaïrois (COOPAZA)	Agri + Commerce	32	1966	1975
3. Union des Maraîchers du Kasai- Oriental " UMAKO "	Agriculture	37	1974	
4. Coop. Agricole de Bakua Lubilanji	Agriculture	<u>30</u>	1980	
Total zone = 4		109		

Z/Miabi

1. Tshijiba-Tudikange	Agricole	50	1982	
2. Coopérative Wadia Watshinkuta " COOPAGRIKA "	Agricole	14	1982	*
3. Comité Artisanal de Tshilundu (CAC)	Agricole + Elevage	45	1980	*
4. Comité Bena Mulongo	Agriculture	12	1983	
5. Coop. Agricole de Kangu/Miketa	Agriculture	12		1975
6. Coop. Sociale de Miabi	Commerce	330	1968	1968
7. Coop. Agricole de Miabi	Agri + Commerce	<u>19</u>	1971	1977
Total zone = 7		482		

Z/Lupatapata

1. Coop. Agricole de Tshishimbi " COOPATSHI "	Agriculture	56	1978	
2. Coop. Nzevu Tshilanda	Agriculture	17	1979	
3. Coop. Agricole de Tshiaba " COOPATSHIA "	Agri + Commerce Agri + Commerce	18	1978	
4. Coop. Agricole Sione de Tshibombo " COOPASITSHI "	Agri + Elevage	57	1979	
5. Coop. Agricole de Lupatapata	Agriculture	<u>13</u>	1978	
Total zone = 5		161		
Total S/R = 30		2.856		

S/R KabindaZ/Kamiji

1. Coop. Générale de Kamiji	Agriculture	300	1972
Total zone = 1		300	

Z/Mwene-Ditu

1. Sté Industr. Commerc. Zaïroise au Sce du Pays " SICOZAPA "	Commerce	20	1983
2. Coop. Batshibula Baya " BABACOOOP "	Agriculture	80	1971
3. Société Coopérative pour le Développement de l'Elevage " SOCOODEA "	Agriculture	22	1968
Total zone = 3		—	

Z/Gandajika

1. Coop. Agricole de Gandajika	Agriculture	2.712	1958
2. Coop. Agricole de Tshiyamba	Agriculture	4.911	1968
3. Coop. Agricole de Mulumba	Agriculture	234	1958
4. Union des Coop. Agricoles " UCOOPAGRI "	Agri + Commerce	7.857	1981
5. Association des planteurs Lukasu Lumue	Agri + Commerce	- 20	1982
6. Pré-coop. Lubumbu	Agriculture	10	1983
7. Comité de Kanyama	Agriculture	10	1982
8. Pré-Coopérative Mbaya 2			
Total zone = 8		15.764	

Z/Lubao

1. Coop. Agricole de Kamueno	Agri + Elevage + Commerce	11	1960	1965
2. Coop. Agricole de Bafukame	Agriculture	<u>10</u>	1974	
Total zone = 2		21		

Z/Kabinda

1. Association Coop. Tshiambefile	Agriculture	<u>38</u>	1978	
Total zone = 1		38		
Total S/R = 15		16.245		

S/R SankuruZ/Lubefu

1. Coop. Diocésaine de Yanga	Agri + Commerce	<u>40</u>	1979	
Total zone = 1		40		

Z/Lusambo

1. Coop. Agricole Bamumanga	Agriculture	62	1978	
2. Coop. de Pêcheurs de Lusambo	Pêche	<u>49</u>	1972	
Total zone = 2		111		

Z/Kataka-Kombe

1. Coop. des Vanniers	Artisanale	10	1976	
2. Coop. des Planteurs de caféiers	Agriculture (café)	5	1976	
3. Coopave	Artisanal	<u>13</u>	1979	
Total zone = 3		28		

Total S/R = 16

Total Région = 55

Sources : - Inspection Régionale de l'Agriculture et Développement Rural de Mbuji-Mayi  
- Rapport annuel du P.M.K.O., 1983  
- Rapport de l'Inspection S/Régionale de Sankuru, 1983.

ECHANTILLONNAGE

Sous-Régions visitées	Nombre des ménages interviewés	Nombre des champs mesurés
Kabinda	57	45
Sankuru	129	56
Tshilenge	78	22
TOTAL	264	123

RESULTATS DES ENQUETES

Variabes	S/R Kabinda	S/R Sankuru	S/R Tshilenge	Moyen Régional
. Nombre moyen des membres/ménage.	7 (6,98)	7 (6,91)	8 (7,71)	7 (7,2)
. Nombre moyen des personnes participant aux travaux de champs.	3 (2,6)	3 (3,3)	3 (2,5)	3 (2,8)
. Nombre des champs moyen par ménage.	3	4	4	4 (3,67)
. Superficie moyenne par champs (ares).	51	27 (27,22)	43	40
. Superficie moyenne par ménage (ares)	153	108	172	160

( ) Résultats issus de l'enquête non arrondis.

N.B. Les zones rurales enquêtées sont :

- S/R de Kabinda : - Zone de Lubao
  - Zone de Gandajika
  - Zone de Mwene-Ditu.
  
- S/R de Sankuru : - Zone de Katako-Kombe
  - Zone de Lomela
  - Zone de Lodja
  - Zone de Lubefu
  
- S/R de Tshilenge : - Zone de Kabeya-Kamuanga
  - Zone de Tshilenge
  - Zone de Miabi.

B I B L I O G R A P H I E

1. BEGUIN H., La mise en valeur agricole du Sud-Est du Kasai, Essai de géographie agricole et de géographie agraire et ses possibilités d'applications pratiques, INEAC, Série Scientifique n° 88, 1960, 289 p.
2. BIEBUYCK D., Aspects du problème foncier au Congo, Folia Scient. Afric. Centralis, Bukavu, II 3, 1956.
3. BIEBUYCK D., DUFOUR J., et KENNES Y., Rapport Synthétique de la commission foncière, Gouvernement général, Léopoldville, 1957, III p.
4. BOONE O., Carte ethnique du Congo, quart Sud-Est, M.R.A.C., Annales n° 37, Tervuren, 1961, 271 p.
5. BRIXHE A., Le coton au Congo Belge, Ministère des Colonies, Bruxelles, 1953, 118 p.
6. BULTOT, Atlas climatique du Bassin Congolais, INEAC, 1971.
7. BUYCKY E.J. et DECELLE J., Résultats d'une enquête sur la conservation des denrées au Congo Belge, Bruxelles, 1957, 11 p.
8. Cabinet du Gouverneur de Région, Rapport de la conférence agricole du Kasai-Oriental tenue à Kabinda, du 16 au 19 juin 1983, Mbuji-Mayi, 1983.
9. BOUTE J., La population régionale du Zaïre de 1956 à 1975, Kinshasa, 1980
10. BOUTE J. et de Saint MOULIN, Perspectives du Congo-Belge, Ministère des Colonies, Bruxelles, 1953.
11. CALWEL J.C., African rural ÷ urban migration Cambera, Australia, Presse Univesitaire de l'Australie, 1969.
12. CORNEVIH Robert,
  - Histoire du Congo Léopoldville-Kinshasa, Des origines préhistoriques à la République Démocratique du Congo, Berger-Levrault, Paris, 1970, 391 p.
  - Le Zaïre, P.U.F., Paris, 1972, 128 p.
13. DEGROOTE, Table de la composition alimentaire pour la République Démocratique du Congo, ONRD, Kinshasa, 1970.

14. Département de l'Agriculture et du Développement Rural,
  - Cabinet du Commissaire d'Etat, Plan de Relance Agricole 1982-1984, Kinshasa, avril 1982
  - Division des Statistiques Agricoles, Recensement Agricole, 1970- Enquête aréolaire de 1977 - Agriculture estimation 1980, Kinshasa
  - Division de Stratégie et Planification, - Situation actuelle de l'agriculture Zaïroise, 1982 - Monographie de la région de Bandundu - Fiches de projet, 1982 -, Kinshasa
  - Projet Maïs au Kasaï-Oriental, Rapports annuels, Mbuji-Mayi, 1981-1983.
  - Projet National Engrais, Rapports annuels, Kinshasa
  - Projet pisciculture familiale, Rapports annuels
  - Programme National Riz, Rapports annuels,
  - Programme National Maïs, Rapport d'activités
  - Evaluation du Plan de Relance Agricole, 1982-1984, Décembre 1984
15. Département de l'Economie, Industrie et Commerce, Conjonctures économiques de la République du Zaïre, Kinshasa, 1971-1983.
16. Département de la Défense Nationale, Institut Géographique du Zaïre, Entités administratives du Zaïre, 1981
17. Département de Travaux Publics et de l'Aménagement du Territoire, Office des Routes Plan Mobutu - Programme routier 1982-1984, Fascicule n° 1, Kinshasa, Mars 1981.
18. De SCHLIPPE Pierre,
  - De l'anthropologie agricole, Problèmes d'Afrique Centrale, Bulletin des Anciens de l'INUTOM, Bruxelles, n° 33, 3ème trim. 1956, pp. 200 - 206.
  - Méthodes de recherches quantitatives dans l'économie rurale coutumière de l'Afrique Centrale, Ministère des Colonies, Bruxelles, 1957, 112 p.
19. Division régionale de l'Environnement, Conservation de la nature et tourisme, Note de service, Mbuji-Mayi, 1981.
20. EBOUSSI-BOULAGA F., la crise du Muntu, Authenticité africaine et philosophie, Présence africaine, Paris, 1977.
21. FAO and U.S. Department of Health, Food Composition table for use in Africa, Rome, 1970.
  - FAO, Données agroclimatiques pour l'Afrique, Collection n° 22 Volume 2 : Pays du Sud de l'Equateur, Rome, 1984.

22. GOUROU P.,
- Les pays tropicaux, Principes d'une géographie humaine et économique, P.U.F., Paris, 1948, 196 p.
  - Quatrième note sur l'organisation des recherches de la 8ème section du Cemubac (Mission interdisciplinaire des Uélé), Cemubac, 8ème section, n° 1, Bruxelles, juillet 1959, 57 p. + cartes.
23. HERSKOVITS M., Economic anthropology, A.A., Kuopf, New York, 1952, 547 p.
24. KABAMBA KAMANY, Quelques aspects de l'alimentation de la nutrition au Zaïre, CEPLANUT, Kinshasa, Avril 1972.
25. MALU wa KALENGA et ISENGINGO, L'Energie solaire (sur les énergies nouvelles), 1979.
26. Ministère du Congo Belge et du Rwanda Urundi, Promotion de la société rurale du Congo Belge et du Rwanda Urundi, Bruxelles, 1958.
27. Ministère de la coopérative Française, France, Memento de l'Agronome, 1974.
28. Notes de travail obtenues des services suivants :
- Inspection régionale de l'Agriculture et du Développement Rural, Mbuji-Mayi
  - Inspections sous régionales de l'Agriculture et du Développement Rural de Tshilenge et de Kabinda.
  - S.N.EI, Kasai-Oriental, Mbuji-Mayi
  - Division régionale de la Santé du Kasai-Oriental
  - Direction régionale de la REGIDESO, Kasai-Oriental ,
  - Direction régionale de l'ANEZA, Kasa-I-Oriental
  - Division régionale de l'Enseignant
  - Inspection régionale de l'économie, industrie et commerce.
  - Division régionale des Affaires Sociales
  - Cotonnière : Direction Générale, Kinshasa  
Direction régionale de Kabinda.
  - Division régionale de Travail et de Prévoyance Sociale, 1988
  - ONATRA, Bureau Mouvement trafic, 1960-1983.
  - Institut National des Statistiques, Recensement Scientifique de la population , 1983.
  - Rapport de la conférence internationale tenue à Varèse, Italie, du 26 au 29 mars 1972, L'Energie solaire du service du Développement.

## 29. Présidence de la République

## a) Service du Plan

- Perspectives du développement de la République du Zaïre, Rapport préliminaire du plan Novembre 1976.

## b) Service Présidentiel d'Etudes (SPE) :

- Les possibilités d'industrialisation du Zaïre, Décembre 1977
- Electrification du Kasai, Prévisions de la demande d'énergie électrique dans les centres des deux régions du Kasai, octobre 1976.
- National Academic of Sciences, L'énergie et le Développement rural, Rapport d'un groupe de travail ad hoc du comité consultatif sur les innovations techniques, Washington, D.C., 1977.
- Département de l'Administration du Territoire, Recensement démographique 1978-1980.

30. PROMOCAF, Guide industriel et commercial du Zaïre, Kinshasa, mai 1973.

31. ROUAMBA Paul, Les structures communautaires africaines, Revue Tam-Tam, Paris, 1959 (n° 5-6)

32. SOFIDE, Rapports annuels, 1977-1983, Kinshasa.

33. WATT. B.K. and MERRIL H.L., Composition of foods, Washington, D.C. USDA, 1975

34. WILFRED Owen, Transport et développement, Tendances actuelles, Ed. Internationales, 47 rue St. André des Arts, Paris- 6e, 1970

35. WILLAME J.C., Les provinces du Congo, structures et fonctionnement, Cahiers économiques et sociaux, Coll. d'études politiques, IRES, n° 1 mai 1964, n° 2 juillet 1964; n° 3 octobre 1964, n° 4 décembre 1964, n° 5 octobre 1965.

Ce document fait partie d'une série de rapports préparés dans le cadre des activités du Projet 070 (Projet d'Etudes Sectorielles de l'Agriculture). Ce projet, financé conjointement par le Conseil Exécutif du Zaïre et l'Agence Américaine pour le Développement International, est exécuté avec le concours d'une équipe d'assistants techniques fournie par la société PRAGMA. Les autres rapports constituant cette série peuvent être obtenus auprès de :

\* Service d'Etudes et Planification  
Avenue Kaura n°7  
B.P. 3354  
Kinshasa/Gombe  
République du Zaïre  
Tél. 32714.

\* The PRAGMA CORPORATION  
116 EAST BROAD STREET  
FALLS CHURCH, VA 22046  
U.S.A.  
Tél. (703) 237-9303.